



## Programmes Opérationnels Européens

**PO FSE  
2007 - 2013  
Ile de La Réunion  
Objectif convergence**

# France - Ile de La Réunion

## Programme Opérationnel FSE 2007-2013

### Objectif Convergence

|  |           |
|--|-----------|
| <b>AVERTISSEMENT .....</b>   | <b>5</b>  |
| <b>1 - L'ELABORATION DES PROGRAMMES EUROPEENS : UNE DEMARCHE PARTENARIALE ET INTEGREE.....</b>   | <b>10</b> |
| 1.1. LA METHODE REUNIONNAISE.....  | 10        |
| 1.2. LA METHODOLOGIE DE PREPARATION DES PROGRAMMES .....   | 11        |
| 1.2.1 Etape n°1 : Information et lancement.....  | 11        |
| 1.2.2 Etape n°2 : Bilan .....  | 12        |
| 1.2.3 Etape n°3 : Diagnostic.....  | 12        |
| 1.2.4 Etape n°4 : Définition de la stratégie intégrée plurifonds .....   | 12        |
| 1.2.5 Etape n°5 : Elaboration de propositions.....   | 13        |
| 1.2.6 Etape n°6 : Négociation et formalisation des programmes.....   | 13        |
| 1.3. LES ACTIONS DE PARTENARIAT LORS DE L'ELABORATION DES PROGRAMMES ET L'ASSOCIATION ACTIVE DES PARTENAIRES ET DES SOCIOPROFESSIONNELS..... | 16        |
| 1.3.1 Les actions d'information.....   | 16        |
| 1.3.2 La mise en place d'une instance de concertation pour la préparation des programmes européens 2007-2013.....                            | 17        |
| 1.3.3 Les réunions de l'instance de concertation.....  | 17        |
| 1.3.4 Le rôle des groupes techniques thématiques et la consultation des partenaires socio-professionnels.....                                | 18        |
| 1.3.5 L'élaboration concomitante des programmes européens et du contrat de projets Etat-Région..   | 18        |
| 1.3.6 La mise en ligne d'informations sur la préparation des programmes 2007-2013.....   | 18        |
| 1.4. LE BILAN DE LA CONCERTATION .....   | 19        |
| 1.5. LA CONDUITE DE L'EVALUATION EX-ANTE ET DE L'EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE.....  | 20        |
| 1.5.1 L'évaluation ex-ante.....  | 20        |
| 1.5.2 L'évaluation stratégique environnementale .....  | 20        |
| <b>2 - LES ENSEIGNEMENTS DES PROGRAMMATIONS ANTERIEURES.....</b>   | <b>21</b> |
| 2.1 – DOCUP 2000-2006 .....  | 21        |
| 2.1.1 Les objectifs du FSE dans le cadre du DOCUP.....   | 21        |
| 2.1.2 Avancement financier global du DOCUP 2000-2006.....  | 23        |
| 2.1.3 Avancement financier pour le FSE 2000-2006 .....   | 23        |
| 2.1.4 Les principaux enseignements de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours.....  | 23        |
| 2.1.5 Préconisations de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours en matière de conduite des programmes pour 2007-2013.....               | 27        |
| 2.1.6 Enseignements issus de la phase « bilan » du processus d'élaboration des programmes 2007-2013.....                                     | 28        |
| <b>3 - LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>   | <b>32</b> |
| 3.1 - LES ENJEUX .....   | 32        |
| l) Les rapides et profondes mutations de l'île de La Réunion .....   | 32        |

|         |   |    |
|---------|---|----|
| I-1     | L'accélération de l'Histoire .....  | 32 |
| I-2     | Les dynamiques qui renouvellent le territoire .....   | 34 |
| II)     | Un contexte de fortes croissances parfois génératrices de déséquilibres .....                           | 38 |
| II-1    | La persistance de la croissance démographique .....   | 38 |
| II-2    | L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail .....     | 39 |
| II - 3  | Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables .....                                    | 39 |
| II - 4  | L'expansion constante de l'espace urbain et rural .....   | 40 |
| III)    | Les défis de l'Île .....  | 41 |
| III - 1 | Le défi humain .....  | 41 |
| III - 2 | Le défi de la performance économique .....  | 44 |
| III - 3 | Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité .....                            | 49 |
| 3.2 -   | LE PROFIL SOCIÉTAL .....  | 51 |
| I)      | Une population en forte croissance et jeune face au défi de l'emploi .....                              | 51 |
| I - 1   | Les moteurs de la croissance démographique .....  | 51 |
| I - 2   | Une forte croissance de la population active .....  | 53 |
| I - 3   | Un chômage durablement élevé .....  | 55 |
| I - 4   | La qualification de la population, enjeu de son employabilité .....                                     | 56 |
| II)     | Le défi permanent du maintien de la cohésion sociale .....  | 58 |
| II-1    | Un risque de reproduction « mécanique » de l'exclusion .....  | 59 |
| II-2    | Les enjeux liés au vieillissement progressif et à la dépendance .....                                   | 61 |
| III)    | La participation à la prise de décision .....   | 63 |
| IV)     | La préservation et le renforcement du dialogue social .....   | 63 |
| 3.3 -   | LE PROFIL ÉCONOMIQUE .....  | 64 |
| I)      | Les moteurs d'une croissance économique soutenue .....  | 65 |
| I-1     | Croissance et place actuelle des secteurs traditionnels .....   | 66 |
| I-2     | Croissance et place des secteurs émergents .....  | 69 |
| I-3     | De la mono-activité aux synergies économiques .....   | 72 |
| I-4     | La contribution des très petites entreprises (TPE) à la dynamique globale .....                         | 73 |
| I-5     | La contribution des activités non marchandes .....  | 74 |
| I-6     | La demande finale .....   | 75 |
| II)     | Croissance et déséquilibres économiques dans le contexte de l'ultra périphéricité .....                 | 75 |
| II-1-   | Eloignement et échanges commerciaux extérieurs .....  | 76 |
| II-2    | La composante en emploi de la croissance .....  | 77 |
| III)    | Un environnement rendu favorable au développement économique malgré les handicaps physiques .....       | 78 |
| III-1   | Des infrastructures d'échanges pour accompagner le développement du trafic maritime et aérien .....     | 79 |
| III-2   | Des infrastructures routières en nette amélioration mais encore insuffisantes au regard du trafic ..... | 80 |
| III-3   | Un marché des télécommunications en plein essor .....   | 81 |
| III-4   | Un foncier économique rare et coûteux mais une offre de locaux satisfaisante .....                      | 81 |
| III-5   | Les difficultés à établir une concurrence réelle .....  | 82 |
| 3.4 -   | LE PROFIL ENVIRONNEMENTAL .....   | 83 |
| I)      | Biodiversité et milieux naturels .....  | 83 |
| I-1     | Espèces et diversité biologique .....   | 83 |
| I-2     | Milieux naturels, espaces et habitat .....  | 85 |
| II)     | Pollution et qualité des milieux .....  | 87 |
| II-1    | La qualité de l'air .....   | 87 |
| II-2    | Eaux .....  | 88 |
| II-3    | Déchets .....   | 90 |
| III)    | Ressources naturelles - Principales caractéristiques environnementales .....                            | 92 |

|   |            |
|---|------------|
| III-1 Eaux .....  | 92         |
| III-2 Sols et espaces.....  | 94         |
| III-3 Energies .....  | 96         |
| III-4 Matières premières : sol, sous-sol et matériaux.....  | 98         |
| IV) Risques .....   | 99         |
| IV-1 Risques naturels et climatiques.....   | 99         |
| IV-2 Risques technologiques et sanitaires.....  | 101        |
| V) Cadre de vie.....  | 102        |
| V-1 Paysage des milieux terrestres .....  | 102        |
| V-2 Nuisances sonores .....   | 104        |
| VI) Patrimoine .....  | 104        |
| VI-1 Sites naturels : les milieux littoraux et marins .....   | 104        |
| VI-2 Patrimoine architectural, culturel et historique.....  | 104        |
| 3.5 - L'ANALYSE ATOUTS FAIBLESSES OPPORTUNITES MENACES .....  | 106        |
| <b>4 - LA STRATEGIE REGIONALE INTEGREE.....</b>   | <b>108</b> |
| 4.1 – PRESENTATION DE LA STRATEGIE.....   | 108        |
| 4.2 – ANALYSE DE LA STRATEGIE AU REGARD DU DIAGNOSTIC.....  | 136        |
| <b>5 – ARTICULATION ENTRE LES FONDS ET COMPATIBILITE DE LA STRATEGIE REGIONALE INTEGREE AVEC LES ORIENTATIONS ET POLITIQUES LOCALES, NATIONALES ET COMMUNAUTAIRES .....</b> | <b>143</b> |
| 5.1 - ARTICULATION ENTRE LES FONDS STRUCTURELS ET CONFORMITE PAR RAPPORT AUX ORIENTATIONS LOCALES .....   | 143        |
| 5.1.1 - <i>Articulation entre les fonds structurels et les fonds sectoriels au niveau régional.....</i>   | <i>143</i> |
| 5.1.2 – <i>Conformité de la stratégie régionale intégrée par rapport aux orientations locales .....</i>   | <i>144</i> |
| <i>Conformité par rapport aux réflexions stratégiques de l'Etat en région : .....</i>   | <i>144</i> |
| <i>Conformité par rapport aux réflexions stratégiques du Conseil Régional :.....</i>  | <i>146</i> |
| 5.2 – CONFORMITE DE LA STRATEGIE INTEGREE PAR RAPPORT AUX ORIENTATIONS ET POLITIQUES NATIONALES.....  | 151        |
| 5.2.1 – <i>Conformité par rapport aux priorités du Cadre de Référence Stratégique National.....</i>   | <i>151</i> |
| 5.2.2 – <i>Conformité de la stratégie par rapport au Programme National de Réforme (PNR) établi par la France dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne révisée.....</i>    | <i>156</i> |
| 5.3 – CONFORMITE DE LA STRATEGIE INTEGREE PAR RAPPORT AUX ORIENTATIONS ET POLITIQUES COMMUNAUTAIRES .....   | 161        |
| 5.3.1 – <i>Compatibilité de la stratégie intégrée par rapport aux priorités des OSC en matière de cohésion.....</i>   | <i>161</i> |
| 5.3.2 – <i>Compatibilité de la stratégie intégrée par rapport aux lignes directrices intégrées 2005-2008 issues de la Stratégie de Lisbonne révisée.....</i>                | <i>164</i> |
| 5.3.3 – <i>Conformité de la stratégie intégrée avec d'autres orientations et politiques communautaires .....</i>  | <i>167</i> |
| 5.3.4 – <i>Respect du ciblage des dépenses FEDER-FSE sur les rubriques Lisbonne + (earmarking).....</i>   | <i>176</i> |
| 5.4 – RESPECT DE L'EGALITE ENTRE HOMMES FEMMES ET DE NON-DISCRIMINATION .....   | 180        |
| 5.5 – PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES .....   | 181        |
| 5.6 – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 5-3 DU REGLEMENT (CE) N°1081/2006 - PARTICIPATION DES PARTENAIRES SOCIAUX.....  | 182        |
| <b>6 - PRESENTATION DES AXES ET QUANTIFICATION DES OBJECTIFS.....</b>   | <b>183</b> |
| 6.1 AXE 1 : REpondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle .....                     | 184        |
| 6.2 AXE 2 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET POURSUIVRE L'EFFORT DE QUALIFICATION ET DE PROFESSIONNALISATION DE LA POPULATION ACTIVE.....                                   | 200        |
| 6-3 TABLEAU DE SYNTHESE.....  | 217        |

|  |            |
|--|------------|
| <b>7 - PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF .....</b>   | <b>219</b> |
| 7.1 CONTRIBUTION ANNUELLE DU FSE .....   | 219        |
| 7.2 PLAN FINANCIER 2007-2013.....  | 219        |
| <b>8 - DISPOSITIONS GENERALES DE MISE EN ŒUVRE.....</b>  | <b>220</b> |
| 8.1 LES ACTEURS DE LA GESTION.....   | 220        |
| 8.2 LES INSTANCES DE SUIVI DU PROGRAMME.....   | 225        |
| 8.3 LE SYSTEME D’EVALUATION.....   | 226        |
| 8.4 LE SYSTEME DE CONTROLE .....   | 227        |
| 8.5 CIRCUITS FINANCIERS DE MISE A DISPOSITION DES CREDITS COMMUNAUTAIRES ET ECHANGES DE<br>DONNEES INFORMATISEES ..... | 228        |
| 8.6 INFORMATION – COMMUNICATION - PUBLICITE.....   | 230        |
| <b>9 – RESULTATS DE L’EVALUATION EX-ANTE.....</b>  | <b>233</b> |
| <i>A - Prise en compte des recommandations des évaluations antérieures.....</i>  | <i>234</i> |
| <i>B - Les étapes d’assistance interactive.....</i>  | <i>235</i> |
| <i>C - Evaluation de l’analyse socio-économique et des premières options stratégiques.....</i>                         | <i>236</i> |
| <i>D - Evaluation de la stratégie : bien-fondé et cohérence interne et externe.....</i>                                | <i>239</i> |
| <i>E - Evaluation des objectifs quantifiés et les impacts estimés du PO FSE.....</i>                                   | <i>240</i> |
| <i>F - Evaluation du système de mise en œuvre et recommandations complémentaires.....</i>                              | <i>240</i> |
| <b>10 – EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE .....</b>  | <b>241</b> |

## **Avertissement**

L'élaboration des programmes européens 2007-2013 s'est faite, de façon partenariale et intégrée. Les chapitres 1 à 4 ainsi que plusieurs aspects du chapitre 8 sont en grande partie communs aux cinq programmes européens prévus pour la période 2007-2013 qui constituent l'équivalent du DOCUP actuel :

- le programme opérationnel FEDER Convergence 2007-2013 de la Réunion ;
- le programme opérationnel FEDER coopération 2007-2013 de la Réunion dénommé « programme de coopération territoriale européenne espace Océan Indien » ;
- le programme opérationnel FSE 2007-2013 de la Réunion ;
- le programme opérationnel FEADER 2007-2013 de la Réunion (dénommé « Programme de Développement Rural ») ;
- le volet régional concernant la Réunion du programme opérationnel FEP 2007-2013 de la France.

## Liste des abréviations et sigles

|         |  |
|---------|--|
| ACP     | : Afrique – Caraïbes - Pacifique   |
| AGEFIPH | : Association pour la GEstion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés |
| AGILE   | : Agence pour la Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne                 |
| AGORAH  | : AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat                  |
| AMEXA   | : Assurance Maladie des EXploitants Agricoles  |
| AMDR    | : Association des Maires du Département de La Réunion                                  |
| ANT     | : Association Nationale des Travailleurs d'Outre-Mer                                   |
| APR     | : Association pour la Promotion en Milieu Rural  |
| ARDA    | : Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture                      |
| ARIV    | : Association Réunionnaise Interprofessionnel de la Volaille                           |
| ARIBEV  | : Association Réunionnaise Interprofessionnel du Bétail et de la Viande                |
| ARVAM   | : Agence pour la Recherche et la Valorisation Marines                                  |
| BIT     | : Bureau International du Travail  |
| BRGM    | : Bureau de Recherches Géologiques et Minières   |
| CAD     | : Contrat d'Agriculture Durable  |
| CAF     | : Caisse d'Allocations Familiales  |
| CCSE    | : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation  |
| CCSUD   | : Communauté des Communes du Sud   |
| CCIR    | : Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion                                     |
| CERF    | : Centre Expérimental de Recherche et de Formation                                     |
| CESR    | : Conseil Economique et Social Régional  |
| CINOR   | : Communauté Intercommunale du NOrd de La Réunion                                      |
| CIRAD   | : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement  |
| CIREST  | : Communauté Intercommunale Réunion EST  |
| CIVIS   | : Communauté Intercommunale des Villes Solidaires                                      |

|         |  |
|---------|--|
| CNAF    | : Caisse Nationale d'Allocations Familiales                                  |
| CNS     | : Comité National de Suivi   |
| COI     | : Commission de l'Océan Indien   |
| COMESA  | : Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe                           |
| CPER    | : Contrat de Projets Etat / Région   |
| CRITT   | : Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie                |
| CRPMEM  | : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins                |
| CRSN    | : Cadre de Référence Stratégique National                                    |
| CTE     | : Contrat Territorial d'Exploitation   |
| CTICS   | : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre                |
| DAF     | : Direction de l'Agriculture et de la Forêt                                  |
| DIREN   | : Direction Régionale de l'Environnement                                     |
| DOCUP   | : Document Unique de Programmation   |
| DOM     | : Département d'Outre-Mer  |
| DRASS   | : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales                    |
| DREES   | : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques |
| EHPA    | : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées                           |
| EPCI    | : Etablissement Public de Coopération Intercommunale                         |
| FEADER  | : Fonds Européen Agricole de Développement Rural                             |
| FEDER   | : Fonds Européen de Développement Régional                                   |
| FEP     | : Fonds Européen pour la Pêche   |
| FRAFU   | : Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain                                |
| FSE     | : Fonds Social Européen  |
| HID     | : Handicapés, Incapacité, Indépendance                                       |
| HQE     | : Haute Qualité Environnementale   |
| IAA     | : Industrie Agro-Alimentaire   |
| ICHN    | : Indemnités Compensatoires aux Handicaps Naturels                           |
| IFREMER | : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer               |

|                            |  |
|----------------------------|--|
| INSEE                      | : Institut National de la Statistiques et des Etudes   |
| IRD                        | : Institut de Recherche pour le Développement  |
| IRU                        | : Infeasible Right of Use  |
| LMD                        | : Licence Master Doctorat  |
| MAE                        | : Mesure Agro-Environnementale   |
| OCDE                       | : Organisation pour la Coopération et de Développement Economique                                |
| OCM Sucre                  | : Organisation Commune du Marché du Sucre  |
| OMC                        | : Organisation Mondiale du Commerce  |
| ONF                        | : Office National des Forêts   |
| PAC                        | : Politique Agricole Commune   |
| PAH                        | : Plan d'Aménagement des Hauts   |
| PASER                      | : Projet Stratégique de l'Etat en Région   |
| PDEDMA                     | : Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés                             |
| PDIPR                      | : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée                                |
| PHAE                       | : Prime Herbagère Agri-Environnementale  |
| PIB                        | : Produit Intérieur Brut   |
| PLU                        | : Plan Local d'Urbanisme   |
| PMSEE                      | : Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensif  |
| PNH                        | : Parc National des Hauts  |
| POIP                       | : Programme Opérationnel Intégré Plurifonds  |
| POSEIDOM                   | : Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer |
| PREDAMA                    | : Plan Régional d'Elimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés                       |
| PREDIS                     | : Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux                                   |
| PRERURE                    | : Plan Régional des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie             |
| PR2D                       | : Plan Réunionnais de Développement Durable  |
| PSN<br>Développement Rural | : Plan Stratégique National de Développement Rural   |

|                   |   |
|-------------------|---|
| PSN Pêche         | : Plan Stratégique National Pêche   |
| RMI               | : Revenu Minimum d'Insertion  |
| RSA               | : Régime Spécifique d'Approvisionnement                                     |
| RUP               | : Région Ultra-Périphérique   |
| SADC              | : Communauté pour le Développement de L'Afrique Austral                     |
| SAGE              | : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux                               |
| SAR               | : Schéma d'Aménagement Régional   |
| SAU               | : Surface Agricole Utile  |
| SDADD             | : Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable            |
| SDAGE             | : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau                     |
| SIG               | : Système d'Information Géographique  |
| SMVM              | : Schéma de Mise en Valeur de la Mer  |
| STEP              | : Station d'EPuration   |
| TAAF              | : Terres Australes Antarctiques Françaises                                  |
| TCO               | : Territoire de la Côte Ouest   |
| TIC               | : Technologies de l'Information et de la Communication                      |
| TCSP              | : Transport en Commun en Site Propre  |
| UE                | : Union Européenne  |
| UGB               | : Unité Gros Bétail   |
| UNESCO<br>Culture | : Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UTA               | : Unité de Travail Agricole   |
| ZNIEFF            | : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique            |

# **1 - L'élaboration des programmes européens : une démarche partenariale et intégrée**

## **1.1. La méthode réunionnaise**

L'une des particularités de La Réunion réside dans l'organisation et le découpage territorial de ses structures administratives.

L'île, qui est à la fois une région et un département, compte cinq regroupements intercommunaux et 24 communes regroupées en une association des maires. Le département se découpe en 49 cantons et 45 conseillers régionaux siègent au Conseil Régional. De même, la représentativité des secteurs socio-économiques et de la société civile est assurée, pour le champ économique, par trois chambres consulaires (commerce-industrie, métiers, agriculture) et un comité régional des pêches et pour la société civile, par deux conseils consultatifs (conseil économique et social, conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement).

Dans ce contexte particulier d'un nombre restreint d'acteurs publics et d'organisation, il existe une "méthode réunionnaise" de partenariat qui a fait ses preuves lors de l'élaboration des précédents Documents de Programmation. Elle s'est traduite par une grande mobilisation des acteurs publics et surtout par une volonté affirmée de mettre en œuvre, à partir d'une stratégie commune et transversale, les actions qui contribuent au développement de l'île dans le respect des prérogatives de chacun des acteurs.

Cette méthode réunionnaise a été réaffirmée dans le cadre de la préparation des programmes 2007-2013.

En effet, la multiplication des cadres stratégiques communautaires (politique régionale pour le FEDER et le FSE, politique de développement rural pour le FEADER et politique de la pêche pour le FEP), l'existence de documents stratégiques nationaux distincts et disparition réglementaire d'un Document Unique de Programmation au plan local ont incité les acteurs locaux à une plus grande vigilance en matière de coordination. Cette vigilance se traduit à plusieurs niveaux :

- par la nécessité d'une réelle stratégie régionale intégrée commune à l'ensemble des programmes confortée par l'obligation réglementaire de démontrer l'articulation entre les différents programmes 2007-2013 ;
- par la cohérence avec les autres exercices de réflexion stratégique conduits à l'échelle de l'île (SAR, Cahiers de l'Agriculture, SDADD, PR2D, PASER ...) ;
- par la coordination des calendriers, des méthodologies et liens avec les instances d'élaboration et de validation des programmes 2007-2013 ;
- par la cohérence dans l'architecture des programmes et dans les procédures de gestion des cinq programmes en incluant notamment les missions de l'organisme payeur unique (FEADER) avec la gestion d'un programme national (FEP).

Ce souci d'approche intégrée a été confirmé dès le CNS de Novembre 2005 et dès les premières séances de concertation avec les partenaires socio-économiques sur les projets de Cadre de Référence Stratégique National et Plan Stratégique National de développement rural en Juin 2005.

## **1.2 La méthodologie de préparation des programmes**

Il est important de rappeler que la dynamique partenariale s'est engagée dès le mois de juin 2005 avec la préparation des contributions de La Réunion à l'élaboration des documents stratégiques nationaux (CRSN Feder – Fse, PSN Développement Rural Feader, PSN Pêche Fep).

En prenant en compte, d'une part, les acquis méthodologiques de la préparation 2000-2006 et, d'autre part, les éléments de contexte précités, le processus de préparation des programmes 2007-2013 s'est organisé en six étapes avec l'appui d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des programmes. Cette méthodologie a été validée en CAR (Comité de l'Administration Régionale) pour l'Etat, ainsi que par les Commissions Permanentes du Conseil Régional et du Conseil Général.

### **1.2.1 Etape n°1 : Information et lancement**

Cette étape, qui a démarré progressivement au cours du second semestre 2005 (visite de la Commissaire Hübner en septembre 2005 à la Réunion, séminaire FEADER en juin 2005 à Paris, concertation sur les documents stratégiques nationaux en juin 2005, Comité de Suivi de novembre 2005), s'est amplifiée début 2006. L'objectif de cette étape était double :

- informer sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ainsi que sur le processus d'élaboration des futurs programmes en insistant notamment sur les évolutions à prendre en compte ;
- initier le processus d'élaboration des programmes avec la mise en place de 14 groupes techniques thématiques et d'une instance de concertation 2007-2013 (Cf 1.3.2)

| DOMAINES   | GROUPES TECHNIQUES THEMATIQUES                           |
|--|--|
| <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b>            | Economie marchande et aménagements à vocation économique |
|  | Agriculture  |
|  | Pêche et Aquaculture                                     |
|  | Inclusion sociale  |
|  | Surcoûts   |
| <b>AMENAGEMENT</b>                                   | Déplacements   |
|  | Développement urbain                                     |
|  | Développement rural                                      |
|  | Environnement - eau - énergie                            |
| <b>SERVICES A LA POPULATION ET DEVELOPPEMENT DES</b> | Investissements liés aux services à la population        |
|  | Développement des ressources humaines                    |
|  | Mobilité   |
| <b>OUVERTURE ET INSERTION REGIONALE</b>              | Infrastructures d'échanges                               |
|  | Insertion régionale                                      |

Ces groupes ont permis de réunir plus d'une cinquantaine de personnes issues de l'ensemble des services impliqués dans la gestion des programmes européens.

### 1.2.2 Etape n°2 : Bilan

La réalisation d'un bilan dans le cadre des groupes techniques thématiques a permis de dégager les principaux constats liés à l'exécution de l'actuel programme en accordant une attention particulière aux interventions ayant connu des difficultés de mise en œuvre. Sur chaque mesure du DOCUP des fiches bilan ont été réalisées par les services. Ce bilan a été largement utilisé lors de la phase proposition afin de juger de la pertinence des actions et des modalités proposées au regard du passé.

### 1.2.3 Etape n°3 : Diagnostic

L'élaboration du diagnostic s'est articulée autour de trois orientations :

- identifier les enjeux transversaux de développement ;
- actualiser les données du profil régional de La Réunion (profil sociétal, profil économique et profil environnemental) ;
- répondre, le cas échéant, aux prescriptions réglementaires spécifiques (FEADER et FEDER Coopération).

### 1.2.4 Etape n°4 : Définition de la stratégie intégrée plurifonds

La définition de la stratégie intégrée plurifonds a permis de constituer un socle stratégique commun aux futurs programmes opérationnels, socle qui est en cohérence avec les orientations stratégiques communautaires, avec les documents stratégiques nationaux ainsi qu'avec les stratégies locales.

Le processus de maturation de la stratégie s'est réalisé en trois étapes :

- La première étape a consisté en l'élaboration des lignes de forces :
  - o Des points communs ont été identifiés sur la base des diverses réflexions stratégiques locales engagées au cours de l'année 2006 (SDADD, PR2D) ou anciennes (PASER, POIP 1989-1993, DOCUP 1994-1999 et REGIS II 1995-1999, DOCUP 2000-2006, rapport OCDE-2004). Ainsi, des tournants, des changements voire des ruptures sont estimés nécessaires dans l'ensemble de

ces réflexions qui reconnaissent néanmoins toutes la coexistence de tendances permanentes et d'enjeux nouveaux.

- Il a été retenu de faire converger les orientations stratégiques vers une seule finalité afin d'accroître la lisibilité des orientations et l'efficacité de l'action.
- La deuxième étape concernait l'architecture de la stratégie : au lieu d'actualiser et d'enrichir le cadre stratégique du DOCUP 2000-2006, le choix d'une nouvelle architecture, à partir des réflexions stratégiques en cours et en continuité du diagnostic, a été retenue comme hypothèse de travail.
- La troisième et dernière étape a abouti à l'ébauche du plan avant de finaliser le contenu de la stratégie. Sur la base d'une finalité centrale fondée, après débats de fond, sur la construction d'un modèle réunionnais de compétitivité respectueux des principes de durabilité et de solidarité, le plan a été structuré selon l'approche du développement durable retenue pour le diagnostic (hommes - activités – territoire) en identifiant au sein de chacune de ces composants des tendances permanentes et des tournants.

### **1.2.5 Etape n°5 : Elaboration de propositions**

Cette étape a permis de recueillir et d'organiser l'ensemble des propositions s'inscrivant dans la stratégie intégrée plurifonds définie à l'étape n°3. La mise en place de fiche propositions comme en 1999 a été validée par les partenaires.

Ceci s'est traduit, à partir du mois de juin 2006, par la réalisation d'un modèle type de fiche proposition, accompagné d'une notice méthodologique, documents adressés à l'ensemble des services Etat – Région et Département, afin d'élaborer des propositions en lien avec les partenaires privés le cas échéant.

Ces fiches ont été élaborées au sein des quatorze groupes technique thématiques précités dans un partenariat élargi notamment pour les thématiques concernant l'agriculture, la pêche et l'intégration régionale.

Dans un souci de partenariat, l'animation des groupes techniques thématiques a été assurée par des binômes animateur-rapporteur associant services de l'Etat et services des collectivités. A ce titre, la DIREN, service chargé d'émettre l'avis au titre de l'autorité environnementale a été associée étroitement au processus de préparation (rapporteur du groupe thématique «eau – énergie –environnement » et membre des groupes « déplacements » et « développement urbain »)

Au sein de chaque groupe technique, des fiches propositions ont fait l'objet d'une analyse de cohérence par rapport aux prescriptions communautaires et par rapport au projet de stratégie régionale intégrée.

### **1.2.6 Etape n°6 : Négociation et formalisation des programmes**

Sur la base d'un travail conséquent de propositions produites par les groupes et conduisant à des sollicitations financières sensiblement supérieures aux disponibilités, les négociations se sont engagées dans trois orientations :

- proposer une affectation des crédits en analysant les sollicitations financières liées aux différentes propositions ;
- définir les complémentarités entre les programmes ;
- définir les dispositions de mise en œuvre des programmes.

**Pour mener à bien cette négociation, quelques lignes directrices** avaient été identifiées dès Novembre 2005 :

- le respect des principes communautaires d'additionnalité et de subsidiarité ;
- la conformité aux orientations stratégiques communautaires, nationales et locales ;
- la prise en compte de quelques priorités d'affectation identifiées lors du CNS de Juillet 2005 ;
- le respect des principes de bonne gestion (sécurité de la programmation sous l'angle de la consommation et du contrôle, simplification du contenu des programmes, maîtrise des programmes d'actions mis en œuvre par les structures d'animation et de développement...).

Il avait été précisé que ces lignes directrices pourraient être déclinées selon les critères d'arbitrage suivants :

- maturité des projets ;
- bilan des réalisations sur la période 2000-2006 ;
- réalisme des échéanciers ;
- impact sur les deux premières échéances de dégageement d'office ;
- existence de contreparties publiques nationales.

Avant de procéder aux arbitrages financiers, il est apparu important de définir quelques paramètres d'ordre réglementaire, technique ou financier qui ont été pris en compte dès le début des négociations indépendamment des questions d'opportunité. Sur un plan général, 4 paramètres généraux plurifonds méritent d'être soulignés :

- l'impact sur les deux premières échéances de dégageement d'office : compte tenu de la distinction des enveloppes financières entre les fonds et de la diminution des acomptes versés en début de programme dans certains cas, les arbitrages ont dû nécessairement intégrer ce premier paramètre de bonne gestion qui avait été déjà annoncé lors du CNS de Novembre 2005,
- l'existence de contreparties nationales publiques sécurisées : indépendamment du caractère obligatoire de cette disposition, la prise en compte de ce paramètre dans la conduite des négociations a permis de circonscrire plus rapidement le périmètre de la négociation,
- la prise en compte des difficultés mises en évidence lors du bilan,
- le poids relatif des programmes d'actions : compte tenu de l'évolution des disponibilités financières, il est apparu peu prudent, d'une part, d'augmenter la part relative consacrée aux programmes d'actions et, d'autre part, d'accroître le nombre d'opérateurs mobilisant des fonds structurels pour leurs actions.

Pour chaque fonds des paramètres spécifiques ont été pris en compte.

**Concernant le programme FEDER convergence**, les 5 paramètres concernent :

- l'impact sur les deux premières échéances de dégageement d'office : l'impact financier sur les deux premières échéances de dégageement d'office est considérable. Par rapport aux années 2000-2001, environ 122 M€ de Feder supplémentaires devront être justifiées sur les tranches 2007-2008. De ce fait, le volume financier de l'effort supplémentaire attendu en matière de certification a été mis en cohérence avec les dotations financières affectées aux projets structurants capables de consommer avec certitude ces montants sur les premières années du programme.

- la prise au compte du ciblage des dépenses « Lisbonne + » (« earmarking ») : des efforts importants ont été réalisés afin de concentrer les choix sur les interventions relevant des rubriques de la stratégie de Lisbonne.
- le poids important des grands projets : compte tenu d'un nombre important de grands projets potentiels jamais atteint dans le passé, l'effort de sélectivité a porté à la fois sur le nombre de grands projets et sur leur taux de cofinancement effectif.
- un équilibre entre les volets investissement et fonctionnement de l'allocation additionnelle
- une plus grande visibilité des interventions en matière de recherche-développement-innovation.

**Concernant le programme FEDER Coopération**, les 3 paramètres utilisés ont été les suivants :

- l'impact sur les deux premières échéances de dégageement d'office : comme pour le FEDER convergence, l'impact financier sur les deux premières échéances de dégageement d'office est considérable compte tenu avant tout de l'augmentation de la dotation (+ 5,8 M€ à certifier sur les deux premières tranches).
- la capacité à concentrer les interventions : en conséquence du premier paramètre, il a été nécessaire de concentrer une part suffisante de crédits sur quelques propositions structurantes (investissements, équipements lourds, programmes de recherche ...).
- la maturité des partenariats avec pays tiers : l'association des pays tiers et / ou des acteurs des pays tiers a constitué un élément d'appréciation des propositions.

**Concernant le programme FSE**, 3 paramètres ont guidé les choix :

- l'impact sur le dégageement d'office : pour le FSE, la capacité à franchir les seuils de dégageement d'office est étroitement liée à la structure du programme et notamment au poids des dispositifs permanents qui ont toujours sécurisé la consommation du FSE.
- l'impact des règles de gestion sur la mise en œuvre des interventions cofinancées par le FSE : ceci concerne à la fois les dispositions nationales de gestion mais aussi les difficultés constatées au plan local en termes de non-mobilisation des crédits, de dispersion des acteurs ou de manque de fiabilité des procédures de gestion et de contrôle au niveau des opérateurs.
- une visibilité plus importante des certaines priorités (innovation, lutte contre les discriminations).

**Concernant le FEADER**, 5 paramètres ont orienté les débats :

- l'impact sur les deux premières échéances de dégageement d'office : le démarrage de la future période de programmation est marqué par deux éléments qui doivent être pris en compte dans la construction du programme : comme sur le programme 2000-2006, Il n'y aura pas ou peu de dépenses liées aux projets structurants à maîtrise d'ouvrage publique en début de programme ; en outre, il n'y aura pas non plus de dépenses liées aux programmes d'actions 2007 qui seront cofinancés au titre du programme actuel soit un effort de certification supplémentaire à réaliser de l'ordre de 10M€ de Feader pour la première échéance du dégageement d'office.

- la gestion en dépenses publiques : l'obligation réglementaire de gérer les futurs programmes Feader en dépenses publiques constitue une contrainte supplémentaire pour la gestion des premières échéances de dégage­ment d'office ce qui conforte le choix du système de pré­financement facteur accélérateur des remontées de dépenses.
- la prise en compte des équilibres entre les différents types d'intervention : programmes d'actions, aides individuelles et investissements structurants.
- le respect des seuils obligatoires par axe
- un périmètre LEADER spécifique en cohérence avec une géographie pertinente.

**Enfin concernant le FEP**, les 3 paramètres suivants ont été retenus :

- l'absence de visibilité pendant longtemps sur les dotations financières : en l'absence de visibilité sur la future dotation FEP mobilisable par La Réunion, les choix ont été opérés sur la base réaliste d'un maintien de l'enveloppe actuelle.
- l'impact sur les deux premières échéances de dégage­ment d'office : le démarrage de la future période de programmation est marqué par la mise en place d'un dégage­ment d'office à l'échelle d'un programme national : quelle modes de déclinaison et de responsabilisation des différentes régions concernées ?
- la gestion en dépenses publiques : l'obligation réglementaire de gérer les futurs programmes Fep en dépenses publiques constitue une contrainte supplémentaire pour la gestion des premières échéances de dégage­ment d'office ce qui conforte le choix du système de pré­financement, facteur accélérateur des remontées de dépenses.

## **1.3 Les actions de partenariat lors de l'élaboration des programmes et l'association active des partenaires et des socioprofessionnels**

### **1.3.1 Les actions d'information**

Afin de diffuser largement les éléments de contexte, de cadrage, de méthodologie et d'échanges pour la préparation des programmes, trois réunions d'information ont été organisées :

- le 03 février 2006 à la Préfecture : réunion d'information à l'attention des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en partenariat avec l'Association des Maires du Département de la Réunion ;
- le 03 février 2006 au Conseil Régional : réunion d'information pour les services gestionnaires de l'Etat, de la Région et du Département ;
- le 24 février 2006 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion : réunion d'information à l'attention des partenaires socio-professionnels.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du programme régional de développement rural, un séminaire d'information à l'attention des acteurs du développement rural a été organisé au Conseil Général les 29 et 30 Juin 2006 en présence de la Commission et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

D'autres réunions plus spécifiques ont associé les services de l'Etat et les collectivités locales, les socioprofessionnels et le secteur associatif tout au long de l'année 2006.

### **1.3.2 La mise en place d'une instance de concertation pour la préparation des programmes européens 2007-2013**

Afin d'impliquer plus fortement dans l'élaboration des programmes les partenaires socioprofessionnels, économiques ainsi que les Communes et EPCI, une instance de concertation a été mise en place réunissant les acteurs suivants :

- La Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général,
- L'Association des Maires du Département de la Réunion (AMDR),
- Les 5 EPCI : CINOR, TCO, CIREST, CCSUD et CIVIS,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE),
- Le Conseil Economique et Social Régional (CESR),

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM). Cette instance de concertation a permis d'une part, d'informer les membres de l'instance sur l'évolution du contexte de préparation des programmes au plan communautaire et national et, d'autre part, de recueillir les avis et réactions à chaque étape du processus. De plus, chaque institution membre de l'instance a été invitée à prolonger la consultation auprès de ses interlocuteurs habituels. Ainsi la consultation a été facilitée et légitimée par une concertation plus large mise en œuvre très en amont selon une approche « bottom up ».

Ainsi à titre d'exemple, deux réunions de travail ont été organisées par l'AMDR à l'attention des Communes sur le bilan et sur les propositions. Dans le même esprit, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement a organisé une séance plénière consacrée à la préparation des programmes 2007-2013. De même, les avis du Conseil Economique et Social Régional et de la Chambre de Commerce et d'Industrie ont fait l'objet d'une consultation interne de l'ensemble des commissions.

### **1.3.3 Les réunions de l'instance de concertation**

5 réunions de l'instance de concertation ont été réalisées. Chaque réunion de l'instance a permis, dans un premier temps, d'informer les partenaires sur les évolutions du contexte européen, national et régional puis, dans un second temps, de prendre connaissance et échanger sur les travaux réalisés.

- le 19 avril 2006 au Conseil Général :
  - Point d'actualité communautaire et national
  - Présentation de la synthèse du bilan
  - Propositions sur le projet de plan du diagnostic territorial
- le 30 mai 2006 à la Préfecture :
  - Point d'actualité communautaire et national
  - Présentation du projet de diagnostic
  - Proposition et échanges sur la méthodologie d'élaboration du plan de la stratégie régionale intégrée
- le 10 août 2006 au Conseil Régional :
  - Point d'actualité communautaire et national
  - Présentation du projet de stratégie régionale intégrée

- le 15 septembre 2006 au Conseil Général :
  - Point d'actualité communautaire et national
  - Propositions sur les paramètres de négociation
  - Point d'avancement sur la phase proposition de mesures
  
- le 18 décembre 2006 à la Préfecture :
  - Point d'actualité communautaire et national
  - Présentation des propositions issues des négociations financières.

### **1.3.4 Le rôle des groupes techniques thématiques et la consultation des partenaires socio-professionnels**

Tout au long du processus de préparation des programmes opérationnels, les groupes techniques thématiques ont été fortement mobilisés. Il est important de signaler que lors de la phase propositions, les partenaires socio-professionnels ont été consultés par les différents groupes techniques thématiques concernés.

### **1.3.5 L'élaboration concomitante des programmes européens et du contrat de projets Etat-Région**

Dans un souci de cohérence et de rationalisation, la préparation des programmes a été menée conjointement avec celles du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) en ce qui concerne le diagnostic territorial et les négociations financières, le mandat de négociation initial des Préfets ayant été transmis le 18 Juillet 2006. Cette approche témoigne également du souci d'une approche intégrée entre les deux exercices de programmation pluriannuelle même s'ils ont des champs d'intervention différents.

### **1.3.6 La mise en ligne d'informations sur la préparation des programmes 2007-2013**

Afin d'approfondir le partenariat et d'élargir la diffusion de l'information dans le cadre de la préparation des programmes européens 2007-2013, l'Etat, la Région et le Département ont souhaité une mise en ligne de toutes les informations permettant une appropriation des enjeux de la prochaine période de programmation.

A cet effet, une nouvelle rubrique 2007-2013 a été créée sur le site grand public [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) dès le mois de juin 2006 et elle a été mise à jour régulièrement au niveau des deux types d'informations mises en ligne :

- \* des ressources documentaires européennes et nationales (orientations stratégiques et règlements communautaires, documents stratégiques nationaux, contributions de la Réunion à la préparation des documents stratégiques nationaux) ;
- \* des informations pratiques sur les travaux réalisés dans le cadre de la préparation au plan local des futurs programmes européens 2007-2013 (diaporamas présentés en instance de concertation, diagnostic, stratégie...).

Afin de mesurer l'impact de cette nouvelle initiative, un suivi précis du nombre de visites et du nombre de fichiers téléchargés à été mis en place.

S'agissant de nombre de visites, les statistiques montrent un intérêt constant pour cette rubrique du site :

| Mois                     | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|--------------------------|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| <b>Nombre de visites</b> | 86   | 153     | 173  | 202       | 211     | 196      | 178      |

S'agissant du nombre de fichiers téléchargés l'intérêt pour le processus local de préparation des programmes s'est également vérifié :

| RUBRIQUES   | NOMBRE DE FICHIERS TELECHARGES A FIN DECEMBRE 2006 | %          |
|---|--|------------|
| 1 –Ressources documentaires européenne et nationales      | 1917   | 31         |
| 2 – Elaboration des futurs programmes européens 2007-2013 | 4196   | 69         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>6113</b>  | <b>100</b> |

#### **1.4 Le bilan de la concertation**

La méthode utilisée en 2006 a été largement inspirée de celle de 1999 en ce qui concerne :

- ◆ la mise en place d'un processus de concertation élargi ;
- ◆ la conception, celle-ci a été facilitée et légitimée par une concertation plus large mise en œuvre très en amont selon une approche " bottom up " ;
- ◆ la mise en place de fiches propositions opérationnelles
  - ⇒ conçues et proposées par ceux-là mêmes qui en auront ultérieurement la charge,
  - ⇒ discutées en réunions partenariales, elles ont été nourries et amendées par les autres partenaires et intégrées, de fait, dans une vision d'ensemble.
- ◆ la poursuite d'une vision intégrée des fonds européens par le biais d'une stratégie régionale commune à l'ensemble des fonds

Par rapport au processus d'élaboration de la précédente programmation, des progrès substantiels ont cependant été accomplis :

- ◆ l'information des partenaires et plus généralement du grand public par la diffusion des productions sur le site Internet [www.reunion europe.org](http://www.reunion europe.org) tout au long du processus de préparation des programmes avec possibilité pour le grand public de donner son avis,
- ◆ l'information et la consultation des partenaires via l'instance de concertation à chaque étape du processus,
- ◆ l'introduction d'une phase bilan qui a permis de mieux analyser les propositions avec réalisme et de mieux identifier les besoins,
- ◆ un processus d'évaluation ex-ante beaucoup plus interactif privilégiant des échanges constants à chaque étape du processus de préparation.

## **1.5 La conduite de l'évaluation ex-ante et de l'évaluation stratégique environnementale**

Dès le lancement de ce double processus d'évaluation le 15 février 2006, les partenaires chargés de la préparation des programmes ont opté pour un triple choix méthodologique :

- conduire de manière concomitante et coordonnée les deux évaluations confiées à un même prestataire ;
- décliner l'approche intégrée également au niveau des évaluations ex-ante et stratégique environnementale en faisant porter le regard de l'évaluateur sur l'ensemble des programmes ;
- privilégier un processus d'échange permanent avec le cabinet d'évaluation afin d'alimenter de façon interactive les travaux de définition des programmes.

### **1.5.1 L'évaluation ex-ante**

Le déroulement de l'évaluation ex-ante s'est organisé en cinq volets :

- volet 1 : examen de la prise en compte des recommandations des évaluations antérieures ;
- volet 2 : appréciation de la qualité du diagnostic stratégique ;
- volet 3 : appréciation de la pertinence et de la cohérence des choix stratégiques ;
- volet 4 : examen des effets attendus ;
- volet 5 : examen des dispositions de mise en œuvre.

Ces cinq étapes se sont déroulées de Mars 2006 à Février 2007 avec un point d'information intermédiaire réalisé lors du CNS de Septembre 2006.

### **1.5.2 L'évaluation stratégique environnementale**

Conformément aux dispositions de la directive 2001-42 du 27 juin 2001, les programmes européens 2007-2013 ont fait l'objet d'une évaluation environnementale conduite sur la base d'un cadrage défini par la DIREN et approuvé par les trois partenaires de la contractualisation.

Par ailleurs, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, organe consultatif spécifique aux DOM ayant compétence notamment dans le domaine de l'environnement, a émis un avis sur la stratégie intégrée des programmes européens.

Enfin, la consultation environnementale du public s'est déroulée du 23 décembre 2006 au 23 janvier 2007 de la manière suivante :

- diffusion d'encarts dans les trois journaux de la presse quotidienne régionale ;
- mise en ligne des projets de programmes et des rapports environnementaux sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) avec une possibilité de recueil d'avis en ligne également ;
- insertion sur les sites de la Préfecture, du Conseil Régional et du Conseil Général de trois liens permettant d'orienter les visiteurs vers cette rubrique.

Les contributions issues de cette consultation font l'objet d'une synthèse dans le cadre du rapport environnemental.

## **2 - Les enseignements des programmations antérieures**

### **2.1 – DOCUP 2000-2006**

#### **2.1.1 Les objectifs du FSE dans le cadre du DOCUP**

Dans le cadre du DOCUP 2000-2006, les actions cofinancées par le FEDER ont pris en compte les enjeux stratégiques en matière de lutte contre les exclusions, de prévention du chômage, de formation et de qualification :

- Mobiliser et dynamiser les publics exclus ou en voie d'exclusion du marché du travail
- Prévenir une exclusion durable par une première démarche de mobilisation et de dynamisation
- Encourager la mobilité éducative et professionnelle
- Accentuer l'effort de formation professionnelle
- Accompagner par la formation les projets de développement locaux en contribuant notamment à la lutte contre les exclusions
- Accompagner par la formation le développement des filières d'activités émergentes et la consolidation des pôles sectoriels en développement
- Développer l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères
- Promouvoir la recherche et renforcer ses liens avec la formation et le monde économique
- Faciliter la création d'entreprise chez le public en difficulté ou en voie d'insertion
- Rapprocher le monde économique du public en difficulté d'insertion
- Promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Améliorer la performance du système éducatif et de formation professionnelle
- Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics en recherche d'insertion
- Renforcer la professionnalisation des acteurs de l'éducation et de la formation professionnelle continue
- Encourager l'innovation dans les méthodes et outils pédagogiques

Ainsi, la stratégie de développement soutenue par le FSE s'est déclinée en un seul axe :

- Axe 14 : Le développement du marché du travail et des ressources humaines

Au titre de l'axe 14, les mesures mises en œuvre ont été les suivantes :

| Mesure  | Descriptif synthétique   |
|---|--|
| 14.1 Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité (ex mesure 6.1 / G1)                                   | Chantiers d'insertion, promotion d'initiatives locales, aide au développement des structures d'insertion   |
| 14.2 Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en parcours d'insertion (ex mesure 6.2 / G2)                       | Actions préparatoires à l'insertion ou à la qualification, PLIE  |
| 14.3 Prévenir et lutter contre les situations d'exclusion (ex mesure 6.3 / G3)  | Prévention et lutte contre l'illettrisme, programmes en faveur des détenus et des handicapés   |
| 14.4 Mobilité géographique et professionnelle (ex mesure 7.1 / H1)  | Prestations de mobilité (billets d'avion, aide à l'installation, ...)  |
| 14.5 Développement du travail féminin et égalité des chances (ex mesure 7.2 / H2)   | Actions contribuant au développement de l'activité féminine et à l'égalité des chances   |
| 14.6 Développement de filières éducatives et recherche (ex mesure 7.3 / H3)   | Formations initiales ou professionnelles de haut niveau  |
| 14.7 Développement des compétences dans les entreprises (ex mesure 7.4 / H4)  | Aide au conseil, formation des individus, aides au recrutement   |
| 14.8 Accompagnement des mutations sectorielles (ex mesure 7.5 / H5)   | Formations liées au développement des secteurs d'activité  |
| 14.9 Accès au premier emploi par la voie de l'apprentissage (ex mesure 7.6 / H6)  | Actions préparatoires à l'apprentissage et apprentissage   |
| 14.10 Formation des adultes et des demandeurs d'emploi (ex mesure 7.7 / H7)   | Dispositif FPA et prestations, réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres   |
| 14.11 Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes (ex mesure 7.8 / H8)   | RSMA, EAM, MFR et formation des emplois jeunes des institutions publiques  |
| 14.12 Développer l'esprit d'entreprise (ex mesure 8.1 / I1)   | Accompagnement du public en difficulté d'insertion, des PME et TPE en création ou en croissance, ...   |
| 14.13 Assistance aux structures et systèmes (ex mesure 8.2 / I2)  | Accompagnement du dispositif emplois jeunes, mise en réseau et modernisation structures accueil orientation, centres de ressources, ...            |
| 14.14 Innovation, individualisation et TICE (ex mesure 8.3 / I3)  | Ingénierie, Actions innovantes, systèmes individualisés, développement TICE  |
| 14.15 Assistance Technique FSE (ex mesure 8.4 / I4)   | Actions de publicité, d'assistance, de suivi et d'évaluation du programme, ...<br>Soutien aux dispositifs de suivi, de mise en œuvre du programme. |
| 14.16 Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions (article 4.2 du règlement n°1784/1999) (ex mesure 8.5 / I5) | Mise en place de subvention(s) globale(s) redistribuée(s) aux bénéficiaires ultimes sous forme de petites subventions.                             |

## 2.1.2 Avancement financier global du DOCUP 2000-2006

L'analyse des niveaux d'avancement qui suit est basée sur des données indicatives arrêtées au 31 Décembre 2006.

| Nombre de mesures | Montant UE prévu (maquette 2006) | Montant UE programmé | Montant UE certifié | Taux de programmation | Taux de certification |
|-------------------|----------------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| 62                | 1 588 M€                         | 1 620 M€             | 1032 M€             | 102%                  | 65%                   |

Les informations financières disponibles à ce jour et le bilan réalisé dans le cadre de l'ajustement financier permettent d'envisager un taux d'engagement proche de 100% pour l'ensemble des fonds. De plus, l'absence de clôture réglementaire des engagements au 31 Décembre 2006 permettra de poursuivre la programmation des sommes encore disponibles en 2007.

Concernant la certification des dépenses, 65% des dépenses programmées ont été certifiées au 31 Décembre 2006. Depuis le début du programme, il n'y a eu aucun dégageement d'office sur aucun fonds.

## 2.1.3 Avancement financier pour le FSE 2000-2006

| Nombre de mesures | Montant UE prévu (maquette 2006) | Montant UE programmé | Montant UE certifié | Taux de programmation | Taux de certification |
|-------------------|----------------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| 16                | 460 M€                           | 543 M€               | 364 M€              | 118 %*                | 79 %                  |

\* y compris reliquats sur opérations soldées réaffectés à d'autres dossiers programmés

Globalement le FSE connaît un bon niveau de programmation et un niveau de certification en phase avec les prévisions de début de programme.

## 2.1.4 Les principaux enseignements de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours

### ***Prise en compte des recommandations des évaluations antérieures :***

La prise en compte de l'évaluation à mi-parcours a été qualifiée d'**effective** et de **sélective**.

- **Effective**

L'interaction entre l'évaluation à mi-parcours et la révision à mi-parcours avait été particulièrement forte : de ce fait, il y a une grande convergence entre les propositions de l'évaluateur et la révision à mi-parcours.

- L'évaluateur à mi-parcours avait proposé de **valider la stratégie globale** du DOCUP sans changements notables.
- **Une nouvelle structure du DOCUP en 6 axes** : 3 axes correspondent au FEDER, un au FSE, un au FEOGA et un à l'IFOP avant la révision à mi-parcours, le DOCUP avait 11 axes.
- **Une simplification du document** : des sous-mesures ont été gérées hors-DOCUP, d'autres ont été fusionnées pour un meilleur diagnostic.
- **Les réajustements financiers fonds par fonds et mesures par mesures** ont été effectués conformément à la grande majorité des recommandations.
- **Des procédures ont été mises en place pour accélérer les certifications de dépenses.**

- **Sélective**

Toutes les préconisations et les recommandations formulées par l'évaluateur n'ont pas été prises en compte.

La révision à mi-parcours souligne plusieurs objectifs :

- **La conformité à la stratégie initiale** proposant une attention partagée et équilibrée entre les différents axes se référant au développement de l'économie, à l'aménagement, au développement des services à la population et des ressources humaines, au développement et à la valorisation des ressources propres agricoles et de la pêche, au développement harmonieux et à la préservation de l'environnement des espaces ruraux et urbains,
- **L'attention à porter à l'efficacité de la dépense**, secteur par secteur, fonds par fonds, et mesure par mesure (voire sous-mesure par sous-mesure), pour éviter les sous-réalisations et assurer des réalisations et résultats spécifiques,
- **La nécessité d'une programmation fine (notamment en ce qui concerne les ajustements de fin de période de programmation) d'opérations aboutissant à des réalisations suffisamment rapides** conduisant, sous réserve de la pertinence et de l'efficacité de la dépense, à viser l'objectif d'une absorption quasi-intégrale des crédits afin d'utiliser au mieux les fonds mis à disposition par l'Union Européenne. Cet objectif est bien présent, notamment en fin de parcours où il prend une importance particulière, pour le choix de l'allocation des moyens disponibles restants.

L'ensemble de ces recommandations s'est traduit, soit formellement dans la révision à mi-parcours soit dans la pratique de la programmation après cette révision.

### **Analyse des réalisations et résultats sur le FSE**

| Axe 14 Développement du marché du travail et des ressources humaines  |   | Valeurs actuelles<br>(dernière valeur connue<br>en novembre 2005) | Valeurs cibles ou de<br>référence |
|---|---|---|-----------------------------------|
| Réalizations du DOCUP   | Nombre de bénéficiaires   | 48 000  | à mi-parcours : 25000             |
|   | Nombre d'heures stagiaires  | 25 millions   | à mi-parcours : 18 millions       |
| Résultats (DOCUP plus autres politiques et effets de l'environnement) | Nombre de demandeurs d'emploi en formation / nombre de chômeurs BIT | 11%   | en fin de parcours : 10%          |
|   | Flux de mobilité aidée  | 6250  | 4600 (2001)                       |
|   | Taux de placement AFPA  | 49%(2004)   | 45,3% (2001)                      |
| Impact (du DOCUP et de facteurs exogènes)                             | Taux de création d'entreprises par les femmes                       | 25%   | 26,4%(1998)                       |
|   | Taux de placement apprentis en contrats non aidés                   | 34%   | 26%(2000)                         |

Les réalisations des mesures liées au FSE sont au-dessus des objectifs fixés à mi-parcours.

Les résultats sont encourageants :

- L'accès des demandeurs d'emplois aux formations dépasse les 10%, qui était la valeur "cible" pour cette période de programmation.
- Le nombre de bénéficiaires de la politique de mobilité a augmenté de 35% depuis 2001.
- Le taux de placement, suite aux formations de l'AFPA, atteint 49%, contre 45% 3 ans auparavant.

En terme d'impact, le taux de création d'entreprises par les femmes recule malgré les mesures spécifiques menées dans le cadre du DOCUP.

En revanche, le taux de placement des apprentis en contrats non aidés connaît une progression importante, passant de 26% en 2000 à 34% en 2004.

### ***Analyse de l'impact du DOCUP sur l'emploi, les TIC et prise en compte des spécificités de l'île de la Réunion (au regard des critères retenus sur le DOCUP 2000-2006)***

#### **Concernant la contribution du DOCUP à l'emploi durable**

L'examen de la contribution du DOCUP à l'emploi fait apparaître **une contribution essentielle à la création d'emplois par des effets directs et indirects** :

- **Effets directs** :

Les investissements réalisés dans le cadre du DOCUP ont directement induit **la création de 5 550 emplois et la consolidation de 3 400**.

| Type d'emploi                               | Type de dépenses soutenues  | Nombre d'emplois   |
|---|---|--|
| Emplois de réalisation                      | Commande de travaux et de formation   | 3 500 emplois l'insertion (en équivalents temps plein): 2750 pour les travaux et 750 pour la formation et l'insertion. |
| Emplois liés aux investissements productifs | Aides directes aux entreprises  | 1 500 emplois créés: en particulier dans le tourisme et les IAA.<br>3 400 emplois consolidés                           |
| Emplois dans les structures d'appui         | Programmes d'action annuels d'accompagnement du développement, de recherche et d'assistance technique | 550 emplois  |

- **Effets indirects** :

Ils sont difficilement mesurables en termes d'emplois, mais néanmoins cruciaux. Ils correspondent à :

- **l'effet multiplicateur de la dépense publique** : les revenus distribués par les entreprises et organismes économiques se traduisent en dépenses des entreprises (commandes de biens intermédiaires) et des ménages (dépenses courantes diminuées de l'épargne). Cet effet multiplicateur de la dépense se traduit, dans la durée, par un effet cumulé de commandes au secteur productif susceptibles de créer un revenu et donc des emplois.
- **l'amélioration de l'environnement économique des entreprises** : infrastructures, équipements, encadrement technique.

- l'amélioration de l'employabilité, que ce soit par la formation initiale (aide aux investissements éducatifs et aux formations qualifiantes notamment en alternance), ou par les dispositifs de préparation à l'emploi et de formation continue (notamment en favorisant la mobilité éducative et professionnelle)

Ainsi, la stratégie de développement de l'emploi du DOCUP apparaît comme tirée **par trois dynamiques équilibrées** qui contribuent directement à la pérennisation d'emplois durables :

- les politiques d'aménagement, notamment par la réalisation d'infrastructures et d'équipements,
- les aides directes et indirectes aux secteurs économiques (investissement, appui technique...), indispensables notamment pour l'agriculture, les IAA, le tourisme,
- le développement des ressources humaines et l'accompagnement du développement.

Cette stratégie est :

- **nécessaire pour soutenir l'emploi** :  
Sans les aides au secteur économique et la commande de formation et de travaux en réponse à des besoins, l'emploi se dégraderait nettement plus rapidement. Par ailleurs, les effets directs sont renforcés par un effet structurant et multiplicateur sur le moyen terme de l'investissement du DOCUP.
- **mais pas suffisante pour inverser la courbe du chômage** (au sens du BIT) et offrir des débouchés à tous les Réunionnais.  
Le contexte de l'emploi est structurellement difficile à La Réunion. La dynamique de création d'emplois durables est certes réelle, mais actuellement insuffisante pour fournir du travail à tous les demandeurs d'emploi. Le taux de chômage reste très élevé, de l'ordre de 30% (au sens du BIT) dont 1/3 de chômeurs de longue durée (soit 10% de la population active).

A ce titre, c'est d'abord de l'ampleur des fonds qui seront consentis en 2007-2013 que dépendront, à la fois, la dynamique de court terme de soutien et de création d'emplois induits et la capacité de soutenir un développement durable sur le moyen/long terme.

### **Concernant la contribution du DOCUP au développement des TIC**

La stratégie de développement des TIC porte sur les trois dimensions : les réseaux, les services et les usages.

Au total, la contribution du DOCUP au développement de la stratégie des TIC à La Réunion apparaît comme exemplaire, en ce sens qu'elle agit de façon spécifique sur les **actions découlant de la stratégie régionale** qui relèvent de l'éligibilité des dépenses au DOCUP, à travers plusieurs leviers :

- la fidélité à une stratégie concertée entre les principaux partenaires selon le « modèle réunionnais »,
- une approche intégrée entre des infrastructures d'amont en réseaux, le développement de services, notamment publics, et une problématique de développement des usages,
- la mise en œuvre sélective et réussie du DOCUP sur certains leviers de la stratégie, enclenchant une problématique de développement sectoriel qui diffuse ses effets d'innovation dans l'ensemble de l'économie, avec de nombreux potentiels de développement au niveau des services publics et d'appropriation dans les services de proximité,

Cependant, les actions soutenues dans le cadre du DOCUP ne peuvent pas résoudre tous les problèmes, notamment celui de la tarification intercontinentale (en l'état actuel du règlement du FEDER).

### **Concernant la prise en compte des spécificités du DOM La Réunion**

Le tableau suivant présente en quoi les différents axes du DOCUP prennent en compte les trois spécificités de La Réunion identifiées dans le cahier des charges : une croissance démographique extrêmement rapide, des contraintes géographiques (reliefs, aléas climatiques), un éloignement du continent européen couplé à l'insularité.

| Axe   | Les spécificités prises en compte dans l'évaluation   |  |   |
|---|---|--|---|
|   | Une croissance démographique extrêmement rapide   | Des contraintes géographiques (reliefs, aléas climatiques)   | Un isolement et une insularité  |
| Développement créateur d'emplois durables                     |   | Optimisation des espaces utiles : aménagement de zones d'activités.<br><br>Soutien particulier aux zones enclavées, notamment dans les Hauts.  | Appui à l'investissement dans l'industrie<br>Structuration du tissu de conseil aux entreprises<br>Développement de pôles d'excellence régionaux.<br>Soutien particulier au tourisme, principale source de recettes pour l'île |
| Aménagement équilibré du territoire                           | Développer les infrastructures (routes..) et les équipements (approvisionnement et assainissement) pour accompagner le développement de la population et du trafic routier    | Compensation des surcoûts des travaux dus aux contraintes du relief.<br><br>Optimisation des espaces utiles : équipements, dessertes routières | Coûts plus élevés qu'en métropole sur les grands travaux : approvisionnement, marché peu concurrentiel<br>Développement des infrastructures pour faciliter les échanges : port, aéroports                                     |
| Services à la population                                      | Accompagnement de la croissance des effectifs : construction et rénovation de collèges, de lycées et de bâtiments d'enseignement supérieur.                                   |  |   |
| Développement du marché du travail et des ressources humaines | Augmentation des besoins quantitatifs et qualitatifs dans les formations, dans les dispositifs d'insertion.<br>Appui à la politique de mobilité éducative et professionnelle. |  | Nécessité de développer une offre de formation relativement large à La Réunion.<br>Appui à la politique de mobilité éducative et professionnelle.   |
| Soutien au développement durable rural                        | Appui au secteur rural pour maintenir des activités économiques dans les zones peu densément peuplées   | Optimisation de la surface agricole utile : aménagement, amélioration des terres, irrigation...  | Développement d'expertises et de technologies propres à la Réunion : renforcer la compétitivité des filières (en particulier celle du sucre)  |
| Développement de la filière pêche et aquaculture              | Développement des emplois dans les filières pêche et aquaculture  |  | Accompagnement et structuration de la filière pêche : modernisation de la flotte, structuration des ports de pêche, investissement dans les unités de transformation.   |

### **2.1.5 Préconisations de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours en matière de conduite des programmes pour 2007-2013**

La stratégie du DOCUP reflète une vision concertée, acceptée et cohérente du développement durable. Il s'agit d'une adaptation originale de la stratégie de Lisbonne/Göteborg adaptée au contexte spécifique du DOM, fondée sur l'investissement structurant, la recherche et le développement technologique, l'innovation (notamment par les TIC), la modernisation économique, stratégie qui doit déboucher à long terme sur la création d'emplois durables.

Elle ne peut cependant être effective qu'à travers la démarche partenariale de programmation et de gestion aujourd'hui à l'œuvre au niveau régional. Ce partenariat structurant est susceptible d'être soumis à des tensions multiples résultant de contraintes externes :

- économiques et politiques (OMC, coûts de l'énergie et de matières premières et difficulté d'utiliser l'euro comme arme économique, niveau du budget communautaire et contraintes sur le budget de l'État)
- directement liées aux nouvelles perspectives des fonds structurels et notamment à l'existence de programmes séparés par fonds.

En définitive, dans ce nouveau contexte, il apparaît comme vital et indispensable de **maintenir et développer le partenariat État/Région/Département malgré des programmes distincts** :

- en matière de **concertation** préalable.
- en matière de **définition d'une stratégie intégrée**.
- en matière **d'élaboration et de mise en œuvre** des futurs programmes (y compris en continuant d'intégrer des contraintes de gestion des fonds structurels).

### **2.1.6 Enseignements issus de la phase « bilan » du processus d'élaboration des programmes 2007-2013**

- Éléments méthodologiques

Près de 300 fiches bilans réalisées au sein des 14 groupes techniques thématiques et une contribution spécifique de l'Association des Maires du Département de la Réunion ont été analysées par la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour chacune des fiches, l'analyse a porté sur des critères de mise en œuvre et sur des critères de suivi, chacun des critères ayant fait l'objet d'une notation de 0 à 2 :

Les critères de mise en œuvre utilisés ont été les suivants :

- montant des subventions européennes programmé,
- montant des subventions européennes certifié,
- rencontre de contraintes réglementaires dans la mise en œuvre,
- contexte de mise en œuvre de la mesure,
- adéquation aux exigences des procédures communautaires.

Les critères de suivi définis sont :

- lisibilité des objectifs,
- conformité avec les objectifs initiaux,
- degré d'atteinte des objectifs quantitatifs,
- lisibilité de l'impact.

A l'issue du traitement des fiches, des fiches de synthèse par groupes thématiques ont été réalisées ainsi qu'une typologie de mesures selon la répartition suivante :

- groupe 1 : mesures satisfaisantes (utilisation des crédits correcte et objectifs atteints)
- groupe 2 : mesures pour lesquelles les objectifs initiaux sont trop flous, les indicateurs manquent et les réalisations ne correspondent pas aux objectifs initiaux
- groupe 3 : mesures dont la réalisation est freinée par des éléments internes (complexité) et externes (contraintes réglementaires)

- groupe 4 : mesures difficilement en adéquation avec les exigences de gestion et de contrôle liées aux fonds européens
- groupe 5 : mesures n'ayant jamais connu de mise en œuvre

- Analyse des bilans thématiques

L'analyse des bilans thématiques a donné lieu dans un premier temps à l'identification des facteurs de succès, des causes de difficultés et des enseignements pour l'avenir pour chacune des thématiques.

Dans un second temps, l'exploitation de ces bilans a permis d'identifier l'importance des approches intégrées au sein du DOCUP c'est-à-dire la présence de nombreuses thématiques mobilisant plusieurs fonds (ce qui représente 54% du montant du DOCUP).

Ainsi, 14 approches intégrées ont été recensées parmi lesquelles 3 concernant les 4 fonds structurels :

- approche intégrée en faveur de l'expérimentation, de la recherche et de l'innovation,
- approche intégrée en faveur de la gestion de l'eau,
- approche intégrée en faveur de l'export

A titre d'illustration, au titre des interventions en faveur de l'expérimentation, de la recherche et de l'innovation on peut noter une intervention combinée des quatre fonds structurels :

- le FEDER au titre des équipements des organismes de recherche, du cyclotron, de l'incubateur et du CRITT, du développement de la culture scientifique et technique et des actions de coopération régionale ;
- le FSE au titre des bourses doctorales de recherche, des bourses post-doc et au titre du soutien à la création de richesses et d'emplois dans les PME à partir de la recherche appliquée ;
- le FEOGA au titre de l'expérimentation au niveau de la filière canne-sucre-rhum, des filières de diversification et de la structuration d'un pôle de protection des plantes ;
- l'IFOP au titre de la structuration d'un pôle de compétences aquacole.

- Enseignements tirés du bilan

Les enseignements tirés du bilan thématique ont tout d'abord permis d'établir une répartition par typologie :

- mesures satisfaisantes (utilisation des crédits correcte et objectifs atteints) : 134 mesures représentant 73% des montants du programme ;
- mesures pour lesquelles les objectifs initiaux sont trop flous, les indicateurs manquent et les réalisations ne correspondent pas aux objectifs initiaux : 89 mesures représentant 17% des montants du programme ;
- mesures dont la réalisation est freinée par des éléments internes (complexité) et externes (contraintes réglementaires) : 17 mesures représentant 7% des montants du programme ;
- mesures difficilement en adéquation avec les exigences de gestion et de contrôle liées aux fonds européens : 37 mesures représentant 2% des montants du programme ;
- mesures n'ayant jamais connu de mise en œuvre : 16 mesures représentant 1% des montants du programme ;

Les enseignements tirés du bilan ont ensuite mis en évidence quelques points de vigilance au niveau :

- de la faisabilité des projets : niveau de maturité des projets et délais de réalisation, dépendance du projet à l'égard de réglementations, d'autres projets, ..., niveau de complexité des projets (foncier, appel d'offres, accords préalables) ;
- du portage et l'animation : portage du projet (capacité, expertise, pilotage...), fragilité de certains porteurs de projets associatifs, lisibilité des centres décisionnels (Comités techniques,...), proportion entre les moyens mis en œuvre pour la réalisation et l'aide accordée aux bénéficiaires ;
- des logiques d'intervention : logique de gestion « au fil de l'eau » / logiques d'objectifs initiaux, logique du « premier arrivé, premier servi », logique de structure / logique de public, logique de financement de structure / logique de financement d'actions, logique de projet / logique de guichet ;
- du contexte : cohérence avec les orientations stratégiques nationales et communautaires, appropriation par les bénéficiaires, importance de la maîtrise du foncier.

Les enseignements tirés du bilan ont également mis en évidence des questionnements pour les prochains programmes :

- Quelle place pour les approches intégrées qui permettent de mieux suivre les impacts en favorisant les interactions,
- Approche projet / approche guichet ?
- Conditionnalité des mesures en plus de l'éligibilité ?
- Simplification des régimes d'aides ?
- Equilibres entre les orientations communautaires et les spécificités locales ?
- Modalités de prise en compte de l'augmentation des coûts des projets d'investissement ?
- Comment améliorer encore les procédures de gestion ?

Enfin, les éléments de bilans ont également mis en évidence la nécessité de porter une attention particulière sur l'écriture des mesures, sur la précision des objectifs et sur la nature des objectifs (quantité et qualité) ainsi que sur la définition d'indicateurs de suivi et de réalisation réalistes à renseigner, et pertinents dans leur usage.

- Enseignements tirés de la gestion du programme

L'analyse de la gestion du programme a mis en évidence tout d'abord une capacité à intégrer les enjeux du dégagement d'office : avec le plus important DOCUP régional français, La Réunion fait partie des quelques régions françaises à ne jamais avoir connu de Dégagement d'Office sur aucun des fonds et aucun des programmes (DOCUP + INTERREG). Par ailleurs, une analyse comparative avec la période de programmation précédente montre l'accélération de la mise en œuvre de l'actuel DOCUP : 89% d'avancement de la programmation fin 2005 contre 72% d'avancement fin 1998 et 50% d'avancement de la certification fin 2005 contre 41% d'avancement fin 1998

Ces chiffres confirment la pertinence des choix opérés au début et tout au long du programme à savoir :

- doublement de la première tranche annuelle du FSE en faveur du FEDER,
- négociation au niveau le plus fin afin de permettre un démarrage du programme immédiat,
- identification en début de programme des priorités de redéploiement à mi-parcours afin de ne pas geler des sommes importantes.

Ils confirment également la pertinence de certains principes de gestion (césure études travaux, programmation de dossiers mûrs...),

Par ailleurs, l'absence de sanctions financières majeures suite aux 7 missions de contrôle réalisées entre 2000 et 2005 confirme la pertinence du principe de précaution retenu historiquement à la Réunion se traduisant notamment par :

- la sélectivité dans les dépenses éligibles ;
- l'approche analytique dans le cadre des programmes d'actions et des programmes de formation ;
- la non-présentation de certains dispositifs au cofinancement UE.

## 3 - Le diagnostic territorial

### 3.1 - Les enjeux

#### AVERTISSEMENT

Dans le souci d'une approche intégrée, le diagnostic territorial et l'analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces sont communs à l'ensemble des programmes opérationnels. Néanmoins, afin de prendre en compte les demandes réglementaires spécifiques, des développements spécifiques complètent ce diagnostic dans le cadre des programmes FEADER et FEDER Coopération.

Dans sa structure, le diagnostic commun se compose :

- d'une note introductive présentant l'ensemble des enjeux
- de trois profils (sociétal, économique et environnemental) permettant d'illustrer ces enjeux.

#### **Une RUP à forts potentiels mais isolée et fragile**

La Réunion à l'instar des autres Régions Ultra Périphériques (R.U.P) se présente comme un territoire contraint, doté d'un relief et d'un climat difficiles. Son isolement, résultant de l'étroitesse de son marché et du grand éloignement, fragilise son développement.

En raison de sa position géographique et des handicaps structurels de son territoire, l'île de la Réunion voit plusieurs de ses filières - industrielle, agro-alimentaire, touristique, pêche - concurrencées par un environnement régional composé principalement de pays ACP, disposant d'un coût de main d'œuvre faible et de ressources parfois abondantes comme la ressource halieutique.

Dans ce contexte, la très forte croissance démographique de l'île qui devrait se traduire par 250 000 habitants supplémentaires d'ici à 2025 (soit 30% de sa population actuelle), constitue une donnée majeure à prendre en compte pour son développement économique et social.

Les profils sociétal, économique et environnemental de La Réunion à 2006, font apparaître une problématique générale de développement durable du territoire articulée autour de trois facteurs :

- la rapidité des mutations structurelles ;
- l'ampleur des phénomènes de croissance ;
- la complexité des défis à relever.

#### **I) Les rapides et profondes mutations de l'île de La Réunion**

##### **I-1 L'accélération de l'Histoire**

##### **De la colonie à la départementalisation**

En 1946, avant qu'elle ne devienne un Département par une volonté partagée au niveau local et à l'échelle nationale, La Réunion affichait une physionomie proche d'un pays sous-développé.

L'économie reposait «*sur une articulation de deux composantes : une agriculture familiale de subsistance et un secteur d'exportation centré sur le sucre et subsidiairement, les huiles essentielles. La quasi-totalité de la population vivait de l'agriculture.* » <sup>1</sup>

Cette approche historique permet de mieux appréhender l'impact de la mutation politique qu'a apporté la départementalisation qui se met en place alors que la filière canne-sucre constitue le pivot incontournable du fonctionnement de l'île. Ce rôle pivot se déclinait tant sur le plan économique qu'en matière d'organisation d'un territoire alors faiblement peuplé. Cette donnée constitue un enjeu d'actualité en matière d'aménagement du territoire.

### **De la départementalisation à l'intégration européenne**

Cette mutation politique se traduit, d'une part, par la mise en place de politiques sanitaires et sociales et, d'autre part, par la structuration de services administratifs. La mutation économique s'engage avec un monde agricole qui connaît une profonde restructuration (apparition d'une catégorie de petits exploitants agricoles) et se diversifie (filiale élevage notamment).

De nouveaux secteurs économiques émergent également avec la structuration progressive de l'industrie, du BTP et des services (assurance, banque, commerce, transport, ...).

C'est à partir des années 80 que se dessine un nouveau tournant avec une mutation qui va concerner à la fois les hommes, les activités et le territoire dans la dynamique de la décentralisation et dans le cadre de l'intégration européenne. Le développement des équipements et des infrastructures, la poursuite de la diversification économique (artisanat, tourisme) s'inscrivent dans une double logique de rattrapage et d'ouverture alors que continue à se développer un chômage structurel.

Les enjeux principalement centrés autour de la question institutionnelle au milieu du siècle dernier ont évolué vers des problématiques liées à la valorisation des ressources humaines, au développement économique et à l'aménagement du territoire au cours des deux dernières décennies.

### **De l'intégration européenne à la mondialisation**

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

La permanence des enjeux en matière de rattrapage s'exprime plus fortement au niveau des politiques publiques visant la valorisation des ressources humaines, l'amélioration de la productivité et l'aménagement du territoire avec une double exigence de pertinence et de durabilité des priorités futures : quelle anticipation des mutations démographiques ? Quels choix durables en matière d'aménagement du territoire ?

La mutation de la mondialisation oblige à s'interroger d'abord sur la politique d'ouverture conduite avec le soutien des fonds structurels depuis la fin des années 80 : quelle participation aux processus d'intégration régionale en cours ? Quels nouveaux horizons pour la jeunesse ? Quels marchés pour l'économie de l'île ?

Mais la question de la mondialisation s'exprime également en termes de capacités à amortir et à anticiper ses effets potentiellement contraignants : comment assurer la consolidation des secteurs traditionnels ? Comment anticiper le choc énergétique ou encore les nouvelles pandémies ?

---

<sup>1</sup>

HO Hai Quang, « 38 chefs d'entreprises de La Réunion témoignent », Azalées Editions, 2001

Plus globalement, les nouvelles mutations exigées par la mondialisation posent la question de la performance globale de La Réunion, performance dont les ressorts ont constamment évolué au cours des mutations précédentes de sa jeune histoire.

**Dans une vision historique, les enjeux futurs sont moins liés aux changements politiques qu'aux nouvelles mutations qui vont influencer le développement des hommes, des activités et du territoire dans un contexte marqué par la permanence de tendances lourdes.**

## I-2 Les dynamiques qui renouvellent le territoire

L'île de La Réunion se trouve aujourd'hui à un nouveau tournant de son développement, qui concerne autant le tissu économique, l'organisation de son territoire que le socle culturel et patrimonial de sa population. Des dynamiques positives contribuent à structurer une économie compétitive, diversifiée et tournée vers l'avenir. Des dynamiques négatives persistent au premier rang desquels la permanence des questions liées à la qualification et à l'illettrisme. Enfin, quelques incertitudes liées aux processus d'ouverture issus de la mondialisation fragilisent encore la lisibilité du futur économique réunionnais.

Ces dynamiques s'articulent également autour de la dualité suivante : anticipation des changements et accompagnement des dynamiques lourdes.

I-2-1 Une évolution différenciée des moteurs de la croissance économique : un secteur primaire en évolution, un secteur secondaire largement consolidé, un potentiel de progression pour le secteur tertiaire

### Evolution de la répartition des emplois salariés par secteur d'activité

#### TOTAL

1989 : 123 944 emplois salariés

1999 : 159 415 emplois salariés

2004 : 182 477 emplois salariés

- **Primaire (agriculture)**

1989 : 2,6 % des emplois salariés soit 3 179 emplois

1999 : 1,8 % des emplois salariés soit 2 920 emplois

2004 : 1,7 % des emplois salariés soit 3 116 emplois

- **Secondaire (industrie et BTP)**

1989 : 19,4 % des emplois salariés soit 24 044 emplois

1999 : 13,4 % des emplois salariés soit 21 445 emplois

2004 : 13,8 % des emplois salariés soit 25 196 emplois

- **Tertiaire (services et commerce)**

1989 : 78,0 % des emplois salariés soit 96 721 emplois

1999 : 84,7 % des emplois salariés soit 139 550 emplois

2004 : 84,5 % des emplois salariés soit 154 165 emplois

**L'approche historique développée au point I-1 a rappelé la diversification progressive des moteurs de la croissance économique de La Réunion. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années pour les activités traditionnelles et les activités émergentes.**

**Dans le secteur primaire, le développement agricole s'inscrit dans une double logique de stabilisation et d'amélioration qualitative alors que la pêche et l'aquaculture sont des filières porteuses de développement.**

Les enjeux de la filière agricole s'expriment en termes de stabilisation (filiale canne-sucre-rhum dans le cadre de la nouvelle OCM Sucre) et d'amélioration qualitative (filiales de diversification). Si les marges d'évolution quantitative peuvent encore être optimisées, les enjeux des prochaines années se situent autour des questions liées à l'organisation de la production et à la rationalisation des circuits de commercialisation compte tenu du contexte interne (concurrence des systèmes de vente informelle, enjeux de la restauration scolaire, croissance de la demande locale) et externe (producteurs extérieurs mieux adaptés à l'économie de marché, développement de marchés de niches à l'export). La politique de diffusion de l'irrigation reste également un enjeu important de la productivité agricole.

Par ailleurs, d'autres marges d'évolution qualitative se dessinent autour des démarches qualité, des démarches de labellisation ou encore du développement de l'agriculture durable essentiels à la visibilité du savoir-faire réunionnais.

La situation de la pêche est différente : à l'origine traditionnelle et artisanale, la filière pêche réunionnaise a vu la création, au début des années 90, d'une flottille de pêche palangrière et elle a également profité de la valorisation des ressources des TAAF. Dès lors, le secteur a connu une très forte progression ainsi qu'en témoignent tous les indicateurs (emplois, production, flotte, export) de l'activité halieutique. La poursuite de cette dynamique au niveau de la pêche, grâce à une utilisation raisonnée de la ressource halieutique ainsi qu'au niveau de l'aquaculture constitue un des enjeux économiques de ces prochaines années.

**Dans le secteur secondaire, les enjeux se situent au niveau du maintien d'un appareil de production compétitif pour l'industrie et l'artisanat de production mais également au niveau de la poursuite des grands chantiers liés au processus de mise à niveau des structures et de la défiscalisation pour le secteur du BTP.**

Grâce à des investissements considérables réalisés avec le soutien de l'Union européenne, les entreprises industrielles ont réussi à accroître leur compétitivité.

Cependant, malgré le renforcement de la performance de l'appareil de production, le modèle de « l'import-substitution » est à un tournant compte-tenu de la mondialisation.

De même, le modèle d'un développement industriel fondé sur une stratégie à l'export à partir d'investissements exogènes ne doit-il pas être reconsidéré au vu de l'évolution des avantages comparatifs de l'île ?

Pour sa part, l'industrie du BTP est soutenue à la fois par la demande privée, encouragée par la défiscalisation, et par la commande publique. Stable sur le moyen terme, elle exerce un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activité et notamment sur les services.

**Dans le secteur tertiaire où se situent les principaux gisements d'emplois nouveaux des prochaines décennies, la dynamique est induite par le développement de secteurs émergents tels que le tourisme, les services marchands et les services à la personne.**

L'émergence d'une économie touristique est le fait marquant de la décennie.

Progressivement, l'ensemble des activités de la filière a constitué la première source de recettes externes de La Réunion devenant ainsi un nouveau moteur pour l'économie de l'île.

#### **La croissance de la « grande pêche »**

De 2000 à 2004 ...

- la flottille passe : de 6 à 11 unités
- le nombre de marins : de 135 à 218
- la production : de 4 204 à 5 221 tonnes
- la valeur de la production : de 29 à 44 millions d'euros

(Source : DRAM)

#### **La part de l'Industrie Agro-alimentaire (IAA) s'établit à :**

- 33 % des salariés de l'industrie (hors BTP) en 2002
- 3 % de la valeur ajoutée en 2002

(Source : INSEE)

*Les comptes 2002 sont retenus car correspondant à la dernière enquête entreprise globale*

#### **Chute récente du nombre de passagers**

365 652 passages au premier trimestre 2006 contre 409 850 au premier trimestre 2005

273 208 passagers au deuxième trimestre 2006 contre 351 137 passagers au deuxième trimestre 2005

(Source : Aéroports)

Cependant, son expansion, qui a porté le nombre de touristes autour de 430 000 pour l'année 2005, a été rompue par la récente épidémie de chikungunya qui crée une incertitude à court et moyen terme sur les perspectives de croissance du secteur.

**Une création d'emplois dynamique mais insuffisante au regard de la population active**

- 3 500 emplois marchands créés en 2005
- 3 500 nouveaux arrivants sur le marché du travail par an depuis 2001 contre environ 7 500 auparavant ...
- mais toujours près de 11 000 personnes en plus chaque année âgées entre 16 et 64 ans

(Source INSEE)

Pour leur part, les services marchands offrent un potentiel important de développement autour des technologies de l'information et de la communication mais également des services à l'industrie et au BTP.

Enfin, en matière de services à la personne, face à l'émergence progressive des besoins, les réponses à apporter laissent augurer d'un développement significatif de ce secteur au cours des prochaines années.

**Mais ce potentiel endogène de La Réunion ne suffira sans doute pas à créer l'emploi nécessaire pour faire face à l'augmentation mécanique de la population active.**

I-2-2 L'enjeu des ressources humaines : le niveau progresse

**Traditionnellement articulée autour des questions de sous-qualification et de précarité sociale, la question des ressources humaines doit prendre en compte une dimension nouvelle : l'émergence d'une ressource humaine qualifiée importante.**

Les effets de la politique de rattrapage engagée au niveau du système éducatif sont aujourd'hui perceptibles : un vivier de jeunes qualifiés et diplômés, en progression constante, s'est constitué depuis les années 80. Cette donnée nouvelle, mise en relation avec la tension sur le marché du travail mais également la capacité d'insertion du tissu local, interroge les politiques traditionnelles d'insertion et de mobilité.

Dans ce contexte, la structuration progressive de pôles d'excellence, fondés notamment sur l'enseignement et la recherche, pourrait constituer un atout déterminant pour le rayonnement international de l'île, désormais positionnée comme poste avancé de la coopération avec les pays voisins.

**La professionnalisation des actifs**

Tendance objectivement observable, le niveau de qualification des actifs est en nette progression avec le soutien du FSE. Ce constat qui pourrait paraître naturel dans le secteur tertiaire concerne également le secteur primaire ainsi que les entreprises relevant du secteur de l'artisanat.

Dans un contexte de recherche d'une performance globale accrue, la formation professionnelle continue prend une dimension nouvelle.

**241 233 effectifs scolarisés en 2005-06 soit une progression de 16 % par rapport à 1994-95**

Dont :

**Premier degré : 121 860**

**Second degré : 102 628**

**Enseignement supérieur : 16 745**

(Source : Rectorat)

1965 : 400 étudiants  
1975 : 1 600 étudiants  
1985 : 3 000 étudiants  
1995 : 8 800 étudiants  
2005 : 16 000 étudiants

(Source : Université de La Réunion)

**L'exemple de la formation agricole**

« En l'espace de 15 ans, la part des agriculteurs ayant une formation secondaire ou supérieure est passée de 1,0 % à 16,5 %. »

(Source : CRIES, rapport 1993-2003)

### I-2-3 L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales

**En matière d'environnement, trois domaines sont confrontés à de profondes mutations : l'énergie, la gestion des déchets et la valorisation des espaces naturels.**

S'agissant de l'énergie, le développement de l'île est fortement dépendant de l'énergie fossile importée : les efforts à fournir en matière de diversification des ressources énergétiques de l'île, en vue de garantir une plus grande autonomie et la sécurité de son approvisionnement, se présentent comme un enjeu important pour soutenir la dynamique régionale. A ce titre, le développement des énergies renouvelables (le solaire notamment) constitue un virage important en matière d'autonomie énergétique.

S'agissant de la gestion des déchets, elle constitue déjà un enjeu majeur compte tenu de l'urbanisation, de la croissance démographique, de l'évolution des modes de consommation mais également des risques sanitaires. Le tournant des prochaines années concernera, d'une part, les modes de valorisation des déchets et, d'autre part, l'organisation progressive des filières spécialisées.

S'agissant de la valorisation des espaces naturels, deux tendances se complètent : une tendance structurelle qui est celle de la valorisation des espaces ruraux et forestiers à travers l'aménagement, la promotion et la gestion et une tendance nouvelle qui concerne une ambition plus forte pour le cœur de l'île dans le cadre du projet de parc national.

**En matière de grands projets, la réalisation de la Route des Tamarins et l'achèvement du transfert des eaux vont profondément modifier le fonctionnement du territoire.**

L'impact de chantiers d'envergure au niveau des dynamiques territoriales doit être anticipé afin de permettre un développement harmonieux et maîtrisé des espaces concernés en fonction des besoins économiques et sociaux.

### I-2-4 L'émergence d'une nouvelle gouvernance

Au même titre que les enjeux économiques et sociaux, la question de la gouvernance est au cœur de mutations profondes qui concernent à la fois l'action publique mais également la conduite des politiques d'accompagnement au développement.

Au cours des dernières années, le territoire s'est structuré en quatre communautés d'agglomérations et une communauté de communes, investies de la capacité à faire émerger des stratégies de développement propres.

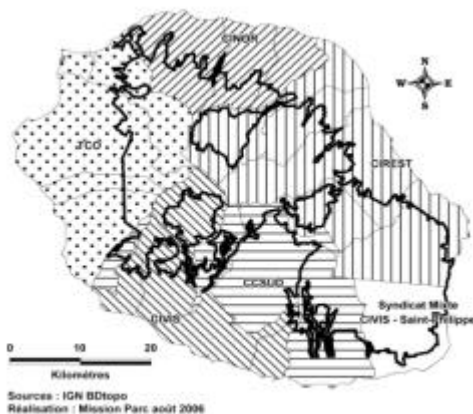
#### Production d'électricité en GWh

|                                 | 2002        | 2003        | 2004        | 2005        |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Bagasse</b>                  | 241         | 232         | 292         | 262         |
| <i>Part</i>                     | 12 %        | 11 %        | 13 %        | 12 %        |
| <b>Hydraulique</b>              | 594         | 630         | 577         | 510         |
| <i>Part</i>                     | 31 %        | 30 %        | 27 %        | 22 %        |
| <b>Autre EnR*</b>               | 0           | 0           | 0,1         | 1           |
| <i>Part</i>                     | 0 %         | 0 %         | 0 %         | 0 %         |
| <b>Secours (gr électrogène)</b> | 0           | 0           | 1,8         | 1           |
| <i>Part</i>                     | 0 %         | 0 %         | 0 %         | 0 %         |
| <b>Charbon</b>                  | 631         | 649         | 557         | 897         |
| <i>Part</i>                     | 32 %        | 31 %        | 25 %        | 40 %        |
| <b>Fuel</b>                     | 475         | 567         | 763         | 600         |
| <i>Part</i>                     | 25 %        | 27 %        | 35 %        | 26 %        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>1942</b> | <b>2079</b> | <b>2191</b> | <b>2271</b> |

\*EnR : énergie nouvelle et renouvelable

(Source : EDF)

#### Projet de limites du Parc National des Hauts et communautés d'agglomérations



A cet égard, si la structuration administrative se complexifie avec l'apparition également d'un nouvel espace géographique de référence (Parc National des Hauts), la nécessité de définir des choix en matière d'aménagement du territoire et d'œuvrer dans une perspective stratégique collective se fait jour.

Dans ce contexte, l'expérience acquise dans la conception et la gestion des programmes européens par un partenariat actif entre l'Etat, la Région et le Département constitue le socle d'une gouvernance associant de nombreux acteurs de l'île, et garante de la capacité à définir une stratégie territoriale effectivement partagée.

L'enjeu de la gouvernance s'exprime également au niveau de la conduite de politiques d'accompagnement adaptées aux évolutions des filières économiques, politiques, mises en œuvre par plusieurs organismes de développement, qui devront tenir compte de la professionnalisation croissante des acteurs, des dynamiques collectives et de la nécessaire maîtrise des ressources.

## **II) Un contexte de fortes croissances parfois génératrices de déséquilibres**

### **II-1 La persistance de la croissance démographique**

La projection centrale de la population réalisée par l'INSEE prévoit une population proche du million d'habitants en 2030 (pour 774 600 habitants en 2005), soit une augmentation 2005/2030 de l'ordre de 29 %. Cette projection repose sur l'hypothèse d'une décroissance de la fécondité des jeunes femmes, de la poursuite des gains d'espérance de vie et du maintien des flux migratoires.

Ainsi, la force de la poussée démographique, sans s'accélérer, confirme une tendance opposée à celle du vieillissement de la population observée partout en Europe continentale.

Cette dynamique démographique et l'augmentation sensible de la population active qu'elle engendre, induisent nécessairement une **demande sociale importante** en termes d'investissements publics, tendance structurelle du développement de l'île.

Le poids de la jeunesse pose également la question de l'accès des individus, notamment les plus jeunes d'entre eux, aux pôles d'enseignement et de recherche et aux gisements d'emplois des grandes capitales continentales.

De même, la qualité et la capacité d'intervention des structures de formation et d'éducation constituent toujours des enjeux de fond afin de répondre aux besoins croissants.

Le territoire connaîtra donc **une croissance démographique forte et durable qui va influencer l'ensemble des politiques publiques, et de manière plus que proportionnée celles du logement et de l'emploi**. En outre se posera à partir de 2014 la question du vieillissement.

#### **La très forte croissance démographique**

- + 18,1 % entre 1990 et 1999 pour 3,4 % en métropole
- + 10,1 % entre 2000 et 2005

#### **Croissance de la population entre 2004 et 2005**

- + 1,5 % à La Réunion
- + 0,6 % en France métropolitaine
- + 0,5 % dans l'Union européenne

(Source : INSEE et EUROSTAT)

#### **Les moins de 20 ans** représentent en 2005:

- 35 % à La Réunion
- 25 % en France métropolitaine
- 23 % pour l'Union européenne

#### **Les plus de 60 ans** représentent en 2005:

- 11 % à La Réunion
- 21 % en France métropolitaine
- 22 % pour l'Union européenne

(Source : INSEE et EUROSTAT)

## II-2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail

### La population active féminine

1990 : 96 000 femmes actives

2005 : 134 174 soit 44,9 % des femmes en âge de travailler contre 63,8 % en France

(Source : INSEE, au sens du BIT)

La population active en 2005, au sens du BIT, s'établit à 308 956 personnes (source : INSEE). Son augmentation devrait se poursuivre jusqu'en 2010 et s'infléchir par la suite. En 2030, la population active se situerait autour de 442 000 personnes, cette explosion étant la conséquence directe de la dynamique démographique observée précédemment.

Singulièrement, la place des femmes dans la société et dans le système politique se renforce : une progression au cours des 15 dernières années du taux d'emploi traduit des avancées dans l'égalité des genres qui restent à conforter.

## II - 3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables

Les comptes économiques régionaux publiés par l'INSEE de La Réunion font état d'une croissance annuelle du PIB de 3,3 % entre 1993 et 2000. En 2001, le taux de croissance s'établit à 5,5 % puis à 3,8 % en 2002. Cette dynamique est supérieure à la croissance nationale et européenne. Dans le même temps, un accroissement de la productivité est constaté dans le secteur marchand. En 2003, le PIB total s'élevait à 10 523 millions d'euros après une progression estimée à 7,3 %. (Source : INSEE)

Cette croissance a été fortement soutenue par la consommation des ménages, par le secteur des services et par le secteur du BTP dynamisé par la défiscalisation ainsi que par la commande publique liée aux grands chantiers.

Les évolutions tendanciennes confirment donc en structure que la valeur ajoutée est principalement tertiaire avec une croissance de la part du secteur tertiaire marchand. En évolution, les dynamiques de croissance de valeur ajoutée les plus fortes dans les secteurs marchands concernent l'industrie, les services et la pêche.

Dans le contexte réunionnais d'un chômage élevé durable, le diagnostic prospectif doit également prendre en compte la capacité de création d'emplois des branches de l'économie, capacité dépendant des décisions des acteurs privés et publics.

Sur la base de l'examen de la variation des effectifs de branches entre 1999 et 2003, l'actualisation de l'évaluation intermédiaire du DOCUP a mis en évidence, en matière d'emploi, l'impact différencié qu'exerçaient les choix d'intervention publics en fonction des dynamiques sectorielles : impact fort dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie avec un volume d'emplois créés très proche de la variation globale des effectifs, impact plus faible pour la branche commerce et services qui bénéficie d'une dynamique propre moins dépendante des choix de soutien public.

### Croissance économique

Taux de croissance économique à prix constant

+ 5,0 % par an entre 1974 et 1999 (contre 2,5 % en France sur la même période)  
+ 4,3 % par an entre 1993 et 2002

Croissance du PIB 2005/2004

Réunion : + 7,3 % (chiffre provisoire)  
France : + 1,2 %  
UE à 25 : 1,6 %  
UE à 15 : 1,5 %

(Sources : INSEE et EUROSTAT)

Productivité en progression de près de 3 % par an (1,8 % en métropole) entre 1974 et 1999

(Source : IEDOM)

De même, l'analyse de l'impact sur l'emploi avait conduit à identifier des effets d'entraînement différents selon les catégories d'emplois : emplois directs créés ou consolidés ; emplois de réalisation (BTP, formation) et emplois liés aux services d'accompagnement au développement (notamment dans le domaine agricole).

Compte tenu des caractéristiques de la croissance réunionnaise et de sa contribution à l'emploi, les choix futurs devront répondre à deux enjeux fortement liés : comment construire un nouvel équilibre entre les secteurs émergents et les secteurs traditionnels tout en tenant compte des dynamiques naturelles de croissance ? Quels sont les leviers les mieux adaptés en matière d'emploi (emplois créés, emplois de réalisation, emplois dans les services d'accompagnement) ?

#### **Les logiques de l'étalement urbain**

Entre 1997 et 2003, l'étalement urbain a progressé de 2,3 % par an alors que la population n'a augmenté que de 1,7 % par an et le logement de 3,4 %.

*(Source : d'après IRD et AGORAH)*

## **II - 4 L'expansion constante de l'espace urbain et rural**

### **La croissance urbaine, pourtant encadrée par un schéma d'aménagement régional (SAR), menace les espaces agricoles et naturels.**

La pression démographique sur un espace utile très limité par un relief difficile entraîne une croissance des espaces urbanisés dont la gestion constitue un des enjeux de fond du développement futur de l'île.

L'enjeu de l'étalement urbain est indissociable de celui des déplacements compte tenu de la croissance régulière des flux de trafic en raison notamment des trajets domicile-travail. Pour les prochaines années, les enjeux en matière de déplacement se présentent sous deux aspects : d'abord sous l'angle du rattrapage des retards structurels du réseau routier (et des réseaux en général) mais également aujourd'hui sous l'angle des nouveaux modes de déplacement.

### **Un monde rural essentiel à l'identité de l'île pris en étau entre la pression urbaine et les débouchés économiques limités de ses productions.**

La place du monde rural notamment des Hauts ruraux dans l'espace et dans la société est remise en cause. Elle est en effet convoitée, tant par la pression démographique que par les changements récents et profonds de l'économie, passés en moins d'une génération d'une dominante rurale à une dominante « urbaine – ruraine ».

Face à cette urbanisation croissante, la place du monde rural est source d'interrogations mais reste indispensable à la vitalité et à l'identité réunionnaise.

#### **La densité démographique réelle de La Réunion en 2006**

- 785 221 habitants
  - pour 1 000 km<sup>2</sup> de surface utile sur 2 500 km<sup>2</sup>
  - **soit 785 hab / km<sup>2</sup>** pour 314 hab/km<sup>2</sup> de densité théorique
- Soit une réalité différente de celle de l'île Maurice par exemple (643 hab/km<sup>2</sup>).

*(Source : d'après INSEE)*

## Une surface agricole soumise à la forte pression foncière et démographique

Le monde rural se situe entre :  
Un anneau urbain littoral de 30 km de rayon et 5 km de section, qui recevra dans les 20 prochaines années le vingtième de l'accroissement de la population de la France  
Un cœur forestier et volcanique de 1 000 km<sup>2</sup> constituant un des cinq lieux majeurs de la biodiversité de la France.

(Source : DOCUP 2000-2006)

La croissance urbaine pose également l'enjeu de la part consacrée aux activités agricoles et forestières qui jouent un rôle régulateur directement ou indirectement en termes d'emplois et de richesses (impact sur le tourisme par exemple).

Le contexte n'est donc pas celui d'une déprise agricole et d'une dévitalisation économique du milieu rural comme en France métropolitaine, mais bien au contraire celui d'une sur-pression foncière contestant au quotidien le foncier à une activité agricole qui est menacée dans son aire naturelle de développement.

Dans ce contexte, la lutte contre le mitage des terres agricoles est à prendre en considération dans les réflexions sur les capacités de production de la filière canne-sucre.

## Une prise en compte du cadre de vie

La croissance urbaine prévisible conduit également à s'interroger sur les modalités de production et de conception de la ville et notamment sur la question importante du cadre de vie.

## L'enjeu consiste à trouver les moyens de concilier les réponses à des besoins aussi indispensables que sont :

- l'habitat et les équipements nécessaires à une population en augmentation rapide,
- le maintien d'une activité agricole forte,
- la préservation d'un cadre de vie de qualité.

La finalité de toute la réflexion sur l'organisation du territoire revient à répondre simultanément, de manière équilibrée, à cette triple interrogation. Un des enjeux essentiels sera donc de définir l'usage futur des sols de manière concertée dans le cadre d'une forte politique d'aménagement du territoire et d'une politique foncière efficace.

## III) Les défis de l'île

Les principaux défis auxquels devront faire face les acteurs locaux concernent le développement des ressources humaines, la consolidation de sa performance économique et la complexité des enjeux territoriaux et environnementaux.

### III – 1 Le défi humain

La société réunionnaise présente une identité originale dans l'ensemble européen. Des pistes nouvelles d'un développement durable dépendent de la capacité collective à la valoriser.

Dans un contexte de forte croissance démographique et de mutations au niveau des qualifications, le défi humain se décline à travers trois dimensions : l'emploi, la qualification et la cohésion sociale.

#### Taux de chômage comparés en 2005

|                         |        |
|-------------------------|--------|
| La Réunion              | 31,9 % |
| France métropolitaine   | 9,8 %  |
| Union Européenne (à 25) | 8,7 %  |

#### Taux de chômage des jeunes 15-29 ans en 2005

La Réunion : 45,5 %

France métropolitaine : 17,3 %

A titre de comparaison, taux de chômage des moins de 25 ans dans l'U.E : 18,5 %

(Source : INSEE et EUROSTAT)

## Le défi de l'emploi

Dans un contexte insuffisamment générateur d'emplois et d'inclusion sociale - et très différent du contexte européen - La Réunion est face à deux défis : **créer de l'emploi durable sur place et permettre l'accès à d'autres emplois qualifiés à l'extérieur de l'île.**

La spécificité démographique pèsera de façon durable sur la situation de l'emploi dans un marché du travail de taille réduite. En dépit de son dynamisme, l'économie locale ne peut pas absorber un tel flux de jeunes. A titre d'exemple, selon l'enquête « emploi » de l'INSEE (2000), le nombre d'actifs supplémentaires est en moyenne annuelle supérieur d'environ 4 000 au nombre d'emplois offerts.

S'ajoute la pression migratoire qui agit comme une contrainte supplémentaire sur la saturation du marché du travail. En effet, le solde migratoire de La Réunion est positif et contribue donc également à l'augmentation de la population active.

Les conséquences de cette situation sont multiples :

- un chômage structurellement élevé : entre 21 et 32 %, La Réunion étant, selon Eurostat, la région européenne dont le taux de chômage est le plus élevé, soit deux à trois fois supérieur à la moyenne communautaire,
- un chômage très élevé et de longue durée dans certaines catégories de la population survivant grâce aux minima sociaux,
- mais aussi de plus en plus de jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emploi à l'issue de leur formation. Ce problème est aggravé par l'inadéquation des dispositifs d'insertion et de mobilité qui concernent peu ce public.

Le défi de l'emploi sera donc également de plus en plus celui de l'embauche des personnes qualifiées et hautement qualifiées.

### L'impact sociétal de l'illettrisme

▪ Estimation de 2003 : 18 % des réunionnais de 20 ans avaient d'importantes difficultés de maîtrise du français et de calcul selon les tests de l'armée (JAPD)

▪ On estime à 120 000 personnes le nombre d'illettrés.

(Source : CARIF)

## Le défi de la qualification

**Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs** à la moyenne métropolitaine. Les difficultés scolaires des jeunes restent importantes ainsi que témoigne le taux de sortie des jeunes du système scolaire sans diplôme : 14,0 % contre 7,5 % en métropole en 2004. (Source : Education nationale). Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées.

A cela, il faut ajouter le poids de l'illettrisme, facteur premier d'exclusion économique et sociale pouvant compromettre la stratégie de développement.

A ce titre, l'amélioration des performances du système éducatif constitue un défi encore d'actualité.

## Le défi de la cohésion sociale

**L'enjeu est également de sortir de la précarité et de la dépendance un quart de la population qui vit principalement des minima sociaux.**

### Taux d'accès d'une classe d'âge au bac Session 2005

|                       |      |
|-----------------------|------|
| Réunion               | 51 % |
| France Métropolitaine | 62 % |

(Source : Rectorat de La Réunion)

**Proportion de la population allocataire de minima sociaux en 2005**

|   | Réunion | Métropole |
|---|---------|-----------|
| Revenu Minimum d'Insertion pour 1000 personnes 20-59 ans          | 183     | 33        |
| Allocation Parent Isolé pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans          | 43      | 12        |
| Couverture Médicale Universelle (en % de la population)           | 41      | 7         |
| Allocation supp du minimum vieillesse (pour 100 pers 65 ans ou +) | 62      | 5         |

(Source : STATISS 2006)

Les politiques de rattrapage économique et d'ajustement structurel ne peuvent compenser les tensions démographiques et les déséquilibres induits sur le marché du travail. L'enjeu est donc d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

Ainsi, la proportion de la population qui bénéficie du RMI est près de six fois supérieure à celle constatée en métropole et nécessite de ce fait un effort d'accompagnement et d'insertion qui doit être démultiplié. Le nombre d'allocataires du RMI s'élevait à 76 276 au 01.01.2005 (source : STATISS).

En matière de cohésion sociale dans le monde rural, la préservation des actifs agricoles joue également un rôle particulier dans la mesure où l'activité agricole continue de jouer un rôle « fixateur » dans les Hauts.

### **III - 2 Le défi de la performance économique**

Dans un contexte d'une dynamique économique endogène et de mondialisation des échanges, le défi de la performance économique se décline pour La Réunion à travers trois dimensions :

- les réponses à la permanence des handicaps liés à l'ultrapériphéricité,
- la consolidation des secteurs traditionnels,
- l'activation du potentiel de croissance des secteurs émergents.

#### III-2-1 Le défi des handicaps structurels de l'ultrapériphéricité

L'éloignement entraîne un accès difficile aux marchés européens. Elle implique des surcoûts de transport des personnes, d'acheminement des biens manufacturés, et de l'ensemble des liaisons en général, y compris des télécommunications. Cette distance se traduit également par des coûts d'approche et d'implantation élevés qui dissuadent souvent les grandes entreprises nationales ou européennes de se positionner sur des marchés aussi excentrés et de fait peu attractifs. Cette situation limite donc sérieusement l'impact bénéfique de l'appartenance au grand marché européen et relance l'intérêt a priori de combiner une approche de développement de l'économie régionale (ouverture) et de politique de compensation des surcoûts (effets incitatifs et d'ajustement).

#### **Une croissance en butte à des freins : La Réunion ne participe pas au grand marché européen**

L'insularité et la taille limitée du marché local créent un effet d'isolement du territoire réunionnais, au cœur d'un ensemble de pays limitrophes faiblement développés et peu solvables. Les débouchés dans la proche périphérie de l'île sont, de ce point de vue, quasi-inexistants et la distance kilométrique qui la sépare de l'Union l'isole totalement de l'attractivité du marché unique européen.

Ces contraintes physiques apparaissent comme un puissant frein au développement de l'industrie qui ne peut rentabiliser ses investissements lourds. La difficulté de réaliser des économies d'échelles entraîne un renchérissement des coûts de production. Dans plusieurs secteurs de l'industrie, le seuil d'un million d'habitants est habituellement cité pour permettre de rentabiliser un investissement.

#### **Les difficultés d'un développement loin des centres décisionnels nationaux et communautaires et la dépendance à leur égard**

Plus que dans les autres régions françaises, l'impact de la stratégie régionale est étroitement lié aux autres politiques communautaires telles que les politiques commerciales et douanières ou encore les politiques de concurrence. La cohérence et la coordination avec les différents niveaux de politiques communautaires constituent une véritable clé de l'attractivité réunionnaise.

A cet égard, il faut rappeler la forte dépendance de l'économie et de la société réunionnaises à l'égard des politiques nationales et communautaires. Un changement pouvant apparaître comme modéré à ces échelles aura un impact multiplié sur un marché étroit, éloigné et isolé.

Par ailleurs, les résultats des négociations de l'OMC concernant la libéralisation des échanges mondiaux sont encore plus décisifs car, s'agissant d'engagements de l'Union européenne au niveau international, ils sont très difficilement réversibles.

Le présent et l'avenir du développement réunionnais s'inscrivent au cœur de ces mutations économiques et politiques.

### **La nécessité de s'intégrer dans l'environnement régional pour dégager des interactions positives avec les économies de la zone Océan Indien**

La Réunion est entourée de pays ACP<sup>2</sup> et PMA<sup>3</sup> dont le niveau de développement constitue un double handicap.

Cette configuration limite les stratégies de diversification économique, contraintes à la fois par les tensions concurrentielles périphériques et par l'absence de pouvoir d'achat de ces marchés faiblement solvables, réduisant d'autant le potentiel d'exportation des produits réunionnais.

La proximité de systèmes économiques situés à des niveaux de développement moindres représente une source de concurrence supplémentaire sur les marchés locaux mais aussi européens. Ce constat est particulièrement valable pour les pays bénéficiaires des accords Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et des principes de non-réciprocité qui leurs sont liés. De plus, les pays de la Zone Sud de l'Océan Indien sont particulièrement attractifs en termes de (dé)localisation des entreprises (coûts de la main d'œuvre, systèmes fiscaux intéressants, normes en matière de respect de l'environnement, législation sociale...).

Ces éléments plaident pour une plus large ouverture de l'économie de La Réunion vers de nouveaux marchés et pour une politique de co-développement avec les pays de la zone Océan Indien. C'est dans ce cadre que l'association de La Réunion aux futurs Accords de Partenariat Economique (APE) dans des conditions particulières apparaît comme indispensable. L'évolution de l'environnement proche aura sans aucun doute des impacts, encore mal identifiés à ce jour, sur les facteurs endogènes de développement du territoire.

En outre, La Réunion est la seule région française et européenne de l'Océan Indien, et de surcroît de tout l'hémisphère Sud. Elle est entourée de plus d'un quart des zones économiques exclusives françaises. Cette configuration plaide également pour un renforcement des politiques de coopération.

#### III-2-2 La nécessaire consolidation des secteurs traditionnels

Cet effort de consolidation concerne l'agriculture mais également l'industrie et les entreprises relevant de l'artisanat et du BTP.

#### **L'enjeu d'une agriculture multifonctionnelle**

Au cours des prochaines années, au-delà de son impact en termes de richesses et d'emplois, la contribution de l'agriculture au développement

#### **En 2005**

Aucun pays voisin ne figure parmi les 10 plus grands fournisseurs de La Réunion.

**Importations COI + Afrique de l'Est et du Sud** : 157 millions d'€ soit 4 % des importations contre 105 millions d'€ en 1999

Afrique du Sud : premier fournisseur de la zone puis Maurice

**Exportations vers COI + Afrique de l'Est et du Sud** : 28 millions d'€ soit 11 % des exportations en valeur contre 24 millions d'€ en 1999

Mayotte : premier client de la zone, puis Madagascar et Maurice

(Sources : Douanes)

L'agriculture occupe 3 116 emplois salariés soit 1,7 % de l'ensemble en 2004 pour 5 % en Europe.

(Source : INSEE et EUROSTAT)

<sup>2</sup>

Afrique Caraïbes Pacifique

<sup>3</sup>

Pays les Moins Avancés

doit s'analyser tout autant en termes de contribution à la maîtrise du territoire, à l'autonomie énergétique, à la qualité paysagère et à l'identité rurale voire réunionnaise.

En 2005, la bagasse a fourni 12 % de l'énergie électrique.

(Source : EDF Ile de la Réunion)

Secteur historique de l'économie locale, l'effet d'entraînement du secteur agricole est considérable, notamment celui de la filière canne à sucre. Elle représente 50 % des exportations (en valeur) de l'île. Sa sphère d'influence ne se limite pas au simple marché intermédiaire des produits alimentaires, et intègre la production d'énergie renouvelable (biomasse) comme la recherche.

Le défi de l'agriculture au cours des prochaines années consistera à faire face à une concurrence mondialisée dans un contexte n'offrant qu'une visibilité à moyen terme des politiques de soutien. Au-delà de sa multifonctionnalité, l'autre enjeu interne majeur pour le secteur agricole de l'île réside dans l'organisation de ses filières afin de répondre à la demande interne notamment au titre de la commande publique.

### L'optimisation des niches de développement industriel

Après une période de forte croissance entre 1994 et 1998, le maintien des effectifs salariés entre 1998 et 2002 traduit bien le double défi en face auquel se retrouve l'industrie réunionnaise : consolider ses acquis en optimisant sa productivité et identifier de nouvelles niches de développement potentiel.

Dominé par l'agro-alimentaire, le secteur productif, qui est fortement exposé aux contraintes de l'ultra périphéricité, profite encore insuffisamment de l'essor de la consommation locale.

#### L'artisanat par activité principale en 2005

| Activité principale | Nbre d'entreprise | part        |
|---------------------|-------------------|-------------|
| Alimentation        | 1123              | 11%         |
| Production          | 1899              | 19%         |
| Bâtiment            | 4174              | 41%         |
| Service             | 2930              | 29%         |
| <b>Total</b>        | <b>10126</b>      | <b>100%</b> |

#### Inscriptions et Radiations au registre des métiers

| ANNEES | INSCRIPTIONS | RADIATIONS | SOLDE |
|--------|--------------|------------|-------|
| 1999   | 1274         | 971        | 303   |
| 2000   | 1243         | 899        | 344   |
| 2001   | 1360         | 1013       | 347   |
| 2002   | 1318         | 1348       | -30   |
| 2003   | 1485         | 1155       | 330   |
| 2004   | 1701         | 1095       | 606   |
| 2005   | 1843         | 1083       | 760   |

(Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

### La mutation progressive du secteur artisanal

Le secteur de l'artisanat a consolidé progressivement sa place au sein de l'économie réunionnaise avec une croissance régulière du nombre d'entreprises inscrites au répertoire des métiers et une part croissante d'entreprises dont l'ancienneté dépasse trois ans.

Compte tenu de la diversité du secteur des métiers, les défis sont de deux ordres : consolidation pour les secteurs productifs (alimentation et fabrication), optimisation des potentiels de croissance liés à la demande locale pour les secteurs liés aux BTP et aux services.

### La dynamique du BTP

A l'instar de son volet artisanal, l'ensemble du secteur du BTP connaît une forte croissance dynamisée par un volume important de travaux commandés par les maîtres d'ouvrages publics et privés.

L'analyse de l'impact du DOCUP actuel ayant mis en évidence le lien étroit entre les investissements soutenus par les fonds structurels et l'activité du BTP, l'enjeu principal pour ce secteur

1 emploi sur 5 du secteur BTP est lié à la réalisation d'opérations cofinancées au titre du DOCUP 2000-2006.

(Source : mise à jour évaluation mi-parcours DOCUP)

réside dans la capacité technique et financière de satisfaire les besoins en investissements publics au cours des prochaines années.

### **Les défis communs aux secteurs traditionnels**

Au-delà des enjeux spécifiques, le premier défi commun à relever sur les marchés locaux se situe au niveau de la productivité et de la qualité car les capacités de production de base sont aujourd'hui en place.

Après le défi de la diversification des filières qui a été relevé grâce aux soutiens apportés aux stratégies de filières au cours des dernières années, l'agriculture, l'artisanat et l'industrie sont confrontés maintenant au défi de l'action collective pour maintenir leur présence sur le marché local mais également pour se développer sur les marchés extérieurs. Cette dimension collective dépasse la seule dynamique du regroupement des entreprises car elle pose également la question du travail en réseau avec les acteurs de la recherche et de la formation.

Enfin, pour l'ensemble de ces secteurs, l'enjeu technologique, qu'il s'agisse de l'amélioration des *process* de production et/ou de l'intégration des TIC, sera décisif au cours des prochaines années.

#### **Unités de production - Secteur pêche au 31.12.2005**

Petite pêche et pêche  
côtière : 236

Pêche au large : 31

Grande Pêche : 9

#### **Emplois secteur pêche en 2004**

Navigants : 760

Emplois à terre (pêche et  
aquaculture) : 250

### III-2-3 Les potentiels de croissance des secteurs émergents

Le défi commun à tous les autres secteurs émergents est celui de l'ouverture économique et donc de la capacité à maîtriser et à anticiper les paramètres exogènes, hormis le cas particulier des services aux personnes.

#### **Le pari de l'ouverture sur la mer et de la conquête de la ressource halieutique**

L'exploitation de l'Océan Indien a démarré tardivement en raison de son éloignement des grands marchés asiatiques, américains et européens. Ce vaste espace maritime est devenu, avant même la constitution de la flotte de pêche palangrière réunionnaise, une zone convoitée en raison de son fort potentiel halieutique. Sa couverture économique représente donc un vecteur essentiel de l'ouverture de La Réunion.

De plus, la pêche réunionnaise a un rôle important à jouer dans la zone Océan Indien En effet, elle constitue :

- pour la France, un intérêt majeur géostratégique d'une part, économique d'autre part (elle fournit par exemple plus de 56 % de ses prises de thonidés),
- pour l'Europe, une zone stratégique nécessaire au maintien de l'activité des flottes communautaires continentales, notamment espagnoles et portugaises, dans le cadre d'accords de pêche avec les Etats ACP riverains,
- pour les petits Etats insulaires pêcheurs ou riverains, un atout important pour leur développement économique et social.

## Le pari de la recherche et de l'innovation

Ce pari est indissociable du développement des filières du secteur primaire qui constituent le socle naturel de développement de pôles d'expérimentation et de recherche.

Dans le domaine agricole par exemple, la présence d'une dynamique importante dans le domaine de la recherche et de l'innovation, consacrée par la création du pôle de compétitivité « agro-nutrition en milieu tropical », constitue un atout remarquable pour la compréhension du biotope tropical et l'élaboration de réponses prospectives aux besoins du territoire.

Dans le domaine de l'aquaculture, aussi bien marine que continentale, La Réunion dispose désormais d'une réelle compétence d'expertise, reconnue au plan international. Elle s'est constituée en pôle d'excellence de l'Océan Indien et s'est engagée sur des programmes de recherche et de transferts biotechnologiques aux opérateurs privés réunionnais comme à ceux de la zone.

Ce potentiel est renforcé par la richesse de la biodiversité ultramarine, qui offre un terrain d'investigation pour la recherche et le développement des biotechnologies.

Par ailleurs, la crise sanitaire du chikungunya a donné une dimension nouvelle aux perspectives de recherche dans le domaine médical.

Comme pour d'autres activités économiques, **la réussite du pari de la recherche-innovation passera en fait par le choix réfléchi de spécialisations pertinentes et par un travail en réseau à l'échelle internationale en raison de la situation ultrapériphérique de La Réunion.**

### Dépenses des touristes au cours de leur séjour à La Réunion (en millions d'euros)

2001 : 271,5

2005 : 308,8

(Source : INSEE – CTR)

## Le rebond espéré du tourisme

Si le défi quantitatif des années 90 (nombre de touristes, capacité d'hébergement, recettes) a été atteint, c'est aujourd'hui **la relance durable de ce secteur d'activité clé** qui est au cœur des préoccupations. En effet, l'objectif ambitieux de 600 000 touristes en l'an 2010 dépendra de la capacité de redynamisation de la demande de ce secteur d'activité généralement vulnérable.

Au-delà du défi de la sécurité sanitaire qui est d'actualité, trois autres enjeux structurels demeurent : la problématique de la desserte aérienne, la capacité d'hébergement et l'organisation de l'offre.

### Diffusion des TIC à La Réunion en 2005

41 % des foyers possèdent un abonnement internet à domicile (48 % dans l'UE)  
(Source : Région et EUROSTAT)

66 % des entreprises sont dotées d'internet  
22,4% des sociétés possèdent leur propre site internet. (Source : ODR)

## Le tournant des infrastructures numériques

Largement structurée autour d'un marché des télécommunications en plein essor, la filière TIC s'est progressivement diversifiée afin de répondre à la demande interne.

#### La filière des TIC à La Réunion en 2003

400 entreprises  
4000 salariés  
500 millions d'euros de CA en 2003

25% des entreprises de la filière ont moins de 3 ans

(Source : ARTIC, INSEE)

Si cette croissance « naturelle » liée aux dynamiques internes devait se poursuivre, le potentiel de développement nouveau se situerait au niveau de la production de contenus mais son activation dépend étroitement des liaisons numériques intercontinentales et interrégionales avec Madagascar.

L'enjeu des infrastructures et surtout du calendrier de réalisation s'avèrera également déterminant si La Réunion veut devenir un « hub numérique » qui s'appuie à la fois sur des capacités techniques mais également sur des capacités de recherche-développement.

#### Le gisement des services à la personne

Dans ce secteur d'avenir, les perspectives de croissance tiennent autant aux mutations démographiques qu'à l'évolution des modes de vie dans une société de plus en plus urbaine.

Le défi est triple sur le moyen terme : il s'agit d'anticiper les besoins de formation, d'organiser l'offre de services en analysant les complémentarités entre les secteurs marchands et non-marchands et enfin d'articuler l'ensemble des acteurs de cette filière en devenir.

### III - 3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité

#### La valorisation des richesses et des ressources naturelles

**L'impératif de préservation et de valorisation des paysages et des ressources naturelles conduit à s'inscrire dans la dynamique du développement durable prescrite par les objectifs communautaires de Göteborg.**

La forêt couvre une part importante du territoire réunionnais et joue un rôle essentiel dans la stabilité de l'écosystème et dans l'attractivité touristique. Les activités forestières étant réduites, la priorité des gestionnaires repose sur la protection des sols et la conservation des milieux naturels. La forêt réunionnaise représente à ce titre un véritable « herbier » tropical ainsi qu'un sanctuaire d'espèces rares, dont nombre sont endémiques.

Aux rôles traditionnels de production de bois ou de zone d'élevage, s'est progressivement substituée la vocation multifonctionnelle de la forêt domaniale. Ces dernières années ont vu une croissance de la fréquentation des forêts permise par un accès plus facile (désenclavement, voiries forestières). Même si le soutien au tourisme de pleine nature représente un enjeu important, les conditions d'équilibre de la gestion de l'espace naturel restent précaires : si une appropriation des milieux par les hommes demeure essentielle à sa promotion et à sa conservation, seule une exigence sur la protection de l'environnement permettra la pérennisation de l'espace naturel réunionnais.

Cette volonté de durabilité vaut également pour la politique de gestion de l'eau, domaine dans lequel les enjeux sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. A ce titre,

Entre 1997 et 2003, la tache urbaine a augmenté de près de 6 000 hectares.

En 2003, elle s'étend sur 24 750 ha, soit sur environ 10 % du territoire de la manière suivante :

25 % en continuité directe des tâches urbaines existantes,

50 % en extension et agrégation des tâches urbaines existantes,

25 % avec de nouveaux départs d'urbanisation (souvent mitage).

(Source : d'après IRD et AGORAH)

le traitement des eaux usées constitue vraisemblablement l'enjeu majeur des prochaines années.

### **Les contraintes de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques**

Le défi de la contrainte naturelle tient aux aléas naturels dont l'intensité et la fréquence engendrent des surcoûts importants dans la conception et la réalisation des investissements publics et privés. Cette caractéristique commune à l'ensemble des régions ultrapériphériques françaises oblige également à des investissements importants en matière de prévention des risques naturels.

### **L'équation difficile du développement urbain**

La nécessité de construire 6 à 10 000 logements par an pose une équation difficile à résoudre en termes de densification et de restructuration urbaine.

Un changement culturel à cet égard s'impose : cette perspective exige une réflexion sur les modes d'habiter à La Réunion et sur le concept même de la « ville réunionnaise ».

Ce contexte a entraîné une modification des équilibres du marché de l'immobilier. La hausse exponentielle du foncier a changé :

- la donne sociale et la question du droit au logement pour tous,
- la donne économique car le foncier risque de devenir un facteur bloquant pour l'agriculture, l'artisanat et l'industrie,
- la donne politique car la question des moyens des politiques publiques face au marché de l'immobilier ne manquera pas de se poser à l'heure des orientations stratégiques de l'aménagement et de la protection de l'environnement.

**Le pari de la difficile articulation de l'urbain, du foncier et du logement apporte une parfaite illustration de la complexité de la gestion du territoire.**

### **L'ampleur des grands chantiers et des grands projets**

La politique de rattrapage des équipements a produit un effet positif en termes d'emplois. La réalisation de chantiers importants permet, tout en répondant aux besoins du territoire, de consolider le secteur du BTP, dont l'effet d'entraînement sur l'emploi et sur des secteurs d'activité connexes est avéré. La Réunion a, à cet égard, un double défi à relever dans le contexte déjà décrit de forte croissance démographique et d'un territoire contraint :

- non seulement de rattraper son retard en équipement,
- mais aussi anticiper sur les besoins en équipement de demain dans des domaines d'envergure comme les déplacements (routes et transport collectif en site propre), la gestion des déchets ainsi que les réseaux et le traitement de l'eau.

**Des infrastructures d'échanges (port, aéroport) au service de la compétitivité du territoire**

Grâce à l'apport des fonds européens, le niveau général d'équipement de La Réunion a progressé de manière significative mais les besoins en

infrastructures restent encore considérables, notamment en matière de désenclavement et d'échanges.

Notons en outre que l'insularité impose d'avoir sur place une palette intégrée d'équipements structurants qui seraient répartis sur plusieurs régions en métropole.

Dans un contexte de mutations rapides et de croissances fortes et parfois déstabilisatrices qui se produisent dans un espace temps réduit, le défi principal de La Réunion résidera dans sa capacité à apporter une réponse intégrée à un ensemble d'enjeux humains, économiques et territoriaux.

Le rayonnement de La Réunion dans l'Océan Indien devra devenir une dimension transversale des différents enjeux à relever.

A travers ces réponses, les acteurs du développement de l'île devront, dans un double souci de responsabilité et de sélectivité, réfléchir nécessairement aux nouveaux équilibres à définir afin de prendre en compte à la fois les enjeux permanents et les nouvelles tendances qui se font jour.

## **3.2 - Le profil sociétal**

### **I) Une population en forte croissance et jeune face au défi de l'emploi**

Au 1er janvier 2006, la population de l'île de La Réunion est estimée à 785 221 habitants. En cinq ans, la population de l'île s'est accrue de près de 60 000 habitants soit l'équivalent de la population du Tampon (*RGP 1999*), soit la quatrième commune réunionnaise pour son nombre d'habitants.

#### **I - 1 Les moteurs de la croissance démographique**

La forte croissance démographique de La Réunion a résulté :

- d'un **accroissement naturel** de l'ordre de 11 400 personnes par an depuis 1999, dû à la conjugaison :
  - d'un **taux de natalité demeurant élevé** s'expliquant par la jeunesse de la population malgré une décroissance régulière et malgré une baisse du taux de fécondité (18,9‰ contre 10‰ en Europe, *estimation d'Eurostat 2006*). Avec un indice de 2,5 enfants par femme, **la fécondité** reste relativement élevée et dépasse les moyennes française et européenne (respectivement 1,9 et 1,5 enfant par femme) en 2005. (*Source : INSEE*)  
L'âge moyen de maternité reste en deçà de la moyenne française (28,3 ans contre 29,5 ans).
  - d'un **taux de mortalité faible** qui s'établit à 5,6 ‰ et reste en dessous du taux métropolitain (8,7 ‰) et européen (10,1‰) en raison de la grande jeunesse de la population. (*Source : Eurostat*)

En revanche, l'**espérance de vie à La Réunion** (76.1 ans en 2005, 72,3 pour les hommes et 80.1 pour les femmes) **reste inférieure à la moyenne nationale** de près de 4,3 ans en 2005. Elle se situe également en dessous de la moyenne européenne qui s'établit à 78,3 ans (homme : 75,1 ans et femme : 81,6 ans). (*Source : EUROSTAT*)

**Le taux de mortalité infantile** reste en 2005 plus élevé à La Réunion (6,8 ‰) qu'en métropole (3,6 ‰) et qu'en Europe 5,1 ‰. Mais cette comparaison est à utiliser avec précaution à cause de l'échantillon très faible de La Réunion. (Source : INSEE et EUROSTAT)

Ainsi, le taux d'accroissement naturel demeure trois fois supérieur à la moyenne nationale.

- d'un **solde migratoire** positif mais ayant tendance à diminuer. Il baisse de 62 % entre 2000 et 2004, passant de 1 931 personnes à 731.

**En outre, le nombre de ménages** s'est accru de façon soutenue dans un contexte d'arrivée à l'âge adulte des générations nées dans les années 1960 et 1970. Au 01.07.2004, on compte 252 000 ménages recensés à la Réunion contre 215 000 en 1999, soit une croissance globale de 17 %. (Source : INSEE)

**La jeunesse de la population** est remarquable. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 35,4 % de la population totale soit 10 points de plus qu'en Europe continentale et qu'en France métropolitaine (24,8 %) au début de l'année 2006.

**T1: Evolution de quelques indicateurs démographiques**

|  | 1990    | 1999    | 2005<br><i>provisoire</i> |
|--|---------|---------|---------------------------|
| <b>Population</b>                            | 597 800 | 703 800 | 774 600                   |
| <b>Taux de natalité (/ 1000)</b>             | 23,1    | 19,9    | 18,9                      |
| <b>Taux de mortalité (/ 1000)</b>            | 5,2     | 5,4     | 5,6                       |
| <b>Taux d'accroissement naturel (/ 1000)</b> | 17,8    | 14,2    | 13,7                      |
| <b>Part des 0 - 19 ans (%)</b>               | 39,9    | 35,7    | 35,4                      |
| <b>Nombre de ménages (en milliers)</b>       | 158     | 215     | 252*                      |

\* au 01,07,04

(Source : INSEE)

## Prospective

### Une croissance démographique soutenue

Les différentes hypothèses en matière de fécondité et de migrations établies par l'INSEE présentent des scénarii d'augmentation de la population, qui oscillent de **150 000 à 420 000 habitants supplémentaires** d'ici 2030.

En retenant le scénario médian qui se fonde sur le prolongement des tendances observées pour l'espérance de vie, le solde migratoire et sur une légère baisse du nombre moyen d'enfants par femme, le nombre d'habitants s'établirait **en 2010 à 832 500 habitants et à plus de 1 029 000 en 2030**, soit une hausse de plus de 40 % par rapport à 1999.

### Un doublement du nombre de ménages

La Réunion pourrait donc compter près de **408 000 ménages en 2030**, soit 193 000 de plus qu'en 1999 (avec un scénario identique de poursuite des tendances).

Le vieillissement de la population se conjugue à sa croissance pour entraîner l'explosion du nombre de ménages. Cependant, il est difficile de prévoir l'évolution du nombre de ménages. Celle-ci dépend de facteurs sociologiques pouvant se modifier rapidement (tradition de la cohabitation intergénérationnelle et poids des familles monoparentales exercent des effets opposés).

**Cette forte croissance induit et va induire une demande sociale importante notamment en logements, en équipements, en services publics et en emplois. Il s'agit d'une composante essentielle du développement de l'île qui va peser au cours des prochaines années sur les équilibres en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et de cohésion sociale.**

## **I - 2 Une forte croissance de la population active**

La population active s'accroît rapidement sous les effets conjugués de la pression démographique et du changement des comportements. Ainsi **de 1990 à 2000, environ 7 250 personnes** supplémentaires sont arrivées chaque année sur le marché du travail selon l'INSEE. A partir de 2001, le mode de collecte statistique fait ressortir 3500 nouveaux arrivants sur le marché du travail par an. Mais on enregistre toujours près de 11 000 personnes supplémentaires chaque année, âgées entre 16 et 64 ans et donc en âge de travailler.

### **Trois facteurs déterminent cette évolution :**

- **la démographie** : à la croissance naturelle de la population vient s'ajouter un solde migratoire positif ;
- **l'augmentation du travail féminin** : les évolutions culturelles devraient encore accroître la participation des femmes au marché du travail même si on note que leur taux d'activité se maintient depuis 1999 ;
- **l'allongement des études et les départs anticipés à la retraite** exercent un effet négatif à court terme sur la croissance de la population active tant pour les hommes que pour les femmes.

Ainsi, les 3 000 à 3 500 emplois créés chaque année par l'économie réunionnaise ne suffisent pas à absorber cette population en âge de travailler dont la croissance reste élevée.

### **La place des femmes dans le marché du travail**

**Le taux d'activité des femmes**, qui avait plus que doublé entre 1967 et 1999, se stabilise autour de 45 % entre 2000 et 2005. (*Source : INSEE*)

La diminution du nombre d'enfants par femme, la volonté de bénéficier d'une plus grande autonomie, l'évolution des modes de vie et le coût de la vie ont incité les femmes à chercher un emploi. Si la croissance des emplois tertiaires a favorisé leur inclusion dans le marché du travail, ceci ne doit pas occulter que leur taux d'activité reste inférieur à celui des européennes (62 % en 2004), des métropolitaines et à celui des autres « domiennes ».

### T2: L'évolution des taux d'emploi (15-64 ans)

|                       | 1990    | 2003    | 2004    | 2005    |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|
| <b>Actifs occupés</b> | 146 253 | 203 062 | 203 284 | 210 550 |
| <b>Taux d'emploi</b>  | 37,9 %  | 40,3 %  | 39,6%   | 40,4%   |
| Hommes                | 47,3 %  | 47,1 %  | 46,8%   | 48,5%   |
| Femmes                | 28,6 %  | 33,7 %  | 32,5%   | 32,6%   |

(Source : INSEE)

Cette progression du travail féminin sur le long terme révèle d'autant plus un dynamisme que le mode de garde des enfants demeure majoritairement traditionnel (à la charge de la jeune mère ou de la famille).

En effet, le nombre de places offertes dans les structures d'accueil pour la petite enfance a augmenté, mais de façon très insuffisante compte tenu de l'évolution des taux d'activité féminins et du retard initial.

### T3: L'offre en matière de garde d'enfants

|                                     | 1993        | 2003        |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Garde des enfants d'âge préscolaire | 2153        | 3240        |
| Accueil des enfants handicapés      | 1064        | 1761        |
| Place assistante maternelle         | 816         | 1707        |
| <b>Total</b>                        | <b>4033</b> | <b>6708</b> |

(Source : DOCUP pour 1993 et PDCS pour 2003)

### T4: Taux d'emploi comparé par genre

| Réunion / Union Européenne |       |
|----------------------------|-------|
| <b>Ensemble</b>            |       |
| 2001 : 40,6 %              | 62,8% |
| 2002 : 41,8 %              | 62,8% |
| 2003 : 40,3 %              | 62,9% |
| 2004 : 39,6 %              | 63,3% |
| 2005 : 40,4 %              | 63,8% |
| • <b>Hommes</b>            |       |
| 1999 : 44,0%               | 71%   |
| 2002 : 49,1 %              | 71%   |
| 2003 : 47,1%               | 70,8% |
| 2004 : 46,8 %              | 70,9% |
| 2005 : 48,5%               | 71,3% |
| • <b>Femmes</b>            |       |
| 1999 : 31,3 %              | 52,9% |
| 2002 : 34,6 %              | 54,7% |
| 2003 : 33,7 %              | 55%   |
| 2004 : 32,5 %              | 55,7% |
| 2005 : 32,6 %              | 56,3% |

(Sources : Insee et Eurostat, sens BIT)

### Prospective

La poursuite des tendances récentes augmenterait la population active de moitié de 1999 à 2030. Le rythme d'évolution devrait rester élevé jusqu'en 2010 pour s'infléchir dans les deux décennies suivantes. Ainsi, la population active devrait s'élever à **442 000 personnes à l'horizon 2030**.

Le nombre d'actifs supplémentaires observés chaque année (+ 7 000 en 1999) pourrait baisser de quelques centaines à partir de 2010 avant de tomber **en dessous de 3 000 en 2020 et de 2000 en 2030**.

Concernant les retraites, il reste à observer les effets de la récente réforme des retraites (avec l'effet positif sur la taille de la population active) et, dans une moindre mesure, ceux du Congé Solidarité<sup>4</sup> (avec les effets négatifs sur la taille de la population active).

L'évolution du solde migratoire reste difficile à prévoir alors qu'elle exercera une influence sur la croissance de la population active.

### I - 3 Un chômage durablement élevé

La situation démographique et économique de La Réunion a engendré un chômage croissant et durablement élevé avec le taux le plus élevé de France : 32 % en 2005, soit plus du triple qu'en France métropolitaine (10 %) et que dans l'Union européenne (9 %). Celui des autres DOM ne dépasse pas les 27 % alors que la place des femmes actives y est plus importante.

Le nombre de **chômeurs de longue durée** (plus d'un an de chômage) a évolué au même rythme que le nombre total de chômeurs. Son poids reste élevé (presque 70 % de l'ensemble des chômeurs, contre 40 % des chômeurs en France), tout comme le taux de chômage des **jeunes 16-29 ans** (46 %) contre 17 % en France métropolitaine en 2006.

En revanche, le **chômage de très longue durée** (plus de deux ans de chômage) a augmenté plus rapidement que le chômage total. Il représente en 2003, 53 % de l'ensemble des chômeurs et concerne autant les hommes que les femmes.

En outre, les taux de chômage sont globalement supérieurs chez les femmes. L'écart (7 points) entre le taux de chômage des hommes (28,8 %) et celui des femmes (35,8 %) reste élevé et dépasse l'écart national moyen hommes/femmes (1,9 points) en 2005. Cette baisse plus rapide du taux de chômage masculin s'explique en partie par la dynamique économique du BTP pourvoyeur d'emplois généralement occupés par des hommes.

Le taux de chômage des personnes sans diplôme, public le plus exposé et le plus vulnérable, est resté relativement stable. Par ailleurs, le chômage touche quatre ménages réunionnais sur dix avec une plus grande fragilité des familles monoparentales (16 200 familles). (Source : INSEE)

En 2003, l'Union européenne affichait un taux de chômage pour les moins de 25 ans de 18,8 %. La part des chômeurs de longue durée s'élevait pour cette même année à 44,8 % (43,9% pour les hommes, 45,8 pour les femmes). (Source : Eurostat)

**T5: Evolution du chômage**

| <i>au sens du BIT</i>      | 1999    | 2000    | 2001   | 2002   | 2003   | 2004    | 2005   |
|----------------------------|---------|---------|--------|--------|--------|---------|--------|
| <b>Nombre de chômeurs</b>  | 101 511 | 103 738 | 98 434 | 92 761 | 99 504 | 102 478 | 98 406 |
| dont hommes                | 54 708  | 54 338  | 51 287 | 47 547 | 53 427 | 55 327  | 50 361 |
| dont femmes                | 46 803  | 49 400  | 47 147 | 45 214 | 46 077 | 47 151  | 48 045 |
| <b>Taux de chômage (%)</b> | 37,7    | 36,5    | 33,3   | 31,0   | 32,9   | 33,5    | 31,9   |
| dont hommes                | 36,3    | 34,5    | 30,9   | 28,5   | 31,4   | 31,8    | 28,8   |
| dont femmes                | 39,5    | 39,1    | 36,4   | 34,2   | 34,8   | 35,8    | 35,8   |

(Source : INSEE)

<sup>4</sup> Mesure spécifique aux DOM permettant, jusqu'au 31 Décembre 2006, un départ à la retraite à partir de 55 ans en contrepartie d'une embauche d'un jeune de moins de 30 ans. Dispositif prorogé jusqu'au 31 décembre 2007.

### T6: Evolution de taux de chômage spécifiques

| (en %)                                   | 1995 | 1998 | 2003 |
|--|------|------|------|
| <b>Moins de 25 ans</b>                   | 53,1 | 57,9 | 53,0 |
| hommes                                   | 48,6 | 49,6 | 49,6 |
| femmes                                   | 64,5 | 69,4 | 57,6 |
| <b>Part des chômeurs de longue durée</b> | 68,9 | 61,0 | 69,8 |
| hommes                                   | 67,7 | 61,4 | 71,3 |
| femmes                                   | 70,2 | 63,2 | 68,2 |

(Source : INSEE)

### T7: Taux de chômage par tranche d'âge au sens du BIT en 2003

| (en %)          | La Réunion  | France |
|-----------------|-------------|--------|
| <b>Ensemble</b> | 15 à 24 ans | 20,9   |
|                 | 25 à 49 ans | 8,9    |
|                 | 50 ans et + | 6,9    |
|                 | total       | 9,5    |

(Source : INSEE)

### Persistance d'un chômage structurel

Le chômage réunionnais apparaît donc principalement comme un chômage structurel qui s'explique par un déséquilibre durable entre l'offre et la demande de travail compte tenu de la croissance de la population active.

Jusqu'ici, les populations les plus vulnérables sont parvenues à réduire les effets socio-économiques de cette exclusion grâce aux dispositifs d'assistance qui se sont développés autour du RMI<sup>5</sup>. On compte 76 273 allocataires en 2005 soit un transfert d'environ 124 millions d'euros au titre du RMI. (Source : CAF)

### Une insertion difficile pour les handicapés

Alors même que la loi introduite en 1987 impose à toute entreprise d'au moins 20 salariés d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés, l'accès au marché du travail demeure très difficile pour les actifs handicapés. En 2001, le taux d'emploi direct des personnes handicapées s'établissait à 2,5 % à La Réunion. En 2004, près de 300 personnes handicapées ont été recrutées avec l'appui d'un dispositif public (en progression de 24 %).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'ANPE de La Réunion enregistrait 1 517 personnes handicapées recherchant un emploi soit 2,3 % de la totalité des demandeurs d'emploi.

## I - 4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité

### Une démographie scolaire toujours dynamique

A la rentrée scolaire 2005, le nombre d'élèves, étudiants et apprentis des enseignements public et privé était estimé à 244 233 (Source Rectorat, repères statistiques 2004-2005). Le nombre de jeunes scolarisés poursuit son augmentation en volume. L'amélioration du système éducatif réunionnais se caractérise surtout par la poursuite d'études plus longues après le lycée et par la diversification des filières permettant l'émergence de formations technologiques ou professionnelles.

<sup>5</sup>

Revenu Minimum d'Insertion

Les effectifs scolarisés se sont accrus de 7,7 % en 10 ans, à un rythme d'environ 0,8 % par an.

Les effectifs du premier degré (écoles primaires) sont relativement stables depuis 2001 alors que les effectifs du second degré<sup>6</sup> augmentent significativement en raison de la croissance démographique, mais aussi de l'amélioration du taux de scolarisation des tranches d'âge 16-19 ans.

#### T8: Population scolarisée

|  | 1994-95        | 2000-01        | 2005-06        |
|--|----------------|----------------|----------------|
| <b>Population scolarisée</b>                   | <b>218 898</b> | <b>233 785</b> | <b>241 233</b> |
| <b>1er degré</b>                               | 117 562        | 121 122        | 121 860        |
| <b>2nd degré</b>                               | 90 045         | 97 484         | 102 628        |
| <b>enseignement supérieur</b>                  | 11 291         | 15 179         | 16 745         |
| <b>bachelier</b>                               | 4 594          | 6 246          | 7 034          |
| <b>pourcentage de réussite au baccalauréat</b> | En %           | En %           | En %           |
| <b>général</b>                                 | 58             | 75             | 81             |
| <b>technologique</b>                           | 64             | 72             | 76             |

(Source : Rectorat)

Notons que depuis 1997, la création des Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) favorise la scolarisation en collège et en lycée **des jeunes présentant un handicap**. De ce fait, plus de 2 500 enfants et adolescents souffrant de handicaps sont intégrés en milieu scolaire. Ainsi, entre 2000-2001 et 2005-2006, le nombre d'UPI est passé de 30 à 176.

La plupart d'entre eux sont scolarisés dans le premier degré. Les lycées d'enseignement général et technologique accueillent 63 jeunes porteurs de handicaps. (Source : PRDF)

**La population universitaire** s'accroît, mais de moins en moins vite : elle a d'abord augmenté entre 1995 et 1996 puis entre 1999 et 2001, pour ralentir depuis. Cette croissance dépend des places offertes. Les nouvelles filières d'enseignement supérieur à caractère plus professionnel ou technologique émergent mais la voie universitaire reste prépondérante.

#### T9: Evolution de la population d'enseignement supérieur

|                             | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005*         |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Université</b>           | 9 958         | 10 268        | 10 661        | 10 759        | 10 569        |
| Taux de croissance (en %)   |               | 3,1%          | 3,8%          | 0,9%          | -1,8%         |
| <b>Autre</b>                | 4 195         | 4 450         | 4 583         | 4 736         | 4 790         |
| Taux de croissance (en %)   |               | 6,1%          | 3,0%          | 3,3%          | 1,1%          |
| <b>Total</b>                | <b>14 153</b> | <b>14 718</b> | <b>15 244</b> | <b>15 495</b> | <b>15 359</b> |
| Taux de croissance (en %)   |               | <b>4,0%</b>   | <b>3,6%</b>   | <b>1,6%</b>   | <b>-0,9%</b>  |
| <b>Part université en %</b> | 70%           | 70%           | 70%           | 69%           | 69%           |

(Source : Rectorat)

\* L'effectif étudiant communiqué par l'université s'élève à 16 000 en 2005.

#### Des écarts avec la métropole se combinent progressivement

##### Des lignes de progrès sont incontestables.

Le niveau de formation évolue favorablement avec des taux d'accès au niveau IV<sup>7</sup> et une diminution des retards scolaires qui attestent globalement d'une amélioration notable des performances du système éducatif.

<sup>6</sup> Collèges et lycées

<sup>7</sup> Effectifs sortant des classes terminales de lycée ou de deuxième année de bac professionnel.

De plus, les taux de réussite des différentes filières du baccalauréat tendent à s'harmoniser vers ceux du niveau national. Le taux de réussite de la filière générale s'établit en 2005 à 78 % pour une moyenne métropolitaine de 80 %. Celui de la filière professionnelle s'établit à 72 % rejoignant la moyenne nationale. (Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Le nombre de bacheliers s'accroît de 3,7 % par an depuis 10 ans. Les filières professionnelles connaissant la plus forte croissance (5,8 % par an). (Source : Rectorat, repères statistiques 2004-2005).

En outre, les taux de réussite au baccalauréat enregistrés depuis 1998 mettent en évidence une plus grande réussite chez les filles que chez les garçons.

Cependant ces évolutions favorables, constatées sur le long terme, du niveau acquis lors de la sortie du système de formation ne suffisent pas encore à rattraper le niveau national.

En effet, la part des jeunes sortant du système scolaire sans diplôme reste élevée : 14,1 % à La Réunion (contre 7,5 % en métropole) en 2004.

**T10: Réussites aux baccalauréats par sexe en 2005**

|                      | Présentés  | Garçons | Filles | Total admis |
|----------------------|------------|---------|--------|-------------|
|                      | admis en % |         |        |             |
| <b>Général</b>       | 4 544      | 78      | 83     | 81          |
| <b>Technologique</b> | 2 794      | 71      | 82     | 76          |
| <b>Professionnel</b> | 1 713      | 73      | 71     | 72          |

(Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche)

Parmi les causes de certains résultats encore en deçà des moyennes nationales, la question de l'adaptation de l'enseignement au contexte spécifique réunionnais est posée. Par ailleurs, les parents qui n'ont pas été (ou peu) scolarisés connaissent de grandes difficultés à accompagner leurs enfants dans une démarche de réussite scolaire.

## **II) Le défi permanent du maintien de la cohésion sociale**

### **Des progrès indéniables**

Depuis la départementalisation et surtout depuis les années 1980, la population réunionnaise a bénéficié de progrès sociaux très importants. Sur une longue période, ceux-ci mettent en évidence le « bouleversement » du tissu social.

La hausse du pouvoir d'achat est une réalité forte même si le salaire moyen réunionnais reste inférieur à celui de la métropole (14 815 euros contre 16 552 euros pour la moyenne nationale en 2003). (Source : IEDOM, INSEE) (Voir en Profil économique C – I – 2)

L'amélioration des conditions de vie peut être observée dans les domaines suivants : santé (maladie, mortalité, suivi médical, suivi des grossesses, prévention ...), alimentation, logement, hygiène, pouvoir d'achat, éducation, ...

Cependant, certains progrès sociaux semblent « définitivement » acquis alors que d'autres restent fragiles ou inégalement partagés dans la population.

### **Des facteurs persistants de précarité et d'exclusion**

De nouveaux problèmes sociaux apparaissent rapprochant négativement La Réunion des milieux urbains de France métropolitaine. Ainsi, la société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. **Le**

**risque de reproduction sur plusieurs générations de cette marginalisation** est aujourd'hui reconnu par une majorité d'acteurs de l'action publique.

La précarité à La Réunion touche environ un quart de la population (RMI, RSO<sup>8</sup> et CAF<sup>9</sup>) en 2004 selon l'INSEE. (Voir en I-3)

A ce jour, **la société réunionnaise connaît un système de régulation sociale** relativement efficace au regard du poids de la population exclue du marché du travail. L'équilibre est maintenu par : l'importance des transferts sociaux et des politiques sociales mais aussi par les solidarités familiales encore vivaces, une vie associative, un bénévolat dynamique notamment dans le domaine du sport et de la culture, une pratique culturelle, la proximité des élus, la possibilité du dialogue ...

## II-1 Un risque de reproduction « mécanique » de l'exclusion

L'importance de la population dépendant des minima sociaux doit être considérée comme une véritable alerte sur la pérennité de l'équilibre social réunionnais. De manière plus générale l'importance des bas revenus pèse sur le système économique et social. En effet, 22 % des foyers fiscaux réunionnais sont imposables contre 52 % pour la France entière en 2004. (Source : site *impôts.gouv.fr*)

L'écart entre les plus démunis et le reste de la population se creuse tant au plan de la formation qu'à celui de l'accès au marché du travail. Mais, le plus inquiétant réside dans le fait que peu de perspectives de changements sur la question se présentent. La Réunion peut-elle intégrer ou surmonter cette question dans son projet de développement durable ? La situation est-elle tenable à moyen terme pour les collectivités locales qui « compensent » d'une manière ou d'une autre ce manque d'autonomie de la population (charge du RMI pour le Département, base fiscale faible, aide sociale, faible prix de l'eau, importance de la demande en logement social, ...) ?

Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste à réfléchir aux interventions les plus pertinentes susceptibles de compléter sélectivement les réponses de base qui relèvent fondamentalement de l'effort de solidarité nationale.

**T11: Evolution du nombre d'allocataires du RMI**

|                  | 2000   | 2001   | 2002   | 2003   | 2004   | 2005    | 2006<br>(au 08.2006) |
|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|----------------------|
| <b>Nombre</b>    | 63 417 | 63 483 | 67 915 | 70 851 | 76 276 | 75 011  | 73 511               |
| <b>Evolution</b> |        | 0,0 %  | 7,0 %  | 4,3 %  | 7,7 %  | - 1,7 % | - 2,0 %              |

(SOURCE : CNAF)

### II-1-1 Les lignes de progrès

**Des progrès dans le confort de l'habitat et dans le pouvoir d'achat sont des caractéristiques de la dynamique sociale de La Réunion depuis les années 80.**

**Un premier progrès réside dans l'évolution favorable des revenus sur le moyen terme.** Toutes les catégories de ménages bénéficient des avancées socio-économiques que connaît le département. De plus, ce sont les ménages situés en bas de l'échelle des revenus moyens qui ont vu leurs ressources s'accroître le plus rapidement au cours des dernières années.

<sup>8</sup> Revenu de Solidarité  
<sup>9</sup> Caisse d'Allocations familiales

**Le revenu moyen** s'est accru en passant de 10 200 € en 1995 à 11 700 € en 2001, soit une hausse de 15 % en euros constants. A titre de comparaison, le revenu moyen européen s'élevait en 2001 à 15 613 euros (contre 12 041 euros en 1995, soit une augmentation de 30 % (Source : EUROSTAT, UE à 15)).

Le revenu disponible global des ménages a progressé en 2005 à un rythme de 5 % à prix constant.

L'accroissement des retraites, la valorisation du SMIC et la progression de l'emploi ont sensiblement joué un rôle dans cette évolution. Les ménages les plus modestes ont connu une amélioration de leur niveau de vie (environ 30 %) en raison de l'accroissement moyen des prestations sociales (aides au logement, RMI, ...), principale source de revenus pour ces ménages.

Les revenus les plus élevés sont proches de ceux de la France métropolitaine alors que les plus faibles sont beaucoup plus bas.

Le **logement** représente également une ligne de progrès. En effet, de nombreuses familles ont accédé à un logement décent, mieux équipé et protégé contre les risques naturels.

De plus, la « sur occupation » des logements qui concerne 23 % des ménages, tend à baisser en raison de la réduction de la taille des ménages. Elle reste toutefois éloignée du taux observé en Europe en 2001 en Europe : 8,9 %. (Source : U.E 15 EUROSTAT)

Dans les lignes de progrès, il faut également noter la relative facilité **d'accès à une pratique sportive** et une possibilité croissante de mener une activité culturelle ou d'assister à des spectacles ce qui a permis le développement d'une économie des loisirs marchande ou non marchande.

## II-1-2 Les problèmes à affronter

### **L'illettrisme**

L'illettrisme touche à La Réunion une partie importante de la population : on estime à près de **120 000 personnes** le nombre d'illettrés soit près de 16 % (source : CARIF, INSEE), contre 1 % en France métropolitaine.

L'illettrisme touche la population adulte mais aussi, plus paradoxalement la jeunesse, alors que les taux de scolarisation et de réussite au baccalauréat sont aujourd'hui proches de ceux de la métropole.

Echec pour la formation initiale, il constitue aussi un handicap pour la formation continue et pour les dispositifs de formation s'adressant aux demandeurs d'emploi jeunes et adultes.

**En outre l'illettrisme accroît le risque de reproduction intergénérationnelle de l'échec scolaire.**

### **Les difficultés de déplacements**

La congestion actuelle du système de transports, essentiellement routier due à l'augmentation du parc automobile, va s'aggraver dans les années à venir. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, 300 000 véhicules étaient en circulation. Il est prévu qu'à l'horizon 2030, il pourrait y avoir entre 500 000 et 600 000 véhicules car 68 % des ménages disposent actuellement d'une automobile pour plus de 80 % en métropole. (Source : Contribution de l'Etat au SAR)

Les motifs de déplacement liés à la vie quotidienne sont plus nombreux que ceux que le travail occasionne.

Le sous-dimensionnement et la structure des réseaux secondaires et communaux ainsi que la nécessité de mettre en sécurité certains itinéraires vitaux comme les limites du réseau primaire, ne permettront pas de gérer cette augmentation du trafic. A moyen terme, l'impact en serait paralysant sur l'économie et se traduirait par une dégradation rapide du cadre de vie. L'offre alternative par les transports collectifs reste encore peu développée et peu attractive.

### **La difficulté à produire un logement décent pour tous**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2004, on comptait 274 400 logements (dont 90 % de résidences principales). Jusqu'en 1999, le rythme de livraison du parc locatif social a connu une forte accélération après la mise en place de nouvelles modalités de financement du logement social dans les DOM, atteignant près de 2 500 logements par an entre 1995 et 1999. Mais depuis cette date, le rythme annuel de livraison a chuté pour atteindre les 1 500 logements par an.

Le taux d'accroissement du parc de logement demeure 3 fois supérieur à celui de la France métropolitaine. Il trouve sa cause dans la poursuite du phénomène de décohabitation et l'augmentation du nombre de personnes en âge d'être chef de famille. La diminution de la taille des ménages renchérit cette tendance.

D'après le CESR, l'INSEE et le Département, il faudrait construire entre 7 500 et 9 000 logements par an dont 7 200 logements aidés pendant 20 ans quelques soient les projections démographiques.

### **Ainsi, l'équivalent de 60 % du parc existant doit être construit ou reconstruit à l'horizon 2020.**

Des inquiétudes apparaissent sur l'adéquation entre l'offre et la demande de logement. En effet, la production de logements privés est particulièrement dynamique mais les ménages restent en moyenne peu solvables. Ainsi, si la croissance du parc de logements privés se poursuivait, une « crise » ne serait pas à exclure.

En outre, le constat réalisé au sein du SAHI (schéma d'accueil, d'hébergement et d'insertion) met en évidence le manque de structures d'accueil et d'hébergement au profit des populations les plus fragiles et le retard significatif en nombre de places au regard des indicateurs sociaux. (*Source : PDCS*)

La forte croissance démographique et la persistance d'un nombre important de logements insalubres nécessitent la poursuite du rattrapage en matière de logements sociaux et de l'effort exceptionnel de l'Etat (4 à 5 000 logements financés par an, soit la moitié des logements produits) car cette priorité stratégique consensuelle est exclue du champ d'éligibilité du FEDER pour la période 2007-2013.

## **II-2 Les enjeux liés au vieillissement progressif et à la dépendance**

**La santé est un secteur dans lequel de très nets progrès ont été réalisés** permettant de prolonger la durée de vie et de réduire la mortalité infantile. Les Réunionnais recourent de plus en plus aux services de santé bien que ceux-ci restent plus coûteux qu'en France métropolitaine (médicament : 30 % plus cher). (*Source : PDCS*)

## Le vieillissement, première cause des problèmes de santé

Avant soixante ans les Réunionnais vivant à domicile semblent moins souffrir de problèmes de santé que leurs homologues métropolitains. Au-delà de 60 ans, les difficultés de santé augmentent sensiblement : les situations d'incapacité et de dépendance apparaissent à un âge moins avancé à La Réunion qu'en métropole.

### Des handicaps fréquents

Selon la CDES<sup>10</sup> et la COTOREP<sup>11</sup>, 5 500 enfants et jeunes et plus de 10 000 adultes souffrent de handicap. Malgré les 400 places créées pour accueillir les enfants handicapés depuis 1990, l'offre reste insuffisante.

Concernant **les adultes handicapés**, les capacités des établissements restent insuffisantes. En 2003, 529 adultes handicapés pouvaient être accueillis en établissement de travail protégé, et 515 en établissement d'hébergement.

Parmi **la population âgée de 60 ans ou plus**, 85 % ont au moins une déficience. Par ailleurs, près de 11 500 personnes âgées vivant à domicile sont en situation de réelle dépendance (6 400 femmes et 5 100 hommes). Elles représentent 14 % des plus de 60 ans et 33 % des personnes âgées de 80 ou plus.

**T12: Dépendance de la population dépendante de plus de 60 ans**

|                           | Population totale en 2004 | Population dépendante HID | Population dépendante en institution | Population dépendante totale | Taux de prévalence de la dépendance <sup>12</sup> |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------|---|
| Population 60 ans et plus | 80 269                    | 11 478                    | 677                                  | 12 155                       | 15%   |

(Sources : enquête EHPA 2003, DRASS, DREES et Enquête HID 2004 Département, DRASS, INSEE, AGEFIPH)

### Prospective

Un vieillissement certain de la population de La Réunion est prévisible. Ainsi, d'ici 2030, la pyramide des âges devrait profondément se modifier ce qui entraînera des besoins nouveaux (prise en charge, services et prestations nouvelles adaptées).

Compte tenu du vieillissement de la population, une augmentation de la moitié de la population âgée est prévisible en 2030. A cette date, environ 29 000 personnes d'au moins 60 ans pourraient être concernées par des services à domicile. De même, d'ici à 2030 l'effectif de la population âgée de plus de 60 ans devrait tripler.

**T13: Projection des effectifs de la population dépendante de 60 ans et plus**

|          | 2010   | 2020   | 2030   |
|----------|--------|--------|--------|
| Hommes   | 6 900  | 10 100 | 14 700 |
| Femmes   | 8 000  | 11 100 | 14 500 |
| Ensemble | 14 900 | 21 200 | 29 200 |

(Source : projection DRASS, 2005)

<sup>10</sup> Commission Départementale d'Education Spéciale pour les enfants et les jeunes de moins de vingt ans.

<sup>11</sup> Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel, pour les adultes. Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, ces deux commissions ont disparu pour fusionner en une seule et même Commission des Droits et de l'Autonomie, ce conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la Citoyenneté et la Participation des Personnes Handicapées.

<sup>12</sup> Taux de prévalence de la dépendance = Population dépendante sur population totale du même âge.

### **III) La participation à la prise de décision**

#### **La participation des femmes**

Malgré la récente **loi sur la parité du 6 juin 2000**, l'égal accès des femmes aux responsabilités politiques est loin d'être acquis, les postes de maires et de vice-présidents étant encore largement occupés par les hommes.

La représentation des femmes en politique et dans les instances demeure faible. Elles restent assez rares au sein des instances élues et dans les états-majors politiques et syndicaux. Néanmoins, tant sur le plan national que régional, une amélioration s'est produite

**T14: Les femmes dans la vie politique réunionnaise en 2005**

|  | <b>Femmes</b> | <b>Hommes</b> | <b>TOTAL</b> | <b>en %</b> |
|--|---------------|---------------|--------------|-------------|
| Conseillers régionaux  | 21            | 24            | <b>45</b>    | <b>47%</b>  |
| Conseillers municipaux   | 399           | 465           | <b>864</b>   | <b>46%</b>  |
| Maires adjoints  | 81            | 162           | <b>243</b>   | <b>33%</b>  |
| Maires   | 0             | 24            | <b>24</b>    | <b>0%</b>   |
| Conseillers généraux   | 4             | 45            | <b>49</b>    | <b>8%</b>   |
| Membres des chambres consulaires   | 9             | 107           | <b>116</b>   | <b>8%</b>   |
| Représentants à l'assemblée nationale, au Sénat et au Parlement européen | 4             | 7             | <b>11</b>    | <b>36%</b>  |
| Présidence et vice présidence du Conseil général                         | 1             | 14            | <b>15</b>    | <b>7%</b>   |
| Vice présidence du Conseil régional                                      | 5             | 13            | <b>18</b>    | <b>0,28</b> |

(Source : INSEE)

#### **La participation des habitants en milieu rural**

Le SAR est actuellement en révision ce qui amène à réinterroger la politique d'aménagement des Hauts.

Parallèlement, une démarche à la fois de participation des habitants et de concertation des acteurs a été entreprise à travers l'organisation des journées territoriales ayant abouti aux assises des Hauts en mai 2006. La population a été associée en amont des rencontres par des outils méthodologiques tels que le Zonage à Dires d'Acteurs, l'animation de groupes de population. Par ailleurs, le plan d'aménagement des Hauts a pour opérateurs principaux deux associations fonctionnant essentiellement sur financement public. Celles-ci travaillent toujours dans une approche de développement local dans laquelle l'acteur principal est l'habitant.

De plus, au moins trois communes sont connues pour avoir mis en place des Conseils de quartier en milieu rural dans lesquels se regroupent des habitants pour discuter et proposer des projets individuels et collectifs. (Source : APR)

### **IV) La préservation et le renforcement du dialogue social**

#### **Des conflits qui peuvent déstabiliser l'économie de l'île**

Dans un contexte insulaire et éloigné de la métropole, certains conflits sociaux peuvent gravement perturber l'économie de l'île, notamment lorsqu'ils interviennent dans de secteurs stratégiques tels que les transports, la production d'énergie.

Améliorer le dialogue social ne permet pas forcément d'éviter les conflits mais cela peut permettre de les prévenir et de les régler avant qu'ils ne débouchent sur la grève. Lorsque ce stade est atteint, un dialogue social bien construit et confiant entre les partenaires peut permettre de trouver plus facilement une issue.

### **Une démarche collective de renforcement du dialogue social :**

Les efforts engagés avec le soutien du FSE dès 2004 dans le domaine de l'amélioration du dialogue social en initiant des démarches techniquement appuyées par l'ARVISE (support local de l'ARACT) auprès des partenaires sociaux qui ont pour objectif de limiter le déclenchement de conflits collectifs, doivent être poursuivis.

Au cours du premier semestre 2006 13 ont été recensés, soit un chiffre équivalent à la même période de l'année précédente. Il était remarquable de constater que la tendance était en diminution (23 conflits en 2005 contre 38 en 2004).

Par ailleurs la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a poursuivi ses efforts d'animation des commissions mixtes paritaires locales, en particulier celle du BTP dont les très nombreuses réunions ont permis d'aboutir à un accord de salaires en juin 2006. D'autres branches sollicitent de plus en plus cette approche : commerce et réparation automobile, entreprises paysagistes, coiffure, industrie agro-alimentaire.

Des actions ont été engagées ces dernières années à l'initiative de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et avec l'appui de l'ARVISE. Elles permettent aux organisations patronales et aux syndicats de salariés de se rencontrer régulièrement dans le cadre d'une démarche partenariale visant à renforcer le dialogue social.

De plus, les expériences et pratiques existantes dans d'autres régions européennes sont, à l'heure actuelle, étudiées afin d'envisager leur adaptation au niveau local.

Ces actions participent à une meilleure connaissance et compréhension des objectifs des acteurs en présence. Elles permettent d'identifier les moyens permettant de renforcer le caractère constructif et efficace du dialogue social.

L'ensemble des démarches engagées participent à terme à la résolution des conflits en améliorant la qualité des négociations collectives.

### **3.3 - Le profil économique**

L'économie réunionnaise a connu une performance économique sur une longue période (1974 – 1999) avec un taux de croissance économique tout à fait remarquable en se situant en moyenne à 5,0 % par an contre 2,5 % au niveau national (en volume). D'après les « comptes rapides » de La Réunion<sup>13</sup>, la croissance économique réunionnaise s'élève à 4,9 % en volume et 7,3 % en valeur, conservant son dynamisme dans un contexte national où la croissance n'a pas dépassé 1,2 % (en volume) en 2005. (Source : INSEE)

La modernisation de l'île s'est diffusée à l'ensemble de l'économie, de l'appareil productif aux infrastructures, dans un contexte institutionnel lui aussi en profonde évolution.

L'économie de La Réunion n'est désormais plus celle de la petite économie insulaire reposant sur le tryptique « agriculture, commerce et BTP », le poids de ces trois secteurs dans la valeur ajoutée s'établissant à 17 % du PIB en 2005 à l'instar de la moyenne nationale. (Source : IEDOM)

Ainsi, la montée de l'innovation dans l'économie réunionnaise est bien réelle comme l'illustre, par exemple, le secteur du sucre – énergie qui a servi de socle à l'émergence du « pôle de compétitivité agro-nutrition en milieu tropical ». En outre, le rôle de la demande publique reste important avec celui de la demande privée.

---

13

Publication INSEE, n°1, juin 2006

Paradoxe de l'économie réunionnaise : croissance économique et chômage progressent parallèlement.

Ce « paradoxe réunionnais » résulte d'une forte progression de la population active en raison de la croissance démographique et de l'arrivée massive sur le marché du travail des femmes (*comme vu dans le profil sociétal, en A*).

De plus, la croissance a un faible contenu en emploi du fait du niveau élevé des gains de productivité réalisés. La productivité globale apparente du travail a en effet progressé de près de 3 % par an (+ 1,8 % en métropole).

**T15: Economie Réunionnaise : PIB<sup>14</sup> et VA<sup>15</sup>**

| <i>En millions d'euros</i>                       | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Valeur ajoutée marchande</b>                  | 4253  | 4500  | 4800  | 5082  | 5511  | 5883  | 6244  |
| <b>Valeur ajoutée non marchande (VANM)</b>       | 2624  | 2750  | 2949  | 3111  | 3315  | 3507  | 3697  |
| <b>Part de la VANM/PIB (en %)</b>                | 36%   | 36%   | 36%   | 36%   | 36%   | 35%   | 35%   |
| <b>Produit intérieur brut (PIB)</b>              | 7228  | 7649  | 8205  | 8641  | 9317  | 9923  | 10523 |
| <b>PIB par habitant (en euros)</b>               | 10530 | 10958 | 11559 | 11965 | 12660 | 13291 | 13887 |
| <b>Taux de croissance réelle PIB (en %)</b>      |       | 4,5%  | 6,4%  | 3,3%  | 5,4%  | 3,9%  |       |
| <b>PIB par habitant (Réunion/métropole) en %</b> | 49,7  | 49,7  | 51    | 50,3  | 51,7% | 52,8% |       |

(Source : INSEE)

## **I) Les moteurs d'une croissance économique soutenue**

**Les moteurs de la croissance, du côté de l'offre**, sont désormais les services marchands (services à destination des particuliers et des entreprises, immobilier, transports, hôtels et restaurants, activités financières, postes et télécommunications) ainsi que les activités de la diversification industrielle (biens d'équipement, biens intermédiaires, agro-alimentaire). Ceux-ci affichent des taux de croissance particulièrement élevés et représentent le tissu économique en plus fort développement.

*« En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services (plus de 80 % de la valeur ajoutée). Malgré son faible poids dans le PIB de l'île, le secteur primaire reste prépondérant dans les exportations réunionnaises et l'aménagement du territoire. Le développement de services marchands tirés par le tourisme et la grande distribution ne date que du début des années 1980, réduisant de fait le poids des autres services non marchands même si ces derniers représentent encore 40 % de la valeur ajoutée totale. ».* (OCDE, 2004)

Le commerce, l'administration, le bâtiment, l'industrie du sucre/rhum et l'agriculture voient leur poids relatif diminuer du fait d'une moindre croissance. Ces **secteurs restent prépondérants mais leur poids relatif se stabilise ou recule légèrement**.

Cette croissance fortement différenciée selon les secteurs a modifié la structuration de l'appareil productif. *« La structuration de l'économie réunionnaise a évolué considérablement au cours de ces dernières années pour se rapprocher de plus en plus de celle de la métropole. Le poids de l'économie marchande se renforce grâce principalement au dynamisme de l'activité dans les services marchands. L'ensemble des services représente près de la moitié de la valeur ajoutée marchande. (...) Le développement économique de La Réunion s'est longtemps appuyé sur l'agriculture à travers la monoculture de la canne à sucre. Ce développement se fait principalement aujourd'hui grâce au secteur secondaire et surtout aux services marchands. ».* (CESR, 2002, annexe 2 du rapport de la section « Prospective »)

<sup>14</sup> Produit Intérieur Brut = somme des VA

<sup>15</sup> Valeur Ajoutée = Production – Consommation intermédiaire = indicateur de richesse créée

L'appareil productif se caractérise aujourd'hui par l'apparition de secteurs émergents, et la stabilité d'autres, dits secteurs traditionnels.

## **I-1 Croissance et place actuelle des secteurs traditionnels**

**L'agriculture** diminue en activité et en poids régulièrement. Mais la formation des actifs agricoles s'est améliorée et l'augmentation de la productivité compense la baisse des effectifs et du nombre d'exploitations.

La diversification agricole a fortement progressé dans cette décennie du fait de la volonté de répondre à la demande locale en substituant aux importations une production locale. De plus, il semblerait qu'en période « d'insécurité alimentaire », la production locale apparaît comme plus fiable aux consommateurs réunionnais.

**La SAU** s'établit à 43 641 ha en 2005 après avoir perdu près de 10 % de ses surfaces en 10 ans. Elle augmente ainsi de 135 hectares par rapport à 2004 et occupe 19,6 % de la superficie totale du département. Cependant 10 % de la SAU restent non cultivés. (*Source : DAF*)

**La surface moyenne par exploitation** continue à s'accroître passant de 4,6 ha en 2000 à 5,6 ha en 2003 puis à 6,0 ha en 2005.

**Enfin la baisse de la population active agricole** (10 498 UTA en 2005) ralentit : - 3,4 % d'UTA entre 2003 et 2005 contre - 8,6 % entre 2000 et 2003.

**En termes de revenus**, l'agriculture réunionnaise présente une situation contrastée :

- le résultat agricole global par ha de SAU s'établit à 3 577 euros en 2004 contre 882 en France métropolitaine en 2001,
- mais le résultat agricole global s'élève à 20 525 euros en 2004 à La Réunion contre 35 100 en France métropolitaine en 2001.

Les divers secteurs agricoles sont tous fortement menacés par la pression urbaine qui met en danger l'activité agricole de deux manières :

- les gains financiers obtenus par la vente d'un terrain agricole pour la construction sont sans commune mesure avec les gains résultant du labeur de l'exploitant agricole,
- le foncier agricole disponible pour des nouveaux exploitants devient particulièrement rare et onéreux au regard des plus values qu'il permet d'obtenir.

Cette situation apparaît alors que :

- la surface agricole équipée en réseau d'irrigation a progressé (*voir en profil environnemental C*) augmentant nettement les rendements agricoles,
- la population, dont la croissance se rapproche du million d'habitants, offrira des perspectives de consommation de produits agricoles nettement plus intéressantes.

### **La canne à sucre**

Production agricole (en valeur) en 2004 : 34 %  
Surface agricole : 25 500 soit 58 % de la SAU

(Source : INSEE)

Cannes produites en 2005/2006 : 1,80 millions de tonnes

(Source : Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre)

« L'histoire de La Réunion est fortement marquée par la période dominée par l'économie de plantation jusqu'aux décennies 1960-1970. La canne à sucre y règne alors en maître, utilisant les deux tiers de la surface agricole, représentant plus de 50 % de la valorisation agricole et 60 % des exportations. (...) Malgré ses atouts, la filière connaît depuis une quinzaine d'années des difficultés liées principalement :

- à la pression exercée sur le foncier en faveur d'autres cultures mais aussi de l'urbanisation,
- aux effets néfastes du ver blanc et de la sécheresse,
- aux effets pervers du RMI détournant de plus en plus de planteurs de cette activité.

Pour ne pas disparaître le secteur a fait l'objet, d'une part, de restructuration par une concentration des usines (aujourd'hui 2 contre 13 en 1960) qui s'est accompagnée d'un important programme d'investissement et d'innovations technologiques majeures (centrales thermiques mixtes bagasse charbon), d'autre part, d'une politique foncière visant à augmenter la surface des unités agricoles. (...) Bien que l'agriculture soit généralement perçue comme un secteur d'activité en voie de marginalisation, elle apparaît essentielle aussi bien au niveau des débouchés pour l'industrie et le tertiaire qu'au niveau de l'aménagement du territoire. » (CESR, 2002, annexe 2 du rapport de la section « Prospective »).

### **Fruits et Légumes**

Poids dans les recettes agricoles en 2004 : 32 %  
Couverture du marché local en 2003 : 75 % (dont 73 % pour les légumes et 80 % pour les fruits)  
Effectifs : plus de 2 500 équivalents UTA

(Source : INSEE)

En 2004 : production totale de légumes : 42 039 tonnes  
Production totale de fruits : 47 242 tonnes

(Source : DAF)

### **Production animale**

Poids dans les recettes agricoles en 2004 : 34 %  
Couverture du marché local en 2003 : 50 % pour le porc et la volaille, 30 % en bovin  
Effectifs : plus de 2 500 équivalents UTA<sup>16</sup>

(Source : INSEE)

**Les productions de volaille et de viande porcine** sont les plus importantes en valeur et en quantité. Une légère surproduction est observée en 2004 pour la viande porcine dont la production progresse encore de 2,3 % en 2005 en s'établissant à 12 675 tonnes contre 12 394 tonnes en 2004. (Source : Coopérative des producteurs de porcs de La Réunion)

**Une forte croissance de la production bovine** (+ 33 % depuis 1997) s'observe. Les conditions d'élevage s'améliorent sous l'impulsion des aides nationales et européennes. Notons que les normes de confort de l'animal dans les trajets Exploitation – Abattoir sont moins problématiques qu'en Europe continentale du fait de distances sensiblement inférieures à La Réunion.

**L'industrie** (entreprises de plus de 6 salariés ou ayant un chiffre d'affaires > 800 milliers d'€, hors BTP) regroupe 292 entreprises et assure un chiffre d'affaires de 1,6 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de 440,7 millions d'euros. Elle emploie au total 8 591 salariés.

<sup>16</sup>

Unité de Travail agricole

Il s'agit de structures de type PMI : seules 3 entreprises emploient plus de 250 salariés et 32 plus de 50 salariés.

L'importance du secteur agroalimentaire résulte de la conjugaison de l'importance historique de la filière canne-sucre-rhum et de la faiblesse relative de l'industrie manufacturière. L'industrie est considérée comme un secteur traditionnel en raison de la prédominance de l'industrie sucrière dans l'industrie agro-alimentaire et des productions liées au BTP, lui-même secteur traditionnel.

**T16: Répartition des entreprises industrielles en 2003 selon l'activité principale (+ 6 salariés et CA>800 k€)**

| Activité principale               | Nombre d'entreprise | Effectifs salariés | Chiffre d'affaire | Valeur ajoutée* |
|-----------------------------------|---------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| <b>Industrie agro alimentaire</b> | 68                  | 3222               | 738               | 173,7           |
| dont                              |                     |                    |                   |                 |
| industrie de la viande et du lait | 21                  | 1068               | 220,3             | 50,2            |
| industrie sucrière                | 4                   | 499                | 179,5             | 16,6            |
| autres                            | 43                  | 1629               | 338,2             | 106,9           |
| <b>Industrie Manufacturière</b>   | 224                 | 5400               | 838               | 267             |
| <b>Total</b>                      | 292                 | 8591               | 1576              | 440,7           |

\*en millions d'euros

(Source : INSEE)

**L'agro-alimentaire**

Les industries agro-alimentaires dominent le secteur de l'industrie en assurant 47 % de son chiffre d'affaires et 39 % de sa valeur ajoutée en 2003. Contrairement à la Métropole, le tissu agro-industriel réunionnais est constitué d'entreprises de dimension importante, qui ont un effet structurant considérable sur l'organisation des filières.

**Le BTP**

Chiffre d'affaire du secteur en 2005 : 1,07 milliard d'euros  
 Effectifs en 2005 : 18 000 salariés en moyenne annuelle inscrits à la caisse des congés payés<sup>17</sup>  
 soit +1 3 % par rapport à 2004

(Source : INSEE)

La croissance du BTP a été largement stimulée par les grands travaux routiers et portuaires ainsi que par la construction d'équipements publics. Les investissements privés restent cependant dynamiques.

Sur le moyen terme, la construction, plus dynamique, est soutenue par la demande publique et privée : + 24 % entre 1999 et 2003 stimulée par le fort besoin en logement et les mesures de défiscalisation.

**Commerce de gros et de détail**

Chiffre d'affaires du secteur en 2003 : 6 969 millions d'euros  
 Effectifs en 2003 : 20 942 salariés  
 Entreprises en 2003 : 1 056

Le processus de transformation et de modernisation du secteur du commerce a été de pair avec la disparition progressive des petits commerces depuis 1990 et la création des grandes surfaces. Le secteur occupe près du quart des salariés du secteur marchand à la fin de l'année 2005 mais son poids dans le PIB 2002 ne dépasse pas 10 %.

<sup>17</sup>

Champ élargi aux activités annexes aux chantiers telles que pose et fabrication des menuiseries en métal, bois et plastique.

## I-2 Croissance et place des secteurs émergents

**Globalement les secteurs émergents relèvent du tertiaire à l'exception de la pêche et de l'énergie.**

Le tertiaire représente 75 % des emplois salariés de La Réunion pour 70 % des emplois en moyenne au niveau européen en 2004 (*Source : INSEE*). A l'échelle européenne, le tertiaire concentre 67 % de la population active et engendre 69, % du PIB en 2005. Cette progression est principalement due à l'émergence de nouveaux secteurs et à leur dynamique depuis 1999.

Ces nouveaux secteurs dynamiques sont :

- le service aux entreprises notamment l'intérim qui progresse fortement,
- le secteur du transport - logistique,
- le secteur de la communication.

Le secteur tertiaire maintient donc sa prépondérance notamment grâce aux services marchands.

**La montée des services aux entreprises est à considérer comme un véritable progrès dans la compétitivité de l'économie réunionnaise. En effet, en externalisant certains éléments de leur chaîne de valeur, les entreprises accèdent à des prestations plus pointues que celles qu'elles auraient pu acquérir en interne.**

En outre, il faut également noter l'importance des services marchands et non marchands de formation professionnelle dans la qualification de la ressource humaine.

D'autres services comme les TIC ou la recherche présentent des enjeux de développement fort.

### **Le tourisme**

**Le tourisme est un secteur dont il faut accompagner le développement afin qu'il prenne une part plus active dans l'économie de l'île.**

*« La Réunion bénéficie d'un réel potentiel touristique que lui procurent la beauté et la diversité de ses paysages et de ses climats. Elle possède aussi une histoire riche, un patrimoine architectural varié et une mixité de cultures construite au fil de l'apport créatif et successif de multiples origines ethniques.*

*Le premier produit touristique de l'île est l'ensemble de ses paysages et de ses sites naturels dont les plus spectaculaires sont le volcan et le milieu aquatique. Les produits sont d'accès gratuit mais leur entretien reste à la charge des communes parfois aidées. Depuis une décennie l'offre se diversifie et la volonté publique a consacré de nombreux efforts à la dynamisation de ce secteur. » (OCDE, 2004).*

La fréquentation globale de La Réunion est plus portée actuellement par le tourisme affinitaire (+ 9,3 %) que d'agrément (-12,2 %). On comptait 409 000 visiteurs en 2005 (soit 47 % des entrées de voyageurs à La Réunion), pour 430 000 en 2004 et 432 000 en 2003.

Le tourisme connaît une certaine stabilité (avant la crise actuelle) après un essor rapide. Le rythme de progression de la fréquentation s'est accéléré de 8% par an de 1989 à 1994, puis a crû de 11% par an entre 1994 et 1998, pour se stabiliser à 0,7 % par an entre 1998 et 2004 et baisser en 2004 (-5 %).

Les touristes en provenance de la France métropolitaine sont les plus représentés (81 %) mais la **croissance des touristes européens en 2004 (+ 27 %) pourrait être la nouvelle tendance**.

Géographiquement, ce sont les grands sites balnéaires qui ont bénéficié le plus largement du développement touristique.

Concernant l'hébergement, l'accueil chez les résidents est privilégié (47 %) devant les hôtels et les résidences de tourisme (33 %). Les hébergements en villages de vacances, gîtes et autres types ont subi une chute en 2004 (-25 %) suivie d'une légère baisse en 2005 (-1,7%) alors que le développement des formes d'hébergement de type alternatif, principalement implantées dans les Hauts et dans le Sud de l'île, atteste des efforts consentis en faveur du développement du tourisme durable dans les zones rurales. Cet objectif de développement de l'agro-tourisme s'inscrit pleinement dans la recherche de pluriactivités des agriculteurs et de « maintien » des habitants dans les espaces ruraux.

#### T17: Le tourisme à La Réunion

|                                     | 2001          | 2002          | 2003          | 2004          | 2005          | Variation<br>2005/04 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|
| <b>Type de touristes</b>            |               |               |               |               |               |                      |
| Touristes d'agrément                | 208793        | 205500        | 208500        | 183035        | 161 900       | -11,5%               |
| Touristes affinitaires              | 154196        | 159600        | 164900        | 180316        | 184 400       | 2,3%                 |
| Touristes d'affaires                | 44048         | 45500         | 44200         | 51563         | 46900         | -9,0%                |
| Autres catégories                   | 16963         | 15400         | 14400         | 15086         | 15800         | 4,7%                 |
| <b>Pays de résidence</b>            |               |               |               |               |               |                      |
| France métropolitaine               | 328135        | 334300        | 347200        | 343172        | 330000        | -3,8%                |
| Autre pays d'Europe                 | 14528         | 17200         | 16400         | 20740         | 14100         | -32,0%               |
| Maurice                             | 37290         | 30600         | 27400         | 26222         | 24800         | 5,4%                 |
| Autre pays                          | 44047         | 43900         | 41000         | 39866         | 40100         | 0,6%                 |
| <b>Mode d'hébergement principal</b> |               |               |               |               |               |                      |
| Hôtels et résidences de tourisme    | 143109        | 139800        | 147900        | 147576        | 135200        | -8,4%                |
| Village-vacances, gîtes             | 51268         | 58600         | 61400         | 45860         | 45100         | -1,7%                |
| Location                            | 28748         | 26400         | 26900         | 29404         | 30700         | 4,4%                 |
| Parents, amis                       | 187348        | 191500        | 185800        | 199670        | 190400        | -4,6%                |
| Autre hébergement                   | 13527         | 9700          | 10000         | 7490          | 7600          | 1,5%                 |
| <b>Total</b>                        | <b>424000</b> | <b>426000</b> | <b>432000</b> | <b>430000</b> | <b>409000</b> | <b>-4,90%</b>        |

(Source : INSEE et Comité du Tourisme de La Réunion)

Depuis le début de l'année 2006, le secteur touristique subit une crise majeure en raison de l'épidémie du Chikungunya. Le nombre de passagers a baissé, passant de 273 208 passagers au deuxième trimestre 2006 contre 351 137 passagers au deuxième trimestre 2005. (Source : Aéroports)

#### La Pêche

La pêche est aujourd'hui dynamisée par la « grande pêche ». De grands espoirs sont fondés sur cette activité qui a bénéficié d'un soutien public important et qui dispose d'un potentiel de développement important.

#### T18: Emplois et entreprises des filières pêche et aquaculture en 2004

| Indicateurs                                    | Nombre |
|--|--------|
| Emplois navigants                              | 760    |
| Emplois à terre estimés (pêche et aquaculture) | 250    |
| Entreprises de pêche                           | 264    |
| Entreprises d'aquaculture                      | 14     |
| Entreprises de transformation                  | 3      |
| GIE de commercialisation                       | 8      |
| Structures de vente au détail                  | 27     |

(Source : DRAM)

### T19: Indicateurs de production et de commercialisation des filières pêche et aquaculture

| Indicateurs                          | Valeur | Année |
|--------------------------------------|--------|-------|
| PIB Pêche en millions d'€            | 45     | 2004  |
| PIB Aquaculture en millions d'€      | 0,7    | 2004  |
| Production débarquée en tonnes       | 8 266  | 2005  |
| Production débarquée en millions d'€ | 67,12  | 2005  |
| Exportation en tonnes                | 5972   | 2005  |
| Exportation en millions d'€          | 35,8   | 2004  |

(Source : DRAM)

### T20: Evolution de la production de la pêche en milliers d'euros

| Type de pêcherie           | 2000          | 2001          | 2002          | 2003         | 2004          | 2005          |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Grande pêche TAAF          | 28 658        | 24 443        | 23 404        | nd           | 44 140        | 52 480        |
| Pêche palangrière          | 6 567         | 6 280         | 4 997         | 5 073        | 8 093         | 8 960         |
| Petite pêche Bande côtière | 4 398         | 3 960         | 4 095         | 3 925        | 4 339         | 4 580         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>39 623</b> | <b>34 683</b> | <b>32 496</b> | <b>8 998</b> | <b>56 572</b> | <b>66 020</b> |
| Aquaculture                | 800           | nd            | nd            | 865          | 672           | 1 100         |

(Source : DRAM)

Ce développement de la pêche a pu se réaliser dans des conditions réglementaires pourtant peu favorables.

« En effet, La Réunion se voit appliquer un dispositif de régulation des capacités de flottilles de pêche lequel se justifie dans l'hémisphère Nord, eu égard au tarissement des ressources pélagiques alors que la Zone Economique Exclusive (ZEE), dont fait partie La Réunion, se révèle être une zone très poissonneuse et sous-exploitée. » (CESR, 2002, annexe 2 du rapport de la section « Prospective »).

Le potentiel de développement de la pêche hauturière constitue une véritable **opportunité**. L'Océan Indien, plus particulièrement sa zone Sud-Ouest où se déploie la flottille réunionnaise est considérée par la communauté scientifique internationale comme la zone qui a connu une forte progression des captures à l'inverse de la plupart des autres océans. Cependant, il faut noter que l'exploitation massive et illégale des ressources halieutiques des TAAF par des navires pirates demeure une **menace**.

En outre, La Réunion, recourt toujours à des importations pour satisfaire la demande locale en poisson. Le marché local reste donc à conquérir.

### Les énergies renouvelables

La Réunion est le département de France qui innove le plus dans sa production d'énergie tant du point de vue du montage financier que du type d'énergie. En effet, **le poids de la production privée dans l'ensemble de la production est le plus élevé à l'échelle nationale**.

De plus, la production d'électricité à base de charbon et de bagasse a pris une place centrale (*voir en note introductive*). L'énergie solaire (chauffe-eau) ou photovoltaïque se développe. Malgré des débuts difficiles, l'énergie éolienne devrait pouvoir assurer une production plus forte dans les prochaines années.

## **Les transports et la logistique**

Chiffre d'affaires net en 2002: 399 838 000 euros

Nombre de salariés en 2002: 3 813

Nombre d'entreprises en 2002: 140

(Source : INSEE)

Les transports ont toujours occupé une place importante et se modernisent vite. Le secteur logistique a connu des progrès. Par ailleurs, des projets sont en cours de réalisation allant dans le sens du rapprochement de la logistique au plus près des zones d'activités notamment du Sud.

En 2001, on compte 140 entreprises d'au moins 6 salariés ou d'au moins 800 000 euros de chiffre d'affaires dont le siège social est basé sur l'île. Leur activité se répartit entre du transport routier de marchandises (50 %), le transport de voyageurs (20 %) et les activités dédiées aux infrastructures portuaires et aéroportuaires, à l'entreposage des marchandises et à l'organisation du fret.

Le chiffre d'affaires du secteur transport a augmenté de 23 % en deux ans grâce à l'organisation du fret (plus du quart du chiffre d'affaires).

Les entreprises de transport sont des PME. Seules, 4 d'entre elles emploient plus de 100 salariés et font toutes du transport aérien ou terrestre de voyageurs. 20 entreprises de plus de 50 salariés réalisent la moitié du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée du secteur.

En outre, chacun de ces secteurs économiques est dominé par quelques grandes entreprises. Ainsi, le classement des 20 premières entreprises réunionnaises selon leur chiffre d'affaires de 2002 fait apparaître des entreprises des secteurs du Commerce (27), des télécommunications (1) et de l'industrie (3).

Le classement par effectif salarié montre l'importance de la grande distribution, de l'agro-alimentaire et du commerce de véhicule automobile.

### **Economie du bien être**

Il est difficile de mesurer la croissance des activités qui correspondraient à cette dénomination mais il semblerait qu'il y ait un « créneau » émergent.

Ces entreprises de taille souvent modeste couvrent les activités :

- De la forme physique (sport, salle de gymnastique, accessoires, massage, plein air, diététique, ...),
- Du loisir culturel (cinéma, musique), deux multiplexes ont ouvert ces deux dernières années,
- Du loisir « sorties » (restaurants, bar, discothèques),
- Du loisir lié aux voyages (agences de voyage, séjour en hôtel ...),
- Du loisir éducatif ou d'éveil (cours divers, musique, théâtre, ...),
- De la maison (décoration intérieure, jardin, ...).

Cet ensemble d'activités rencontre un succès croissant du fait de la baisse du temps de travail et d'un niveau de revenu et de consommation relativement confortable d'une partie de la population.

### **I-3 De la mono-activité aux synergies économiques**

La performance de l'économie réunionnaise serait perçue dans une plus juste dimension si les synergies entre secteurs pouvaient être évaluées.

Autour de la canne à sucre, du BTP mais aussi du fonctionnement des entreprises et des ménages se sont greffées des séries d'activités, composées de « grappes » économiques. Ces activités économiques sont interdépendantes et ont besoin de s'entretenir mutuellement. Elles permettent la convergence des acteurs économiques et celle de l'effort public.

Cependant, le contexte peut parfois mener à un affaiblissement général comme celui que subit actuellement le tourisme, véritable « grappe économique » regroupant l'hôtellerie, les hébergements divers, la restauration, les loisirs, les transports aériens, la location de voiture, l'agro-tourisme, ...

Cette vulnérabilité est d'autant plus forte que ces « grappes » sont exposées à la mondialisation des échanges (la crise du chikungunya a entraîné le transfert des dépenses des clients potentiels de La Réunion vers d'autres destinations) ou à des décisions exogènes (OCM sucre, par exemple).

La recherche est une activité qui peut être transversale à divers secteurs et être également génératrice de synergies. Actuellement, on compte 16 équipes de recherche universitaire avec 270 enseignants chercheurs. Des centres de recherche divers sont également implantés : le centre météorologique de Saint-Denis (4<sup>ème</sup> centre du réseau de l'organisation mondiale de la météorologie et chargé à ce titre d'assurer le suivi des cyclones pour l'Océan indien) puis par ordre d'importance en taille CIRAD (avec trois unités distinctes), IRD, IFREMER, BRGM, INSERM. Des organisations privées, pour la plupart associatives mais financées par des fonds publics, sont : l'ARDA l'ARVAM, le CERF, le Muséum d'Histoire Naturelle, le Conservatoire Botanique de Mascarin, Kélonia (tortue marine). (Source : Université)

« La Réunion est dotée d'atouts indéniables et d'une assise solide en R&D ». OCDE, 2004

#### **I-4 La contribution des très petites entreprises (TPE) à la dynamique globale**

Les entreprises réunionnaises sont en moyenne de petite taille. La Réunion compte 30 942 entreprises (champ ICS<sup>18</sup>) en 2005 et 95 % d'entre elles ont moins de 10 salariés (62 % en moyenne nationale). (Source : INSEE)

Selon l'INSEE (enquête SINE<sup>19</sup>), entre 4000 et 5000 entreprises sont créées chaque année depuis 2000. Elles sont essentiellement réparties entre : le commerce (33 %), la construction (20 %) et les services (32 %).

La création d'entreprises est surtout impulsée par des personnes en situation de chômage d'après l'enquête SINE menée sur les 5 dernières années. 44 % étaient au chômage et 15 % percevaient des minima sociaux.

Pour 55 % des créateurs, il s'agissait de créer leur emploi et pour la moitié d'être indépendant. Ils se lancent souvent seuls et mobilisent surtout leurs ressources personnelles pour démarrer (80 % d'entre eux).

L'importance des petites entreprises notamment dans l'artisanat empêche cependant une partie du tissu économique local de répondre aux marchés publics car ces entreprises ne disposent pas de la taille critique nécessaire.

---

<sup>18</sup>

ICS : Industrie Commerce Services

<sup>19</sup>

Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises

En outre, il faut noter que le nombre de petites entreprises augmente également sous l'effet de l'accompagnement au titre de l'économie solidaire. En effet, plus de 500 créations d'entreprise avec un taux de survie allant au-delà de 3 ans pour 70 % d'entre elles (supérieur de 15 points à l'ensemble) ont été accompagnées. (Source : PDCS)

Selon l'enquête SINE, un créateur sur 10 a bénéficié du soutien d'un organisme spécialisé.

### **L'artisanat**

L'artisanat représente une partie importante de l'économie réunionnaise.

**Chiffre d'affaire en 2003: 1 269 millions d'euros** (contre 1 097 millions d'euros en 2004 et 735 millions d'euros en 1998) soit une augmentation de + 16 %, la plus forte des cinq dernières années.

**Effectifs en 2005: 32 500 personnes** (16 % de la population active) dont 22 449 salariés (31 143 en 2004 et 27 700 en 1998)

**Nombre d'entreprises en 2005: 12 250 artisans** (7 % de plus qu'en 2004, 9514 et 7902 en 1998)

(Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion)

A La Réunion comme à l'échelle nationale, l'artisanat reste très largement composé des métiers du bâtiment qui représentent 41 % des entreprises artisanales inscrites au 31 décembre 2005.

## **I-5 La contribution des activités non marchandes**

### **Les administrations**

**La fonction publique d'Etat** est marquée par l'importance du ministère de l'Education nationale qui représente 80 % de ses effectifs.

**La fonction publique territoriale** est caractérisée par le poids des non titulaires dans ses effectifs : 66 %. Ajoutés aux emplois aidés, l'ensemble représente 80 % des agents des collectivités territoriales. L'emploi territorial est féminin à 58 % en 2003. Mais les femmes sont fortement majoritaires au sein des non titulaires : 64 %. Elles représentent plus de 70 % des agents à temps partiel. (Source : INSEE)

**T21: Effectifs de la fonction publique**

|                         | 1998         | 1999         | 2000         | 2001         | 2002         | 2003         |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Etat</b>             | 23249        | 24174        | 23900        | 25054        | 25776        | 25722        |
| <b>F P territoriale</b> | 20610        | 21223        | 21233        | 21579        | 22404        | 22935        |
| <b>F P Hospitalière</b> | 4901         | 5004         | 5141         | 5449         | 5807         | 6048         |
| <b>Ensemble FP</b>      | <b>48760</b> | <b>50401</b> | <b>50274</b> | <b>52082</b> | <b>53987</b> | <b>54705</b> |
| <b>Emplois aidés CT</b> | 11776        | 11976        | 13949        | 13837        | 13819        | 13273        |

(Source : INSEE)

Outre les emplois qu'elle procure, l'administration présente des compétences pointues dans certains domaines notamment ceux qui sont liés à l'enseignement, à la recherche, à l'aménagement et bien sûr à l'organisation et à la gestion publique.

Les administrations exercent un rôle de financement de l'économie important non seulement par les politiques sociales et les aides économiques mais également par leur activité propre. Ainsi, la valeur ajoutée non marchande s'établit à 3507 millions d'euros en 2002 contre 2624 millions d'euros en 1997 mais son poids dans le PIB est relativement stable (respectivement 35 % et 36 %). (Source : INSEE)

### **Les associations employeurs**

L'importance des « services administrés » reflète une vie associative dense appuyée par un niveau élevé de transfert public. Elle révèle l'existence d'une véritable « économie de solidarité », palliatif d'une précarité encore élevée. **Près de 50 000<sup>20</sup> personnes sont en activité chaque année grâce aux activités solidaires.** (Source : PDCS-INSEE)

Ce chiffre résulte d'une baisse annuelle moyenne de 10 %. L'emploi solidaire a permis essentiellement la mise en valeur des espaces naturels et a contribué aux politiques d'animation et d'action sociale.

Mais, la fragilité financière et celle du bénévolat ajoutée à la difficile professionnalisation maintiennent ce secteur dans une situation de précarité accentuée par l'absence d'une mise en réseau et des difficultés à établir des passerelles avec le secteur marchand.

## **I-6 La demande finale**

**La consommation finale** conditionne encore largement la croissance. En effet, la part de la demande publique reste importante mais apparaît cependant comme moins dynamique que l'investissement ou les exportations tirées par l'essor du tourisme<sup>21</sup>.

**Mais**, la consommation intérieure notamment celle des ménages n'a pas complètement bénéficié de la croissance des revenus liée à la masse salariale (+ 5 % en 2005 et + 8 % en 2004 et en 2003). **Les ménages ont réduit leur rythme de consommation finale pour privilégier l'investissement dans le logement et la constitution d'une épargne** pour financer cet effort. De plus, la hausse de l'indice des prix à la consommation en 2004 (+ 2,7 %) notamment pour les loyers, l'énergie et les produits alimentaires a pesé sur le pouvoir d'achat.

A l'inverse, grâce à un taux d'intérêt historiquement bas et aux dispositifs d'incitation fiscale renforcés, les ménages réunionnais ont concentré leurs dépenses sur le logement.

## **II) Croissance et déséquilibres économiques dans le contexte de l'ultra périphéricité**

Tout d'abord, il convient de préciser que l'approche de La Réunion en tant que territoire économique a sa pertinence mais également ses limites si on s'intéresse à l'ensemble des équilibres macro-économiques. Quels sont les équilibres économiques auxquels La Réunion doit tendre ? Faut-il aspirer à ces équilibres tout en n'étant qu'une région de France et une NUTS (2 et 3) de l'Union européenne ... mais éloignée ?

Ainsi, cette partie, sans répondre à ces questions, aborde deux (dés) équilibres économiques : celui du marché du travail et celui du commerce extérieur. Ce choix est retenu en raison de leurs retombées sur la gestion et la stratégie du territoire.

---

<sup>20</sup>

Sont inclus les emplois des structures d'insertion par l'activité économique et laide à la création d'entreprise

<sup>21</sup>

Les recettes du tourisme sont enregistrées comme des exportations dans la Comptabilité nationale

**Le constat est que la croissance profite insuffisamment à l'économie productive locale en raison des handicaps structurels de l'ultra périphéricité.**

## **II-1- Eloignement et échanges commerciaux extérieurs**

### II-1-1 Discordances entre intégration physique et intégration économique-administrative

L'appareil productif ne profite que marginalement de l'essor de la consommation finale. Celle-ci se tourne en majeure partie vers les importations.

La Réunion partage avec l'ensemble des régions ultrapériphériques deux séries de contraintes dont les effets négatifs se cumulent et pèsent sur la compétitivité de ses entreprises.

La première contrainte des entreprises est celle de l'étroitesse d'un marché insulaire de moins de 800 000 habitants ; celle-ci est renforcée par l'éloignement du grand marché communautaire, aggravée elle-même par l'absence d'intégration des marchés des pays de la zone qui dès lors sont plus des concurrents aux coûts de production bas que des acheteurs potentiels de produits réunionnais.

De plus, la proximité de ces systèmes économiques situés à des niveaux de développement inférieurs représente le plus souvent une source de concurrence supplémentaire sur les marchés locaux mais aussi européens. Ce constat est particulièrement valable pour les pays bénéficiaires des accords Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et des principes de non-réciprocité qui leurs sont liés. Ainsi, les pays de la Zone Sud de l'Océan Indien restent des alternatives attractives en termes de stratégie de délocalisation des entreprises (coûts de la main d'œuvre, systèmes fiscaux intéressants, ...).

Les futurs accords APE pourrait autant devenir une menace qu'une opportunité selon l'utilisation que le monde économique en fera.

Cet éloignement implique un accès difficile aux marchés européens, l'absence de sources d'approvisionnement locales ou proches en biens de consommation ou intermédiaires, en ressources énergétiques, en matériaux ... La distance vis à vis de la France métropolitaine entraîne des **surcoûts** de transport des personnes et des biens manufacturés, et de l'ensemble des liaisons en général, y compris des télécommunications.

A l'insularité et à l'isolement s'ajoutent **les limites du marché local** dont les dimensions ne permettent pas le développement de l'industrie, et dont les investissements lourds ne peuvent être rentabilisés. La difficulté à réaliser des économies d'échelles induit un renchérissement des coûts de la production locale.

Ainsi, la situation de La Réunion, région riche de l'Océan Indien ne lui « *confère cependant pas d'avantages particuliers en matière de commerce ou d'intégration régionale. (...) Il existe de nombreux facteurs objectifs qui expliquent la mise à l'écart dans la région et son faible poids économique ainsi que son influence géopolitique bien en deçà de ses capacités. Loin de jouer un rôle de « puissance locale », elle n'occupe qu'une place marginale dans l'économie régionale. Cet isolement s'est perpétué à travers l'histoire de l'île. Ses échanges sont essentiellement dirigés vers la métropole et sont constitués pour l'essentiel d'importations de biens.* » OCDE, 2004 <sup>22</sup>

L'éloignement de l'île des principaux centres d'activités de l'Union européenne ne permet pas à La Réunion de bénéficier des avantages du marché communautaire en termes d'économie d'échelles. La Réunion est le territoire le plus éloigné du centre de l'Union européenne.

---

<sup>22</sup>

Source : Examens territoriaux de l'OCDE, La Réunion, France, 2004

Notons, par ailleurs que La Réunion est bien membre de la COI au côté de l'Etat mais elle ne fait pas partie de la zone de libre échange, ni d'organisations régionales telles que le COMESA, la SADC ou l'*Indian Ocean Rim*.

**Elle se trouve donc :**

- **géographiquement dans le marché de l'Océan Indien mais dont elle est réglementairement exclue.**

### II-1-2 Le déficit structurel de la balance commerciale

Le déficit structurel du commerce extérieur est à signaler mais à analyser avec prudence comme vu précédemment. Il s'explique en grande partie par la faible industrialisation et par le développement de la société de consommation entretenu par des revenus élevés relativement au niveau de production. Ainsi, les importations en 2005 se sont accrues en valeur de 13 %, soit 3,7 milliards d'euros contre 3,3 milliards en 2004.

Les trois premiers postes sont : les produits alimentaires (14 %), les véhicules de transports (16 %) et les machines, appareils matériels électriques (15 %). (*Source : Direction régionale des douanes*)

Les exportations (262 millions d'euros) se composent essentiellement en 2005 de sucre (la moitié, 132 millions d'euros, soit une hausse de 14 % par rapport à 2004) et d'autres produits agro-alimentaires (21 %). Le solde des échanges est donc fortement et structurellement déséquilibré.

**La France métropolitaine reste le principal partenaire commercial** (56 % des importations totales et 66 % des exportations) en 2005. (*Source : Direction régionale des douanes*)

Les échanges avec la Zone Océan Indien, y compris Mayotte, progressent en 2003. Les importations croissent de 7% mais ne représentent qu'1,4 % des achats de La Réunion. Les Etats-Unis et le Japon achètent essentiellement les produits de la pêche. (*Source : Direction régionale des douanes*)

Les exportations vers la Zone Océan indien ont également augmenté en 2003 (+ 9,8 %) pour représenter 12 % des ventes réunionnaises à l'extérieur.

**Les échanges avec la zone restent donc faibles et non structurels.**

En outre, **les services s'exportent**. L'enquête 2003 auprès des principales entreprises de services caractérisées par un effectif d'au moins 10 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 800 000 € (hors transport aérien) a permis de recenser une vingtaine d'établissements qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires à l'extérieur de La Réunion.

Le montant global de leur activité à l'export est de 12,5 millions d'euros soit 5 % de la valeur totale des exportations (tourisme exclu). Il s'agit essentiellement des télécommunications (plus de la moitié) puis du cinéma-vidéo, du conseil juridique, comptable, informatique, ...

### **II-2 La composante en emploi de la croissance**

**Le rythme de création nette d'emplois bien qu'important demeure insuffisant pour absorber le chômage.**

#### II-2-1 Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi

La « transition économique » de l'île se caractérise par la rapide transformation de l'économie que vit La Réunion parallèlement à la transition démographique.

Il y a eu une **phase de destruction-restructuration de l'emploi** permettant une spécialisation au détriment de l'agriculture et de la filière canne-sucre-rhum et au profit des emplois dans les services marchands et dans l'industrie.

**Puis la modernisation des activités a concerné toute l'économie** durant la décennie 1990 qui a été marquée par des gains élevés de productivité intra-branche et une faible création d'emplois marchands dans un contexte d'alignement des minima salariaux parallèlement à la défiscalisation. La politique publique active de l'emploi de la fin de la décennie (emplois aidés et assouplissement de l'emploi dans la fonction publique) et une conjoncture favorable ont conduit à amorcer une décrue du chômage.

## II-2-2 Progression de l'emploi

De 1999 à 2004, tous secteurs confondus, 24 908 emplois<sup>23</sup> ont été créés dont environ 82 % dans le secteur tertiaire. Ainsi, 205 635 emplois étaient dénombrés à la fin de 2003, soit une hausse de 18,8 % en 5 ans. La forte croissance de l'emploi de la fin des années 1990 à 2000 tend à ralentir. (INSEE)

**T22: Evolution de l'emploi salarié et non salarié**

| Emplois salariés            | 1989           | 1999           | 2000           | 2001           | 2002           | 2003           | 2004           |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Agriculture                 | 3 179          | 2 920          | 3 106          | 3 153          | 3 111          | 3 047          | 3 116          |
| Industrie                   | 10 035         | 12 296         | 12 769         | 13 321         | 13 008         | 13 299         | 13 361         |
| Construction                | 14 009         | 9 149          | 9 682          | 10 296         | 10 482         | 11 393         | 11 835         |
| Commerce                    | 17 288         | 21 242         | 2 431          | 23 390         | 24 456         | 25 116         | 25 479         |
| Services                    | 79 433         | 113 808        | 119 558        | 124 865        | 129 580        | 130 554        | 128 686        |
| <b>Emplois non salariés</b> | <b>22 056</b>  | <b>21 167</b>  | <b>21 347</b>  | <b>21 743</b>  | <b>21 643</b>  | <b>22 274</b>  | <b>23 013</b>  |
| <b>TOTAL</b>                | <b>146 000</b> | <b>180 582</b> | <b>168 893</b> | <b>196 768</b> | <b>202 280</b> | <b>205 635</b> | <b>205 490</b> |

(Source : INSEE)

La création d'emploi s'est accompagnée :

- d'une progression de la qualification liée à l'augmentation des effectifs d'ouvriers qualifiés et, dans le tertiaire, à l'importance des cadres et des professions intermédiaires,
- d'une accentuation de la répartition des actifs occupés par secteur d'activité.

Les services marchands emploient 42 800 salariés. Ils connaissent la plus forte croissance (notamment les transports, la restauration et les services opérationnels). Cette croissance est constante depuis 1998.

Entre 1999 et 2004, les secteurs les plus dynamiques sont : le commerce (+ 4 237), le BTP (+ 2 686 emplois), l'Education (+ 3 718 emplois) notamment avec les emplois jeunes.

## **III) Un environnement rendu favorable au développement économique malgré les handicaps physiques**

### **Le niveau d'équipement régional est qualitativement bon mais il doit faire face à des besoins croissants et à des contraintes naturelles majeures.**

Le relief accidenté de l'île et son climat tropical engendrent un surcoût dans la construction et l'entretien des infrastructures. Du fait du retard initial dans leur développement et de la forte croissance démographique, les besoins en matière d'équipement restent considérables et plus que proportionnels à l'accroissement de la population.

<sup>23</sup>

Il s'agit de l'emploi salarié et non salarié

Il s'agit notamment : des routes, des transports collectifs en site propre, des réseaux d'eau et d'assainissement, des équipements éducatifs, sanitaires et sociaux et des équipements de gestion écologique des déchets.

Cependant, La Réunion possède des équipements d'une qualité sans équivalent dans la zone Océan Indien, notamment dans la santé et les télécommunications.

### **III-1 Des infrastructures d'échanges pour accompagner le développement du trafic maritime et aérien**

#### III-1-1 Poursuite de la croissance du trafic portuaire

L'adaptation des infrastructures portuaires est continue pour faire face au développement de la conteneurisation et de l'activité de transbordement. Avec 3765 077 tonnes de marchandises embarquées et débarquées (incluant le transbordement), le port de La Réunion a enregistré en 2005 une baisse de 3,2 % après une augmentation de 13,3 % en 2004 (3 891 000 tonnes) et une progression de 5,5 % au cours de la période 1994-2004. Les produits énergétiques représentent 31 % du trafic avec 1 197 700 tonnes. (Source : DDE-service des Ports et des Bases Aériennes).

Port Réunion est le 5<sup>ème</sup> port français pour le trafic de conteneur (principalement des produits pétroliers et les matériaux de construction) et il a un statut de poste d'inspection frontalier pour l'Union européenne. 85 % du volume traité concernent des importations. Les capacités de sortie ne sont utilisées qu'à 20 %. Les mouvements de passagers sont encore marginaux.

#### **T23: Trafic de marchandises du Port – Réunion**

| <i>En milliers de tonnes</i> | <b>2002</b> | <b>2003</b> | <b>2004</b> | <b>2005</b> | <b>Variation 05/04</b> |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------------|
| <b>Débarquées</b>            | 2778        | 2911        | 3305        | 3234        | -2%                    |
| <b>Embarquées</b>            | 417         | 523         | 586         | 531         | -9%                    |
| <b>Total</b>                 | 3195        | 3435        | 3891        | 3765        | -3%                    |

(Source : DDE- service des ports et des Bases aériennes)

*« Bien que le port soit le poumon économique de La Réunion en jouant le rôle de sas pour les biens, les tonnages manipulés restent peu significatifs : l'activité principale du port est la réception des importations pour satisfaire la demande intérieure de l'île en biens de consommation. » OCDE, 2004*

#### III-1-2 La nécessaire poursuite de la modernisation des équipements aéroportuaires

Doté d'une piste longue depuis 1994, l'aéroport Roland Garros à Saint-Denis accueille les vols longs courriers sans escale entre La Réunion et l'Europe continentale. Des travaux d'extension de l'aérogare des passagers ont été réalisés ainsi qu'un aérogare de fret. Cela permettra la poursuite de l'augmentation de ses capacités et de sa modernisation.

Roland Garros se situe au 12<sup>ème</sup> rang des aéroports français pour le transport de passagers (4<sup>ème</sup> pour l'Outre-Mer) et au cinquième rang pour le transport de fret (1<sup>er</sup> pour l'Outre Mer). Les destinations hors Europe sont essentiellement accessibles par l'île Maurice.

L'aéroport de Pierrefonds permet au Sud de l'île de s'ouvrir aux liaisons subrégionales. Il assure un trafic régional vers Maurice et Madagascar.

Une hausse du trafic aéroportuaire de l'île de près de 30 % a été enregistrée entre 1994 et 1998. Puis, le trafic a subi les perturbations mondiales suite aux attentats du 11 septembre 2001 dont les effets néfastes ont été renforcés localement par les faillites successives de 3 compagnies aériennes.

En 2003 et en 2004, le trafic aérien poursuit sa reprise et atteint 841 200 passagers après une baisse en 2001 – 2002. En 2005, le trafic aérien s'élève à 825 268 passagers. (Source : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion)

#### T24: Evolution du trafic aérien

| Nombre de passagers en milliers | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|
| <b>Arrivée</b>                  | 745  | 751  | 772  | 841  | 825  |
| <b>Départ</b>                   | 745  | 752  | 771  | 839  | 826  |
| <b>Transit</b>                  | 28   | 12   | 8    | 10   | 34   |
| <b>Total</b>                    | 1519 | 1516 | 1552 | 1691 | 1686 |

(Source : CCIR)

Le trafic reste dominé par les liaisons avec la France métropolitaine. Les liaisons avec les pays de la zone Océan indien s'accroissent en volume.

### III-2 Des infrastructures routières en nette amélioration mais encore insuffisantes au regard du trafic

La morphologie de l'île et les concentrations de population et d'activités qu'elle entraîne restent un obstacle fondamental au développement de nouvelles infrastructures. Le fonctionnement du réseau routier est également perturbé par les aléas climatiques et géologiques (axe littoral) auxquels est soumise La Réunion.

« Mais cas unique dans les départements d'outre-mer et des villes de plus de 100 000 habitants en France, il n'existe pas de voie de contournement de la capitale administrative. » OCDE, 2004  
La morphologie de l'île empêche une liaison Est-Ouest directe. Longer la côte reste obligatoire.

Globalement et exception faite du « transport collectif en site propre » (TCSP) de St-Denis, les transports collectifs ne sont pas plus attractifs qu'il y a dix ans. Les déplacements intercommunaux en transport collectif ne représentent toujours que 5 à 6 % des déplacements mécanisés. Ces réseaux notamment ceux des communes les moins denses sont très coûteux et peu attractifs. Ainsi, une croissance de plus de 27 % du trafic routier est observée en 8 ans.

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Données contextuelles</b>   | Poursuite de la forte croissance de la démographie, du taux de motorisation et de la raréfaction continue de territoire urbanisable le long du littoral donc risque d'extension de l'urbanisation perpendiculairement à celui-ci. Une propension à l'urbanisme de faible densité.   |
| <b>Données de déplacements</b> | Augmentation des longueurs de déplacement (en temps et en km) notamment avec la mise à « 2 x 2 voies » de la RN2 ; et des encombrements.  |
| <b>Données de réseau</b>       | Mise en service d'un TCSP à St-Denis accompagné d'une croissance de la fréquentation et de la création des premières rues piétonnes<br>Mise en chantier de la Route des Tamarins<br>Réalisation des études pré opérationnelles pour les premiers tronçons du site propre régional, TRAM-TRAIN<br>Restructuration et hiérarchisation du réseau départemental des transports collectifs non suivies de l'augmentation des fréquentations. |

L'observation du trafic moyen journalier annuel de véhicules confirme bien la concentration des emplois et des activités observées autour des trois pôles : St-Denis, Le Port et St-Pierre. L'emploi étant plus dispersé à St-Paul, la RN à ce niveau est fréquentée à peu près autant que les tronçons Etang-Salé les Bains / St-Louis, St-Pierre / RN3 et Ste-Marie / St-André.

En outre, le parc de véhicules et la demande de stationnement dans les villes progressent fortement ces dernières années. Même en améliorant l'offre et à l'horizon de 2015 à 2020, la situation risque de devenir inextricable. (Source : SRD)

### III-3 Un marché des télécommunications en plein essor

Le territoire réunionnais cumule les raisons d'avoir un réseau de télécommunications efficace et abordable. En effet, il s'agit de réduire tant les déplacements que l'isolement de certaines populations, de favoriser la compétitivité des entreprises, l'ouverture sur le monde et la formation de la population.

#### **Un opérateur devenu privé et la collectivité territoriale régionale, mènent chacun leur stratégie de développement des télécommunications.**

Il s'agit, pour la collectivité territoriale (Région), de déployer un réseau structurant parallèle afin que d'autres opérateurs puissent offrir des nouveaux services et une nouvelle gamme de prix pour réduire les surcoûts pénalisants.

Malgré ces efforts pour capter des nouveaux opérateurs, seule une nouvelle entreprise s'est installée. La taille du marché, l'éloignement comme la présence massive du premier investisseur rendent l'investissement à La Réunion fortement risqué.

Il existe donc deux réseaux Haut Débit pour l'île. Leur installation a permis un essor de l'usage des TIC dans la vie économique et sociale mais également le développement d'activités économiques de production (formation, développement, conception de réseaux, ...).

La perspective de mise en réseau des îles de l'Océan Indien avec le SAFE est en cours d'étude.

#### **Investissements France Télécom :**

Réseau de fibre optique dans et autour de La Réunion : 38 M €

Réseau SAFE : 640 M \$ et une longueur de 28 000 km reliant 16 points d'atterrissage

Part de France Telecom, 1<sup>er</sup> investisseur : 96 M € soit 15 %

2003 : Démarrage du réseau GAZELLE, réseau public de télécommunication à destination des opérateurs avec au moins un point de connexion dans chaque commune, porté par la Région.

2005 : 95 % de taux de couverture de la population par l'ADSL

*(Source : France télécom)*

#### **Septembre 2005**

30 000 abonnés au haut débit, 6 000 abonnés au débit moyen

220 000 téléphones fixes

Téléphonie mobile : deux opérateurs, 680 000 abonnés

### III-4 Un foncier économique rare et coûteux mais une offre de locaux satisfaisante

La terre et le foncier économique restent un facteur de production coûteux par sa rareté et ses surcoûts d'aménagement. **Indicateurs portant sur le foncier économique en 2004-2005**

#### **ZA (zones d'activités) existantes : 770 ha dans 54 zones**

dont 240 ha de foncier économique supplémentaire entre 1995 et 2005 soit un rythme de création annuelle de 24 ha de Zones d'Activité par an pendant 10 ans pour 1 000 ha prévus au SAR 74 % des emplois privés en milieu urbain ou rural

*(Source AGORAH)*

## **La pénurie du foncier économique devient un problème crucial.**

Le besoin estimé par le monde économique s'établit à mille hectares pour les entreprises productrices dans les 30 années à venir.

Le besoin permanent de cinquante hectares disponibles à l'activité économique est partagé. Cependant, la situation de la **disponibilité foncière immédiate s'aggrave. On comptait en 2003, 24 hectares disponibles immédiatement pour seulement 7 hectares en 2004.**

Le monde économique demande à ce que ces zones se situent essentiellement autour de trois pôles stratégiques - Le Port-Cambaie, l'Aéroport de Roland Garros, Pierrefonds-St-Pierre - et le long de la Route des Tamarins.

A ces zones de taille relativement importante (30 à 60 ha) doivent s'ajouter d'autres espaces de superficie plus modeste pour des services de proximité ou pour des activités peu consommatrices d'espace.

Malgré l'alerte, les perspectives de croissance de l'offre de foncier économique ne sont pas très favorables.

**On notera que bien qu'il n'y ait que sept hectares disponibles immédiatement, des parcelles déjà commercialisées demeurent inoccupées.**

**La nécessité d'une gestion centralisée du foncier et des locaux économiques considérés comme stratégiques est fréquemment posée.** Le besoin de zones ou d'espaces d'activités de proximité insérés dans le tissu urbain est également exprimé mais de manière subsidiaire.

Par ailleurs, le développement touristique comme celui de l'économie des loisirs pourra demander également un foncier important.

### **III-5 Les difficultés à établir une concurrence réelle**

Comme il apparaît au long de ce profil économique, les caractéristiques de l'ultra périphéricité pèsent lourdement sur la compétitivité des entreprises et du territoire.

Elles pèsent également sur le niveau de concurrence. En effet, l'étroitesse des marchés comme l'éloignement conduisent peu d'opérateurs à « se risquer » à La Réunion. Ainsi, les situations d'oligopole sont relativement fréquentes dans la production mais également dans le commerce.

De plus, certaines productions considérées comme stratégiques (carburants, télécommunications et desserte aérienne) ont été sécurisées par des aides spécifiques afin de maintenir au moins un opérateur.

Il est aujourd'hui difficile de sortir de cette situation. Le réseau Haut débit de la Région va dans ce sens mais représente un effort financier important de la collectivité. Dans la téléphonie, la libéralisation des marchés change la donne, mais la situation reste délicate dans le transport aérien et dans l'approvisionnement énergétique.

### **3.4 - Le profil environnemental**

#### **Des enjeux environnementaux importants et complexes**

Les contraintes physiques et géologiques de l'île, imposant un aménagement essentiellement situé sur la frange littorale, l'exposent à des risques naturels prononcés (volcan, glissements de terrain, éboulements, inondations...).

En dépit de ces spécificités, La Réunion a pu établir des politiques territoriales fondées sur un développement équilibré et intégré des différentes composantes socio-économiques, notamment grâce à la protection des sols agricoles et aux aides publiques consacrées à l'agriculture.

Concernant l'environnement, La Réunion possède des atouts importants grâce à ses écosystèmes, à son patrimoine indigène et endémique exceptionnel et à son littoral occidental et ses récifs coralliens remarquables, fortement menacés par les pressions anthropiques.

Il est donc primordial de promouvoir une gestion durable des ressources et des déchets tout comme une forte mobilisation des acteurs (publics et privés) pour la préservation et la diversification de la ressource en eau et la protection des populations contre les risques naturels.

#### **Le SAR, un outil indispensable**

C'est précisément dans ce contexte que le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Réunion, approuvé par décret du Conseil d'Etat le 6 novembre 1995, aujourd'hui en révision est confronté à la nécessité de concilier ces enjeux. Il doit fixer notamment les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur et de protection de l'environnement et constitue la clé de voûte de l'ensemble des documents administratifs de planification territoriaux et sectoriels et des documents de projets de territoire.

En effet, document d'orientation de portée régionale en matière d'aménagement et d'urbanisme, il émet des règles prescriptives opposables aux documents locaux d'urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui doivent lui être compatibles. Il permet en outre une cohérence des politiques publiques d'aménagement à moyen terme et comprend un chapitre valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Cadre de référence placé en amont de l'action territoriale, il constitue donc un outil efficace et adapté au contexte de La Réunion.

### **I) Biodiversité et milieux naturels**

#### **I-1 Espèces et diversité biologique**

##### **I-1-1 Les ressources halieutiques**

#### **Des ressources halieutiques différenciées selon leur mode d'exploitation et leur sensibilité écologiques**

On compte des populations pélagiques robustes peu sélectives (thon, espadon, dorade coryphène, marlin) et des populations plus vulnérables (requin pélagique) (IFREMER, 2005), exploitées par :

- une pêche professionnelle (long-line, palangre, filet dérivant),
- une pêche de loisir peu sélective.

Par ailleurs **des populations récifales** sensibles, territoriales et à croissance lente, sont exploitées par une pêche professionnelle et de loisirs (chasse, filet, gaulette).

On y trouve des espèces du genre macrobrachium (camaron, crevette, écrevisse) et des espèces de la famille des atyidae (chevaquine, crevette bouledogue), extrêmement sensibles et menacées par la destruction des habitats saumâtres et par leurs grandes exigences écologiques.

On compte près de **25 espèces de poissons d'eau douce** dont une grande partie est indigène et possède une forte valeur patrimoniale et économique (cabot bouche-ronde ou bichique). En revanche, il existe peu d'espèces endémiques d'eau douce dans l'île.

Il existe également des ressources aquacoles (15 entreprises) en eau douce et une seule en eau salée. Le développement de l'aquaculture fait l'objet d'un schéma de développement porté par le Comité Régional des Pêches.

### **Une attention est à porter aux effets de certaines activités de pêche et aux phénomènes de braconnage.**

L'exploitation de certaines ressources marines, les techniques sophistiquées de capture, mais aussi le braconnage, comme celui des tortues de mer, doivent faire l'objet d'une vigilance afin de veiller à l'impact sur les milieux et à la survie des espèces.

### **Une répartition spatio-temporelle des pressions**

La pêche en eau douce n'est autorisée que du premier samedi d'octobre au premier dimanche de mai inclus dans les eaux de première catégorie. (*Décret n° 2003-63 du 17 janvier 2003 relatif aux modalités particulières d'exercice du droit de pêche en eau douce à La Réunion, 17 janvier 2003*)

La pêche dans le lagon est également réglementée. En outre, moins de 15 rivières et ravines ont un écoulement pérenne.

### **Phénomènes et processus**

Un contrôle et une application théorique de la réglementation relative à la protection des espèces et des habitats.

Des communautés de pêche traditionnelle très revendicatives.

Des rapports culturels homme-nature controversés.

Une dégradation progressive et rapide des habitats naturels.

Un état des connaissances à renforcer pour assurer une gestion durable des stocks.

### **Enjeux**

Adapter la réglementation en fonction des enjeux liés à la protection des espèces et de leurs habitats.

Maintenir la qualité et la diversité des espèces d'intérêt environnemental et/ou écologique et contribuer à la gestion durable des ressources côtières tout en développant la connaissance.

Maintenir la qualité et la diversité des habitats et restaurer/réhabiliter les habitats dégradés.

### I-1-2 Une faune et une flore particulièrement originales à préserver

La zone Madagascar-Mascareignes a été identifiée comme l'un des 25 "*sites exceptionnels*" de la biodiversité au plan mondial (*Mittermeier et al., 1999 ; Myers et al., 2000*). La Réunion compte 837 espèces de flore indigène (trachéophytes) dont 229 strictement endémiques (*mai 2005 - CBNM*). Sensibles aux perturbations, ces espèces sont menacées et tendent même à se raréfier. La Réunion comporte également une faune indigène exposée à des risques de dégradation.

## Phénomènes et processus

L'introduction et la prolifération d'espèces exotiques (allochtones) menace la biodiversité (839 espèces introduites).

La destruction directe de l'habitat naturel pour les besoins de l'agriculture et de l'urbanisation a également une influence sur les écosystèmes.

Une pression très forte et continue sur un espace limité et exigu.

Les " traditions " de cueillette et de chasse, le braconnage ainsi que les comportements irrespectueux de l'environnement, menacent la biodiversité et certaines espèces.

Une connaissance des espèces et des milieux à approfondir

Le réchauffement climatique menaçant la biodiversité, risque de modifier fortement l'équilibre des écosystèmes et de faire disparaître à terme certains éléments du patrimoine naturel.

## Enjeux

Prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et lutter contre les espèces posant des problèmes biologiques (invasions, prédation...).

Maintenir la qualité et la diversité des habitats et restaurer/réhabiliter les habitats dégradés

Intégrer les enjeux de la biodiversité dans la gestion publique et privée du territoire.

Maîtriser les pressions sur les milieux aquatiques continentaux.

Mettre en cohérence les modes de protection et les usages.

## I-2 Milieux naturels, espaces et habitat

### I-2-1 Les milieux littoraux et marins

#### **Un littoral occidental aux récifs coralliens remarquables mais particulièrement vulnérables**

Ces récifs sont localisés à l'ouest de l'île et ceinturent de manière discontinue 25 kilomètres de littoral. Ces milieux marins, qui représentent la plus grande diversité biologique (*DIREN, 2003*), sont néanmoins fragiles : entre 1978 et 1994, on note une diminution de 25% de la richesse en coraux.

#### **Une connaissance différenciée des écosystèmes et des unités géomorphologiques de l'île**

Si certains sites de l'île sont bien connus, d'autres restent très faiblement étudiés avec une connaissance encore insuffisante des milieux marins autres que récifaux.

Un manque de compétences et de moyens de communication des informations disponibles handicape la prise en compte politique de certaines espèces potentiellement invasives par le biais du ballastage des navires.

**Des sources de perturbation anthropiques et naturelles majeures**, comme le réchauffement climatique menacent incontestablement les milieux récifaux de la planète.

Le littoral ouest de l'île est soumis à toutes les pressions, à une urbanisation et une surfréquentation des sites naturels sensibles. On note par ailleurs une activité de pêche traditionnelle dans les lagons pourtant protégés par arrêté préfectoral. De même, les milieux naturels présents sont dégradés par les cyclones ainsi que par les chutes saisonnières des courants généraux et de la houle d'alizé.

#### **Des exigences politiques, urbaines et écologiques difficiles à concilier**

Les grands projets d'aménagement, tels que ceux de la route des Tamarins ou du basculement des eaux, ont nécessairement un impact sur le milieu aquatique et contribuent à modifier la biodiversité. De ce fait, ils peuvent induire une réduction du nombre de juvéniles dans les secteurs soumis à une pression anthropique. (*Parc Marin, 2005*)

## Phénomènes et processus

Une gestion insuffisante des pollutions domestiques et terrigènes.  
Des aléas naturels destructeurs : le phénomène *El Niño*, la hausse des températures entraînant le blanchissement des coraux dont la mortalité peut atteindre les 95% (CHABANET, 2004), les houles cycloniques et les grandes marées basses.  
Un tourisme balnéaire très développé en zone récifale.  
La présence d'une DAR (Dépression d'Arrière Récif, comparable à un lagon peu profond) entraînant l'apparition de récifs frangeants : le confinement des masses d'eau rend vulnérable leur écosystème.  
Une prise de conscience collective naissante

## Enjeux

Adapter la réglementation relative à la protection des espèces et de leurs habitats.  
Maintenir la qualité et la diversité des espèces d'intérêt environnemental et/ou écologique et organiser une gestion durable des ressources côtières tout en développant la connaissance.  
Promouvoir la gestion intégrée de la zone pour la préservation des milieux littoraux et la résolution des conflits d'usage.

### I-2-2 Les milieux aquatiques « continentaux »

**Le réseau hydrographique** de La Réunion est un réseau dense composé de 750 ravines. Ce réseau se compose essentiellement de cours d'eau, de 13 rivières pérennes et de rivières dont le régime, de niveau fort à torrentiel, s'accompagne d'un charriage important de matériaux. De ce fait, en application de la Directive Cadre de l'Eau (DCE), le « district hydrographique » de l'île a été divisé comme suit.

| Districts                       | Localisation   |
|---------------------------------|--|
| 24 masses d'eau « cours d'eau » | Longueur de 4 à 30 km  |
| 3 masses d'eau « plan d'eau »   | Grand Etang, Etang de Saint-Paul, Etang du Gol   |
| 2 masses d'eau souterraines     | Eaux en terrains volcaniques (massif du Piton des Neiges et du Piton de la Fournaise), les espaces alluviaux |

### **Un patrimoine très important et très fragile**

27 **zones humides** comptabilisant des plantes endémiques et des espèces indigènes inféodées à ces milieux ont été inventoriées en 2003, mais elles sont menacées de disparition par l'évolution naturelle et par l'homme.

### **Des peuplements piscicoles peu diversifiés et inégalement répartis sur le territoire**

On dénombre une vingtaine d'espèces de poisson et huit espèces de macro-crustacés présentes majoritairement sur les cours d'eau inférieurs des rivières et sur la côte de l'île. Ces espèces ont été dégradées par le cyclone Dina en 2001.

**Les estuaires** sont des axes migratoires empruntés par la plupart des espèces piscicoles et de crustacés, dont le bichique.

Le développement économique et la croissance démographique perturbent l'équilibre des milieux aquatiques et ont un impact sur la faune et la flore. Les zones humides sont menacées par une sur fréquentation des sites.

La surexploitation de la ressource piscicole menace certaines espèces de poisson (cas du bichique par exemple). La ressource piscicole indigène subit également des agressions liées à l'introduction d'espèces exotiques.

### **Phénomènes et processus à l'origine de la situation analysée**

Un développement non maîtrisé des activités humaines perturbe l'équilibre des milieux aquatiques.  
La surfréquentation des sites, l'accumulation des déchets, la dégradation de la végétation rivulaire et la pollution par les eaux usées menacent une partie des zones humides.  
Les aménagements hydrauliques et en bordure de lit dérèglent l'équilibre de la faune aquatique et modifient les conditions des milieux.  
La surexploitation de la ressource piscicole et l'introduction d'espèces exotiques menacent certaines espèces, telles que le bichique.

### **Enjeux**

Adapter la réglementation relative à la protection des espèces et de leurs habitats.  
Maintenir la qualité et la diversité des espèces d'intérêt environnemental et/ou écologique et conduire une gestion durable des ressources tout en développant la connaissance

### **Réponses actuellement en place**

La mise en place d'outils permettant une meilleure protection et une meilleure gestion (SDAGE, SAGE, politique des ENS, Parc National des Hauts, Conservatoire Régional des Espaces Naturels...).

La sensibilisation du public.

## **II) Pollution et qualité des milieux**

### **II-1 La qualité de l'air**

Avec la création de l'Observatoire Réunionnais de l'Air en 1998 à l'initiative des partenaires publics et privés, la Réunion dispose d'un outil agréé par le Ministère de l'Environnement.

**La qualité de l'air a été plutôt bonne** pour la période d'octobre 2003 à mars 2004 et cette situation est représentative de l'ensemble de l'île. **Un suivi restreint s'impose sur les sites concernés par l'obligation légale de surveillance de l'air. 7 stations de surveillance sont prévues** (population supérieure à 100 000 habitants) à La Réunion.

**Le Volcan de la Fournaise** constitue une source potentielle de pollution en dioxyde de soufre et en particules fines, accentuée notamment par l'humidité ambiante et l'absence de vent.

### **Phénomènes et processus**

L'augmentation du niveau de vie et le changement des modes de vie s'accompagnent d'une augmentation des rejets de polluants issus du trafic routier.  
Les activités humaines engendrent des quantités importantes de particules en suspension (utilisation de combustibles fossiles et de déchets, certains procédés industriels, tels que la fabrication de ciment).

## Enjeux

Assurer un suivi pertinent vis-à-vis des enjeux de santé publique.  
Améliorer la connaissance sur les sources de pollution et autour des secteurs vulnérables.

## II-2 Eaux

### II-2-1 La qualité des eaux côtières et marines

**Une ressource en eau** de bonne qualité est caractérisée par une forte oligotrophie, une faible charge particulière des eaux superficielles et un rapide renouvellement des masses d'eau, engendrée par la forte influence des courants généraux d'alizés. Mais le développement des activités anthropiques au Nord et à l'Ouest, expose les masses d'eau à de fortes concentrations en produits polluants (bactéries et phosphore) et les rend très vulnérables.

Depuis 2002, le RNO (Réseau National d'Observation) a été mis en place afin de permettre une étude sur la qualité des eaux marines.

#### De fortes perturbations issues des activités sont observées :

- **domestiques**, avec un système d'assainissement peu étendu et 95 % des systèmes d'assainissement non collectifs devant faire l'objet d'une mise aux normes ,
- **agricoles**, avec le rejet de pollution organique par les industries agro-alimentaires,
- **industrielles**, avec la pollution provoquée par les 800 installations classées dont 15 établissements de priorité nationale et 40 de priorité régionale. (*Source : DRIRE*)

**Les pollutions** touchent le littoral, et particulièrement les zones récifales, ainsi que les embouchures de ravines par le rejet direct, le ruissellement et l'infiltration.

Le phénomène est accentué par **les précipitations intenses**, la chute saisonnière des courants généraux et de la houle d'alizé (tantôt ponctuel, tantôt violent). On peut donc distinguer les sources de pollution dites aiguës des sources dites chroniques.

#### Phénomènes et processus

La pression urbaine, la sur fréquentation touristique des zones littorales les plus sensibles, le phénomène de mitage des surfaces agricoles délaissées accentuent l'érosion des terres arables. Les systèmes d'assainissement, faiblement développés et en situation de surcharge, présentent des dysfonctionnements.  
Des techniques culturales érosives et une utilisation excessive de l'azote accentuent le lessivage des sols et le risque de transfert de polluants aux milieux aquatiques.  
Des milieux côtiers confinés.  
Un besoin en infrastructures et en aménagements (assainissement, transport en commun, logement...).

Des exigences politiques, urbaines et environnementales difficiles à concilier.

## Enjeux

Promouvoir une prise en compte globale amont-aval des bassins-versants jusqu'au milieu marin dans la lutte contre les pollutions.  
Sécuriser, protéger et suivre la qualité de la ressource en eau.  
Réduire, prévenir et contrôler les pressions et leurs impacts sur la ressource en eau, en particulier celles liées aux pollutions azotées et bactériologiques, et aux produits phytosanitaires.  
Identifier et prévenir les risques de dégradation et de pollutions des sols liés aux activités industrielles, artisanales et agricoles.  
Poursuivre l'identification et le traitement des sites pollués.

## II-2-2 La qualité des eaux « continentales »

### **Une qualité des eaux globalement bonne mais une tendance nette à la dégradation**

Elles sont caractérisées par une faible minéralisation. Mais on observe depuis une dizaine d'années :

- des pollutions bactériennes et des concentrations en phosphore dans les eaux superficielles,
- une évolution de la concentration de nitrates, de chlorure et de pesticides en eaux souterraines.

Si en 2002, 12 % des prélèvements étaient classés en catégorie « Très Bonne Qualité », en 2003, ils ne représentent que 2 % (*extrait du bilan hydrologique de l'ODE : ce qui a marqué l'année 2003...*).

De manière générale, les eaux souterraines naturellement mieux protégées des pollutions ponctuelles, sont de meilleure qualité que les eaux superficielles. Néanmoins, la teneur en nitrate et la tendance à la surexploitation des eaux souterraines du littoral, sont à l'origine de leur dégradation.

**L'augmentation significative et particulièrement inquiétante des teneurs en nitrate** s'est traduite par la fermeture d'un captage au forage Grand Coin à Dos d'Ane.

Les pollutions des eaux sont inégalement réparties dans l'espace et dans le temps. Le littoral et les secteurs aval des cours d'eau souffrent de pollutions ponctuelles provenant de l'agriculture, de l'assainissement, de l'industrie mais aussi du développement des autres filières économiques et de l'urbanisme.

La période cyclonique et les précipitations intenses augmentent le ruissellement et les concentrations de substances polluantes dans les eaux superficielles.

On distingue **quatre sources potentielles de pollution des eaux continentales** :

- Les pollutions d'origine agricole (maraîchage et élevage) : évolution de la concentration en azote, phosphore et pesticides potentielle ;
- Les pollutions industrielles majoritairement ponctuelles. On compte 800 installations classées (ICPE). Sur 230 installations classées soumises à autorisation, 15 établissements sont retenus comme de « priorité nationale » et 40 de « priorité régionale » en raison du risque de leur pollution sur le milieu marin côtier. (*Source : DRIRE*)
- Le réseau d'assainissement. Faiblement développé et peu efficace, il ne raccorde que 20 % de la population à des systèmes d'assainissement collectifs. De même, seulement 10 à 15 % du réseau d'assainissement autonome seraient actuellement en conformité ;
- Les eaux pluviales, chargées en matières polluantes, elles sont très peu prises en compte.

### **Une exigence qualitative pour l'alimentation en eau potable parfois non respectée**

En 2003, 51 % des abonnés étaient alimentés par des prises d'eau superficielles, mais leurs captages vulnérables sont exposés à des risques de pollutions d'origines naturelles ou anthropiques (lessivage des sols par les pluies, apport terrigène de boue chargée en pesticides et engrais). Certaines communes ont néanmoins engagé des travaux de captage des eaux souterraines.

### **Une protection insuffisante des captages**

La population est alimentée par 206 prises d'eau (superficielles et souterraines) dont la moitié est jugée vulnérable aux risques de pollutions.

## T25: Répartition des captages selon l'état d'avancement de la procédure

| Répartition des captages | Périmètre de protection |
|--------------------------|-------------------------|
| 17 %                     | Instaurés               |
| 44 %                     | En cours                |
| 39 %                     | Aucun périmètre         |

(Source : qualité des eaux de consommation distribuées à La Réunion, situation 2003, DDASS, p.11)

## Phénomènes et processus

La croissance démographique, le développement du mitage et la dispersion du bâti augmentent les risques de pollution issus de l'assainissement.

L'ouverture de nouveaux espaces à l'agriculture et les pratiques agricoles actuelles risquent d'accentuer une situation déjà critique en termes de pollution en azote (fuite de 2 000 tonnes/an), phosphore et pesticide (19 kg/ha pour La Réunion et 15 kg/ha pour la métropole).

Les besoins croissants en eau potable et d'irrigation entraînent des risques de surexploitation et de dégradation irrémédiable de la ressource (notamment dans l'Ouest).

Les ouvrages hydroélectriques et les pratiques d'irrigation (pompage d'eau) sont des sources potentielles de dégradation de la qualité des cours d'eau par les concentrations de polluants dans les rivières.

## Enjeux

Mener une gestion raisonnée des ressources en eau : rechercher la meilleure adéquation entre besoins et ressources.

Sécuriser, protéger et suivre la qualité de la ressource en eau.

Limiter les prélèvements dans les rivières et les nappes.

Réduire, prévenir et contrôler les pressions et leurs impacts sur la ressource en eau, en particulier celles liées aux pollutions azotées et bactériologiques, et aux produits phytosanitaires.

## II-3 Déchets

**La production de déchets ménagers** progresse considérablement : elle s'élevait en 2002 à 332 kg en moyenne par habitant et par an contre 353 kg en métropole en 2000. (Source : INSEE)

Les déchets ménagers se répartissent en **cinq familles**.

## T26: Répartition des déchets ménagers à La Réunion en 2000

| Type de déchets              | Part |
|------------------------------|------|
| Ordures ménagères            | 66 % |
| Déchets végétaux             | 18 % |
| Encombrants                  | 3 %  |
| Boue de station d'épuration  | 4 %  |
| Déchets toxiques des ménages | 1 %  |

(Source : PDEDMA)

Ce sont **les déchets industriels spéciaux** qui ont connu l'augmentation la plus importante (+ 4,3 % / an en moyenne entre 1995 et 2005). **T27: Evolution des quantités de déchets produits à La**

## Réunion

| 1995   | 1998 | 2001 | 2003      | 2005    | Evolution moyenne |         |           |       |
|--|------|------|-----------|---------|-------------------|---------|-----------|-------|
| Déchets ménagers inscrits au PDEDMA (en tonnes)  |      |      |           | 365 000 | 385 000           | 422 000 |           | 2,7 % |
| Déchets dangereux inscrits au PREDIS (en tonnes) |      |      | 13 917    |         |                   |         | 24 578    | 4,3 % |
| Déchets inscrits au PREDAMA (en tonnes)          |      |      | 1 277 878 |         |                   |         | 1 480 890 | 1,4 % |

*(Source : PREDAMA, PREDIS, PDEDMA)*

Depuis 2001 ont été mis en place **des dispositifs** efficaces tels que :

- la collecte sélective des déchets récupérés dans les bacs jaunes et BAV (Bornes d'Apport Volontaire),
- les déchetteries gérées par les communautés de communes et d'agglomération,
- la collecte en porte à porte des encombrants et des végétaux,
- les campagnes de sensibilisation au tri.

Toutefois, **le recours à l'enfouissement** reste le plus fréquent.

### T28: Elimination des déchets

| Types de déchets  | Part | Destination  |
|---|------|--|
| Ordures ménagères résiduelles (restant après la collecte sélective) | 89 % | Enfouissement  |
| Déchets industriels   | 39 % | Décharge autorisée   |
| Déchets industriels non dangereux autres que ménagers et assimilés  | 3 %  | Décharge autorisée   |
| Autres déchets  |      | Valorisations énergétiques, valorisation organique, valorisation matière et recyclage, envoi dans le milieu naturel ou rejet dans le réseau d'assainissement |

*(Source : bilan PDEDMA p.9, synthèse PREDIS-PREDAMA)*

On note **une saturation des centres de stockage** (Sainte-Suzanne prévu en 2007 et Saint-Pierre en 2011).

Concernant **les déchets industriels spéciaux** et malgré leur complexité, une mise en place d'une filière de réception, de conditionnement et de valorisation s'organise.

**Le recours à l'exportation des déchets** s'avère être une nécessité. Soumise à la Convention de Bâle, La Réunion exporte une grande quantité de déchets valorisables.

| Types de déchets            | Destinations                |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Papiers et cartons          | Papeteries d'Afrique du sud |
| Majorité Verre et plastique | Inde et Afrique             |
| Acier et aluminium          | Asie                        |
| Batterie                    | En cours                    |

## Phénomènes et processus

Une croissance démographique et une amélioration du niveau de vie à l'origine d'une augmentation des déchets ménagers.  
Des contraintes foncières et d'urbanisme qui rendent difficiles la création d'équipements.

## Enjeux

Réduire à la source les quantités de déchets produits.  
Développer la valorisation des déchets.  
Assurer un traitement des déchets ultimes respectueux de l'environnement.

## **III) Ressources naturelles - Principales caractéristiques environnementales**

### III-1 Eaux

#### III-1-1 Les ressources en eaux de surface et souterraines

**Les ressources en eau** sont abondantes mais inégalement réparties dans le temps et dans l'espace : à titre d'exemples les précipitations pour les hauts de Sainte-Rose atteignent 7 000 mm par an, tandis que celles de la zone Ouest ne dépassent pas 525 mm par an. Cette ressource est insuffisante pour l'ensemble des besoins ; si le Nord et l'Est connaissent une ressource suffisante voire excédentaire, l'Ouest et le Sud souffrent d'un déficit important en période d'étiage (*source SDAGE*).

#### **Le basculement des eaux : une réponse durable à la situation tendue de l'Ouest**

Le programme du transfert des eaux des cirques de Mafate et de Salazie vers le littoral ouest doit permettre l'irrigation et l'alimentation en eau potable des 5 communes de l'Ouest, rechargeant de ce fait, la nappe de la Rivière des Galets (*AEP*).

#### **L'eau : une ressource indispensable pour répondre aux besoins domestiques, agricoles, industriels et énergétiques**

**T29: Principales utilisations de l'eau**

| Utilisation                 | Part consommée |
|-----------------------------|----------------|
| Centrales hydro-électriques | 65 %           |
| Besoins domestiques         | 19 %           |
| Agriculture                 | 14 %           |

(Source : DIREN)

Atteignant 260 litres par jour, les consommations domestiques dépassent de loin les niveaux constatés en Métropole. Le TCO est le secteur géographique le plus consommateur et les jardins sont identifiés comme le principal facteur de consommation.

**L'irrigation** est surtout pratiquée dans l'ouest et le sud en déficit hydrique : les cultures irriguées sont essentiellement la canne à sucre et, dans une moindre mesure, les cultures maraîchères et fruitières.

90 % des prélèvements d'eau à usage industriel se concentrent sur 10 sites industriels, avec une consommation s'élevant à 10 millions de m<sup>3</sup>/an (*estimation DRIRE*). On note toutefois une tendance à la diminution de la consommation.

Des prélèvements d'eau potable répartis également entre eaux superficielles et eaux souterraines sont assurés par 203 captages.

### T30: Répartition des captages

| Répartition         | Part d'eau potable | Provenance   |
|---------------------|--------------------|--|
| Eaux souterraines   | 51 %               | Formations baltiques de moyenne et grande profondeur |
| Eaux superficielles | 49 %               |  |

(Source : DIREN)

La surexploitation de la ressource en eau provoquant l'invasion saline reste néanmoins un problème majeur. L'insuffisance des infrastructures et des réseaux est à l'origine de dysfonctionnements, d'insuffisances et d'un gaspillage d'eau important.

### T31: Rendement des réseaux d'eau

| Rendement des réseaux d'eau potable | Objectif fixé par le SDAGE |             |
|-------------------------------------|----------------------------|-------------|
| Port                                | 53 %                       | <b>75 %</b> |
| Entre-Deux                          | 85 %                       |             |
| En moyenne                          | 60 %                       |             |

(Source : DIREN)

Les rendements, bien inférieurs aux objectifs fixés par le SDAGE, sont à l'origine d'un gaspillage important de la ressource en eau. Ils sont la conséquence de dysfonctionnements, liés au déficit, à la vétusté et au manque d'entretien des infrastructures.

En 2002, le prix de l'eau à La Réunion (eau potable et assainissement) était de 1,33 €/m<sup>3</sup> TTC alors qu'il atteignait 2,8 €/m<sup>3</sup> en moyenne en France. Il est resté sensiblement identique en 2005. (Source : Etat des lieux du District Hydrographique de La Réunion, DIREN, janvier 2005)

### Phénomène et processus

La croissance démographique s'accompagne d'une augmentation de la demande en eau potable dans les secteurs à forte croissance urbaine. Pour répondre à ces besoins, il faut augmenter la ressource disponible et améliorer et développer les infrastructures et les réseaux de distribution. Une stratégie de développement de la canne à sucre possible sur le secteur Ouest grâce au projet d'Irrigation de Littoral Ouest par le captage d'eau des Rivières des Galets, Sainte-Suzanne, Fleurs Jaunes et Rivière du Mât. Une politique de tarification de l'eau qui, en maintenant des prix particulièrement bas compte tenu du contexte social, n'incite pas à l'économie de l'eau.

### Enjeux

Utiliser de façon rationnelle et économe les ressources en sol et en sous-sol en limitant l'impact de leur exploitation sur l'environnement.  
 Mener une gestion raisonnée des ressources en eau.  
 Sécuriser, protéger et suivre la qualité de la ressource en eau.  
 Limiter les prélèvements dans les rivières et les nappes  
 Réduire, prévenir et contrôler les pressions et leurs impacts sur la ressource en eau, en particulier celles liées aux pollutions azotées et bactériologiques, et aux produits phytosanitaires.

## Réponses actuellement en place

La mise en place d'un office de l'eau.  
La justification des outils tels que le Comité de bassin (SDAGE) et les Commissions Locales de l'Eau (SAGE).  
Une meilleure reconnaissance et affirmation du SDAGE et du SAGE.  
Une gestion globale et cohérente de l'eau.

## III-2 Sols et espaces

**L'espace utilisable pour l'urbanisation est rare et limité**, ce qui entraîne des contraintes importantes.

**La tâche urbaine** est composée<sup>24</sup> :

- des zones denses caractérisées par une forte emprise des bâtiments (22 % de la tâche urbaine) ;
- des zones étalées, presque exclusivement de l'habitat individuel peu dense et (56 % de la tâche urbaine) ;
- des zones dispersées : essentiellement le regroupement de quelques constructions isolées (mitage et habitat rural).

En 2003, elle s'étend sur 24 750 ha, soit sur environ 10 % du territoire de la manière suivante :

- 25 % en continuité directe des tâches urbaines existantes,
- 50 % en extension et agrégation des tâches urbaines existantes,
- 25 % avec de nouveaux départs d'urbanisation (souvent mitage).

### T32: Taux de croissance comparés

| Entre 1997 et 2003 |            |            |
|--------------------|------------|------------|
| Étalement urbain   | Population | Logement   |
| +2,3 % /an         | +1,7 % /an | +3,4 % /an |

(Source : Agorah, juin

2005)

**La croissance urbaine s'est donc faite à la fois par densification et par extension de la tâche urbaine existante.**

### T33: Distribution par typologie de l'espace réunionnais

| Morphologie urbaine | Progression en ha entre 1997 et 2003 |
|---------------------|--------------------------------------|
| Zones denses        | + 42 %<br>(3777 ha → 5366 ha)        |
| Zones étalées       | + 15 %<br>(12137 ha → 13941 ha)      |
| Zones dispersées    | - 4 %<br>(5697 ha → 5441 ha)         |

(Source : Agorah, juin 2005)

<sup>24</sup>

AGORAH et groupe de travail partenarial « étalement Urbain »

**Les zones étalées** se sont en partie densifiées et les zones dispersées ont souvent servi d'amorce à la progression d'espaces étalés.

La progression de l'urbain est telle qu'on prévoit qu'entre 2005 et 2020, 10 000 hectares de plus seront consommés si les tendances restent inchangées. Le prélèvement sur les zones naturelles et agricoles risque donc de s'aggraver (cf. partie sols, sous-sols et matériaux).

Cet étalement constitue donc une menace certaine pour les espaces naturels, notamment littoraux, les coupures d'urbanisation et les espaces remarquables.

Il faut donc :

- Rationaliser l'usage de l'espace en extension, afin d'éviter le gaspillage d'espace et la dispersion des aménagements,
- Prolonger les principes du SAR sur la densification et la structuration des espaces déjà urbanisés,
- Améliorer de façon impérative l'assainissement quel que soit l'espace (dense ou étendu).

### **Les déplacements mécanisés dans l'île**

On dénombre en moyenne 3,5 et 3,8 déplacements par jour et par personne (données 2002), soit l'équivalent des grandes agglomérations métropolitaines. La voiture représente 90 % des déplacements mécanisés tandis que les transports en commun, malgré leur progression, ne représentent que 5 %. On note ainsi une concentration des lieux d'émission, de destination et des flux sur certains axes (RN1 et RN2).

Le système des transports est donc particulièrement vulnérable à une congestion chronique. (*Voir complément en A, profil sociétal et en B, profil économique*)

La création du **Parc National des Hauts de La Réunion (PNH)**, opportunité déjà évoquée dans le SAR de 1995, la Charte Réunionnaise de l'Environnement, le Schéma de Service Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux, les Assises du Développement (1997) et l'Agenda 21 sont autant d'initiatives marquant la volonté d'aller vers un développement durable.

La PNH représente un label pour un patrimoine d'intérêt mondial et assure la garantie d'une protection et d'une gestion active dans la zone classée « centrale » avec des moyens financiers et humains pérennes. De plus, elle offre la capacité d'un soutien libre, sans réglementation spécifique en zone dite « périphérique », s'inspirant du modèle des PNR (Parc Naturels Régionaux). La prochaine échéance est celle du décret d'application avec une mise en place prévue en 2007.

### **Phénomènes et processus**

La croissance démographique et l'évolution des modes de vie sont à l'origine d'un besoin accru en logement.

L'étalement urbain et l'augmentation du parc automobile sont à l'origine de l'accroissement des flux automobiles.

Une concentration des emplois dans quelques agglomérations et un accroissement de la distance lieux de résidence – lieux de travail.

## Enjeux

Structurer la ville diffuse pour maîtriser l'étalement urbain.  
Réfléchir à des formes urbaines adaptées au contexte local et intégrées aux paysages : penser la ville réunionnaise et préciser les modes d'habiter conformes aux objectifs du SAR.  
Favoriser l'autonomie fonctionnelle de l'installation humaine.  
Pré-déterminer les espaces constructibles dans le respect du SAR et renforcer la conformité des PLU au SAR.  
Faire précéder l'urbanisation de l'installation des réseaux.  
Faire entrer la nature dans la ville.  
Développer les TCSP et les modes de déplacement doux.  
Maintenir les espaces agricoles face à la pression urbaine.  
Développer des compétences et créer des emplois en lien avec la protection de l'environnement, le paysage et le tourisme de nature.  
Concilier la fréquentation et la protection des sites

Déterminer des principes d'aménagement clairs et une politique d'acquisition sur le long et le moyen terme.

### III-3 Energies

Avec l'augmentation du niveau de vie des ménages, la consommation énergétique a progressé rapidement. Il en résulte une dépendance toujours plus prononcée aux matières fossiles importées avec une vulnérabilité importante à leur disponibilité et à leur prix.

#### Une île dépendante à 79 % des importations d'énergies fossiles (produits pétroliers et charbon)

La production d'énergie est actuellement assurée en ce qui concerne l'électricité par :

- les centrales de bagasse-charbon de Bois-Rouge et du Gol,
- deux centrales thermiques classiques du Port,
- les centrales hydrauliques situées sur la Rivière de l'Est et le Bras de la Plaine,
- le solaire (chauffe-eau),
- l'énergie voltaïque,
- la valorisation du bois d'énergie.

**T34: La consommation d'énergie primaire en 2000**

| Provenance d'énergie   | Satisfaction de la demande en ktep | Demande en ktep          |                             |
|--|------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
|  |                                    | Energie primaire en ktep | Hors carburéacteurs en ktep |
| <b>Ressources locales</b><br>(hydraulique, bois, bagasse et solaire thermique) | 188                                | 838                      | 189                         |
| <b>Importation</b><br>(hydrocarbures et charbon)                               | 666                                |                          |                             |

(Source : PRERURE, synthèse)

La très forte augmentation de la consommation d'énergie primaire de l'île est principalement satisfaite par l'importation d'hydrocarbures et de charbon. Entre 1990 et 2000, elle s'établit à 4,8 % par an, soit 3 fois plus que la moyenne nationale.

| Energies          | Consommation finale | Secteurs    | Consommation finale |
|-------------------|---------------------|-------------|---------------------|
| Hydrocarbures     | 64 %                | Transport   | 50 %                |
| Electricité       | 22 %                | Industrie   | 26 %                |
| Bois              | 4 %                 | Tertiaire   | 15 %                |
| Chaleur           | 9 %                 | Résidentiel | 8 %                 |
| Solaire thermique | 0,33 %              | Agriculture | 0,66 %              |

**La production en énergie renouvelable augmente mais ne peut toutefois pas suivre et satisfaire l'explosion des besoins énergétiques.**

La part des ENR (Energie Nouvelles Renouvelables), couverte principalement par l'énergie hydroélectrique est passée de 50 % à 20% sur la période de 1981 à 2000. Dans un même temps, on note une très forte demande d'électricité et qui a été multipliée par 4,5 en 20 ans, passant de 390 GWh à 882 GWh (*Source ADEME, Atlas de l'environnement*). Aussi, à l'avenir, la priorité doit être donnée à la valorisation et au développement des déchets, la géothermie, l'électricité voltaïque et l'énergie éolienne.

Avec un réseau électrique vulnérable, face aux conditions climatiques exceptionnelles, l'objectif est d'enterrer 90 % des nouveaux réseaux HTA.

### La consommation d'énergie finale

On note une prépondérance des hydrocarbures (64 %) et de l'électricité (22 %) qui s'est fortement accélérée par le dynamisme démographique et économique de l'île. Entre 1990 et 2000, la consommation d'énergie finale a augmenté de 2,3 % contre 1 % pour la France entière (*Source : PRERURE, synthèse p. 8*).

#### **T35: Une prépondérance des hydrocarbures**

(*Source : PRERURE, synthèse*)

**Une forte consommation par le secteur des transports et de l'industrie.**

### Phénomènes et processus

Une croissance démographique (+ 20 %) et une évolution du niveau et des modes de vie à l'origine de l'explosion des besoins énergétiques.

De nombreux aménagements sont et seront fortement consommateurs d'énergie (transfert des eaux et installation de pompage, tram-train, réalisation de logements, d'équipements publics...).

### Enjeux

Développer des pratiques moins consommatrices en énergie dans les secteurs résidentiel, industriel, tertiaire et des transports.

Développer prioritairement les énergies renouvelables et si nécessaire les autres énergies en minimisant les impacts sur l'environnement.

## Réponses actuellement en place

La promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie par les acteurs locaux.  
Le soutien attendu des entreprises et des professionnels du bâtiment dans les démarches de Haute Qualité Environnementale.  
Le développement attendu de politiques d'aménagement, de déplacement et de transports pour la maîtrise de l'énergie.

### III-4 Matières premières : sol, sous-sol et matériaux

**Les sols et sous-sols** de l'île se répartissent selon 3 formes :

- les formes de construction (cônes volcaniques et plaines d'altitudes souvent entaillées),
- les encaissements ou ravines résultant d'une érosion violente,
- les formes d'accumulation (cirques et îlets).

#### **Les précipitations et la roche mère basaltique, perméable, favorisent l'appauvrissement des sols favorisant la formation d'andosols (sols assez pauvres)**

Le climat est à l'origine d'une répartition des types de sols entre l'Est et l'Ouest :

- la zone "au vent" soumise à des fortes précipitations et engendrant les andosols,
- la zone "sous le vent" moins touchée par les précipitations, plus riche en éléments nutritifs.

**L'érosion des sols** est un phénomène important et violent à La Réunion en raison des fortes pentes et des pluies tropicales torrentielles. Ce phénomène est accentué par l'exploitation des sols et sous-sols.

De même, **l'exploitation agricole** des sols agressés, entre autres, par l'emploi de produits chimiques, est un des facteurs de pollution et de dégradation de ces sols. **L'activité industrielle** y contribue aussi : la DRIRE a recensé 13 sites pollués dont 6 localisés au Port (*Voir § II, Pollution*).

**En intégrant les ressources naturelles et les ressources issues de la récupération, les ressources en matériaux disponibles représentent entre 98 et 108 millions de m<sup>3</sup>.**

#### **Les ressources en roches massives**

Elles sont supérieures à 60 millions de m<sup>3</sup>, potentiellement exploitables et accessibles (dernières phases éruptives tardives du Piton des Neiges et éruptions du Piton de la Fournaise).

**Les ressources alluvionnaires** : ressources limitées de 12 à 23 millions de m<sup>3</sup>.

**Les ressources en scories et en tufs volcaniques** : 15 millions de m<sup>3</sup>.

**Les ressources non issues de carrières** : (matériau de dragage des ravines, déchets des centrales thermiques et produits de démolition (500 000 tonnes/an), andains de pierre des opérations d'épierrage agricole (8 à 10 millions de tonnes), déblais de génie civile.

**Les cendres volantes et les mâchefers** sont produits par les deux centrales thermiques à bagasse et charbon. Ils sont estimés à 125 000 tonnes/ an (*source PREDAMA, 1996*) tandis que la quantité des produits de démolition provient de la vétusté du parc immobilier et des infrastructures. On note une croissance de + 2,1 % par an de cette ressource (*Source : PREDAMA, 2005*) due à l'évolution rapide des équipements.

**Les besoins en matériaux sont comparables à la moyenne métropolitaine. Les matériaux sont utilisés pour 55 % d'entre eux à la construction d'infrastructures routières.**

Ces matériaux sont : les granulats, scories, tufs pouzzolaniques et les « tout-venant ».  
La consommation annuelle théorique de granulats, comprise entre 5 et 7,2 tonnes par an et par habitant, équivaut à celle de la France métropolitaine (6 tonnes par an et par habitant pour 1983-1994).

**Le nombre de carrières** a chuté de 45 % entre 1997 et 2001 en raison :

- du passage d'une production artisanale à une production plus industrielle.
- de la mise en place d'une réglementation plus exigeante au regard de la protection de l'environnement.

**La rareté des ressources alluvionnaires et les besoins importants de l'île** participent à l'accroissement des coûts de production engendrés par :

- l'éloignement de ces ressources des installations en activité,
- leur emplacement sur des sites privés,
- l'utilisation d'abattage explosif,

la prise en charge des mesures de protection de l'environnement par l'exploitant. **Phénomènes et processus**

La croissance démographique et le développement économique créent des besoins croissants de la ressource et des déchets exploitables.  
L'augmentation des surfaces imperméabilisées accentue le risque d'érosion.  
Certaines pratiques agricoles, comme l'utilisation d'engrais peuvent accélérer l'érosion des sols.

## **Enjeux**

Utiliser de façon rationnelle et économe les ressources en sol et sous-sol en limitant l'impact de leur exploitation sur l'environnement.  
Identifier et prévenir les risques de dégradation et de pollutions des sols liés aux activités industrielles, artisanales et agricoles.  
Poursuivre l'identification et le traitement des sites pollués.

## **IV) Risques**

La Réunion est une île particulièrement vulnérable du fait de son exposition aux risques essentiellement naturels, mais aussi technologiques.

Pour réduire le risque, la priorité est d'établir et de mettre en place des plans de prévention et de protection basés sur des stratégies (gestion des bassins versants) ou des choix (endiguements des ravines). Ainsi, des outils tels que le SAR ou les documents d'urbanisme, sont des atouts afin de fixer un cadre prescriptif concernant l'installation des aménagements. L'essentiel est de travailler à la fois sur la vulnérabilité des aménagements et sur l'aléa.

### **IV-1 Risques naturels et climatiques**

**La Réunion est l'une des régions françaises les plus exposées aux aléas naturels.**

Elle subit le passage fréquent de dépressions, cyclones tropicaux accompagnés de vents violents et de pluies torrentielles. **Sept évènements cycloniques majeurs** ont été recensés depuis 1961 (le dernier en date étant le cyclone Dina dont les vents ont soufflé à plus de 300 km/h en 2002).

**La Réunion détient tous les records mondiaux de précipitation** pour les périodes comprises entre 3 heures et 12 jours (1 410 mm en 24 h à Grand Ilet en 1984). Les pluies torrentielles peuvent prendre alors une ampleur exceptionnelle en raison du relief de l'île.

**Les houles** cycloniques, houles polaires, marées de tempêtes, raz de marée peuvent provoquer la destruction des terres, en particulier dans l'Ouest et dans le Sud (Possession, Saint-Paul, Saint-Leu).

### **Une vulnérabilité forte aux inondations**

Certaines rivières et ravines sont susceptibles de déborder et d'entraîner des inondations lors du passage d'un cyclone ou en période de fortes pluies.

**Les mouvements de terrains** (glissement) et les précipitations intenses sont relativement fréquents, en particulier dans les cirques et la plupart des ravines profondes, creusées par les principales rivières (Rivières du Mât, Rivière des Marsouins, Rivière de l'Est, Rivière des Galets...). Ils engendrent alors une structure géologique hétérogène instable (mouvement et glissement de terrain, écroulement de rempart). **Aussi l'érosion est particulièrement active dans l'île ce qui pose le problème de la protection des biens et des personnes, notamment dans les hauts.** Les falaises vives du nord et du sud (Grand îlet, RN5, RN 1 Route du Littoral...), en cours d'évolution géologique, sont sujettes à des phénomènes d'érosion régressive et à des mouvements de terrains.

Du fait de formations végétales des plus combustibles et d'une saison sèche très marquée et très longue, **les feux de forêts** menacent surtout la zone « sous le vent » de Saint-Denis à Saint-Louis à des altitudes de 1 400 à 2 900 mètres.

En dénudant les sols, ces feux amplifient les phénomènes de glissement de terrain.

### **Le volcanisme : une activité intense qui ne touche pas généralement les parties habitées**

Le Piton de la Fournaise est classé parmi les volcans les plus actifs du globe.

La plupart de l'activité volcanique est concentrée à l'intérieur de l'enclos ; néanmoins, quelques constructions des villes de Saint-Philippe, Sainte-Rose, Le Tampon et de La Plaine des Palmistes sont en zones décennales.

Notons que l'ensemble de La Réunion est actuellement classé en zone de **sismicité négligeable** (séisme d'origine tectonique ou volcanique de faible magnitude et ne menaçant pas les personnes et les biens).

**La Réunion subit, en outre, les impacts du réchauffement climatique (élévation du niveau de l'océan, fragilisation de la barrière corallienne, augmentation des crues et des sécheresses), qui représentent des menaces pour les ressources marines et halieutiques.**

### **Phénomènes et processus**

L'occupation extensive du territoire (parfois de façon illégale), les constructions non respectueuses de l'environnement.  
Les défrichements, les aménagements des rivières et des ravines, les modifications de l'écoulement des eaux...  
Les feux d'origine humaine.  
Les agressions que subit la barrière corallienne (pollution, prélèvement...).

### **Enjeux**

Accroître la connaissance des zones à risques et mieux la diffuser auprès de l'ensemble des acteurs de la population.  
Concevoir un aménagement du territoire ne renforçant ni l'aléa ni le risque et qui anticipe le réchauffement climatique.

## IV-2 Risques technologiques et sanitaires

**Les installations industrielles importantes** peuvent présenter des risques plus ou moins graves pour le milieu, la population et les biens environnants. C'est pourquoi, elles font l'objet de prescriptions spéciales portant sur la prévention (techniques et organisation des directives Seveso, servitude d'urbanisme...) et sur la gestion de la crise (plan d'intervention, plans d'opération interne...). L'île compte à ce jour :

- **2 établissements classés dits Seveso seuil haut** : la SRPP, dépôt d'hydrocarbure au Port et de La Hogue et Gueze, dépôt d'explosifs civils à Saint-Paul,
- **2 établissements classés dits Seveso seuil bas** : SIB et COROISREPC au Port.

**Les réseaux techniques urbains** (transports, énergie, télécommunication, eau potable et eaux usées) peuvent être :

- des sources directes de risque (ligne à haute tension, canalisation de gaz...),
- des vecteurs de diffusion du danger (transport d'une pollution dans un réseau d'assainissement...) ou des impacts de la catastrophe (effets induits par la rupture de l'alimentation électrique...),
- importants dans le fonctionnement des secours suite à un sinistre.

Les risques liés à ces réseaux sont importants du fait de :

- la fréquence et l'importance des risques naturels,
- la dépendance très forte vis-à-vis de certaines structures avec des interconnexions faibles (transport routier et énergie électrique en particulier).

**Les risques liés aux transports de matières dangereuses** n'ont pas été soumis à étude. Néanmoins, les hydrocarbures constituent une part importante des flux qui traversent les espaces urbains denses (agglomération, route principale sans déviation). Concernant le transport du kérosène entre le Port et Gillot, des solutions sont à l'étude afin de réduire la vulnérabilité de l'approvisionnement et le risque.

**Le risque de pollution marine** (lagon) est aussi présent. Afin d'éviter de telles catastrophes, un projet de planification d'urgence contre les pollutions d'hydrocarbures dans la région Sud-ouest de l'Océan Indien a été bâti.

**Les risques sanitaires environnementaux** selon le Plan National Santé Environnement 2004-2008 adopté début 2004, concernent :

- les intoxications par le monoxyde de carbone, la légionellose,
- certaines situations climatiques extrêmes,
- les pollutions atmosphériques en milieu urbain,
- les appareils à combustion, les constituants de bâtiments, l'activité humaine,
- les substances chimiques,
- le plomb d'origine industrielle et autres métaux toxiques : une première initiative expérimentale a été menée dans l'île dès 2004 sur l'installation de traitement des accumulateurs au plomb.

## Phénomènes et processus

Une multiplication de l'usage des produits chimiques divers dans les différents secteurs d'activité (agriculture, industrie, services) et au niveau domestique.  
Une augmentation des flux de transports motorisés.  
L'insularité favorisant la dispersion de polluants, mais aussi les contraintes fortes en termes de traitement et de maîtrise des pollutions.  
Un niveau de conscience assez faible des risques sanitaires environnementaux.

## Enjeux

Intégrer la notion de risque industriel dans l'aménagement  
Intégrer les nouveaux risques sanitaires : connaissance, sensibilisation, veille, prévention

## V) Cadre de vie

### V-1 Paysage des milieux terrestres

Thématique de synthèse entre les questions d'aménagement, de développement et d'environnement, la question du paysage, loin d'être un problème « cosmétique », est constitutive de la compétence par laquelle peuvent se résoudre les logiques antagoniques autour de grands objectifs communs à l'ensemble des acteurs institutionnels, des filières économiques et des citoyens réunionnais.

#### **Les volcans : un patrimoine géologique**

Deux volcans ont façonné le relief de l'île : le Piton des neiges, véritable bouclier abritant des structures géologiques uniques au monde appelés "cirques" qui sont elles-mêmes un véritable "endémisme géologique", et le Piton de la Fournaise, volcan en activité régulière.

**Une grande diversité de paysages d'une qualité exceptionnelle** qui comprend : un paysage minéral volcanique, un paysage du littoral, des étendues de canne, des paysages des hauts... qui disposent de la biodiversité des milieux terrestres.

#### **Des paysages remarquables et diversifiés**

Quarante-deux entités paysagères ont pu être définies dans une étude réalisée en 1994. Aidée de la cartographie de la sensibilité des paysages réunionnais initiée par la DIREN dans le cadre du volet environnement du Schéma Départemental des Carrières, cette étude a permis d'élaborer une typologie :

- des paysages à composante naturelle dominante (volcan, cirques, ravines, hautes pentes, plaines, hautes altitudes),
- des paysages façonnés par l'homme (champs de canne, zones rurales, mi-pentes, zones balnéaires),
- des sites d'intérêt national et international (Volcan de la Fournaise, cirques, falaises littorales, caps),
- des paysages ruraux, des pentes et des plaines,
- les ravines (le Bernica, Bassin La Paix).

La question de la détermination de périmètres à fort potentiel naturel et paysager, périmètres « sanctuarisés » méritant le recours à la notion de « monuments naturels » est posée. Au cours de ces dernières années s'est structuré un ensemble d'espaces protégés constitué de :

- deux réserves nationales : celle de la Roche Écrite, a été créée en 1995, représentant 3 643 ha ; celle de Mare Longue, représentant 68 hectares a été créée en 1981 ;

- une réserve naturelle régionale, celle de l'Etang Bois Rouge, représentant 29 ha. En projet, une réserve naturelle de l'Etang de Saint-Paul ;
- une réserve naturelle marine en projet, qui couvrira l'ensemble des lagons de l'île ;
- six réserves biologiques domaniales sur 13 952 ha en 2003 contre 13 000 en 1999, deux réserves naturelles en 2003 contre une en 1995 ;
- deux réserves naturelles volontaires sans plan de gestion ;
- cinq sites classés et deux sites inscrits au titre de la loi de 1930 ;
- 256 ZNIEFF en 2001, dont 237 ZNIEFF, de type I soit 63 % du territoire ;

deux Arrêtés de Protection de Biotope ont permis au Préfet de fixer des mesures tendant à favoriser la conservation de biotopes nécessaires à certaines espèces protégées. Le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres est un établissement public créé en 1975, son implantation à La Réunion est récente. Il est en charge, par l'achat de terrains, de la protection des sites présentant un intérêt biologique et paysager important, de façon à les soustraire à diverses spéculations. La gestion des terrains est assurée par une collectivité (Commune ou Département...) et ceux-ci sont déclarés inaliénables. Au 1er janvier 2004, sur un objectif de 3000 ha à terme, le Conservatoire avait acquis 888,5 ha sur un total de dix sites.

**Les espaces naturels (ravines) et agricoles de qualité** sont soumis à une démarche de protection et de valorisation afin d'éviter les constructions éventuelles et la surfréquentation. Cette politique est menée par le Département dans le cadre de la politique des ENS (Espaces Naturels Sensibles), mais aussi par l'ONF et le Conservatoire du Littoral.

### **Le Parc National des Hauts de La Réunion : des opportunités nouvelles**

Sa création répond à trois grands objectifs :

- la conservation de la végétation indigène, les espèces endémiques et les paysages emblématiques de l'île (volcans, cirques),
- la conservation et la valorisation des éléments marquants du patrimoine culturel,
- la qualification et l'organisation des Hauts dans un souci d'harmonie et de durabilité.

Mais deux préoccupations l'accompagnent :

- le développement d'un pôle de compétences et de rayonnement dans l'Océan Indien sur la conservation des milieux insulaires, le climat, le volcanisme et le développement durable,
- la sensibilisation, la formation et la mobilisation des Réunionnais à la prise en compte de l'environnement.

### **Phénomènes et processus**

|  |
|--|
| L'urbanisation diffuse met en péril la qualité de certains paysages réunionnais. |
|--|

### **Enjeux**

|   |
|---|
| Concilier la fréquentation et la protection des sites dans le respect de l'environnement. |
|---|

## V-2 Nuisances sonores

### Les nuisances augmentent avec le développement urbain.

Celles-ci sont d'ailleurs en augmentation sensible du fait de la concentration de l'urbanisation et de l'habitat (surtout sur la bande côtière) et de l'insertion de grands axes routiers au sein de ces zones urbaines. Ainsi, les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) voient leurs seuils déclaratifs en termes de bruit augmenter.

Afin de pallier les carences de la gestion de ces nuisances, longtemps limitée au seul PEB (Plan d'Exposition au Bruit) de l'Aéroport de Gillot, des Communes et la DDE ont, depuis une dizaine d'années, engagé des actions portant sur le **bruit routier**. Depuis, une réglementation acoustique en vigueur en métropole s'applique à La Réunion, introduisant des dispositions constructives et architecturales.

### Phénomènes et processus

|   |
|---|
| Un territoire en cours d'aménagement.<br>La croissance démographique, l'évolution des modes de vie et l'exiguïté du territoire. |
|---|

### Enjeux

|   |
|---|
| Intégrer la dimension des nuisances dans la réflexion sur l'aménagement urbain. |
|---|

## VI) Patrimoine

### VI-1 Sites naturels : les milieux littoraux et marins

#### Un littoral occidental aux récifs coralliens remarquables mais particulièrement vulnérables

Les récifs coralliens réunionnais sont les milieux marins qui représentent la plus grande diversité biologique (*DIREN, 2003*), mais ils sont néanmoins fragiles. Entre 1978 et 1994, on note une diminution de 25% de la richesse en coraux.

### VI-2 Patrimoine architectural, culturel et historique

Grâce à un **patrimoine important**, La Réunion se caractérise par des paysages originaux.

**Le patrimoine architectural ancien** est issu de trois siècles de colonie et de l'économie de plantation. 35% de ce patrimoine, repéré en 1976 par l'inventaire Saint-Aubin, ont disparu ou se trouvent en très mauvais état. La loi de 1913 sur la préservation des monuments historiques n'a été appliquée qu'à partir de 1966. Les premières mesures de sauvegarde ont été instituées en 1970 pour le classement de l'Hôtel de la Préfecture, et en 1979 avec l'installation du Service Départemental de l'Architecture puis de la DRAC.

Ce patrimoine est composé :

- d'éléments d'habitat traditionnel (maisons de maîtres, petites cases créoles, cases bourgeoises),
- d'éléments à caractère économique (usine sucrière, pont, gare, magasin de la Compagnie des Indes, boutiques),
- d'éléments à caractère religieux (églises, mosquées, chapelles, temples hindous),

- d'édifices publics et éléments commémoratifs ou décoratifs (monuments, places, fontaines, jardins).

### **Phénomènes et processus**

Des facteurs climatiques et des sinistres, facteurs de la dégradation du patrimoine bâti.  
Une insuffisance de moyens financiers et la faiblesse de la politique de préservation.

### **Enjeux**

Concilier développement urbain et préservation du patrimoine bâti.  
Développer une offre touristique à vocation patrimoniale.

### 3.5 - L'analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

| Domaines  | Atouts  | Faiblesses  |
|---|---|---|
| <b>Cohésion sociale<br/>Identité</b>                    | Des solidarités familiales ou de voisinage et une qualité de vie qui persistent.<br>Capacité d'adaptation sociale d'une grande partie de la population et spécialement des femmes.<br>Modèle social français de solidarité nationale.   | Exclusion sociale de plus en plus marquée pour une partie de la population qui cumule des handicaps (illettrisme, isolement, habitat précaire, dépendance, ...).<br>Des repères sociétaux menacés (passage accéléré d'une société rurale à une société urbaine et tertiaire, ...).  |
| <b>Marché du travail</b>                                | Création nette d'emplois.<br>Nette progression des niveaux de qualification et de formations.<br>Succès de l'apprentissage.<br>Solide appareil de formation local<br>Système éducatif couvrant tous les niveaux de qualification<br>Diversification de l'offre de formation initiale et continue  | Demande d'emploi structurellement supérieure à l'offre.<br>Apparition du chômage des diplômés et des cadres.<br>Faible mobilité de la main d'œuvre surtout parmi les populations précaires.<br>Poids de l'illettrisme et des très faibles niveaux de qualification.<br>Rareté du foncier nécessaire aux équipements éducatifs   |
| <b>Marché des biens et services</b>                     | Croissance économique forte.<br>Croissance de la productivité.<br>Importance des aides aux entreprises.<br>Dynamisme de la consommation soutenue par la demande des ménages et des administrations.<br>Accès aisé aux services publics de santé, d'éducation, aux loisirs sportifs, aux NTIC, ... | Eloignement du marché unique européen.<br>Un niveau de prix relativement élevé, pas d'«avantage coûts».<br>De nombreux surcoûts pour les entreprises.<br>Marché restreint ne permettant pas la réalisation d'économies d'échelles.<br>Difficulté de structuration de certaines filières (artisanat, fruits et légumes) rendant difficile l'accès à certains marchés (collectivités, grandes surfaces, ...). |
| <b>Territoire :<br/>aménagement et<br/>urbanisation</b> | Infrastructures d'échanges modernes.<br>Bon niveau d'équipements publics.<br>Savoir faire local des administrations pour la planification des grands travaux.   | Poids des dépenses de rattrapage en équipements scolaires, des besoins en logements, ...<br>Forte pression démographique sur un espace utile réduit.<br>Etalement des zones urbanisées / extension des réseaux et consommation d'espaces naturels et agricoles et fort préjudice sur les paysages.  |
| <b>Territoire :<br/>environnement</b>                   | Richesse et spécificité de la biodiversité.<br>Multiplicité et diversité des sites d'exception : le lagon et les massifs forestiers et autres monuments naturel : cirques, volcans, ...   | Difficulté à concilier besoin urbains et protection de l'environnement<br>Retard dans l'application des normes en matière d'assainissement et de traitement des déchets<br>Très forte exposition aux risques naturels   |
| <b>Cadre<br/>géographique et<br/>administratif</b>      | Unique RUP de l'Océan Indien.<br>Des potentiels de développement dans la zone : pêche, coopération internationale, filière agricole, santé, télécommunication, ...<br>Potentiels forts de diffusion des savoir faire réunionnais dans la zone.  | Faiblesse des exportations et des échanges avec les pays de la zone.<br>Difficultés à mettre en œuvre le développement du point de vue de l'Océan Indien.<br>Environnement régional très disparate et dispersé avec beaucoup de pays pauvres.<br>Un fonctionnement en zone encore très faible   |

| <b>Domaines</b>   | <b>Opportunités</b>  | <b>Menaces</b>   |
|---|--|--|
| <b>Cohésion sociale<br/>Identité</b>                        | Fort potentiel de vie associative.<br>Economie solidaire.<br>Sensibilité forte des décideurs sur la question.<br>Possible passerelle avec la politique du logement.  | Mutations urbaines accélérées plus difficiles à vivre pour des personnes inactives.<br>Perte de la famille communautaire élargie, pour la famille mononucléaire et importance de la famille mono parentale.<br>Société duale (actifs salariés et exclus du marché du travail).<br>Fin ou baisse des emplois aidés. |
| <b>Marché du travail</b>                                    | Approche régionale des formations professionnelles.<br>Politique offensive de la mobilité.<br>Amélioration du marché du travail national et autres opportunités émergentes à l'international.<br>Concentration de compétences pointues pour l'ensemble de l'Océan Indien<br>Taux d'accès à l'enseignement supérieur croissant<br>Nombre important de Zone d'Education Prioritaire et de Réseau d'Education Prioritaire<br>Accès renforcé à travers les dispositifs de mobilité aux offres de qualification et aux opportunités d'insertion professionnelle | Exclusion d'une partie de la population et sur plusieurs générations du marché du travail.<br>Facilité du recrutement extérieur à l'île.<br>Difficulté de mise en œuvre de la formation « juste à temps ».<br>Taux de sortie sans qualification élevé par rapport à la moyenne nationale                           |
| <b>Marché des biens et services</b>                         | Seuil prochain des 900 000 habitants ouvrant des perspectives d'économie d'échelle.<br>Potentiels forts dans la formation, la santé, la recherche, ... plus facilement exploitables avec les TIC.<br>Potentiels des secteurs du tourisme et de la pêche.   | Perspectives incertaines pour la filière canne.<br>Pression foncière (agriculture et industrie).<br>Rareté et coût du foncier.<br>Dispersion urbaine.  |
| <b>Territoire :<br/>aménagement<br/>et<br/>urbanisation</b> | Réglementation de l'aménagement et de l'urbanisme intégrant la protection de l'environnement et la densification.<br>Réglementation permettant le financement privé des réseaux<br>Existence du FRAFU.   | Saturation du réseau routier.<br>Manque de moyens de déplacements alternatifs à la voiture.<br>Conflit d'usages: tourisme-agriculture-industrie-habitat et protection de l'environnement.<br>Evolution du FRAFU.   |
| <b>Territoire :<br/>environnement</b>                       | Existence d'outils et de financement pour la protection de l'environnement : Politique d'acquisition des espaces naturels par le Département, le Conservatoire du littoral et certaines communes.<br>Fort potentiel pour les énergies renouvelables.<br>Potentiel d'emploi dans la protection de l'environnement.<br>Existence et révision du SAR.   | Dégradation des paysages et des sites.<br>Emergence ou résurgence de maladies.<br>Difficile mise en œuvre des schémas Eau, Assainissement, Déchets.<br>Délai allongé de mise en œuvre d'outils de protection (PNH, Réserve marine).<br>Espèces envahissantes.  |
| <b>Cadre géographique<br/>et<br/>administratif</b>          | Accords de Partenariat Economique (APE) équitables<br>Possibilité de devenir la plate-forme de la coopération européenne dans l'Océan Indien.  | Risque de délocalisation d'activités industrielles.<br>Exposition croissante aux fluctuations mondiales.<br>Concurrence des autres plates-formes d'échanges et NTIC de l'Océan Indien.<br>Accords de Partenariat Economique (APE) subis.   |

## **4 - La stratégie régionale intégrée**

### **4.1 – Présentation de la stratégie**

#### **Préambule**

Conformément aux orientations approuvées par les membres du Comité de Suivi de Novembre 2005, le choix d'une approche intégrée se traduit au niveau de la stratégie par une stratégie plurifonds commune à l'ensemble des programmes.

S'agissant d'une réflexion globale conduite en cohérence avec d'autres réflexions stratégiques (Cper, réflexions stratégiques sectorielles ou territoriales...), la mise en œuvre de l'ensemble des orientations stratégiques proposées ne repose pas exclusivement sur l'intervention des fonds européens, comme c'était déjà le cas pour le Docup 2000-2006.

De même, le succès des ambitions stratégiques affichées dépend également parfois de dispositions relevant du champ réglementaire, juridique ou fiscal.

#### **Introduction**

Comment relever les défis nouveaux liés notamment à la mondialisation, à l'accélération des évolutions technologiques et au développement durable quand La Réunion reste confrontée à des défis structurels et permanents ?

La réponse passe évidemment par une plus grande compétitivité en prenant en compte les atouts et contraintes spécifiques de l'île développés dans le diagnostic territorial dans le cadre du principe de solidarité : dans le cas d'une région ultrapériphérique en forte croissance démographique, il est donc impératif d'adapter les standards de compétitivité attendus des régions d'Europe continentale et d'inventer de nouveaux paramètres de performance tenant compte de la nécessaire solidarité.

Alors que le rattrapage reste encore à accomplir dans plusieurs secteurs compte tenu de la croissance démographique (notamment en matière d'équipements publics), les années 2007-2013 vont rendre encore plus aigus les enjeux de développement économique et social de la précédente programmation. Il faut aujourd'hui non seulement poursuivre l'effort de rattrapage des écarts avec le standard européen mais aussi s'inscrire dans une logique de valorisation des atouts et de performance fondée sur la spécificité d'un modèle économique et social réunionnais au sein de son espace géographique.

C'est donc un modèle réunionnais de compétitivité, intégrant la cohésion économique, sociale et territoriale que la présente stratégie doit aider à mettre en œuvre. Une nouvelle donne stratégique y conduit, qui procède de deux impératifs : un impératif de cohérence et de continuité en termes de rattrapage, un impératif de réponse aux nouveaux défis en termes de compétitivité.

Cette présente programmation doit permettre de poursuivre la transition qui tout en maintenant le volontarisme des politiques publiques menées au titre du rattrapage construit les bases du renouvellement du modèle réunionnais de développement. Celui-ci trouvera son assise dans son rayonnement international basé sur une double appartenance à l'Union Européenne et à l'Océan Indien et rendu possible par l'accroissement de sa performance.

➤ **Un impératif de cohérence et de continuité pour répondre aux défis permanents de La Réunion**

Cet impératif répond aux principaux enjeux structurels mis en évidence dans le diagnostic territorial :

- ✓ Il faut préparer le territoire à l'arrivée de 250 000 nouveaux réunionnais en 25 ans et des activités induites, soit autant qu'en trois siècles jusqu'à la départementalisation, pour un espace habitable et disponible restreint et contraint. Ceci implique des obligations fortes pour le logement, pour les infrastructures éducatives, sanitaires et de transport, pour l'emploi, pour les équipements publics et les réseaux ;
- ✓ Les contraintes géographiques (relief, aléas climatiques, risques géologiques, climat tropical...) qui pèsent sur les réponses aux besoins d'équipements structurants, et accentuent les tensions sur un espace utile réduit ;
- ✓ Un isolement, une insularité qui contraignent l'économie locale à composer avec la faiblesse du marché intérieur, l'éloignement des marchés des pays développés, la dépendance vis-à-vis d'un faible nombre de produits dans un environnement régional plus « concurrentiel » et peu ou non solvable : tout élément qui caractérise en définitive la situation ultrapériphérique de La Réunion ;

Le territoire de La Réunion a acquis une capacité à répondre à ses enjeux par une démarche constante de mise à niveau. Ceci appelle à poursuivre les priorités stratégiques et l'achèvement des grands chantiers entrepris sur le long terme lors des précédentes programmations.

➤ **Des réponses adaptées face aux nouveaux défis issus de la mondialisation et aux nouveaux enjeux du développement durable**

La nouvelle donne stratégique doit compter également avec des défis nouveaux et une stratégie offensive s'impose : ne pas anticiper ces évolutions c'est exposer La Réunion à des risques plus grands.

- ✓ En effet, aujourd'hui plus qu'hier, La Réunion est confrontée à l'ouverture des marchés. Compte tenu de sa sensibilité aiguë à la conjoncture mondiale et de sa position géographique, l'île prend encore plus conscience de la nécessité d'agir dans un contexte international contraint tout en présentant une cohésion sociale interne réelle mais pouvant être affaiblie.
- ✓ Il faut à la fois consolider et renouveler les secteurs d'activité traditionnels et stimuler l'emploi dans les secteurs économiques émergents.
- ✓ Il s'agit également de réussir la densification de l'espace habité. Il faut en effet répondre à la multiplication des pressions sur les espaces naturels et agricoles et permettre une extension urbaine dans le triple objectif de création de logements, d'espaces dédiés à l'activité économique et de protection de l'environnement et de l'agriculture.
- ✓ Il devient encore plus décisif de maîtriser les paramètres exogènes pour permettre la croissance des secteurs économiques d'avenir. Il est désormais nécessaire de chercher à modifier les contextes réglementaires des dispositifs nationaux et européens pour les rendre plus stimulants et favoriser ainsi leurs impacts en termes de création d'emplois et de richesses à La Réunion.

- ✓ Il est devenu impératif d'intégrer davantage les risques géologiques, météorologiques ou liés au changement climatique aux marges déjà faibles de développement urbain. La récente crise sanitaire a également rappelé que la sécurité globale dans ces domaines restait un atout indispensable au développement de l'île.
- ✓ Il convient d'utiliser pleinement le cadre juridique dérogatoire au droit commun qui existe pour La Réunion en poursuivant sa déclinaison réglementaire afin de favoriser la création d'emplois et de richesses.

A cet égard, La Réunion possède un potentiel original dans le contexte géographique de l'Océan Indien, potentiel qu'il est aujourd'hui nécessaire et possible de valoriser dans une fonction de « laboratoire de l'Océan Indien ». Puisant dans l'expérience de son histoire, l'île doit poursuivre son développement en favorisant les initiatives ayant un caractère pionnier et expérimental.

➤ **Construire le modèle réunionnais de compétitivité comme finalité mobilisatrice et fédératrice de la présente stratégie**

Cette nouvelle donne stratégique conduit à proposer une finalité guidant et irriguant la stratégie pour les programmations européennes : la compétitivité, finalité également cohérente avec les réflexions stratégiques locales, nationales (CRSN) et communautaires (Agenda de Lisbonne).

La compétitivité recherchée vise, pour la Réunion grâce à ses qualités et à ses caractéristiques propres, à renforcer une position dans un contexte de concurrence. Il s'agit d'anticiper les tournants ce qui suppose de miser sur des secteurs stratégiques liés à l'ouverture (tourisme, logistique...) et de positionner l'île comme une plateforme de l'Europe dans une zone à forts enjeux (recherche, formation, médical ...). Mais, il s'agit également de répondre aux défis permanents liés au rattrapage en recherchant l'optimisation des choix. ▬

L'attractivité économique, la cohésion sociale, la qualification de la ressource humaine, le développement des marchés intérieur et extérieur, la qualité environnementale et l'insertion dans l'espace régional constituent les clés principales de cette compétitivité.

**La compétitivité humaine** se traduit tout d'abord dans la recherche d'une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, cadre de vie,...) et à la réduction des inégalités sociales afin de réduire les inégalités sociales et renforcer la cohésion sociale, atout du territoire à valoriser. A l'inverse d'autres Etats membres ou régions de l'Union Européenne, le renforcement de la capacité administrative n'est pas une priorité pour La Réunion. C'est pourquoi la stratégie a privilégié la concentration thématique et financière sur le développement des actions en faveur de l'inclusion sociale, l'emploi et la formation.

**La compétitivité économique** s'inscrira dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

**La compétitivité territoriale** consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire; gestion des déchets; approvisionnement en énergie, en eau ; accès aux TIC, protection de la biodiversité ; prévention des risques. Le modèle de compétitivité poursuivi se fonde sur la complémentarité des dimensions sociétale, environnementale et économique dans une perspective d'accroissement global de la performance. Cette approche favorise l'unité de La Réunion en recherchant une efficacité globale grâce notamment à une rationalisation de l'action publique. Elle a également pour ambition de proposer à l'Europe de faire de La Réunion un pôle d'excellence et de rayonnement.

Le modèle réunionnais de compétitivité alliera donc la stimulation concurrentielle des acteurs économiques et la performance sociale et territoriale fondée notamment sur la poursuite d'une politique de rattrapage volontariste. De ce fait, il s'inscrit dans une double logique d'efficacité publique et de performance globale dans un contexte très différent de celui des régions continentales européennes. Il s'agit bien de construire un modèle original qui se fonde sur le socle de normes sociales, économiques et environnementales existantes en France, qui refuse toute approche dogmatique, qui privilégie une approche offensive respectueuse de l'égalité des chances et qui vise un positionnement de plateforme de l'Europe dans l'Océan Indien.

Tenir face aux contraintes structurelles et tracer les voies du modèle économique et social de la génération suivante, tel est le pari sur l'avenir proposé et décliné pour les trois axes stratégiques proposés :

- 1) Valoriser le potentiel humain
- 2) Développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international
- 3) Organiser le territoire réunionnais sur de nouveaux paramètres de performance.

## **1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**

### **1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale**

#### **1-1-1. Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes**

- **Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale**

Des écoles d'enseignement supérieur ont récemment été créées et des formations techniques sont également présentes. Mais La Réunion n'a et n'aura pas les moyens de développer des formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs. Il faudra donc arbitrer, notamment à partir des secteurs d'avenir du développement économique et développer la mobilité pour les autres formations de haut niveau ou pointues.

Les domaines prioritaires seront caractérisés par une synergie : formation et recherche serviront à la fois l'économie locale et l'économie mondiale d'aujourd'hui et de demain.

Les objectifs intrinsèques à cette hiérarchisation visent à :

- Atteindre les seuils de volume d'étudiants permettant de justifier l'octroi de soutiens financiers conséquents pour des formations et des équipements de haut niveau ;
- Développer une attractivité en Europe et dans l'Océan Indien pour rendre solvable la formation et concourir à un esprit de mobilité.

Cette orientation est fondamentale pour la valorisation des potentialités de la Réunion à l'échelle de l'Océan Indien et plus largement pour son inscription dans des réseaux internationaux.

- **Encourager l'innovation pédagogique**

La diversité des réponses à apporter aux besoins des différents publics, l'exigence de réactivité face aux attentes des secteurs économiques dynamiques ainsi que la place grandissante des technologies de l'information et de la communication posent la question de l'innovation dans les processus de formation.

De ce point de vue, les efforts d'ingénierie s'inscrivant dans des démarches cohérentes devront être favorisés afin de contribuer à la rénovation de l'offre de formation et des processus d'apprentissage, au développement de la qualité en formation et au développement des démarches innovantes.

Compte tenu de la faible mobilisation de ces dispositifs sur la période récente, une mise en œuvre réussie de cette orientation passe sans doute par l'adaptation des modes opératoires (projets pilote, appels à projets ...).

### **1-1-2. Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays**

- **Donner l'envie et les moyens d'enrichir ses compétences à l'extérieur : l'impératif de mobilité**

Il n'y a pas d'activité économique identifiable à court terme capable d'absorber la totalité des nouveaux entrants sur le marché du travail réunionnais. Des dispositifs de mobilité et de continuité territoriale existent mais ils procèdent plus aujourd'hui de la nécessité de faire partir des Réunionnais et ne permettent pas toujours la construction de vrais parcours individuels. La politique de mobilité ne doit en aucun cas se construire à sens unique.

Trois axes d'intervention prioritaires pour le long terme peuvent améliorer l'impact de la formation sur l'emploi :

- Le dispositif de formation a une obligation d'excellence pour permettre une valorisation sur le marché international de l'emploi.
- Les Réunionnais doivent intégrer définitivement le principe de la mobilité. Tout comme la culture entrepreneuriale, la culture de l'international se diffuse dès le plus jeune âge.
- La mobilité formation doit être construite à partir d'un projet individuel en structurant l'offre de formation extérieure en lien avec les possibilités d'insertion professionnelle : sur ce plan, il s'agit de passer d'une logique d'initiatives ponctuelles à une démarche dynamique prospective combinant offre de formation et perspectives d'emplois. La mobilité formation

doit également permettre des poursuites de cursus dans une logique d'élévation des niveaux de qualification.

La réforme LMD de formations universitaires est aussi un moyen de favoriser la mobilité étudiante dans les deux sens.

Par ailleurs, la diversification de l'offre de mobilité, notamment à l'international, passe également par une mobilisation des réseaux d'accès à l'emploi en recherchant une optimisation des équipes d'accompagnement sur le territoire national et européen.

- **Adapter la politique de mobilité à la cible des jeunes diplômés**

L'élévation générale des niveaux de qualification à la Réunion encouragée par les programmes européens mis en œuvre depuis 15 ans rend aujourd'hui nécessaire l'adaptation des réponses en matière de mobilité. Cette évolution suppose un élargissement de l'offre actuelle de mobilité en matière de type d'emploi, de niveau de formation et de destination géographique.

- **Favoriser l'apprentissage des langues étrangères**

Le préalable indispensable à cette démarche d'ouverture est de former plus et mieux aux langues étrangères européennes et indo-océaniques afin d'encourager notamment les échanges extérieurs notamment au niveau de l'Océan Indien.

### **1-1-3. Appliquer une stratégie d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines**

- **Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion**

Il y a 180 000 personnes qui travaillent et se forment et pourtant, les partenaires sociaux signalent parfois une inadéquation entre leurs besoins ciblés et les formations disponibles. Une implication plus forte des entreprises locales est donc souhaitable, notamment celles qui s'internationalisent.

D'une manière générale, les initiatives visant une meilleure articulation entre commanditaires publics, partenaires sociaux et entreprises doivent être encouragées.

- **Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes**

La diffusion d'informations économiques et l'enseignement précoce de ce qu'est une entreprise participerait à l'amélioration des performances et des synergies public/privé. De même, le développement de cette culture entrepreneuriale suppose également un soutien à la création et à la reprise d'entreprises à travers notamment un réseau d'accompagnement structuré et cohérent qui encourage notamment l'entrepreneuriat féminin.

- **Améliorer les performances du système de formation**

Un Plan Régional de Développement des Formations fixe les grandes lignes du soutien régional au dispositif de formation. Son impact nécessite de renforcer la transversalité dans son exécution.

L'organisation de la convergence de l'action des acteurs est prioritaire, en parallèle d'une meilleure planification des grands projets pour permettre une collaboration accrue entre les centres de formation et les collectivités.

L'orientation ne doit pas être subie et des efforts doivent être faits pour que les jeunes choisissent en toute connaissance de cause leurs études ou leurs filières.

## **1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois**

Face à des phénomènes d'exclusion polymorphes (formation, emploi, logement, information ...), permettre à une plus grande majorité des Réunionnais de construire un projet de vie en accordant une place centrale à l'éducation, à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'inclusion sociale est fondamental pour le territoire. Cette volonté stratégique doit maîtriser deux difficultés : un socle d'illettrisme et d'exclusion très élevé et l'impossibilité mécanique pour l'économie d'absorber la croissance très élevée de la population active.

### **1-2-1. Favoriser l'inclusion économique et sociale**

- **Accompagner les publics peu formés vers la qualification professionnelle et l'emploi**

Le niveau des participants aux formations professionnelles - avec ou sans emploi - est encore souvent insuffisant pour leur permettre d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes. La mise à niveau de ces publics peu formés pour leur permettre l'accès à ces formations devient une étape incontournable et une attention particulière doit être accordée à l'accès à l'activité des femmes en situation d'exclusion.

L'amélioration des dispositifs d'accompagnement vers la qualification professionnelle et l'emploi, dans un souci de simplification, d'individualisation, de lisibilité et de spécialisation des interventions constitue également une priorité à prendre en compte dans le cadre d'une commande publique mieux formulée en termes de production attendue et de territoires d'intervention.

- **Enrayer l'illettrisme et lutter contre les discriminations**

La maîtrise du phénomène de l'illettrisme et l'amélioration des conditions de resocialisation dans un objectif d'employabilité des personnes concernées passe par plusieurs voies :

- L'amplification des dispositifs de lutte contre l'illettrisme en révisant le cas échéant leurs modalités et pratiques d'intervention.
- La mise en relation des dispositifs - mise en activité, accompagnement socio-professionnel et lutte contre l'illettrisme - doit être encouragée.
- La question des publics migrants doit également être prise en compte afin d'éviter l'apparition de nouveaux clivages.

Plus largement, il convient de favoriser les initiatives concourant aux objectifs de mixité et d'égalité afin de lutter contre toutes les formes de discrimination (âge, sexe, origine, handicap ...)

- **Valoriser l'identité réunionnaise et les savoir-faire patrimoniaux**

Le fait réunionnais est remarquable en raison de multiples facteurs liés aux origines du peuplement, aux ruptures historiques et aux mutations économiques. Ce modèle jeune fait l'objet d'une multitude de démarches de valorisation encore trop souvent éclatées. Des perspectives concrètes à long terme se dégagent de ces démarches :

- L'enseignement et la formation pourront trouver une accroche directe en s'appuyant sur la valorisation du modèle réunionnais, particulièrement dans l'approche des jeunes en difficulté et des personnes peu qualifiées, mais aussi dans l'apprentissage des langues y compris en favorisant une meilleure maîtrise de la langue créole, le bilinguisme dès le plus jeune âge facilitant l'apprentissage des autres langues ;

- La valorisation du patrimoine local pourra être à la base d'une forte attractivité touristique.

- Le renforcement de l'identité culturelle régionale doit également être pris en compte en privilégiant des échanges dans le champ de l'éducation, de la culture et du sport.

De façon plus générale, une meilleure prise en compte des ressources patrimoniales et des valeurs constitue un socle indispensable du développement et de l'épanouissement humain.

La valorisation de la dimension culturelle, y compris dans ses aspects les plus immatériels est fondamentale et représente un des facteurs clés de succès d'un modèle réunionnais de compétitivité. La dimension culturelle doit être pleinement intégrée dans le projet de stratégie et « irriguer » les autres axes : la compétitivité économique et la compétitivité du territoire.

## **1-2-2. Enrichir le vivier des compétences nécessaires au développement économique**

- **Accompagner la démographie éducative**

La préparation de nouvelles générations mieux formées suppose que l'effort d'investissement soit maintenu au niveau des infrastructures éducatives en établissant des liens de cohérence avec les enjeux d'aménagement du territoire et notamment de structuration urbaine. Cet effort est d'autant plus nécessaire que la démographie éducative est encore en croissance.

Cet effort dans les domaines de la formation initiale et professionnelle devra porter à la fois sur des aspects quantitatifs (accroissement des capacités d'accueil) et sur des aspects qualitatifs (démarche HQE, amélioration de l'environnement pédagogique, développement de pôles d'excellence de formation professionnelle et d'apprentissage en lien avec les secteurs stratégiques ...).

De plus, ces investissements doivent permettre de répondre aux besoins locaux tout en tenant compte des complémentarités à mettre en œuvre avec les pays voisins.

- **Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social**

Dans un contexte sanitaire marqué par la croissance démographique, le vieillissement de la population, l'émergence de nouvelles maladies, la résurgence de maladies existantes et l'évolution des normes et techniques hospitalières, quatre orientations stratégiques se dessinent pour l'avenir :

- le développement qualitatif et quantitatif de l'offre globale de soins avec un dimensionnement des investissements à l'échelle de l'Océan Indien ;
- le développement à la Réunion de l'offre de formation des professions médicales et paramédicales afin d'optimiser les gisements d'emplois potentiels liés à la démographie des professions médicales ;
- les activités de recherche et d'enseignement supérieur avec un potentiel de valorisation important à l'échelle de l'Océan Indien ;
- une action de veille sanitaire renforcée et structurée à l'échelle de la zone.

- **Encourager la réactivité des dispositifs afin de favoriser l'adaptation des compétences par la formation tout au long de la vie**

Cette réactivité doit se décliner à plusieurs échelles :

- Accompagner le développement des secteurs porteurs

Il convient de réfléchir à des outils de court terme pour offrir une forte réactivité au monde économique et à des outils de moyen ou long terme pour ancrer la stratégie territoriale alors que les entreprises elles-mêmes ressentent des difficultés à planifier leurs besoins.

La création d'un système d'identification des besoins à moyen et long terme et d'information permettra d'alimenter ces deux axes de travail :

- à court terme, avec l'apparition d'un mode opératoire pour mettre en place des formations courtes et pointues en réponse à des opportunités économiques (grands travaux, développement d'activités économiques d'envergure ...) ;

- à moyen terme, en identifiant les secteurs qui vont embaucher dans les 10 ans qui viennent en France continentale, compte tenu des départs à la retraite des « baby-boomers » ;

- à long terme, en évaluant plus globalement quels vont être les secteurs employeurs à l'échelle internationale.

Un véritable dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit non seulement permettre de planifier les besoins, mais aussi de prévoir les remplacements des baby boomers même si ces derniers sont en proportion limitée à La Réunion par rapport à la situation des autres régions.

- Consolider et adapter l'offre des dispositifs permanents de formation professionnelle et d'apprentissage

Au-delà de l'identification des besoins, l'accent devra porter sur une adaptation constante quantitative et qualitative de l'offre de formation qualifiante proposée dans le cadre des dispositifs permanents (Formation Professionnelle des Adultes, Apprentissage, SMA ...) notamment afin d'adapter les compétences aux évolutions technologiques.

- Favoriser l'adaptation des travailleurs

Au-delà de l'amélioration des compétences par la formation continue des salariés, il s'agira aussi de favoriser l'amélioration des conditions de travail et de reconnaître par la validation des acquis de l'expérience les compétences professionnelles acquises.

- **Renforcer le lien Enseignement-Recherche-Economie**

Afin de rapprocher les thèmes abordés par les chercheurs de l'Université et les besoins des entreprises, la construction d'un projet global répondant à des critères d'intérêts réunionnais par l'Université, en partenariat avec les acteurs locaux, contribuerait fortement à la réduction de cet écart.

Une des clés de résolution de cette problématique sera l'accroissement des relations entre entreprises et organismes de formation qui pourra s'exprimer notamment par la poursuite d'une stratégie de constitution de pôles sectoriels de formation professionnelle.

## **2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international**

### **2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien**

#### **2-1-1. Développer les secteurs stratégiques**

L'importance de secteurs-clés comme « moteurs » du développement futur de La Réunion a déjà été mise en évidence à l'occasion des précédentes programmations. Celles-ci plaçaient déjà la « nouvelle frontière » du développement de La Réunion sur l'ouverture aux marchés de l'Océan Indien, sur les productions à forte valeur ajoutée et sur l'immatériel.

L'enjeu à long terme exigera une véritable action collective, fondée sur des choix prioritaires pour l'économie réunionnaise:

- **par la mise en réseau** : elle devra d'abord porter sur la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/ centres de recherche, qui constitue le principe des pôles de compétitivité. Mais la mise en réseau s'entend aussi au niveau des actions collectives des entreprises, insuffisamment développées aujourd'hui et indispensables à terme à l'efficacité d'un tissu économique qui restera constitué de petites unités dans tous les secteurs ;
- **par des financements spécifiques** : il faudra créer ou redynamiser les outils de capital-risque, fonctionnant sur des critères économiques et non plus seulement financiers, mobilisant les capacités d'investissement et l'épargne locales par des incitations appropriées.

- **par la constitution de pôles de recherche-développement** valorisant au niveau de la zone Océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire que La Réunion a développés pour assurer un « standard » européen dans un contexte naturel difficile ;
- **par la désignation, si possible, d'un chef de file** pour chaque axe de développement ;

Ce développement des secteurs d'avenir privilégiera les démarches intégrées à l'instar de Qualitropic, pôle de compétitivité agro-nutrition en milieu tropical qui regroupe plusieurs secteurs économiques significatifs de La Réunion : activités agroalimentaires (filiales végétales, élevage et alimentation du bétail...) ou filiales à potentiel identifié (pêche, plantes médicinales, valorisation de la biomasse...). Différent des pôles de compétitivité « métropolitains » plus sectoriels, il apporte surtout un principe d'intégration de fonctions applicable à l'ensemble des secteurs d'avenir. L'assise de compétitivité des projets se situe à la dimension de l'Océan Indien et dans le potentiel de partenariats avec ces pays. Compte tenu de la réactivité à avoir en cours de programme en matière d'anticipation de nouveaux gisements d'activités, la liste des secteurs d'avenir mentionnés dans la stratégie ne saurait être limitative.

- **Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien**

Le développement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée permet de favoriser une culture de l'innovation dans une approche multifonctionnelle : acquisition de nouvelles connaissances, mise en application des découvertes et effet d'entraînement sur le tissu économique.

L'objectif d'un positionnement de La Réunion comme chef de file dans l'Océan Indien passe par trois voies principales :

- Mettre la recherche appliquée au service de la performance économique locale en particulier au niveau de la recherche et du développement en matière d'énergies nouvelles et renouvelables tout en déployant les efforts en recherche fondamentale (santé, biodiversité, climat...), source de rayonnement international de La Réunion ;
- Favoriser les synergies entre filiales et entre entreprises pour dynamiser les pôles production – formation – recherche à l'instar du pôle Qualitropic ;
- Implanter des outils performants pouvant constituer des atouts majeurs au niveau de l'intégration régionale (par exemple le cyclotron, l'observatoire de l'atmosphère, la station de réception d'images satellites ...) et développer les produits associés.

Plus généralement, l'amélioration des performances des systèmes d'éducation, de formation et de recherche requiert de la transversalité et une convergence de l'action des acteurs.

- **Encourager le rebond du tourisme**

Son développement futur vers un objectif d'un million de touristes et de 20 000 emplois en 2020 de suppose de réduire ses vulnérabilités dans un contexte sécurisé :

- En premier lieu mobiliser les moyens de relancer la dynamique de développement interrompue au début de 2005 par l'épidémie de chikungunya, dynamique qui s'accompagne d'une nouvelle réflexion stratégique. La veille sur l'image et la promotion de La Réunion, le suivi et le soutien des entreprises en difficulté, l'accompagnement des mutations de structures hôtelières et

l'amélioration de la qualité des services doivent faire l'objet d'un effort particulier.

- Supprimer le goulet d'étranglement de la desserte aérienne, par la diversification des provenances touristiques européennes par rapport à la dominante actuelle France Métropolitaine, comme la possibilité de nouvelles liaisons de dimension régionale et du nautisme de grande plaisance.
  - Répondre au besoin de création de chambres avec des solutions foncières efficaces prenant en compte le maintien dans le parc hôtelier des structures existantes.
  - Adapter l'économie touristique aux enjeux du développement durable : soutenir la transition vers un tourisme qualitatif en cohérence avec les enjeux environnementaux et patrimoniaux de La Réunion et avec l'évolution de la consommation touristique internationale, entre autres l'écotourisme.
  - Développer des produits touristiques complémentaires et différenciés exploitant les potentialités des différents territoires.
- **Valoriser les potentialités de la pêche et de l'aquaculture**

Les facteurs de succès d'une stratégie de développement reposent :

- sur l'organisation de la profession à travers sa structuration et sa professionnalisation ; sur cette base, doit être développée une activité export vers l'Europe, fondée sur un principe de production de qualité labellisée, impliquant une action concertée sur les marchés locaux et à l'export et une haute valeur ajoutée de la filière de conditionnement et de transformation du produit. Cette organisation passe par un accompagnement des filières économiques de production et de commercialisation (pêches maritimes et aquaculture) et par le maintien des soutiens apportés par le Poseidom Pêche.
- sur l'augmentation et la modernisation de la flotte réunionnaise aux ressources disponibles et accessibles dans le cadre d'un développement durable de l'Océan Indien avec un accès aux quotas négociés par l'Union européenne au niveau des pays de la zone. Ceci implique en priorité une adaptation des dispositions de la Politique Commune de Pêche relatives à la cessation des aides à l'accroissement de la flotte de pêche

Il est également nécessaire de mettre en place des accords de coopération au niveau de la zone Océan Indien au profit des Etats riverains : La Réunion peut jouer un rôle structurant auprès des pays «détenteurs » de la ressource. La France contrôle en effet une part significative des espaces maritimes autour de La Réunion, de Mayotte et des Iles Eparses. Elle est en mesure de jouer un rôle de plate-forme technique dans le montage de filières pêche.

Sur le long terme, il faut assurer une action de gestion, de connaissance et de contrôle pour une pêche durable et raisonnée dans l'océan Indien. Parmi les pays de l'Océan indien, La Réunion est toute désignée pour prendre le leadership de l'organisation de cette exploitation raisonnée et du développement des technologies connexes. Il convient également de développer une action de coopération à l'échelle régionale dans un souci de gestion et valorisation des ressources halieutiques marines et côtières (recherche et développement, diagnostic et gestion des ressources, formation, transfert et mise en commun des savoir-faire et des technologies, biodiversité...).

S'agissant de l'aquaculture marine et continentale, les enjeux s'expriment en termes de consolidation de la filière, de diversification, de poursuite des actions d'expérimentation, de commercialisation et de structuration d'un pôle d'excellence en aquaculture tropicale dans le cadre de la coopération régionale.

Dans ce contexte, le développement durable de la pêche et de l'aquaculture doivent s'inscrire dans une démarche intégrée qui met en corrélation étroite les ressources (ressources aquatiques, ressources humaines par le développement des formations et des démarches d'accompagnement des projets ...), les outils de structuration des filières (flottille, transformation, équipements de ports, recherche-développement, appui technique) et les marchés (commercialisation, promotion...).

Enfin, le renforcement de la place de la Réunion dans les négociations internationales permettrait un mode d'accès plus équitable à la ressource qui ferait davantage prévaloir la durabilité sur l'opportunité et le court terme et qui chercherait un équilibre entre le développement de la Réunion et les intérêts internationaux.

- **Miser sur les secteurs de l'ingénierie et des prestations de service en matière de formation**

La capacité de conseil, d'aide à la décision et d'accompagnement de projets concentrée à La Réunion est importante, notamment dans les domaines régis plus ou moins directement par l'action publique.

La mise en œuvre de ce potentiel se décline à deux niveaux :

- la valorisation des compétences des structures publiques et semi-publiques dans des stratégies de coopération régionale : celles des collectivités publiques, des opérateurs d'aménagement et du logement, des agences techniques. L'existence de cadres de droit public inspirés du droit français constitue une facilité d'« entrée » dans certains pays de la zone ;
- le développement d'une stratégie commerciale de l'ingénierie marchande dans un bassin géographique où les besoins d'accompagnement et de formation resteront importants.

Pour sa part, l'appareil de formation professionnelle traditionnellement orienté vers les besoins locaux doit aujourd'hui amorcer une mutation en envisageant d'exporter son expertise et son savoir-faire. Cette démarche se décline à deux niveaux :

- le soutien à des démarches de certification et de labellisation des acteurs de la formation ;
- la construction de partenariats à l'échelle indioocéanique.

Enfin, il s'agira également d'assurer la promotion et le développement des pôles d'excellence de la Réunion en matière éducative dans le cadre de la francophonie.

- **Intensifier les usages des technologies de l'information et de la communication et relever le pari des marchés extérieurs**

L'économie liée à la filière TIC (dont l'audio-visuel) sera pour plusieurs années stimulée par l'amélioration générale des conditions d'accès à internet. Mais les « variantes » stratégiques doivent être établies en fonction de la grande diversité des sous-secteurs inclus dans la filière.

Le développement de la filière TIC s'effectuera à deux niveaux :

Le marché interne de La Réunion verra à court et moyen terme la poursuite de l'augmentation d'un marché local par la progression de l'équipement individuel, de la domotique, etc.... Sur ce marché interviennent aujourd'hui des filiales de grandes sociétés, nationales et internationales (opérateurs, distributeurs de matériel), dont les organes de R&D sont extérieurs à La Réunion. Sur le marché extérieur, une stratégie de développement exige une analyse plus fine des enjeux à long terme de développement pour la filière (étude capacité d'innovation/risques et faiblesses), sur la base d'une segmentation compte tenu du positionnement de groupes nationaux ou internationaux (ou de leurs filiales) sur des projets financés par les différents instruments de développement. C'est a priori une population de petites PME productrices de contenu qui aura le plus d'intérêt à ce développement.

Il faut engager une action volontariste de constitution d'un pôle de référence, regroupant les entreprises de ce secteur en vue de saisir les opportunités dans la zone, par exemple en matière de sécurisation des données.

- **Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie**

La filière « chauffe-eau solaire », qui a produit une vraie expertise en matière d'industrie de fabrication dans le domaine du solaire est en phase de maîtriser un segment du *process* beaucoup plus étendu que la simple industrie d'assemblage à La Réunion.

En s'appuyant sur ces réalités peut être conduit un projet d'île laboratoire. Il faut multiplier les expérimentations tant sur les réseaux que sur la production, afin de garder l'avantage comparatif qui est en cours de création, et d'exporter le savoir-faire. Il faut donc mettre plus encore l'accent sur la R&D en matière de solaire mais également de production d'électricité à partir d'autres ressources renouvelables (biomasse notamment).

Il faut également prendre de l'avance pour valoriser les potentiels d'emploi que peuvent présenter d'autres filières à l'échelle du bassin de l'Océan Indien dans les domaines relevant du développement durable.

Les orientations du développement agricole contribuent également significativement à l'émergence de ce secteur de l'environnement à travers la valorisation des produits, co-produits et « assimilés déchets », la mise en place d'outils de gestion et valorisation collective et le développement des solutions de valorisation énergétique.

- **Exploiter le gisement des services à la personne**

Les services à la personne constituent l'un des potentiels majeurs de l'économie résidentielle. La valorisation de ce potentiel suppose le développement des formations de tout niveau en ce domaine, et la structuration du secteur associatif « employeur »: au plan financier, au plan technique et économique, dans les secteurs marchands et non-marchands.

La croissance à long terme du potentiel d'emploi proviendra :

- de l'évolution démographique, et des besoins liés aux classes d'âge impliquant les métiers d'accompagnement de la personne (population enfantine, personnes âgées, handicapés ...);
- du développement de la ville et des modes de vie urbains qui lui sont liés.

## **2-1-2. Mettre les infrastructures d'échanges au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien**

- **Tenir compte de la situation ultrapériphérique : les principes d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme**

La situation de dépendance et d'isolement de La Réunion a exigé et exigera la mise à niveau constante de ses grands équipements de désenclavement, pour assurer tout d'abord la sécurité de sa population et de son économie domestique.

Cependant, à moyen terme, les choix concernant les infrastructures portuaires et aéroportuaires, ainsi que les liaisons numériques internationales, seront à effectuer avec pour critère principal la compétitivité du territoire Réunion par rapport à son contexte international. L'évolution des infrastructures doit être davantage mise au service d'une stratégie économique de positionnement dans l'océan Indien. La prise en compte de cette « conversion » stratégique induira des changements :

- dans la gouvernance et dans les modes de gestion des infrastructures afin d'obtenir un mode de gestion plus souple et plus réactif pouvant répondre en temps réel aux demandes des opérateurs ;
- dans l'organisation spatiale des fonctions liées à ces infrastructures (répartition des activités, interfaces avec les zones économiques desservies...);
- dans la valorisation optimale des sites majeurs existants avec comme objectif central la rationalisation et la diminution des coûts ;
- dans la prise en compte de la contrainte de sûreté, qui est désormais un enjeu incontournable à intégrer pour tout nouvel investissement sur les infrastructures d'échanges, contrainte qui génère des surcoûts importants.

- **Port Réunion : du service d'une « économie locale » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture**

Se cantonner à la seule logique d'« optimisation domestique » conduirait la Réunion à la « marginalisation » dans la zone Océan Indien. La Réunion devra avoir saisi l'opportunité de positionner Port Réunion comme port d'éclatement de premier ou deuxième rang dans l'Océan Indien, face à la concurrence de Durban, Port Louis et des ports malgaches.

Pour réaliser cette ambition, deux conditions seront nécessaires à moyen-long terme :

- disposer d'un outil portuaire dimensionné pour garder un niveau de service compétitif avec des réserves suffisantes pour permettre le captage d'un nouveau trafic ;

- se doter des superficies nécessaires, dans l'enceinte portuaire proprement dite comme en zone péri-portuaire, pour accueillir, en plus des besoins liés à l'augmentation des besoins internes, des fonctions et des activités nécessitant une proximité maximale de l'équipement (réexportation, réparation navale ...). La compétitivité d'un tel outil supposera d'avoir assuré :
- un choix technique adapté pour les agrandissements portuaires ;
- une fluidification des trafics par la réalisation d'investissements logistiques permettant d'agir sur les fonctions d'approvisionnement et de stockage ;
- des stratégies tarifaires et fiscales, sur la base des conditions de compétitivité de Port Réunion par rapport aux autres ports de l'Océan Indien ;

▪ **Les équipements aéroportuaires: confirmer la complémentarité Gillot-Pierrefonds**

Avec une capacité de 2,5 millions de passagers, la plate-forme actuellement installée à Gillot est suffisante pour le long terme mais il se pose plutôt un problème de concentration horaire des départs des gros porteurs vers la métropole pour les vols de nuit, problème lié aux horaires d'ouverture d'Orly.

A long terme, l'impératif stratégique, comme pour l'infrastructure portuaire, est de développer l'outil aéroportuaire en fonction des priorités économiques de La Réunion en Europe et dans l'Océan Indien, et non plus seulement avec la France métropolitaine.

- La priorité économique majeure sera le développement de l'activité touristique qui induira la nature des investissements à réaliser en tenant compte des stratégies des compagnies aériennes, y compris leur flotte.
- Redéfinir une stratégie pour les zones d'activités péri-aéroportuaires.
- La complémentarité dans le long terme des deux sites de Gillot et de Pierrefonds, dont les cadres de gestion vont évoluer, sera déterminée par ces axes.

▪ **Saisir les opportunités liées au développement des infrastructures numériques**

L'opportunité offerte à La Réunion par le développement des liaisons numériques se joue dans le court terme :

- L'encadrement des offres de service et du coût d'accès au très haut débit pourrait être acquis si les négociations avec l'opérateur national s'achèvent positivement. C'est pour atteindre le « standard » de la tarification en Région Parisienne avec une qualité comparable que doivent être envisagés les possibilités d'achats d'IRU ;
- L'opportunité d'un positionnement de La Réunion comme point nodal entre la liaison intercontinentale et les liaisons possibles à l'échelle régionale doit être saisie dans une optique de complémentarité avec le projet Durban – Port Soudan.

A longue échéance, l'enjeu stratégique sera de valoriser au plan économique le changement de paramètres résultant de l'accès au haut débit internet comme de l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (retombées d'un transit du trafic malgache, activités liées à une plate-forme de communication à la Réunion ...). **2-1-3. Ouvrir les entreprises à l'international**

L'ouverture de l'économie réunionnaise, notamment par une intégration économique régionale renforcée, était une priorité stratégique affichée dans toutes les programmations antérieures. Elle se situe aujourd'hui dans un nouveau contexte où cette priorité devient une ardente nécessité.

Deux types de levier sont à actionner :

- **Améliorer l'environnement économique par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire**

L'ouverture nécessite en premier lieu une coordination en amont des démarches publiques et des initiatives privées auprès des instances dirigeantes des pays voisins comme de leurs organisations (COI, COMESA, etc...) ce qui suppose de continuer à renforcer la place et le rôle de La Réunion dans les instances de coopération régionale mais également d'accompagner le secteur privé réunionnais dans ses projets de coopération économique avec une démarche partagée et cohérente.

Elle doit assurer la mise en place d'un système de veille stratégique et de contacts, valorisant notamment la diaspora réunionnaise à l'étranger. Elle doit également promouvoir une culture de l'international.

Enfin, elle doit viser à articuler les différentes sources de financement disponibles (crédits locaux, nationaux, communautaires et internationaux).

- **Accompagner l'ouverture des entreprises de manière adaptée**

A court et moyen terme, l'action d'appui aux démarches d'ouverture des entreprises relève d'aspects différents (formation, marketing, appui technique ...).

Le système de subvention actuel devra faire place à des aides plus financiarisées dans lesquelles le concours public serait utilisé en levier d'apports d'un financement privé plus activement mobilisé vers la prise de risque à l'export. Cette évolution devrait aller de pair avec des dispositions fiscales plus favorables aux «activités d'ouverture», en tant que secteurs exposés.

## **2-2) Consolider les bases du développement économique et social**

### **2-2-1. Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels**

- **Conforter l'activité des entreprises de l'import-substitution de l'économie résidentielle**

L'import-substitution développée depuis vingt ans restera le socle de la création et du développement d'entreprises, de la création d'emplois, de l'acquisition de compétences pouvant permettre aux entreprises de se renforcer professionnellement et financièrement dans la perspective de marchés plus larges. Ce développement s'appuiera sur un marché intérieur qui n'a pas d'équivalent dans les autres îles de l'Océan Indien et qui présentera de nouvelles opportunités lorsque la population atteindra le million d'habitants.

Les conditions de protection concurrentielle qui avaient permis au secteur de l'import-substitution de développer ses résultats et ses savoir-faire vont être bouleversées par la mise en œuvre des accords APE, introduisant des conditions concurrentielles plus exigeantes. Dans le cadre d'une approche positive et offensive, les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :

- pour continuer à améliorer leur productivité ;
- pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi.

▪ **Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale**

Depuis plusieurs décennies le secteur agricole réunionnais, un des piliers du développement économique de l'île, s'est construit, grâce aux soutiens communautaires, sur un principe de politiques de filières, soit orientées à l'export – le sucre constituant toujours la principale activité exportatrice de la Réunion, soit vers le marché domestique (élevage, fruits et légumes).

A long terme, l'agriculture réunionnaise devra être régie par une politique des exploitations permettant des revenus suffisants : l'effort doit porter sur la constitution d'exploitations autonomes, équipées et adaptables à l'évolution de leur marché, avec un foncier clairement utilisé comme outil de production, des systèmes d'irrigation performants et une organisation collective plus développée et adaptée aux défis de la mise en marché.

Cette évolution s'inscrira dans quatre orientations stratégiques :

- L'innovation et le développement : la Réunion bénéficie d'un pôle d'excellence à rayonnement régional qui contribue directement à l'amélioration technique des exploitations agricoles. Cependant, une meilleure définition des programmes basée sur une concertation locale approfondie est nécessaire et les soutiens devront privilégier l'expérimentation aval et la vulgarisation au sein du dispositif d'encadrement.
- La valorisation des produits, co-produits et sous-produits agricoles : la recherche de nouvelles valeurs ajoutées, le développement de nouveaux produits en phase avec l'évolution des modes de consommation, la poursuite de l'accompagnement du développement industriel sont des facteurs clés pour la consolidation de la valorisation des produits agricoles. Par ailleurs, au cœur des enjeux de protection environnementale, les co-produits, résidus et déchets sont sources de valorisation et donc de richesse par le développement de dispositifs appropriés.
- La durabilité et la compétitivité des outils de production des exploitations : les entreprises agricoles ont vu leur nombre diminuer de façon significative depuis 15 ans et cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années. Les entreprises encore en activité devront disposer d'outils de production transmissibles et modernisés, respectueux des règles sanitaires et environnementales.

L'irrigation facteur de compétitivité pour les productions végétales : la poursuite des efforts en matière de mobilisation de l'eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux et l'irrigation des terres agricoles fait partie des clés de consolidation du développement agricole. De même, le bon usage de l'eau et la recherche de solutions alternatives de fourniture deau agricole pour des zones non desservies par les réseaux majeurs sont également des objectifs à poursuivre. S'agissant des opportunités en matière de coopération régionale, elles s'inscrivent :

- d'une part, dans la recherche de consolidation d'un cadre favorable aux échanges de produits d'origine animale et végétale ;
  - d'autre part, dans l'appui aux filières économiques de production et de commercialisation.
- **Consolider le commerce, l'artisanat et le BTP**

Les activités liées au commerce et à l'artisanat verront leur progression portée par le processus de développement d'une économie résidentielle à l'échelle d'un million d'habitants en perspective avant 2030 et par les effets induits liés au développement touristique. Cette progression sera conditionnée par une amélioration de l'intégration des commerces et de l'artisanat dans une ville mieux structurée sur ses centralités. En ce qui concerne le BTP, le levier principal sera conditionné par la poursuite de la commande publique (avec le soutien de l'UE) et par la demande privée stimulée à ce jour par les mesures de défiscalisation.

Le développement futur du secteur du commerce, de l'artisanat et des services est à construire sur trois axes stratégiques notamment dans le cadre de dynamiques collectives :

- l'action en faveur de l'accès des nouvelles générations à l'entreprise, le secteur des TPE et de l'artisanat présentant une forte attractivité par sa proximité et sa dimension humaine, et son adaptation à la formation par apprentissage ;
- en ce qui concerne le BTP, l'intégration des nouveaux procédés constructifs relevant de la Haute Qualité Environnementale, des TIC, dans une optique d' « export » des savoir-faire notamment à l'échelle de l'Océan Indien ;
- l'accès à des locaux abordables financièrement et aux implantations judicieuses.

## **2-2-2. Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire**

- **Développer un secteur employeur**

Le secteur marchand n'a pas la capacité d'absorber la totalité de la population actuellement employée dans le champ de l'économie solidaire. De nouveaux gisements d'activités apparaissent, en conséquence de la politique d'emplois aidés et du soutien des collectivités à des structures de type associatives. Les secteurs concernés sont principalement ceux des services de proximité, de la gestion des déchets, de la protection et de l'entretien du patrimoine environnemental avec des enjeux de professionnalisation des acteurs et de pérennisation des emplois.

Le confortement de cette dynamique passera obligatoirement par les objectifs suivants :

- Assurer une véritable professionnalisation des actifs concernés en vue d'opportunités d'emplois dans le secteur marchand ;
- Placer le financement de ces emplois dans une logique de prestation de service pour obtenir une réelle mixité des financements (chiffre d'affaires, dons et subventions) ;

Il convient de porter une attention particulière aux services aux personnes âgées, dont la population va considérablement croître à l'horizon 2030.

- **Favoriser l'insertion par l'activité économique**

L'objectif est de renforcer les capacités d'insertion par l'activité économique au profit des demandeurs d'emplois les plus en difficulté en accompagnant le développement et la professionnalisation des acteurs de l'insertion par l'économique.

### **3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**

#### **3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement**

##### **3-1-1. Structurer et moderniser l'armature urbaine**

L'aménagement du territoire réunionnais, sous l'angle d'entrée du développement économique, doit tout d'abord être abordé selon une approche unitaire et globale. La Réunion doit développer des fonctions urbaines majeures à l'échelle d'un ensemble urbain d'un million d'habitants à l'horizon 2030.

Les différents types d'espace (agricole, industriel, habitat) sont solidaires et étroitement interdépendants dans le « modèle réunionnais de compétitivité ». Chaque élément de cet espace doit être géré en fonction de la valorisation d'ensemble du territoire réunionnais, et non sur les seules logiques de valorisations sectorielles ou infra-territoriales d'une part ou de protection-développement d'autre part.

- **Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble**

L'amélioration des conditions de déplacement, et plus généralement, de l'échange entre les différentes fonctions du territoire (habitat, travail, services, loisirs et tourisme) implique d'agir de manière coordonnée sur trois facteurs :

- Structurer et densifier le tissu urbain et ses centralités,
- Créer un système efficace de transports en commun,
- Agir en interactivité nouveaux pôles urbains/renouvellement urbain.

Il s'agit également de réaliser le maillage des réseaux afin de limiter les mouvements pendulaires avec le littoral.

Le souci d'amélioration des liaisons domicile-travail-services doit aussi prendre en compte le développement des procédures dématérialisées pour les services publics afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre.

- **Utiliser le levier du tram-train pour conforter le modèle réunionnais de compétitivité**

La mise en oeuvre de la liaison Sainte Marie – Saint Paul par le tram-train permettra de compléter le réseau de transport structurant en participant au rééquilibrage du partage modal en faveur des transports en commun. Par son ampleur et son échéancier, la réalisation de cet équipement doit structurer l'ensemble des stratégies de développement des secteurs Nord et Ouest de La Réunion :

- En termes d'amélioration d'accessibilité pour les pôles économiques desservis ;
- En termes d'opportunités d'aménagement de secteurs pilotes avec une maîtrise anticipée du foncier concerné ;
- En termes de modification des usages de déplacement.

A plus long terme, la desserte ferroviaire est appelée à devenir l'axe de structuration majeur de l'aire agglomérée de La Réunion. Il faudra assurer l'articulation de l'infrastructure ferroviaire avec les TCSP infra-régionaux, l'optimisation des équipements intermodaux ainsi que le maillage entre les réseaux routiers et le transport en commun.

Il faudra également définir les conditions de réalisation et de faisabilité d'une extension de la liaison ferroviaire vers le Sud et vers l'Est à longue échéance, en termes de mode de desserte (urbaine ou interurbaine) comme de mode de financement. Il conviendra également d'anticiper sur les potentiels de valorisation résultant de cette desserte.

- **Densifier en structurant la ville**

La tendance à l'urbanisation diffuse n'a pu être contenue depuis de longues années et l'objectif de réduction de l'étalement urbain en cohérence avec les documents de planification devient aujourd'hui primordial. Cela engendre des coûts toujours plus lourds pour les collectivités qui ont à assurer la charge d'investissement et de gestion des réseaux. Le véritable enjeu est moins celui de la densification que celui d'une véritable organisation urbaine. Celle-ci peut s'instaurer par un véritable parti pris en matière d'aménagement ce qui suppose :

- de conduire des projets d'aménagement intégré (programmes d'habitat et d'activité, réseaux et équipements) ;
- d'augmenter l'offre de foncier ;
- d'amplifier l'effort de production de logements locatifs sociaux ;
- de mettre en œuvre un modèle d'armature urbaine « soutenable », compatible avec les modes de vie réunionnais (centralités, rapports habitat/activités intégrés, trames urbaines et paysagères).

L'enjeu à long terme est d'« absorber » dans le tissu urbain existant la plus large proportion possible des 160 000 logements supplémentaires nécessaires à 20-25 ans.

### **3-1-2. Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement**

- **Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités**

La question des besoins en eau n'est pas celle d'une disponibilité générale, qui, globalement est abondante, mais celle des disparités entre espaces de La Réunion : l'intensification des implantations d'habitat et d'activités restera forte dans l'Ouest, qui est le plus dépourvu de ressources. Les enjeux d'efficacité liés à la complémentarité des réseaux, à la maîtrise de la demande et à la tarification y sont d'autant plus importants. Parallèlement, la prise en compte de l'abondance des ressources en eau de l'Est, notamment quant à l'opportunité d'implantations d'activité fortes consommatrices, constitue un axe stratégique fort en termes d'aménagement du territoire.

Dans une logique de gestion durable, globale et équilibrée de la ressource en eau, il s'agit de mettre en œuvre une politique volontariste visant à assurer la sécurité des approvisionnements et des alimentations en eau potable des populations et surtout en limitant les rejets des eaux usées et de ruissellement dans le milieu naturel.

En matière de déchets et d'assainissement, l'écart entre les besoins et les moyens financiers oblige à des choix prioritaires, alors que la situation de décalage par rapport à la norme européenne risque de s'accroître. Compte tenu de l'importance du retard à rattraper, l'assainissement doit être un préalable à l'urbanisation.

Dans le domaine des déchets ménagers, la réalisation d'équipements de traitement, dans la solution la plus acceptable en termes environnementaux, financiers et sociétaux, demeure la priorité à court-moyen terme. A moyen terme devra être définie une organisation approfondie de l'économie des déchets : sur les modes de valorisation internes (valorisation matière, énergétique et organique), et, pour des types de déchets spécifiques, sur les possibilités d'exportation strictement encadrées par la réglementation internationale dans une optique de coopération avec les pays du bassin de l'Océan Indien. Il conviendra également d'encourager la réduction de production des déchets à la source.

En matière d'assainissement, le problème majeur est de définir les priorités les plus équilibrées entre la réalisation indispensable et prioritaire d'équipements de traitement (STEP) et la capacité des collectivités à réaliser les réseaux de raccordement.

- **Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources**

L'objectif régional d'autonomie énergétique à long terme impose la poursuite de la mise en œuvre du PRERURE. Elle pose une question de programmation : la montée en régime des énergies renouvelables ayant pour complément la réalisation de nouvelles unités de production sur des procédés « classiques » (thermique charbon essentiellement).

La production d'énergie solaire est un des secteurs qui procurera encore des gains de productivité dans les années à venir. L'effort doit porter principalement sur les modes d'intégration dans le cadre des opérations d'aménagement et de construction.

Sur le long terme, l'enjeu sera de prospecter et valoriser systématiquement les potentiels : le savoir-faire acquis dans la valorisation de la bagasse associée au charbon dans les centrales thermiques ouvre la voie à la valorisation de la biomasse, et à la recherche généralisée de combinaison des différents modes de production.

Il faudra également établir la faisabilité opérationnelle des autres potentiels d'énergie : adapter les modes de production d'énergie éolienne aux conditions tropicales ; reconsidérer le potentiel géothermique sur la base de la campagne d'études de faisabilité conduite en 2006-2007 liée à la géothermie et enfin, définir la faisabilité d'exploitation des courants marins et de la houle.

- Au-delà de l'enjeu de maîtrise de l'énergie pour une meilleure garantie de la sécurité énergétique de l'île, l'autre enjeu principal sera de mettre en œuvre un principe général combinatoire des outils de production. La décentralisation et l'intermittence de la production par nouveaux procédés obligeront à mutualiser la production sur un réseau capable de gérer les flux et de stocker les surplus. **Anticiper sur les risques**

La Réunion est surexposée aux conséquences de l'évolution climatique et environnementale de la planète, de par les caractéristiques de son relief et de son climat d'une part, de son isolement et de sa dépendance d'autre part.

L'importance des investissements liés à ces deux aspects cumulés implique des choix prioritaires difficiles à arbitrer.

Ces risques convergent dans le problème des ravines. On en recense environ 500 à La Réunion ; aujourd'hui, très rares sont celles qui ont fait l'objet d'une sécurisation par endiguement alors même que l'étalement urbain en rend leur réalisation nécessaire. L'importance du coût de tels équipements ne permet pas d'envisager un « programme » exhaustif d'endiguement à court terme et conduit à porter l'effort *sur les travaux concernant des zones déjà urbanisées ainsi que* sur la limitation des constructions en zones à risque, à l'encontre des opportunités de valorisation foncière.

Sur un autre plan, La Réunion a réalisé des progrès considérables en matière de protection de son patrimoine humain et environnemental. Cette dynamique doit être maintenue et renforcée pour consolider cet avantage comparatif par rapport à son environnement régional direct.

Au delà de la simple gestion préventive, c'est une véritable expertise dans la gestion des risques qui s'est développée tant sur les problématiques géologiques que climatiques. L'impact des cyclones sur les populations en constitue un exemple remarquable.

La gestion et la prévention des risques constituent également un domaine dans lequel se dessinent des perspectives en matière de coopération régionale.

#### ▪ **Valoriser le patrimoine naturel, environnemental et culturel**

Le patrimoine naturel réunionnais est constitué d'un ensemble géologique, floristique et paysager exceptionnel, ordonné autour du volcan dont le classement dans le patrimoine mondial de l'UNESCO est en instance d'instruction.

Les mesures de protection dont le milieu naturel a fait l'objet vont prendre place dans un outil supplémentaire et nouveau de gestion dédié : le Parc National.

D'une manière plus globale, il s'agira de préserver et valoriser de la richesse des hauts de l'île, en intégrant les richesses :

- humaines, avec ces hommes, ces femmes, ces jeunes qui sont l'expression de culture, d'identités originales et qui ont constitué et font vivre un patrimoine matériel et immatériel d'une variété exceptionnelle,
- écologique, car la biodiversité extraordinaire de ces espaces est reconnue au niveau mondial,
- paysagère, car La Réunion possède sur un territoire restreint une variété importante de reliefs, de climats qui a entraîné différents types d'appropriation de l'espace par les habitants,
- économique, car les Hauts sont marqués par une activité agricole non négligeable mais présentent également un potentiel de développement du secteur du tourisme et des loisirs.

A moyen terme, l'existence de ce capital naturel devra être considérée non plus du seul point de vue de sa préservation, mais dans une optique de valorisation y compris dans l'économie de la recherche.

- **Réseaux et performance environnementale : construire en fonction des réseaux ou des potentiels et développer l'autonomie fonctionnelle de l'habitat**

La modification approfondie de la conception et de l'installation des réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement apparaît comme le facteur majeur de l'aménagement de demain à La Réunion.

Dans le court terme, La Réunion devra remédier le plus possible à l'insuffisance des réseaux sur l'ensemble du territoire comme à l'état très dégradé des réseaux d'eau potable, avec des pertes en ligne d'une ampleur très supérieure aux moyennes nationales mettant en évidence l'urgence de la question de la maintenance de ces réseaux – également présente pour les autres types de réseaux.

A terme, l'objectif est la gestion intelligente d'une production décentralisée d'énergie et de traitement des ressources.

La démarche devra aboutir au renversement des logiques de création de réseaux. Il sera nécessaire de coupler la réflexion sur les maillages de réseaux et celle de la vocation des espaces, comprise en termes de disponibilités spécifiques de ressources énergétiques et environnementales comme de développement.

### **3-1-3 - De nouveaux cadres opérationnels et financiers**

La plupart des outils actuels est issue des années 90 et ils devraient être rénovés pour s'adapter aux enjeux d'une agglomération en forte croissance, dans une logique préventive plutôt que corrective afin d'éviter les coûts liés aux conséquences d'une croissance non organisée.

- **Diffuser la logique de projet dans les modes opératoires**

L'enjeu principal de l'aménagement et de la gestion de l'espace réunionnais dépend de la qualité des modes opératoires, sans laquelle réglementations et zonages resteront lettre morte.

Les communes et les intercommunalités, qui ont déjà à assumer en gestion de proximité les effets de l'accroissement démographique et des évolutions sociales rapides de La Réunion, sont amenées :

- à procéder de plus en plus par projet, et non par opportunité d'opération ; cette compétence de projet doit être également à l'écoute des initiatives privées pour les intégrer efficacement à la démarche d'intérêt général ;
  - à se doter d'un projet économique, déclinant les enjeux stratégiques régionaux en fonction du potentiel de leur territoire, nécessitant à leur niveau de l'appui technique.
- **Accroître la cohérence et la qualité des outils d'aménagement et de l'action des opérateurs**
    - **Mettre de la cohérence dans l'intervention foncière et dans les modes d'aménagement**

Complémentarité et articulation accrues des outils fonciers existants sont des conditions principales des objectifs de structuration de l'espace réunionnais.

La clarification des rôles de chacun doit être assurée. On ne peut que souligner la nécessité d'anticipation à long terme des aménagements d'intérêt stratégique.

En matière d'aménagement, c'est une performance accrue des opérateurs qui sera nécessaire :

- en prenant définitivement en compte l'avènement des intercommunalités comme acteurs du développement territorial ;
- par l'adéquation des initiatives des opérateurs privés à des projets d'aménagement d'intérêt général ;
- par une compétence de conduite de projet économique et social au sens large tenant compte des contraintes d'aménagement (densification) et environnementales.

- **Revisiter les modes de financement**

La Réunion, à l'occasion de ses premiers exercices de programmation des fonds structurels, a été amenée à « inventer » un outil spécifique de financement de l'aménagement, dont la forme actuelle est le FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain).

A la lumière de l'évaluation du FRAFU conduite début 2006, des orientations du futur décret et de l'intervention d'un nouveau partenaire (office de l'eau), l'outil doit assurer une meilleure traduction des principes de base de l'aménagement. La réalisation d'équipements de traitement (eau et stations d'épuration) doit correspondre au renforcement des réseaux, faute de quoi les objectifs de densification, d'organisation et de mixité urbaine sont illusoire.

L'ampleur du coût des équipements structurants, du fait de l'exigence des normes comme des paramètres de coût spécifiques au territoire réunionnais, est une tendance lourde. Elle imposera de réfléchir à la généralisation la plus adéquate des modes de financement en Partenariat Privé-Public, dont le projet de tram-train doit constituer la première expérience, aux grands équipements de demain (infrastructures, hôpitaux, équipements environnementaux, etc...).

Ces nouveaux modes de financement devront faire l'objet d'une large information afin de favoriser une appropriation citoyenne des enjeux et impacts.

## **3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique**

### **3-2-1. Compléter et sécuriser le réseau routier**

L'achèvement de la route des Tamarins au cours de ce programme dotera La Réunion d'un axe structurant du développement de l'Ouest et du Sud. Au-delà de l'impact en termes d'amélioration des relations interurbaines entre le Nord et le Sud, il ouvre de nouvelles possibilités d'aménagement en profondeur (habitat et activités) et permet d'envisager d'autres modalités de valorisation touristique de la zone côtière où la pression routière diminuera sensiblement.

Parallèlement devra être mise en œuvre l'option la plus efficace de sécurisation de la liaison Saint-Denis – La Possession. Les choix stratégiques devront prendre en compte la complémentarité entre la liaison interurbaine routière et la nouvelle desserte urbaine par le tram-train, ainsi que le mode le plus équitable de prise en charge des coûts d'investissement et d'exploitation entre contribuables et usagers.

### **3-2-2. Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement**

#### **▪ Maintenir le potentiel agricole**

Le maintien d'une activité agricole est un impératif économique à long terme et aussi un impératif environnemental. Mais le potentiel foncier agricole est fragile, du fait d'une rentabilité immédiate très inférieure à celle qui résulte des mutations vers l'urbanisation. A ce titre, il convient, au minimum, de maintenir le potentiel agricole.

Pour pallier cette fragilité, la réglementation protectrice de l'usage du sol semble insuffisante au vu du bilan. Elle doit s'accompagner des moyens de « détendre » la pression sur le foncier agricole en créant les conditions de faisabilité et de rentabilité de la densité urbaine. Il est également nécessaire d'apporter une réponse réaliste et anticipée aux intérêts des propriétaires fonciers, d'offrir une solution d'installation aux jeunes qui souhaitent devenir agriculteurs et répondre aux besoins de développement de notre agriculture au regard de ses potentialités.

A long terme, la « préservation » du territoire agricole dépendra de l'autonomie et de l'adaptabilité d'exploitations agissant dans le cadre d'une économie agricole aux finalités renouvelées et d'une rénovation du mode d'occupation et d'exploitation des sols.

Une politique foncière volontariste en faveur du maintien d'un potentiel agricole suppose :

- une gouvernance forte en matière de politique foncière à conduire s'appuyant sur un réseau de compétences déjà en place, sur une mutualisation de la connaissance de l'usage des territoires et la prospective sur leur vocation ;
- la mobilisation de friches et des terres sous-exploitées à des fins de remises en culture ;
- une politique de restructuration foncière (productivité de l'outil de production) mais également de « compensation foncière » (changement d'usage des terres à vocation agricole) ;
- la mise en place de dispositifs visant à favoriser la transmission et la reprise du foncier agricole mais également à lutter contre le mitage.

#### **▪ Reconstituer des pôles industriels d'intérêt stratégique pour La Réunion**

Depuis le début des années 90, la capacité d'offre d'espaces dédiés aux activités industrielles significatives s'est réduite quantitativement (par la saturation d'espaces stratégiques) et qualitativement (par la banalisation et l'extension de l'habitat).

En matière de politique de structures d'accueil d'activités (aménagement et immobilier d'entreprises), la priorité est celle de la reconstitution de pôles économiques sur les principes suivants :

- un principe de regroupement volontariste et programmé fondé sur la création de plates-formes d'éclatement, l'implantation de services à forte valeur ajoutée et de centres de ressources et l'atteinte d'un seuil critique pour assurer à la fois une marge de manœuvre d'offre différenciée pour accueillir les opportunités d'implantation, et la visibilité même des pôles,
- la valorisation des potentiels des espaces concernés,

- un raisonnement à long échéance en termes de renouvellement et de desserrement des contraintes,
- une nécessité de lisibilité.

Une politique de pôles ne peut fonctionner que sur la base de sa crédibilité à l'égard du « monde économique ». Il s'agit d'apporter aux entreprises qui s'y installeraient les avantages comparatifs des pôles en termes de qualité d'installation : desserte (et en premier lieu en TIC), qualité paysagère et environnementale, services associés, et principalement temps de déplacement « sécurisé » pour les salariés.

#### ▪ **Réaliser les implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais**

Le secteur tertiaire représente aujourd'hui 80 % de la population active employée à La Réunion et cette pondération sera confirmée à l'avenir. L'approche prospective à court et long terme ne peut procéder d'une simple logique de création de pôles tertiaires. En effet, les implantations tertiaires devraient être régies selon trois axes :

- l'intégration d'activités et d'entreprises tertiaires dans les pôles à vocation industrielle ;
- l'inclusion des activités tertiaires dans le tissu urbain, en contribution à l'effort de densification général, qui suppose le renforcement de centralités urbaines à plusieurs niveaux. L'identification de ces niveaux et le maillage des centralités renvoient aux réflexions sur la ville réunionnaise de demain ;
- l'étude de l'opportunité de pôles d'éclatement, avec notamment des fonctions logistiques, insérés au sein de zones stratégiques d'activités.

A plus long terme, l'aménagement du territoire réunionnais devra faire jouer le caractère structurant des grandes implantations administratives, qu'elles soient directement liées ou non à l'activité économique. Les choix de leur localisation constitueront la réponse la plus efficace au souci d'amélioration des liaisons domicile-travail-services et seront au moins aussi déterminants que les pôles industriels dans le fonctionnement d'ensemble du territoire.

#### ▪ **Construire l'espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'île**

La stratégie spatiale nécessaire au développement touristique est à conduire sur deux plans :

- la réserve d'espaces nécessaires aux implantations d'activités touristiques, et notamment d'hébergement, sur un principe analogue à celui des pôles industriels, avec des paramètres différents. Leur répartition spatiale entre les différents secteurs géographiques à vocation touristique est à construire dans le cadre de la révision du SAR et du SMVM, elle est à soutenir par la puissance publique.

la gestion et la valorisation d'un espace touristique et de son attractivité. Cette action complexe tient d'abord à l'identification d'ensembles naturels et environnementaux à préserver, dans les périmètres du Parc National, de nouvelles acquisitions du Conservatoire du Littoral et du Département mais également à la sole cannière. Il faudra également assurer la préservation d'un patrimoine paysager attractif, caractérisé par la présence d'espaces non construits importants en termes de visibilité. Cela suppose que soit définie, secteur par secteur, l'alliance économiquement la plus durable entre espaces naturels (existants ou reconstitués), espaces de loisirs et espaces à vocation agricole.

### **3-2-3. Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers**

#### **▪ Aménager les Hauts ruraux**

L'enjeu à court et moyen terme sera d'organiser la transition physique entre un périmètre « sanctuarisé » et une zone en voie d'urbanisation toute proche.

C'est dans ce contexte marqué, d'une part, par une protection environnementale plus marquée et, d'autre part, par l'extension en profondeur de l'agglomération urbaine, structurée sur les nouveaux axes routiers que devra être modernisée la politique d'aménagement des Hauts articulée autour de trois grands axes :

- une stratégie concertée d'aménagement rural ;
- un renforcement de la compétitivité des territoires par la valorisation de leurs atouts ;
- l'accompagnement des mutations sociales.

Sur le plan de la coopération régionale, la gestion et la valorisation des ressources et territoires ruraux constituent également des domaines potentiels d'échanges et de co-développement (recherche et développement, diagnostic et gestion des territoires et ressources, formation, transfert et mise en commun des savoir-faire et des technologies, préservation et gestion de la biodiversité terrestre...).

#### **▪ Protéger et valoriser les espaces forestiers**

Le massif forestier de la Réunion concourt à l'identité de l'île et il se retrouvera très largement au sein du futur Parc National. Le soutien aux opérations de protection et de valorisation des milieux naturels forestiers publics et privés tel que retenu par les Orientations Régionales Forestières (ORF) contribue à la préservation du massif, au maintien de la biodiversité qui le caractérise et au soutien de la filière économique qui sera dotée en début de programme d'un nouvel outil de sciage.

Dans ce cadre, les orientations à soutenir peuvent se décliner ainsi :

- la mobilisation et la valorisation de la ressource - bois par le soutien à son exploitation et à la desserte du massif,
- la préservation du massif par la protection et la défense contre les incendies,
- la restauration écologique et la valorisation patrimoniale au profit d'endémiques.

|  |
|--|
| <p align="center"><b>Une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité</b></p> |
|--|

Depuis plus de quinze années, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général ont fait le choix d'une forme de gouvernance originale qui les lie fondée sur quelques principes directeurs : un partenariat fort à leur niveau et élargi, un effort de mutualisation, un souci de transparence renforcé par le recours aux nouvelles technologies, une complémentarité et une distinction entre, d'une part, l'instance de suivi stratégique et, d'autre part, l'instance de suivi opérationnel du programme dans le cadre du maintien d'une approche intégrée.

Ces principes de gouvernance se trouvent encouragés par les Orientations Stratégiques Communautaires pour la cohésion. Au-delà de la réaffirmation du principe de partenariat, ces orientations lient également la bonne gouvernance des programmes européens à trois autres facteurs : la performance des politiques publiques, la capacité à concentrer les moyens sur la promotion de la croissance et de l'emploi et l'existence de stratégies de développement durable concertées.

Dans le contexte d'une région ultrapériphérique confrontée à un cumul d'handicaps permanents, ces orientations constituent un encouragement, d'une part, à conforter les principes directeurs actuels en prenant en compte l'émergence de nouveaux acteurs pour le pilotage stratégique tout en confortant la place de la société civile et, d'autre part, à rechercher de nouvelles formes de partenariat (public-privé, formation-recherche ...) compte tenu de la nécessaire concentration des moyens.

Au-delà de la seule gestion des programmes communautaires, cette capacité à faire des choix collectifs et responsables selon des principes lisibles devra irriguer l'ensemble des politiques publiques.

La participation citoyenne à travers une plus grande responsabilisation est une des conditions sine qua non au passage à une logique de valorisation des atouts. Ces valeurs doivent être affirmées et affichées clairement pour qu'elles s'imprègnent dans le comportement de chaque individu.

## ***4.2 – Analyse de la stratégie au regard du diagnostic***

La grille de correspondance ci-après permet de mettre en évidence les liens de cohérence entre les orientations de la stratégie intégrée et les éléments du diagnostic.

## 1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

| Axes stratégiques  | Éléments de diagnostic   |
|--|--|
| <b>1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale</b>  | Enjeux liés aux tournants de l'économie et de la société pour sa modernisation et son ouverture sur l'internationale   |
| 1-1-1 Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes                    | <u>Enjeux</u><br>I.2.2. L'enjeu des ressources humaines : le niveau progresse<br>II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail<br>III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale<br><br><u>Profil sociétal</u><br>I .2 Une forte croissance de la population active<br>I.3 Un chômage durablement élevé<br>I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité<br><br><u>Profil économique</u><br>III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi  |
| 1-1-2. Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays | <u>Enjeux</u><br>I.2.2. L'enjeu des ressources humaines : le niveau progresse<br>II.1 La persistance de la croissance démographique<br>II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail<br>III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale<br><br><u>Profil sociétal</u><br>I .2 Une forte croissance de la population active<br>I.3 Un chômage durablement élevé<br>I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité   |
| 1-1-3 Appliquer une stratégie d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines                                  | <u>Enjeux</u><br>I.2.4 L'émergence d'une nouvelle gouvernance<br>II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail<br>III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale<br><br><u>Profil sociétal</u><br>I.2 Une forte croissance de la population active<br>I.3 Un chômage durablement élevé<br>I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité<br>III Participation à la prise de décisions<br><br><u>Profil économique</u><br>I.5 La contribution des activités non marchandes – Les administrations, les associations employeurs<br>III.2 La composante en emploi de la croissance<br>III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi |

| Axes stratégiques   | Eléments de diagnostic   |
|---|--|
| <b>1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois</b> | Enjeux liés à la consolidation des secteurs porteurs d'emploi et à la cohésion sociale   |
| 1-2-1. Favoriser l'inclusion économique et sociale  | <p><u>Enjeux</u><br/> I.1 L'accélération de l'Histoire<br/> II.1 La persistance de la croissance démographique<br/> II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail<br/> III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale</p> <p><u>Profil sociétal</u><br/> I .2 Une forte croissance de la population active<br/> I.3 Un chômage durablement élevé<br/> I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité<br/> II.1.2 Les problèmes à affronter – l'illettrisme, les difficultés de déplacements, les difficultés à produire un logement décent pour tous</p> <p><u>Profil économique</u><br/> I.3. De la mono-activité aux synergies économiques<br/> III.2 La composante en emploi de la croissance<br/> III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi</p> |
| 1-2-2. Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique   | <p><u>Enjeux</u><br/> I.2.2. L'enjeu des ressources humaines : le niveau progresse<br/> II.1 La persistance de la croissance démographique<br/> III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale</p> <p><u>Profil sociétal</u><br/> I.2 Une forte croissance de la population active<br/> I.3 Un chômage durablement élevé<br/> I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité<br/> II. Les enjeux liés au vieillissement progressif et à la dépendance</p> <p><u>Profil économique</u><br/> I.3. De la mono-activité aux synergies économiques<br/> III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi</p>   |

## 2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

| Axes stratégiques  | Éléments de diagnostic  |
|--|---|
| <b>2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien</b>                                | Enjeux liés à la nécessité d'échanger avec l'environnement proche en favorisant les synergies entre économies voisines  |
| 2-1-1. Développer les secteurs stratégiques  | <p><u>Enjeux</u><br/>                     I-2-1 Une évolution différenciée des moteurs de la croissance économique<br/>                     II.3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables<br/>                     III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité<br/>                     III.2.3. Les potentiels de croissance des secteurs émergents</p> <p><u>Profil sociétal</u><br/>                     I .2 Une forte croissance de la population active<br/>                     I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité<br/>                     III.2 Les enjeux liés au vieillissement progressif et à la dépendance</p> <p><u>Profil économique</u><br/>                     I.1. Croissance et place des secteurs émergents<br/>                     I.3. De la mono-activité aux synergies économiques<br/>                     III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi</p> |
| 2-1-2. Mettre les infrastructures d'échange au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien | <p><u>Enjeux</u><br/>                     I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales<br/>                     III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité</p> <p><u>Profil économique</u><br/>                     III.1.1. Discordance entre intégration physique et intégration économique-administrative<br/>                     III.1.2. Le déficit structurel de la balance commerciale<br/>                     III.1.1. Poursuite de la croissance du trafic portuaire<br/>                     III.1.2. La nécessaire poursuite de la modernisation des équipements aéroportuaires<br/>                     III.3 Un marché des télécommunications en plein essor</p>  |
| 2-1-3. Ouvrir les entreprises à l'international  | <p><u>Enjeux</u><br/>                     I.2.4 L'émergence d'une nouvelle gouvernance<br/>                     II.3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables<br/>                     III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité</p> <p><u>Profil sociétal</u><br/>                     I .2 Une forte croissance de la population active</p> <p><u>Profil économique</u><br/>                     III.1.1. Discordance entre intégration physique et intégration économique-administrative<br/>                     III.1.2. Le déficit structurel de la balance commerciale<br/>                     III.5 Les difficultés à établir une concurrence réelle</p>   |

| Axes stratégiques   | Eléments de diagnostic  |
|---|---|
| <b>2-2) Consolider les bases du développement économique et social</b>          | <p>Enjeux liés aux conditions de maintien des secteurs traditionnels tout en stimulant leur développement</p> <p>Enjeux liés aux actions pour réduire les menaces pesant sur les secteurs traditionnels</p> <p>Enjeux liés au maintien des emplois traditionnels</p>  |
| 2-2-1. Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels            | <p><u>Enjeux</u></p> <p>I.2.1 Une évolution différenciée des moteurs de la croissance économique : un secteur primaire en évolution, un secteur secondaire largement consolidé, un potentiel de progression pour le secteur tertiaire</p> <p>II.1 La persistance de la croissance démographique</p> <p>II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail</p> <p>II.3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables</p> <p>III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité</p> <p>III.2.2 La nécessaire consolidation des secteurs traditionnels - enjeu d'une agriculture multifonctionnelle, optimisation des niches de développement industriel, mutation progressive du secteur artisanal, la dynamique du BTP, les défis communs aux secteurs traditionnels</p> <p><u>Profil sociétal</u></p> <p>I .2 Une forte croissance de la population active</p> <p>I.3 Un chômage durablement élevé</p> <p><u>Profil économique</u></p> <p>I.1. Croissance et place actuelle des secteurs traditionnels – Agriculture, agroalimentaire, BTP, Commerce de gros et de détail,</p> <p>I.3. De la mono-activité aux synergies économiques</p> <p>I.5 La contribution des activités non marchandes – Les administrations, les associations employeurs</p> <p>III.1.1. Discordance entre intégration physique et intégration économique-administrative</p> <p>III.1.2. Le déficit structurel de la balance commerciale</p> |
| 2-2-2. Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire | <p><u>Enjeux</u></p> <p>II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail</p> <p>II.3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables</p> <p>III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité</p> <p>III.2.2 La nécessaire consolidation des secteurs traditionnels</p> <p><u>Profil sociétal</u></p> <p>I .2 Une forte croissance de la population active</p> <p>I.3 Un chômage durablement élevé</p> <p>II.1.2 Les problèmes à affronter – l'illettrisme, les difficultés de déplacements, les difficultés à produire un logement décent pour tous</p> <p><u>Profil économique</u></p> <p>I.5 La contribution des activités non marchandes – Les administrations, les associations employeurs</p>  |

### 3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

| Axes stratégiques  | Correspondance avec le diagnostic  |
|--|--|
| <b>3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement</b>                            | Enjeux liés à la croissance démographique et à la préservation de la biodiversité  |
| 3-1-1. Structurer et moderniser l'armature urbaine   | <p><u>Enjeux</u><br/>           I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales<br/>           II.1 La persistance de la croissance démographique<br/>           II.4 L'expansion constante de l'espace urbain et rurbain</p> <p><u>Profil sociétal</u><br/>           II.1.2 Les problèmes à affronter – l'illettrisme, les difficultés de déplacements, les difficultés à produire un logement décent pour tous</p>   |
| 3-1-2. Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement | <p><u>Enjeux</u><br/>           I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales<br/>           III.3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité – La valorisation des richesses et des ressources naturelles, la contrainte de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques, l'équation difficile du développement urbain, l'ampleur des grands chantiers et des grands projets, des infrastructures d'échanges au service de la compétitivité du territoire</p> <p><u>Profil environnemental</u><br/>           I.2. Les milieux littoraux et marins <u>exposés</u><br/>           II.3 Déchets<br/>           III.3 Energies : une île dépendante à 79 % des importations d'énergies fossiles<br/>           IV.2. Risques technologiques et sanitaires</p> |
| 3-1-3. De nouveaux cadres opérationnels et financiers  | <p><u>Enjeux</u><br/>           II.4 L'expansion constante de l'espace urbain et rurbain<br/>           III.3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité – La valorisation des richesses et des ressources naturelles, la contrainte de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques, l'équation difficile du développement urbain, l'ampleur des grands chantiers et des grands projets, des infrastructures d'échanges au service de la compétitivité du territoire</p>  |
| <b>3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique</b>                                      | Enjeux liés à la croissance démographique dans un territoire restreint   |
| 3-2-1. Compléter et sécuriser le réseau routier  | <p><u>Enjeux</u><br/>           I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales<br/>           II.1 La persistance de la croissance démographique</p> <p><u>Profil économique</u><br/>           III.2. Des infrastructures routières en nette amélioration mais encore insuffisante au regard du trafic</p>  |

| Axes stratégiques   | Correspondance avec le diagnostic   |
|---|---|
| <p>3-2-2. Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement</p>          | <p><u>Enjeux</u><br/>           II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail<br/>           II.4 L'expansion constante de l'espace urbain et rurbain<br/>           III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité<br/>           III.3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité – La valorisation des richesses et des ressources naturelles, la contrainte de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques, l'équation difficile du développement urbain, l'ampleur des grands chantiers et des grands projets, des infrastructures d'échanges au service de la compétitivité du territoire<br/> <u>Profil sociétal</u><br/>           I .2 Une forte croissance de la population active<br/> <u>Profil économique</u><br/>           III.4 Un foncier économique rare et coûteux mais une offre de locaux satisfaisante<br/> <u>Profil environnemental</u><br/>           I.1.2 Une faune et une flore particulièrement originales à préserver<br/>           I.2.2. Les milieux aquatiques « continentaux »<br/>           III.2Sols et espaces – la tache urbaine</p> |
| <p>3-2-3. Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers</p>                        | <p><u>Enjeux</u><br/>           I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales<br/>           II.4 L'expansion constante de l'espace urbain et rurbain<br/>           III.3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité – La valorisation des richesses et des ressources naturelles, la contrainte de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques, l'équation difficile du développement urbain<br/> <u>Profil environnemental</u><br/>           I.1.2 Une faune et une flore particulièrement originales à préserver<br/>           V Cadre de vie – paysage des milieux terrestres, nuisances sonores, patrimoine architectural, culturel et historique</p>   |
| <p><b>Une gouvernance d'ensemble</b> : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité</p> | <p><u>Enjeux</u><br/>           I.1.1 L'accélération de l'histoire<br/>           I.2.4 L'émergence d'une nouvelle gouvernance<br/> <u>Profil sociétal</u><br/>           III La participation à la prise de décision<br/> <u>Profil environnemental</u><br/>           Le SAR, un outil indispensable</p>  |

## 5 – Articulation entre les fonds et compatibilité de la stratégie régionale intégrée avec les orientations et politiques locales, nationales et communautaires

### 5.1 - Articulation entre les fonds structurels et conformité par rapport aux orientations locales

#### 5.1.1 - Articulation entre les fonds structurels et les fonds sectoriels au niveau régional

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes entre fonds ont été établies :

- S'agissant des interventions renforçant la compétitivité des hommes, quelques lignes de partage claires ont été définies entre le FEDER et le FSE sur :
  - les interventions dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle : seront pris en compte dans le cadre du programme FSE les cycles de formation professionnelle, les interventions en faveur des étudiants, des équipes pédagogiques et des systèmes de formation alors que les investissements en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle relèveront du FEDER
  - la recherche : le FSE se concentrera notamment sur les allocations de recherche doctorale et post-doctorale alors que le FEDER financera .les infrastructures de recherche, les programmes de recherche et les actions visant la diffusion de la culture scientifique et technique
- S'agissant des interventions agissant sur la compétitivité économique, quelques lignes de partage ont été ici définies entre le FSE et le FEDER
  - L'économie sociale et solidaire : le FSE prendra en charge des actions de structuration du secteur en finançant des formations professionnalisantes au profit des professionnels.
  - Secteurs d'activités traditionnels : le FSE financera les dispositifs de formation initiale et continue à destination des publics concernés. Le FEP est orienté sur le développement et la structuration de la filière.
- S'agissant des interventions contribuant à la compétitivité du territoire, des lignes de partage ont été définies entre le FSE et le FEADER :
  - Formation des actifs agricoles : Les formation menées dans le cadre du développement rural ont été maintenues sur le FSE car faisaient partie d'un dispositif global qui a été maintenu en l'état afin de ne pas isoler des actions faisant partie d'un ensemble cohérent. Ne seront pris en compte dans le cadre du FEADER que la formation des actifs agricoles.

La qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépend également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

### **5.1.2 – Conformité de la stratégie régionale intégrée par rapport aux orientations locales**

L'élaboration et la conception de la stratégie intégrée plurifonds ont été conduites conjointement par les trois principaux partenaires (Etat, Région et Département) en association avec les autres acteurs institutionnels et socio-économiques de La Réunion. La cohérence locale a donc été construite à partir des priorités communes de l'Etat, de la Région, du Département et des contributions stratégiques recueillies dans le cadre des travaux de l'instance de concertation.

#### **Conformité par rapport aux réflexions stratégiques de l'Etat en région :**

La réflexion stratégique de l'Etat en région s'est principalement organisée dans le cadre de la préparation du CPER avec une volonté d'identifier pour le futur des leviers d'actions prioritaires en évitant la dispersion de l'action publique.

Cette réflexion, qui a mobilisé l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat et qui a été enrichie de nombreuses consultations et contributions, a abouti à l'identification de 11 orientations prioritaires autour desquelles l'Etat souhaite concentrer son action :

- 1- Développer les grandes infrastructures de transport,
- 2- Promouvoir l'emploi et renforcer la cohésion sociale dans un environnement compétitif,
- 3- Faire de la recherche le moteur de l'innovation et du rayonnement régional,
- 4- Placer l'environnement au centre d'une stratégie de développement durable,
- 5- Conforter les filières traditionnelles et faire émerger les nouvelles filières porteuses de développement,
- 6- Réduire la fracture insulaire en modernisant les infrastructures de liaison nationales et internationales,
- 7- Aménager et conforter les Hauts de la Réunion,
- 8- Intensifier les dispositifs de structuration urbaine,
- 9- Conforter le projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise,
- 10- Valoriser les enjeux stratégiques, économiques et écologiques que représentent les terres australes et antarctiques françaises,
- 11- Soutenir le développement et la structuration de la filière du tourisme.

Le tableau ci-après met en évidence les liens de correspondance avec les orientations de la stratégie intégrée.

| <b><i>Orientations prioritaires issues des réflexions stratégiques de l'Etat</i></b>   | <b><i>Orientations de la stratégie intégrée 2007-2013</i></b>   |
|--|---|
| Développer les grandes infrastructures de transport  | Axe 3- La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-1-1 Structurer et moderniser l'armature urbaine  |
| Promouvoir l'emploi et renforcer la cohésion sociale dans un environnement compétitif  | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-2-1 Favoriser l'inclusion économique et sociale  |
| Faire de la recherche le moteur de l'innovation et du rayonnement régional   | Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international<br>2-1-1 Développer les secteurs stratégiques (2-1-1-1 poursuivre le développement de la recherche afin que la Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien) |
| Placer l'environnement au centre d'une stratégie de développement durable  | Axe 3- La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-1-2 Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres d'un nouvel aménagement  |
| Conforter les filières traditionnelles et faire émerger les nouvelles filières porteuses de développement                      | Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international<br>2-1-1 Développer les secteurs stratégiques<br>2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels  |
| Réduire la fracture insulaire en modernisant les infrastructures de liaison nationales et internationales                      | Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international<br>2-1-2 Mettre les infrastructures au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien  |
| Aménager et conforter les Hauts de la Réunion  | Axe 3- La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-2-3 Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers   |
| Intensifier les dispositifs de structuration urbaine   | Axe 3- La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-1-1 Structurer et moderniser l'armature urbaine  |
| Conforter le projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise   | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-2-1 Favoriser l'inclusion économique et sociale (1-2-1-3 valoriser l'identité réunionnaise et les savoirs faire patrimoniaux)  |
| Valoriser les enjeux stratégiques, économiques et écologiques que représentent les terres australes et antarctiques françaises | Hors du champ des programmes opérationnels  |
| Soutenir le développement et la structuration de la filière du tourisme  | Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international<br>2-1-1 Développer les secteurs stratégiques (2-1-1-2 encourager le rebond du tourisme)  |

## Conformité par rapport aux réflexions stratégiques du Conseil Régional :

La réflexion stratégique du Conseil Régional s'est principalement organisée dans le cadre de la préparation de deux exercices :

- la préparation du Plan Réunionnais de Développement Durable en cohérence avec les orientations stratégiques de la mandature dans le cadre d'un processus participatif associant l'ensemble des forces socio-économiques de l'île ;
- le Plan Régional de Développement des Formations qui fixe les valeurs, principes fondateurs et axes de cohérence des politiques de formation.

Le tableau ci-après met en évidence les liens de correspondance avec les orientations de la stratégie intégrée.

| <b><i>Orientations stratégiques issues des réflexions initiées par le Conseil Régional</i></b> |  | <b><i>Orientations de la stratégie intégrée 2007-2013</i></b>  |
|--|--|--|
| <b>PR2D</b>  | I-1. Les entreprises : l'impératif de l'ouverture  | Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international<br>2-1-1 Développer les secteurs stratégiques (2-1-1-2 encourager le rebond du tourisme)                       |
|  | I-2. Les hommes : élargir les horizons   | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-1-2 Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays |
|  | I-3. L'ouverture physique : les infrastructures portuaires, aéroportuaires et numériques | Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international<br>2-1-2 Mettre les infrastructures au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien                   |
|  | II-1. Traiter à la base la question de l'exclusion                                       | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-2-1 Favoriser l'inclusion économique et sociale   |
|  | II-2. Un pôle urbain moteur dans l'Océan Indien  | Axe 3- La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-1-1 Structurer et moderniser l'armature urbaine   |
|  | II-3. Développer La Réunion en profondeur  | Axe 3- La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement          |

|             |   |   |
|-------------|---|---|
|             | II-4. L'environnement et l'énergie, paramètres majeurs d'un nouvel aménagement            | Axe 3- La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-1-2 Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres d'un nouvel aménagement  |
|             | II-5. Pour des pôles d'intérêt régional   | Axe 3- La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement   |
|             | III-1. Former et préparer les hommes pour la vie économique                               | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-1-1 Miser sur des compétences d'avenir et des méthodes innovantes  |
|             | III-2. Développer les secteurs d'avenir : parier sur les secteurs-clés                    | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-1-1 Miser sur des compétences d'avenir et des méthodes innovantes  |
|             | III-3. Les secteurs traditionnels et l'innovation   | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels  |
|             | III-4. Le devenir de l'économie agricole  | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels (2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale) |
| <b>PRDF</b> | Axe stratégique 1 : la formation au service du développement de la personne               | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-2 Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois  |
|             | Axe stratégique 2 : la formation, acteur du développement économique                      | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-1-1 Miser sur des compétences d'avenir et des méthodes innovantes  |
|             | Axe stratégique 3: la formation pour anticiper les changements                            | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-1 Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir des ressources humaines réunionnaises à l'échelle internationale  |
|             | Axe stratégique 4: optimiser l'offre de formation et développer l'ingénierie de formation | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-1-3 Appliquer une stratégie d'ensemble   |

La même analyse pourra être réalisée afin de montrer la cohérence avec le SAR et SADTR (SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA REUNION)

**Conformité par rapport aux réflexions stratégiques du Conseil Général :**

La réflexion stratégique du Conseil Régional s'est principalement organisée dans le cadre de la préparation de trois exercices :

- la préparation du Plan Départemental de Cohésion Sociale (P.D.C.S) qui a fixé dès 2004 les orientations de la collectivité départementale en matière de renforcement de la cohésion sociale dans la dynamique de la loi de programmation pour la cohésion sociale,
- le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable (S.D.A.D.D) élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale et qui s'articule autour d'une vision stratégique exprimée sous la forme d'un projet de société fondé sur la valorisation du capital humain et d'un modèle de développement soutenable de La Réunion,
- les Cahiers de l'Agriculture, réflexion prospective à l'horizon 2020 conduite avec l'ensemble des intervenants du monde agricole.

Le tableau ci-après met en évidence les liens de correspondance avec les orientations de la stratégie intégrée.

| <b><i>Orientations stratégiques issues des réflexions initiées par le Conseil Général</i></b> | <b><i>Orientations de la stratégie intégrée 2007-2013</i></b>      |
|---|--|
| <b>Plan<br/>Départemental de<br/>Cohésion Sociale<br/>(P.D.C.S)</b>                           | I- Prévenir les causes de fractures sociales : égalité des chances |
|   | II- Favoriser une insertion socio-professionnelle durable          |
|   | III- Rattraper les retards en matière de logement social           |

|   |  |  |
|---|--|--|
|   | IV- Apporter un suivi et un traitement humain et adapté aux personnes placées dans les situations sociales les plus difficiles | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-2-2 Enrichir le vivier de compétences nécessaires au développement économique et social (1-2-2-2 Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social) |
| <b>Schéma<br/>Départemental<br/>d'Aménagement<br/>et de<br/>Développement<br/>Durable<br/>(S.D.A.D.D)</b> | Priorité thématique 1 : Assurer l'égalité des chances  | Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain<br>1-2 Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs                   |
|   | Priorité thématique 2 : Organiser un aménagement équitable du territoire   | Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-2 Aménager pour accompagner la croissance démographique  |
|   | Priorité thématique 3 : Participer à une nouvelle dynamique économique   | Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international<br>2-1 Construire un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien<br>2-2 Consolider les bases du développement économique et social     |
|   | Priorité thématique 4 : Assurer une gestion durable du territoire  | Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br>3-1 Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement  |
|   | Priorité thématique 5 : Mettre en place une gouvernance au service du projet en rapprochant le monde politique des citoyens    | Une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité  |

|                                 |  |  |
|---------------------------------|--|--|
| <b>Cahiers de l'Agriculture</b> | <p>Orientations au niveau de la politique foncière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la protection des terres agricoles à fort potentiel agronomique,</li> <li>- dynamiser les opérations de récupération de terres en friches,</li> <li>- réformer la politique des structures agricoles notamment les superficies minimales d'installation,</li> <li>- harmoniser et coordonner les interventions des différents acteurs fonciers.</li> </ul>   | <p><b>Axe 3 - La compétitivité du territoire :</b><br/>organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance<br/>3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement (3-2-2-1 maintenir le potentiel agricole)</p>  |
|                                 | <p>Orientations au niveau de la filière canne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre un objectif de 2,5 millions de tonnes de cannes susceptible de permettre à chaque planteur d'atteindre un revenu équivalent à deux SMIC par exploitation,</li> <li>- moderniser l'appareil productique de l'exploitation par la mécanisation et le développement de l'irrigation,</li> <li>- coordonner l'accompagnement des planteurs par une meilleure diffusion des techniques de production et de productivité.</li> </ul> | <p><b>Axe 2 – La compétitivité économique :</b><br/>développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international<br/>2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels (2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale)</p> |
|                                 | <p>Orientations au niveau des filières de diversification végétale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- axer l'intervention des pouvoirs publics sur les groupements de producteurs reconnus,</li> <li>- conquérir de nouveaux marchés</li> <li>- encourager les démarches de signe qualité, de traçabilité et de respect de l'environnement.</li> </ul>   | <p><b>Axe 2 – La compétitivité économique :</b><br/>développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international<br/>2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels (2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale)</p> |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <p>Orientations au niveau des filières de diversification animale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conquérir de nouvelles surfaces pour les élevages de ruminants</li> <li>- améliorer la maîtrise sanitaire et environnementale des élevages</li> <li>- accroître la valorisation des produits et la réponse aux marchés</li> </ul> | <p>Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international</p> <p>2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels (2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale)</p> <p>Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance</p> <p>3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement (3-2-2-1 maintenir le potentiel agricole)</p> |
|--|--|--|

## ***5.2 – Conformité de la stratégie intégrée par rapport aux orientations et politiques nationales***

### **5.2.1 – Conformité par rapport aux priorités du Cadre de Référence Stratégique National**

La stratégie proposée est cohérente par rapport aux priorités du CRSN comme le montre le tableau d'analyse croisée ci-après produit par l'évaluateur ex ante :

| Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013   | Priorités CRSN - FSE 2007-2013              |                     |  |  |                                 |  |   |
|--|---|---------------------|--|--|---------------------------------|--|---|
|  | Adapter les travailleurs et les entreprises | Prévenir le chômage | Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations | Promouvoir le partenariat et la mise en réseau en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale | Investir dans le capital humain | Renforcer les capacités institutionnelles et administratives | Développer d'actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale |
| Système d'appréciation :<br>2 = Prise en compte directe<br>1 - Prise en compte indirecte   |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Un impératif de cohérence et de continuité pour répondre aux défis permanents de La Réunion.   |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Des réponses adaptées face aux nouveaux défis issus de la mondialisation et aux nouveaux enjeux environnementaux, humains et technologiques.                       |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Construire le modèle réunionnais de compétitivité comme finalité mobilisatrice et fédératrice de la stratégie intégrée.  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain</b>  | 1   |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale</b>  |   |                     |  |  |                                 |  | 2   |
| <b>1-1-1. Miser sur des marchés d'avenir et des méthodes innovantes</b>  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale | 1   |                     |  |  | 2                               |  |   |
| Encourager l'innovation pédagogique  |   |                     |  |  |                                 |  | 2   |
| <b>1-1-2. Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays</b>                      |   | 1                   |  |  |                                 |  | 1   |
| <u>Donner l'envie et les moyens de partir : l'impératif de mobilité</u>  |   | 2                   |  |  |                                 |  | 1   |
| <u>Adapter la politique de mobilité à la cible des jeunes diplômés</u>   | 2   | 1                   |  |  | 1                               |  | 1   |
| <u>Favoriser l'apprentissage des langues étrangères</u>  | 2   | 1                   |  |  | 1                               |  |   |
| <b>1-1-3. Appliquer une stratégie d'ensemble</b>   |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| <u>Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion</u>  |   |                     | 2  | 1  |                                 | 1  |   |
| <u>Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes</u>  |   | 1                   | 1  |  | 1                               |  |   |
| Améliorer les performances du système éducatif et de formation   |   |                     |  |  |                                 | 1  |   |

| Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013   | Priorités CRSN - FSE 2007-2013              |                     |  |  |                                 |  |  |
|--|---|---------------------|--|--|---------------------------------|--|--|
|  | Adapter les travailleurs et les entreprises | Prévenir le chômage | Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations | partenariat et la mise en réseau en faveur de l'emploi et de l'inclusion | Investir dans le capital humain | Renforcer les capacités institutionnelles et administratives | Dévelopmt d'actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale |
| Système d'appréciation :<br>2 = Prise en compte directe<br>1 - Prise en compte indirecte   |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| 1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois |   |                     |  |  | 1                               |  |  |
| 1-2-1. Favoriser l'inclusion économique et sociale   |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Accompagner les parcours des publics peu formés vers la qualification professionnelle et l'emploi  | 1   | 1                   | 1  |  | 1                               |  |  |
| Enrayer l'illettrisme et lutter contre les discriminations   |   | 1                   | 1  |  | 1                               |  |  |
| Valoriser l'identité réunionnaise et les savoirs faire patrimoniaux  |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| 1-2-2. Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique  |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Accompagner la démographie éducative   |   |                     |  | 2  | 2                               | 2  |  |
| Encourager la réactivité des dispositifs   |   |                     |  |  |                                 | 2  |  |
| Renforcer le lien enseignement-recherche-économie  |   |                     |  | 2  |                                 | 2  |  |
| 2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international   |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| 2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien   |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| 2-1-1. Développer les secteurs stratégiques  |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien  |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Encourager le rebond du tourisme   |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Valoriser les potentialités de la pêche et l'aquaculture   |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social  |   |                     |  | 2  | 1                               | 2  |  |
| Miser sur l'ingénierie et la formation   | 1   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Relever le pari des technologies de l'information et de la communication   | 1   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie   |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Exploiter le gisement des services à la personne   |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| 2-1-2. Mettre les infrastructures au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien   |   |                     |  |  |                                 |  |  |
| Tenir compte de la situation ultrapériphérique : les principes d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme                     |   |                     |  |  |                                 |  |  |

| Priorités CRSN - FSE 2007-2013   |  |                     |  |  |                                 |  |   |
|--|--|---------------------|--|--|---------------------------------|--|---|
| Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013<br><br>Système d'appréciation :<br>2 = Prise en compte directe<br>1 - Prise en compte indirecte | Adapter les travailleurs et les entreprises  | Prévenir le chômage | Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations | Promouvoir le partenariat et la mise en réseau en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale | Investir dans le capital humain | Renforcer les capacités institutionnelles et administratives | Développer d'actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale |
|  | Port Réunion : du service d'une « économie locale » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture |                     |  |  |                                 |  |   |
| Les équipements aéroportuaires : confirmer la complémentarité Gillot - Pierrefonds   |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Saisir les opportunités liées au développement des infrastructures numériques  |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>2-1-3. Ouvrir les entreprises à l'international</b>   |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Améliorer l'environnement (économique) par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire   |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Accompagner les entreprises de manière adaptée et globale  |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>2-2) Consolider les bases du développement économique et social</b>   |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>2-2-1. Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels</b>  |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Conforter l'activité des entreprises d'import-substitution de l'économie résidentielle   |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale   |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Consolider le commerce, l'artisanat et le BTP  |  |                     |  |  | 2                               |  |   |
| <b>2-2-2. Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire pour développer un secteur employeur</b>  |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Développer un secteur employeur  |  |                     |  | 2  |                                 |  |   |
| Favoriser l'insertion par l'activité économique  | 1  | 2                   | 1  | 1  | 2                               | 2  |   |
| <b>3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance</b>   |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement</b>  |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>3-1-1. Structurer et moderniser l'armature urbaine</b>  |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble   |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Utiliser le levier du tram-train pour conforter le modèle réunionnais de compétitivité   | 2  |                     |  |  |                                 |  |   |
| Densifier en structurant la ville  |  |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>3-1-2. Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement</b>  |  |                     |  |  |                                 |  |   |

| Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013  | Priorités CRSN - FSE 2007-2013              |                     |  |  |                                 |  |   |
|---|---|---------------------|--|--|---------------------------------|--|---|
|   | Adapter les travailleurs et les entreprises | Prévenir le chômage | Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations | Promouvoir le partenariat et la mise en réseau en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale | Investir dans le capital humain | Renforcer les capacités institutionnelles et administratives | Développer d'actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale |
| Système d'appréciation :<br>2 = Prise en compte directe<br>1 - Prise en compte indirecte  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Anticiper sur les risques   |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Valoriser le patrimoine naturel et environnemental  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Réseaux et performance environnementale : construire en fonction des réseaux ou des potentiels et développer l'autonomie fonctionnelle de l'habitat |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>3-1-3. De nouveaux cadres opérationnels et financiers</b>  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Diffuser la logique de projet dans les modes opératoires  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Accroître la cohérence et la qualité des outils d'aménagement et de l'action des opérateurs   |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique</b>   |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>3-2-1. Compléter et sécuriser le réseau routier</b>  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>3-2-2. Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement</b>  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Maintenir le potentiel agricole   |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Reconstituer des pôles industriels d'intérêt stratégique pour La Réunion  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Réaliser des implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Construire l'espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'île  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>3-2-3. Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers</b>  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Aménager les Hauts ruraux   |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| Protéger et valoriser les espaces forestiers  |   |                     |  |  |                                 |  |   |
| <b>4) Une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité</b>                                   |   |                     |  |  |                                 |  |   |

## **5.2.2 – Conformité de la stratégie par rapport au Programme National de Réforme (PNR) établi par la France dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne révisée**

L'examen de cohérence de la stratégie est proposé sur la base du Programme National de Réforme d'octobre 2005 (Etat français) et des recommandations de la Commission Européenne à la France concernant la mise à jour 2007 des grandes orientations de politiques économiques des Etats membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des Etats membres. D'autres textes d'orientation seront cités tels que la Charte pour l'environnement, la Loi sur l'eau, ...

A l'inverse de la situation continentale, certains points de la recommandation ne peuvent s'appliquer au cas de La Réunion tel que le vieillissement de la population.

Cette analyse de cohérence s'inscrit en complémentarité de celle menée dans le cadre de l'évaluation *ex ante*, sur la base de la confrontation de la stratégie intégrée de La Réunion avec les principaux documents de référence nationaux pour la période 2007-2013.

### **1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**

#### **1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale**

**Cette orientation vise à positionner La Réunion sur des marchés porteurs, à construire des parcours de professionnalisation adaptés à la concurrence internationale.**

**D'une manière générale, la stratégie préconisée implique une meilleure coordination des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Pour ce faire, la mobilisation de techniques pédagogiques innovantes et le développement d'une politique de la mobilité favorisant la conquête d'emplois diversifiés, ouverts sur l'international, constitueront les leviers de la valorisation du potentiel humain et de la compétitivité de l'île.**

#### **• Référentiel PNR octobre 2005**

Le PNR d'octobre 2005 préconise, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, de « *mieux orienter et évaluer la politique scientifique* » ainsi que de « *favoriser les coopérations [pour] donner à notre recherche une plus grande visibilité internationale* ». La volonté de l'Etat « *de soutenir l'émergence de campus de recherche résultant de la volonté d'acteur de la recherche de rassembler leurs moyens autour d'un projet scientifique précis visant la ou les thématiques retenues une taille et une visibilité mondiale* », va dans ce sens.

La stratégie intégrée répond à ces objectifs en préconisant une valorisation de l'attractivité de La Réunion à l'échelle européenne mais aussi dans l'Océan indien en encourageant l'innovation pédagogique et la prise en compte de la place grandissante des technologies de l'information et de la communication. Les objectifs de la stratégie intégrée en matière de développement de la mobilité des jeunes diplômés et d'apprentissage des langues étrangères s'accordent, avec l'objectif du PNR « *d'adapter, à tous les âges, les compétences aux besoins nouveaux de l'économie* », ce qui comprend notamment « *l'amélioration de la maîtrise des langues vivantes étrangères* ».

L'amélioration de la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion au regard de la demande des entreprises locales ainsi qu'une implication forte des entreprises locale en la matière, souhaité par la stratégie intégrée, s'inscrit là aussi dans les objectifs du PNR.

- Recommandation de la Commission Européenne à la France concernant la mise à jour 2007 des grandes orientations de politiques économiques des Etats membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des Etats membres.

La Commission recommande à la France de « *renforcer la formation tout au long de la vie et de moderniser la protection de l'emploi pour favoriser la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail et lutter contre la segmentation entre types de contrat en facilitant les transitions entre contrats à durée déterminée et contrats à durée indéterminée* ».

La stratégie préconise, d'encourager la « *réactivité des dispositifs de formation et d'éducation* » en gérant notamment des formations adaptables en faveur des salariés et des chefs d'entreprises.

La stratégie propose en outre de « *développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays* ». Dans le cas particulier des RUP, caractérisées notamment par l'exigüité du marché du travail, la mobilité géographique élargi les possibilités d'accès à la l'emploi. »

## **1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois**

**Cette orientation traite de l'effort à entreprendre, grâce à l'apport des fonds structurels, en faveur de la qualification et de la professionnalisation des Réunionnais. La stratégie vise l'inclusion économique et sociale la plus large possible, notamment par le biais de l'accompagnement des plus défavorisés vers la qualification professionnelle et la lutte contre l'illettrisme et les discriminations.**

**A terme, elle doit aboutir à un enrichissement du vivier de compétences indispensables au développement économique, grâce à l'amélioration de la réactivité des dispositifs de formation ainsi qu'à une plus grande synergie entre l'enseignement, la recherche et l'économie.**

### **• Référentiel PNR octobre 2005**

Cette orientation s'inscrit de façon générale dans les principes posés par le PNR qui se donne comme priorité absolue « *la bataille pour l'emploi* » et comme objectifs majeurs de « *promouvoir la formation tout au long de la vie* » et de « *promouvoir l'emploi des moins qualifiés* ». Ainsi, la stratégie intégrée, en élaborant une stratégie de lutte contre l'illettrisme et en préconisant la valorisation de l'identité réunionnaise répond de façon originale et adaptée à la nécessité affirmée par le PNR de « *lutte contre les discriminations* ».

L'objectif affirmé de la stratégie intégrée consistant à assurer la qualification et la professionnalisation des Réunionnais, répond quant à elle à la reconnaissance du « *droit individuel à la formation* » par la loi *relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social* votée en 2004.

La stratégie intégrée participe aussi, à travers une réflexion sur les marchés porteurs de La Réunion, à un des principaux objectifs du PNR qui est d' « *améliorer le fonctionnement du marché du travail* ».

L'accent est également mis sur la nécessité d'avoir une « *qualité de système scolaire et d'enseignement supérieur susceptible de mieux intégrer les jeunes à la société et au monde moderne* », ce que confirme les préconisations de la stratégie intégrée au regard de l'objectif d'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de formation. Les mêmes constatations s'imposent lorsque le PNR insiste sur la nécessité de relever la part de l'investissement privé pour pallier le problème de la faible valorisation de la recherche, « *en raisons de trop faibles interactions avec les entreprises* ». L'objectif étant « *autant d'accroître l'efficacité de la recherche publique que de favoriser la recherche et l'innovation des entreprises privées* » par le développement et l'efficacité du cofinancement public-privé.

- Recommandation de la Commission Européenne à la France concernant la mise à jour 2007 des grandes orientations de politiques économiques des Etats membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des Etats membres.

La Commission recommande à la France un « *renforcement des politiques concernant l'amélioration de la réglementation et l'encouragement de l'esprit d'entreprise, notamment pour ce qui est de l'appui aux jeunes entreprises et la promotion de l'esprit d'entreprise dans la société, et l'adoption de nouvelles mesures pour augmenter l'offre de main d'œuvre* ».

La stratégie intégrée répond à ces recommandations en préconisant de « *soutenir et d'organiser les initiatives des chefs d'entreprises volontaires pour une action de valorisation de l'entreprise auprès des jeunes, voire pour « parrainer » des projets* ».

La stratégie souligne également que l'augmentation de l'offre demain d'œuvre passera par un « *accroissement des relations entre entreprises et organismes de formation afin d'ajuster aux demandes de plus en plus pointues de la part des entreprises* ».

## **2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international**

### **2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan indien**

**Les fonds structurels dont bénéficiera La Réunion doivent servir l'ambition de constituer un pôle économique attractif et compétitif à l'échelle de l'Océan indien. Pour y parvenir, les secteurs stratégiques pour l'avenir de l'île (formation, recherche, tourisme, pêche et aquaculture, filières économiques de l'environnement et de l'énergie) deviennent des priorités de l'action publique.**

**La construction, l'extension ou la modernisation d'infrastructures (notamment portuaires et aéroportuaires) assurant l'ouverture de l'île s'avèrent ainsi indispensables pour appuyer le déploiement de l'économie réunionnaise dans l'environnement régional.**

**Le rôle de chef de file économique dans l'Océan indien, auquel prétend La Réunion, passe nécessairement par une stimulation des politiques de recherche, de progrès technologique et d'ouverture des entreprises réunionnaises sur leur environnement international.**

#### **• Référentiel PNR octobre 2005**

La relance et le développement de certains secteurs stratégiques défendus dans la stratégie intégrée pour faire de La Réunion le « *chef de file de l'Océan indien* » s'inscrit dans l'esprit « *des pôles de compétitivité* » largement développés dans le PNR. Ainsi, la stratégie intégrée, en s'appuyant sur la stimulation de la recherche et de l'innovation et sur la sensibilisation des entreprises aux perspectives offertes par les marchés étrangers, s'insère dans le cadre incitatif du

PNR qui consistent à «favoriser les coopérations et à donner à notre recherche une plus grande visibilité internationale » ainsi qu' « à stimuler l'innovation des entreprises ».

Sur le plan des infrastructures, le PNR met principalement l'accent sur la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication, notamment auprès des PME (par le biais du plan d'action TIC-PME 2010) qui sont des enjeux importants mis en avant par la stratégie intégrée pour l'île de La Réunion. De la même façon, l'objectif du PNR qui consiste à assurer pour toutes les communes la couverture en haut débit et en téléphonie mobile est repris dans la stratégie intégrée.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, les préconisations de la stratégie intégrée participent à la relance des grands chantiers d'infrastructure européen programmés en vue « d'insérer les régions dans l'espace européen et mondial » tel que prévu dans le PNR. La stratégie intégrée participera, dans une zone géographique où la France est peu représentée, « à l'amélioration globale de la compétitivité du territoire français et à l'accroissement de son potentiel de croissance à long terme », tel que voulu dans le PNR.

## **2-2) Consolider les bases du développement économique et social**

**Afin de favoriser la transition économique de l'île et les conditions d'un développement équilibré, les partenaires ont souhaité qu'une partie de la dotation des fonds structurels servent à la consolidation des bases du développement économique et social réunionnais. Premier jalon de cet objectif, une modernisation des secteurs d'activités traditionnels (l'agriculture bien-sûr, mais aussi le commerce, l'artisanat, le BTP) est nécessaire pour accompagner l'accroissement démographique de l'île.**

**De façon parallèle, la poursuite de la structuration de l'économie solidaire permettra de développer de nouveaux gisements d'activité, notamment dans les secteurs émergents (services de proximité, gestion des déchets, préservation de l'environnement, ...).**

### **• Référentiel PNR octobre 2005**

La modernisation des secteurs d'activités traditionnels comme la poursuite de la structuration de l'économie solidaire répondent aux objectifs du PNR. «*La promotion des emplois dans les secteurs en tension* », une des préoccupations du PNR, renvoie à l'identification par la stratégie intégrée des tensions sectorielles sur l'île de La Réunion (import-substitution, l'agriculture, commerce, artisanat et BTP).

Les stratégies d'adaptation aux nouveaux enjeux (accords APE, évolution du marché de l'agriculture, ainsi que les potentiels des savoir-faire à l'exportation et d'une économie résidentielle de plus en plus importante) proposées par la stratégie intégrée pour chacun de ces secteurs, sont autant de solutions s'inscrivant dans les logiques et les objectifs du PNR.

En pointant les nouveaux gisements d'activités de La Réunion tels que les services à la personne et notamment aux personnes âgées, la stratégie intégrée répond aux objectifs du PNR visant à «*pallier au sous dimensionnement de ces secteurs en France* » et «*de profiter de leur plus value en terme de conciliation de la vie familiale et professionnelle* ». Les méthodes préconisées dans la stratégie intégrée s'inscrivent elles aussi dans les grandes lignes de la stratégie portées par le PNR qui consiste à «*professionnaliser le secteur pour garantir la qualité des prestations fournies* » (rationalisation de la procédure d'agrément) et à «*rendre solvable la demande, en offrant des coûts de travail accessibles et attractifs pour un grand nombre de ménages* ».

Enfin, la stratégie intégrée, en favorisant l'insertion et la professionnalisation par l'activité économique, s'inspire des mêmes logiques que le PNR, notamment en ce qui concerne l'apprentissage avec la mobilisation des entreprises, en les incitant à former des apprentis par le biais d'un nouveau crédit d'impôt.

### **3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**

#### **3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement**

#### **3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique**

Cet axe se présente comme le fruit d'une réflexion autour de la traduction de la stratégie de protection de l'environnement initiée par le Conseil de Göteborg de Juin 2001 sur le territoire réunionnais. L'enjeu consiste à adapter le modèle de développement durable européen aux spécificités et aux contraintes inhérentes à l'île de La Réunion.

Dans cette perspective, la stratégie intégrée a « *placé le développement durable au cœur des choix d'aménagement* ». Pour ce faire, la stratégie retenue préconise d'accroître les efforts sur deux enjeux spécifiques au développement réunionnais. D'une part, la modernisation de l'espace urbain doit s'effectuer dans le respect de la protection du patrimoine environnemental de l'île. D'autre part, de manière plus transversale, une politique d'aménagement « durable », préservant l'équilibre vulnérable des ressources du territoire (environnement, eau, énergie) est définie.

Mais, parce qu'une politique de développement durable se doit tout autant de considérer le facteur environnemental que le facteur humain, la stratégie intégrée de La Réunion profile sa politique d'aménagement du territoire de façon à ce qu'elle accompagne la croissance démographique prévue dans l'île pour les trente prochaines années (amélioration du réseau routier, gestion équilibrée des sols, préservation et valorisation des Hauts et des espaces forestiers).

#### **• Référentiel PNR octobre 2005**

La « *croissance sociale* », priorité essentielle du PNR implique « *de promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement* » s'appuyant sur les grands principes de « La charte de l'environnement » récemment adossée à la Constitution française. La stratégie intégrée s'inscrit largement dans cette promotion des grands principes environnementaux en raison notamment :

- de la volonté d'assurer la préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles qui sont autant d'atouts pour l'attractivité du territoire ;
- du besoin d'anticiper le risque (risques naturels, réchauffement climatique, montée des océans, ...).

Les aménagements préconisés par la stratégie intégrée en ce qui concerne l'espace urbain, la gestion des déchets, l'énergie, l'anticipation des risques et la valorisation du patrimoine naturel et environnemental (valorisation du capital naturel induit par le parc national) sont en cohérence avec le principe « *d'intégration des préoccupations économiques et environnementales* » qui constitue un axe fort du PNR. En ce sens, la stratégie intégrée qui répond à l'objectif de croissance durable, est cohérente avec le principe de responsabilité écologique contenu dans la charte de l'environnement et repris par le PNR.

Quelques exemples de cette cohérence peuvent être relevés :

- la stratégie intégrée, en pointant les progrès à faire en matière d'assainissement, de gestion des déchets et de l'eau s'insère dans l'objectif de réduction des pollutions locales mis en avant dans le PNR et renvoie à l'échelon national, « *au projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques* » ;
- les préoccupations de la stratégie intégrée en matière énergétique (recours aux énergies renouvelables, recherche généralisée des différents modes de production) contribuent aux objectifs de la « *loi programme fixant les orientations de la politique énergétique* », tels que la constitution d'une indépendance et d'une maîtrise énergétiques ou la préservation de la sécurité sanitaire et de l'environnement.

En prenant en compte les particularités du territoire réunionnais dans ses aspects environnementaux (équilibre vulnérable du territoire et patrimoine naturel hors du commun) mais aussi, les données démographiques contemporaines et projetées, la stratégie intégrée contribue activement à la réalisation des objectifs de développement durable affirmés par le PNR (lequel s'inspire, sur ce point, de la charte constitutionnelle de l'environnement).

### ***5.3 – Conformité de la stratégie intégrée par rapport aux orientations et politiques communautaires***

#### **5.3.1 – Compatibilité de la stratégie intégrée par rapport aux priorités des OSC en matière de cohésion**

La stratégie régionale intégrée prend en compte les priorités développées au titre des Orientations Stratégiques Communautaires en matière de cohésion comme le démontre l'évaluateur dans son rapport sur l'évaluation ex ante.

| Orientations de la politique de cohésion UE  |   |   |   |   |  |  |                                    |  |  |  |                           |  |  |   |
|--|---|---|---|---|--|--|------------------------------------|--|--|--|---------------------------|--|--|---|
| Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013   | Attractivité des investissements et emplois         |   |   | Améliorer la connaissance et l'innovation |  |  |                                    | Emplois plus nombreux et de meilleure qualité  |  |  |                           | Dimens° territ. de pol de cohés° UE                    |  |   |
|  | Établir/améliorer les infrastructures de transports | Renforcer synergies entre protection, environnement, croissance | Réduire dépendance aux sources énergétiques traditionnelles | Accroître et mieux cibler les inv en RDT  | Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises | Promouvoir la société de l'information pour tous | Améliorer l'accès aux financements | Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le territoire du travail et moderniser les systèmes de protection sociale | Capacité d'adaptation des entreprises et des collectivités | Investir dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences | Capacités administratives | Contribuer au maintien en bonne santé de la population | Contributions des villes à la croissance et à l'emploi | Diversification économique des zones : rurales, et/ou souffrant de handicaps naturels |
| <b>1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain</b>  | 1   |   |   | 2   | 2  | 2  |                                    | 2  | 2  | 2  |                           | 1  | 1  | 2   |
| <b>1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale</b>  | 1   |   |   | 2   | 2  | 2  |                                    | 1  | 2  | 2  |                           | 1  | 1  | 2   |
| <b>1-1-1. Miser sur des marchés d'avenir et des méthodes innovantes</b>  |   |   |   | 1   | 2  | 2  |                                    |  | 1  | 2  |                           |  | 1  | 1   |
| 1-1-1-1 Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale |   |   |   | 1   |  |  |                                    |  |  | 2  |                           |  |  | 1   |
| 1-1-1-2 Encourager l'innovation pédagogique  |   |   |   |   | 2  | 2  |                                    |  | 1  | 2  |                           |  | 1  |   |
| <b>1-1-2. Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays</b>                              | 1   |   |   |   |  |  |                                    |  | 2  | 2  | 1                         |  |  | 2   |
| 1-1-2-1 Donner l'envie et les moyens de partir : l'impératif de mobilité   | 1   |   |   |   |  |  |                                    |  | 2  | 2  |                           |  |  | 2   |
| 1-1-2-2 Adapter la politique de mobilité à la cible des jeunes diplômés  | 1   |   |   |   |  |  |                                    |  | 2  | 2  | 1                         |  |  | 2   |
| 1-1-2-3 Favoriser l'apprentissage des langues étrangères   |   |   |   |   |  |  |                                    |  | 2  | 2  | 1                         |  |  | 2   |
| <b>1-1-3. Appliquer une stratégie d'ensemble</b>   |   |   |   |   | 2  |  |                                    | 1  | 2  | 2  |                           | 1  | 1  |   |
| 1-1-3-1 Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion   |   |   |   |   |  |  |                                    |  | 2  | 1  | 2                         |  |  |   |
| 1-1-3-2 Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes   |   |   |   |   | 2  |  |                                    | 1  |  | 1  |                           | 1  | 1  |   |
| 1-1-3-3 Améliorer les performances du système éducatif et de formation   |   |   |   |   |  |  |                                    | 1  | 2  | 2  |                           |  |  |   |
| <b>1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois</b>            |   |   |   | 2   | 1  | 1  |                                    | 2  | 2  | 2  | 1                         |  |  |   |
| <b>1-2-1. Favoriser l'inclusion économique et sociale</b>  |   |   |   |   | 1  |  |                                    | 2  | 2  | 2  |                           |  |  |   |
| 1-2-1-1 Accompagner les parcours des publics peu formés vers la qualification professionnelle et l'emploi  |   |   |   |   |  |  |                                    | 2  |  | 2  |                           | 1  |  |   |
| 1-2-1-2 Enrayer l'illettrisme et lutter contre les discriminations   |   |   |   |   |  |  |                                    | 1  | 2  | 2  |                           | 1  |  |   |
| 1-2-1-3 Valoriser l'identité réunionnaise et les savoirs faire patrimoniaux  |   |   |   |   | 1  |  |                                    |  |  | 1  |                           |  | 1  |   |
| <b>1-2-2. Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique</b>   |   |   |   | 2   | 1  | 1  |                                    |  | 2  | 2  | 1                         |  |  |   |
| 1-2-2-1 Accompagner la démographie éducative   |   |   |   |   |  |  | 1                                  |  |  | 2  |                           | 1  |  |   |
| 1-2-2-2 Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social  |   |   |   | 2   |  |  |                                    |  |  | 2  | 1                         |  |  |   |
| 1-2-2-3 Encourager la réactivité des dispositifs   |   |   |   |   |  |  |                                    |  | 2  | 2  |                           |  |  |   |
| 1-2-2-4 Renforcer le lien enseignement-recherche-économie  |   |   |   | 2   | 1  | 1  |                                    |  | 1  | 1  | 1                         |  |  | 1   |
| <b>2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international</b>  | 2   | 2   | 2   | 2   | 2  | 2  | 2                                  | 2  | 2  | 2  | 1                         | 2  | 2  | 2   |
| <b>2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien</b>  | 2   | 2   | 2   | 2   | 2  | 2  | 2                                  |  |  |  |                           | 2  | 2  | 2   |
| <b>2-1-1. Développer les secteurs stratégiques</b>   | 2   | 2   | 2   | 2   | 2  | 2  | 2                                  |  |  |  |                           | 1  | 2  | 2   |
| 2-1-1-1 Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien  |   |   |   | 2   | 2  | 1  |                                    |  |  | 1  |                           |  |  | 2   |
| 2-1-1-2 Encourager le rebond du tourisme   | 2   | 1   |   |   | 2  |  |                                    |  |  | 1  |                           |  | 2  |   |
| 2-1-1-3 Valoriser les potentialités de la pêche et l'aquaculture   | 1   | 2   |   | 2   | 2  |  |                                    | 2  |  | 1  |                           |  |  | 2   |
| 2-1-1-4 Miser sur l'ingénierie et la formation   |   |   |   |   |  |  |                                    |  |  | 1  | 1                         |  |  | 2   |
| 2-1-1-5 Relever le pari des technologies de l'information et de la communication   |   |   |   | 1   | 2  | 2  |                                    |  | 1  | 1  |                           | 1  |  | 2   |
| 2-1-1-6 Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie   |   | 2   | 2   | 2   | 2  |  |                                    |  |  |  |                           |  |  | 1   |
| 2-1-1-7 Exploiter le gisement des services à la personne   |   | 1   |   |   | 2  |  |                                    | 2  |  | 1  |                           | 1  | 1  |   |
| <b>2-1-2. Mettre les infrastructures au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien</b>  |   |   |   | 1   | 1  | 2  |                                    |  |  |  |                           |  |  | 1   |
| 2-1-2-1 Tenir compte de la situation ultrapériphérique : les principes d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme                               |   |   |   |   |  |  |                                    |  |  |  |                           |  |  |   |
| 2-1-2-2 Port Réunion : du service d'une « économie locale » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture   | 2   |   |   |   |  |  |                                    |  |  |  |                           |  |  | 1   |
| 2-1-2-3 Les équipements aéroportuaires : confirmer la complémentarité Gillot-Pierrefonds   | 2   |   |   |   |  |  |                                    |  |  |  |                           |  |  | 1   |
| 2-1-2-4 Saisir les opportunités liées au développement des infrastructures numériques  |   |   |   | 1   | 1  | 2  |                                    |  |  |  |                           | 1  |  | 1   |
| <b>2-1-3. Ouvrir les entreprises à l'international</b>   |   |   |   |   |  |  | 1                                  |  |  |  | 2                         |  |  | 2   |
| 2-1-3-1 Améliorer l'environnement par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire                                  |   |   |   |   |  |  |                                    |  |  | 2  |                           |  |  | 2   |
| 2-1-3-2 Accompagner les entreprises de manière adaptée et globale  |   |   |   |   |  |  | 1                                  |  |  |  |                           |  |  | 1   |

| Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013  |  | Système d'appréciation : 2 = Prise en compte directe ;<br>1 - Prise en compte indirecte | Etiendre améliorer les infrastructures de transports | Renforcer synergies entre protection environnement et croissance | Réduire dépendance aux sources énergétiques traditionnelles | Accroître et mieux cibler les inv. en RDT | Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises | Promouvoir la société de l'information pour tous | Améliorer l'accès aux financements | Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale | Capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité | Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences | Capacités administratives | Contribuer au maintien en bonne santé de la population | Contribuer à la croissance et à l'emploi | Diversification économique des zones : rurales, et/ou souffrant de handicaps naturels | Coopération |
|---|--|---|--|--|---|---|--|--|------------------------------------|--|---|--|---------------------------|--|--|---|-------------|
|   |  |   |  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   |             |
| <b>2-2) Consolider les bases du développement économique et social</b>  |  |   |  |  |   | 2   | 2  |  |                                    | 2  | 2   | 1  |                           |  |  |   |             |
| <b>2-2-1. Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels</b>   |  |   |  |  |   | 2   | 2  |  |                                    |  |   |  |                           |  | 2  |   | 1           |
| 2-2-1-1 Conforter l'activité des entreprises d'import-substitution de l'économie résidentielle  |  |   |  |  |   |   | 2  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   |             |
| 2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale                    |  |   |  |  | 2   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   | 1           |
| 2-2-1-3 Consolider le commerce, l'artisanat et le BTP   |  |   |  |  |   |   | 2  |  |                                    |  |   |  |                           |  | 2  |   |             |
| <b>2-2-2. Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire pour développer un secteur employeur</b>                                 |  |   |  |  |   |   | 2  |  |                                    | 2  | 2   | 1  |                           |  | 1  | 1   |             |
| 2-2-2-1 Développer un secteur employeur   |  |   |  |  |   |   | 2  |  |                                    |  | 1   |  |                           |  | 1  |   |             |
| 2-2-2-2 Favoriser l'insertion par l'activité économique   |  |   |  |  |   |   |  |  | 2                                  |  |   | 1  |                           |  | 1  | 1   |             |
| <b>3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance</b>  |  | 2   | 2  | 2  | 2   | 2   |  | 1  |                                    |  |   |  | 2                         | 2  | 2  | 2   |             |
| <b>3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement</b>   |  | 2   | 2  | 2  | 2   | 1   |  | 1  |                                    |  |   |  | 2                         | 2  | 1  | 1   |             |
| <b>3-1-1. Structurer et moderniser l'armature urbaine</b>   |  | 2   | 2  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           | 1  | 1  |   |             |
| 3-1-1-1 Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble  |  | 2   | 1  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  | 1  |   |             |
| 3-1-1-2 Utiliser le levier du tram-train pour conforter le modèle réunionnais de compétitivité  |  | 2   | 2  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           | 1  |  |   |             |
| 3-1-1-3 Densifier en structurant la ville   |  |   | 1  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  | 1  |   |             |
| <b>3-1-2. Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement</b>   |  |   | 2  | 2  | 2   | 1   |  |  |                                    |  |   |  |                           | 2  | 1  | 1   |             |
| 3-1-2-1 Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités  |  |   | 2  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           | 2  |  |   |             |
| 3-1-2-2 Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources  |  |   | 1  | 2  | 2   | 1   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   |             |
| 3-1-2-3 Anticiper sur les risques   |  |   | 2  |  | 1   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   |             |
| 3-1-2-4 Valoriser le patrimoine naturel et environnemental  |  |   | 2  |  | 1   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   | 1           |
| 3-1-2-5 Réseaux et performance environnementale : construire en fonction des réseaux ou des potentiels et développer l'autonomie fonctionnelle de l'habitat |  |   | 2  | 1  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  | 1  |   |             |
| <b>3-1-3. De nouveaux cadres opérationnels et financiers</b>  |  |   |  |  |   |   |  | 1  |                                    |  |   |  | 2                         |  |  |   |             |
| 3-1-3-1 Diffuser la logique de projet dans les modes opératoires  |  |   |  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  | 2                         |  |  |   |             |
| 3-1-3-2 Accroître la cohérence et la qualité des outils d'aménagement et de l'action des opérateurs   |  |   |  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  | 2                         |  |  |   |             |
| <b>3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique</b>   |  | 2   | 2  |  |   | 2   |  |  |                                    | 2  |   |  |                           |  | 2  | 2   |             |
| <b>3-2-1. Compléter et sécuriser le réseau routier</b>  |  | 2   |  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           | 2  |  |   |             |
| <b>3-2-2. Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement</b>  |  | 1   | 1  |  |   | 2   |  |  |                                    | 2  |   |  |                           |  | 2  | 1   |             |
| 3-2-2-1 Maintenir le potentiel agricole   |  |   | 1  |  |   |   |  |  |                                    | 2  |   |  |                           |  |  |   |             |
| 3-2-2-2 Reconstituer des pôles industriels d'intérêt stratégique pour La Réunion  |  |   |  |  |   |   | 2  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   |             |
| 3-2-2-3 Réaliser des implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais  |  |   |  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  | 2  |   |             |
| 3-2-2-4 Construire l'espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'île  |  | 1   |  |  |   | 2   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   | 1           |
| <b>3-2-3. Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers</b>  |  |   | 2  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   | 2           |
| 3-2-3-1 Aménager les Hauts ruraux   |  |   | 1  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   | 2           |
| 3-2-3-2 Protéger et valoriser les espaces forestiers  |  |   | 2  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   |             |
| <b>4) Une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité</b>   |  |   |  |  |   |   |  |  |                                    |  |   |  |                           |  |  |   |             |

### **5.3.2 – Compatibilité de la stratégie intégrée par rapport aux lignes directrices intégrées 2005-2008 issues de la Stratégie de Lisbonne révisée**

L'examen de cohérence de la stratégie est proposé sur la base des Lignes Directrices Intégrées 2005-2008 (Union européenne).

Cette analyse de cohérence s'inscrit en complémentarité de celle menée dans le cadre de l'évaluation *ex ante*, sur la base de la confrontation de la stratégie intégrée de La Réunion avec les principaux documents de référence communautaires 2007-2013.

#### **1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**

##### **1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale**

**Cette orientation vise à positionner La Réunion sur des marchés porteurs, à construire des parcours de professionnalisation adaptés à la concurrence internationale.**

**D'une manière générale, la stratégie préconisée implique une meilleure coordination des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Pour ce faire, la mobilisation de techniques pédagogiques innovantes et le développement d'une politique de la mobilité favorisant la conquête d'emplois diversifiés, ouverts sur l'international, constitueront les leviers de la valorisation du potentiel humain et de la compétitivité de l'île.**

- **Référentiel communautaire (Lignes Directrices Intégrées 2005-2008)**

Les lignes directrices pour l'emploi (2005-2008) prônent des politiques visant à « *accroître les investissements dans la connaissance, renforcer la capacité d'innovation de l'économie* », en reconnaissant que « *les économies fondées sur la connaissance et les services nécessitent des compétences différentes des industries traditionnelles, compétences qui requièrent à leur tour une mise à jour constante face aux changements technologiques et à l'innovation* ». En cela, les orientations retenues dans la stratégie intégrée s'inscrivent dans l'objectif général de la stratégie de Lisbonne, qui poursuit la réalisation d'une société de la connaissance, fondée sur le capital humain, l'éducation et les politiques de recherche et d'innovation nécessaires pour renforcer la compétitivité de l'Union à l'échelle internationale.

Un moyen pour y parvenir, selon les LDI, repose sur la « *capacité à garantir l'attrait, l'ouverture et un niveau élevé des normes de qualité des systèmes d'éducation et de formation* ».

D'une manière complémentaire, la capacité à stimuler « *la mobilité transnationale et intersectorielle des travailleurs, des chercheurs et des étudiants* » est considérée comme un facteur déterminant d'accroissement de la compétitivité régionale.

##### **1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois**

**Cette orientation traite de l'effort à entreprendre, grâce à l'apport des fonds structurels, en faveur de la qualification et de la professionnalisation des Réunionnais. La stratégie vise l'inclusion économique et sociale la plus large possible, notamment par le biais de l'accompagnement des plus défavorisés vers la qualification professionnelle et la lutte contre l'illettrisme et les discriminations.**

**A terme, elle doit aboutir à un enrichissement du vivier de compétences indispensables au développement économique, grâce à l'amélioration de la réactivité des dispositifs de formation ainsi qu'à une plus grande synergie entre l'enseignement, la recherche et l'économie.**

- **Référentiel communautaire (LDI 2005-2008)**

Cette orientation s'inscrit dans le sillage des lignes directrices pour l'emploi qui appellent à renforcer « *l'insertion sociale, prévenir l'exclusion du marché du travail et soutenir l'intégration professionnelle des personnes défavorisées* ». De ce point de vue, les prescriptions communautaires plaident pour une approche en terme de « *cycle de vie* », dans laquelle chaque étape du parcours des individus constitue un défi pour le développement de la compétitivité des ressources humaines : « *réduire considérablement le nombre d'élèves quittant l'école prématurément ; améliorer l'accès à l'enseignement professionnel initial, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur, y compris aux apprentissages et à la formation à l'entrepreneuriat; augmenter la participation à la formation continue et en entreprises tout au long de la vie, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et âgés* ».

L'accent est également mis sur la nécessité d'améliorer « *l'égalité des chances, la lutte contre la discrimination et l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes* », une préoccupation essentielle dans la stratégie de La Réunion.

## **2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international**

### **2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan indien**

Les fonds structurels dont bénéficiera La Réunion doivent servir l'ambition de constituer un pôle économique attractif et compétitif à l'échelle de l'Océan indien. Pour y parvenir, les secteurs stratégiques pour l'avenir de l'île (formation, recherche, tourisme, pêche et aquaculture, filières économiques de l'environnement et de l'énergie) deviennent des priorités de l'action publique. La construction, l'extension ou la modernisation d'infrastructures (notamment portuaires et aéroportuaires) assurant l'ouverture de l'île s'avèrent ainsi indispensables pour appuyer le déploiement de l'économie réunionnaise dans l'environnement régional.

Le rôle de chef de file économique dans l'Océan Indien, auquel prétend La Réunion, passe nécessairement par une stimulation des politiques de recherche, de progrès technologique et d'ouverture des entreprises réunionnaises sur leur environnement international.

- **Référentiel communautaire (LDI 2005-2008)**

Les LDI ouvrent la voie à un certain nombre de réformes micro-économiques destinées à augmenter le potentiel de croissance de l'Union européenne et à saisir les occasions offertes par l'ouverture des marchés. Il s'agit notamment d'instaurer un environnement favorable aux entreprises, de développer les politiques de recherche-développement, la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les infrastructures nécessaires à l'expansion des flux économiques transfrontaliers ainsi qu'à la croissance d'une économie de la connaissance et de l'innovation. Il y est notamment souligné que « *l'existence d'infrastructures modernes dans le domaine des transports, des réseaux de communication et de l'énergie est un facteur important qui détermine l'attrait d'un lieu d'implantation* » et constitue une « *condition essentielle à la réussite de l'ouverture des entreprises à la concurrence* ».

L'amélioration des investissements et des politiques de recherche-développement apparaît, dans la continuité de la stratégie de Lisbonne, comme le moteur essentiel de la compétitivité économique, de la croissance et de l'emploi. L'objectif principal vise l'instauration «*des conditions d'encadrement, des instruments et des incitations nécessaires pour amener les sociétés à investir dans la recherche*».

Pour garantir aux entreprises un environnement suffisamment compétitif, les LDI encouragent la synergie de la R&D public/privé, à «*renforcer les centres d'excellence*» et à veiller à «*la disponibilité d'un nombre suffisant de chercheurs qualifiés, notamment en attirant davantage d'étudiants dans les disciplines scientifiques, techniques et d'ingénierie et en améliorant les perspectives de carrière et la mobilité transnationale et intersectorielle des chercheurs*».

Le développement d'une économie compétitive passe enfin par la capacité à «*tirer pleinement parti*» de la production et de l'utilisation des TIC, à développer l'accès au réseau numérique, à améliorer les services d'aide à l'innovation et à favoriser les transferts de technologies.

## **2-2) Consolider les bases du développement économique et social**

**Afin de favoriser la transition économique de l'île et les conditions d'un développement équilibré, les partenaires ont souhaité qu'une partie de la dotation des fonds structurels servent à la consolidation des bases du développement économique et social réunionnais. Premier jalon de cet objectif, une modernisation des secteurs d'activités traditionnels (l'agriculture bien-sûr, mais aussi le commerce, l'artisanat, le BTP) est nécessaire pour accompagner l'accroissement démographique de l'île.**

**De façon parallèle, la poursuite de la structuration de l'économie solidaire permettra de développer de nouveaux gisements d'activité, notamment dans les secteurs émergents (services de proximité, gestion des déchets, préservation de l'environnement, ...).**

- **Référentiel communautaire (LDI 2005-2008) :**

Prendre le parti de renforcer les bases du développement économique et social spécifique à La Réunion, c'est choisir «*les solutions locales qui répondent le mieux aux besoins*» du territoire. Cette orientation se présente comme l'application concrète et originale du principe de subsidiarité qui gouverne l'élaboration des Programmes Opérationnels.

La politique de modernisation des secteurs d'activités doit permettre d'enclencher à l'échelle de l'île, comme le prescrivent les LDI, «*une accélération de la croissance de la productivité (...) indispensable au maintien et à l'amélioration des niveaux de vie futurs*».

De même, la structuration de l'économie solidaire rejoint l'objectif d'amélioration de «*l'insertion*» et de la «*durabilité*» sociale mis en avant par la Stratégie de Lisbonne afin d'assurer la réalisation d'une «*croissance soutenable et équitable*» d'une part, et de contribuer au maintien de la «*cohésion sociale*» dans l'Union européenne d'autre part. Les LDI prônent en particulier de favoriser «*l'insertion sur le marché du travail des personnes défavorisées*» (c'est-à-dire en marge du secteur marchand), notamment par le développement «*de l'économie sociale*». Le développement de l'économie solidaire apporte ainsi une réponse spécifique au constat dressé dans les LDI selon lequel «*une importante main-d'œuvre potentielle est laissée en jachère, ne pouvant pas contribuer à l'amélioration des niveaux de vie*».

## **3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**

### **3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement**

### **3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique**

Cet axe se présente comme le fruit d'une réflexion autour de la traduction de la stratégie de protection de l'environnement initiée par le Conseil de Göteborg de Juin 2001 sur le territoire réunionnais. L'enjeu consiste à adapter le modèle de développement durable européen aux spécificités et aux contraintes inhérentes à l'île de La Réunion.

Dans cette perspective, la stratégie intégrée a « *placé le développement durable au cœur des choix d'aménagement* ». Pour ce faire, la stratégie retenue préconise d'accentuer les efforts sur deux enjeux spécifiques au développement réunionnais. D'une part, la modernisation de l'espace urbain doit s'effectuer dans le respect de la protection du patrimoine environnemental de l'île. D'autre part, de manière plus transversale, une politique d'aménagement « durable », préservant l'équilibre vulnérable des ressources du territoire (environnement, eau, énergie) est définie.

Mais, parce qu'une politique de développement durable se doit tout autant de considérer le facteur environnemental que le facteur humain, la stratégie intégrée de La Réunion profile sa politique d'aménagement du territoire de façon à ce qu'elle accompagne la croissance démographique prévue dans l'île pour les trente prochaines années (amélioration du réseau routier, gestion équilibrée des sols, préservation et valorisation des Hauts et des espaces forestiers).

- **Référentiel communautaire (LDI 2005-2008) :**

Si la stratégie de Lisbonne invite les Etats à se concentrer sur la croissance et sur l'emploi pour préserver et améliorer les niveaux de vie dans l'Union, l'objectif de développement durable n'en demeure pas moins une clé de voûte des politiques européennes.

La prise en compte du facteur environnemental est un attribut essentiel de la qualité finale d'une politique structurelle. Accueillant une biodiversité d'une grande richesse mais très vulnérable, La Réunion s'est attachée, dans l'élaboration de sa stratégie intégrée, à porter une attention particulière à la prise en compte « *du problème des changements climatiques, à faire un usage plus rationnel des ressources et à stopper la perte de la biodiversité* », comme y incitent les LDI.

En misant sur les réseaux et la performance environnementale, le tram-train, l'autonomie fonctionnelle de l'habitat, ou encore une politique de rattrapage ambitieuse en matière de gestion des déchets, l'île de La Réunion s'engage pour une politique de développement durable basée sur « *la mise au point et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement* ». Enfin, en prenant le parti de diversifier son bouquet énergétique et de maîtriser ses ressources, La Réunion met en œuvre une stratégie conforme aux exigences des LDI, qui soutiennent « *les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique, à titre de contribution tant au développement durable qu'à la compétitivité* ».

### **5.3.3 – Conformité de la stratégie intégrée avec d'autres orientations et politiques communautaires**

L'analyse conduite au titre de cette partie vise à mettre en évidence comment la stratégie intégrée retenue par La Réunion s'inscrit également dans des orientations et politiques communautaires qui dépassent le seul cadre stratégique des programmes contractualisés.

#### **1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**

##### **1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale**

### **1-1-1 Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes**

- **Références communautaires :**

- \* Décision n°1513 du Parlement relative au 6<sup>ème</sup> programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration contribuant à la réalisation de l'espace européenne de la recherche et de l'innovation (2002-2006) du 27/06/02
- \* Communication de la Commission « Bâtir l'EER de la connaissance au service de la croissance » du 06/04/05
- \* Communication de la Commission « Mobiliser les cerveaux européens : permettre aux universités de contribuer pleinement à la stratégie de Lisbonne » du 20/04/2005
- \* Communication de la Commission « Faire réussir le projet de modernisation pour les universités : formation, recherche et innovation » du 10/05/2006
- \* Rapport de la Commission « Rapport annuel sur les activités de l'Union européenne en matière de recherche et de développement technologique en 2005 » du 15/11/2006
- \* Communication de la Commission « Moderniser l'éducation et la formation : une contribution essentielle à la prospérité et à la cohésion sociale en Europe » du 30/11/2005
- \* Décision n°2318/2003 du Parlement et du Conseil du 05/12/03 arrêtant un programme pluriannuel (2004-2006) pour l'intégration efficace des TIC dans les systèmes d'éducation et de formation en Europe (« apprendre en ligne »)

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale
- Encourager l'innovation pédagogique

### **1-1-2 Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays**

- **Références communautaires :**

- \* Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil « L'indicateur européen des compétences linguistiques » du 01/08/2005
- \* Communication de la Commission « Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme » du 22/11/2005

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 1 point :

- Favoriser l'apprentissage des langues étrangères

### **1-1-3 Appliquer une stratégie d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines**

- **Références communautaires :**

- \* Communication de la Commission concernant la position commune du Conseil relative à l'adoption d'une décision du Parlement et du Conseil établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, du 28/08/2006
- \* Communication de la Commission « Education et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre » du 23/10/2006

\* Communication de la Commission : mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne : Stimuler l'esprit d'entreprise par l'enseignement et l'apprentissage du 13/02/2006

\* Communication de la Commission « Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 » du 01/03/2006

\* Communication de la Commission : Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : la transmission d'entreprise – la continuité grâce à un nouveau départ du 14/03/2006

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Améliorer la coordination des politiques de l'emploi, de formation et d'insertion
- Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes

## **1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois**

### **1-2-1) Favoriser l'inclusion économique et sociale**

- **Références communautaires :**

\* Communication de la Commission concernant la position commune du Conseil relative à l'adoption d'une décision du Parlement et du Conseil établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, du 28/08/2006

\* Communication de la Commission « Education et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre » du 23/10/2006

\* Livre vert « Egalité et non-discrimination dans l'union européenne élargie » adopté par la Commission le 28/05/2004

\* Communication de la Commission « l'Agenda social » (pour 2005-2010) du 09/02/2005

\* Communication de la Commission « La situation des personnes handicapées dans l'union européenne : plan d'action européen 2006-2007 » du 28/11/2005

\* Communication de la Commission « Stratégie-cadre pour la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous » du 01/06/2005

\* Communication de la Commission « Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 » du 01/03/2006

\* Décision du Conseil relative à la conclusion de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 18/05/2005

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

- Accompagner les publics peu formés vers la qualification professionnelle et l'emploi
- Enrayer l'illettrisme et lutter contre les discriminations
- Valoriser l'identité réunionnaise et les savoirs-faire patrimoniaux

### **1-2-2 Enrichir le vivier des compétences nécessaires au développement économique**

- **Références communautaires :**

\* Communication de la Commission « Bâtir l'EER de la connaissance au service de la croissance » du 06/04/05

\* Communication de la Commission : Améliorer la santé, la sécurité et la confiance des citoyens : une stratégie en matière de santé et de protection des consommateurs du 06/04/2005

- \* Communication de la Commission «La situation des personnes handicapées dans l'union européenne : plan d'action européen 2006-2007 » du 28/11/2005
- \* Communication de la Commission concernant la position commune du Conseil relative à l'adoption d'une décision du Parlement et du Conseil établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, du 28/08/2006
- \* Communication de la Commission « Education et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre » du 23/10/2006
- \* Rapport de la Commission « Rapport annuel sur les activités de l'Union européenne en matière de recherche et de développement technologique en 2005 » du 15/11/2006
- \* Décision n°1513 du Parlement relative au 6<sup>ème</sup> programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration contribuant à la réalisation de l'espace européenne de la recherche et de l'innovation (2002-2006) du 27/06/02

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

- Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social
  - Encourager la réactivité des dispositifs afin de favoriser l'adaptation des compétences par la formation tout au long de la vie
  - 2) - Renforcer le lien Enseignement-Recherche-Economie
- La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international**

## **2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan indien**

### **2-1-1 Développer les secteurs stratégiques**

- **Références communautaires :**

- \* Décision n°1513 du Parlement relative au 6<sup>ème</sup> programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration contribuant à la réalisation de l'espace européen de la recherche et de l'innovation (2002-2006) du 27/06/02
- \* Communication de la Commission « Bâtir l'EER de la connaissance au service de la croissance » du 06/04/05
- \* Communication de la Commission « Faire réussir le projet de modernisation pour les universités : formation, recherche, et innovation » du 10/05/2006
- \* Communication de la Commission : mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne : davantage de recherche et d'innovation – Investir pour la croissance et de l'emploi du 12/10/2005
- \* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen « Rapport sur la mise en oeuvre de la Charte européenne des petites entreprises » du 08/02/2005
- \* Communication de la Commission « Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne – une politique des P.M.E. moderne pour la croissance et l'emploi » du 10/11/2005
- \* Communication de la Commission « Mettre en oeuvre le programme communautaire de Lisbonne : Financer la croissance des P.M.E. – promouvoir la valeur ajoutée européenne » du 29/06/2006
- \* Communication de la Commission «Réformes économiques et compétitivité : les principaux messages du rapport 2006 sur la compétitivité européenne du 14/11/2006
- \* Communication pour la croissance et l'emploi et la réforme de la politique européenne de cohésion – quatrième rapport d'étape sur la cohésion du 12/06/2006
- \* Communication de la Commission au Conseil relative à la modification des directives de négociation d'accords de partenariat économique avec les pays et régions ACP du 28/11/2006
- \* Rapport de la Commission « Rapport annuel sur les activités de l'Union européenne en matière de recherche et de développement technologique en 2005 » du 15/11/2006
- \* Communication de la Commission «Moderniser l'éducation et la formation : une contribution essentielle à la prospérité et à la cohésion sociale en Europe » du 30/11/2005

- \* Communication de la Commission : stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles du 21/12/2005
- \* Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006
- \* Communication de la Commission : Une nouvelle politique européenne du tourisme : renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe du 17/03/06
- \* Communication de la Commission : plan d'action 2006-2008 pour la simplification et l'amélioration de la politique commune de la pêche du 08/12/2005
- \* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : améliorer la situation économique du secteur de la pêche du 09/03/2006
- \* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : Améliorer la consultation en matière de gestion de la pêche communautaire du 24/05/2006
- \* Communication de la Commission : vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers du 07/06/2006
- \* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement : Application du principe de durabilité dans les pêcheries de l'Union européenne au moyen du rendement maximal durable du 07/07/2006
- \* Communication de la Commission au Conseil : possibilités de pêche en 2007 – Déclaration de politique générale de la Commission européenne du 15/09/2006
- \* Rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre des mesures prévues par le règlement CE n° 2328/2003 du Conseil du 22 décembre 2003 instituant un régime de compensation des surcoûts induits par l'ultrapériphéricité pour l'écoulement de certains produits de la pêche des Açores, de Madère, des îles Canaries et des départements français de la Guyane et de la Réunion du 30/11/2006.
- \* Communication de la Commission : vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers du 07/06/2006 (volume I)
- \* Livre vert : vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers du 07/06/2006 (volume II)
- \* Communication de la Commission « Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme » du 22/11/2005
- \* Communication de la Commission « Mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources : une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets » du 21/12/2005
- \* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : mobiliser des moyens publics et privés pour financer un accès mondial à des services énergétiques sûrs, d'un coût abordable et sans incidence sur le climat : le fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables du 06/10/2006
- \* Livre vert : Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable du 08/03/2006
- \* 6<sup>ème</sup> programme d'action pour l'environnement « Environnement 2010 : notre avenir - notre choix » – COM 2001 31 final, établi par la décision 1600/2002/CE du 22 juillet 2002
- \* Communication de la Commission du 26 mai 2004. « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques »

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 5 points :

- Poursuivre le développement de la recherche afin que la Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien
- Encourager le rebond du tourisme
- Valoriser les potentialités de la pêche et de l'aquaculture
- Miser sur les secteurs de l'ingénierie et des prestations de service en matière de formation
- Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie

## **2-1-2 Mettre les infrastructures d'échanges au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien**

- **Références communautaires :**

\* Communication de la Commission : Une nouvelle politique européenne du tourisme : renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe du 17/03/06

\* Communication de la Commission du 26 mai 2004. « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques »

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

-- Tenir compte de la situation ultrapériphérique : les principes d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme

- Port Réunion : du service d'une « économie locale » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture

- Les équipements aéroportuaires : confirmer la complémentarité Gillot-Pierrefonds

## **2-1-3 Ouvrir les entreprises à l'international**

- **Références communautaires :**

\* Communication de la Commission au Conseil relative à la modification des directives de négociation d'accords de partenariat économique avec les pays et régions ACP du 28/11/2006

\* Communication de la Commission du 26 mai 2004. « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques »

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Améliorer l'environnement économique par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire

- Accompagner l'ouverture des entreprises de manière adaptée

## **2-2) Consolider les bases du développement économique et social**

### **2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels**

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

- **Références communautaires :**

\* Communication de la Commission relative à la gestion des risques et des crises dans le secteur agricole du 09/03/05

\* Communication de la Commission : Simplifier et mieux légiférer dans le cadre de la politique agricole commune du 19/10/2005

\* Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006

\* Communication de la Commission « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée – Une contribution à la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi » du 04/10/2006

- \* Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la simplification de l'organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes du 10/08/2004
- \* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen « Elaborer un modèle agricole durable pour l'Europe grâce à la nouvelle politique agricole (PAC) – Réforme du secteur du sucre du 14/07/2004
- \* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen « Plan d'action en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques » du 10/06/2004
- \* Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
- \* Décision n°1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil, en particulier les priorités pour lesquelles il a été établi que des stratégies thématiques environnementales (protection des sols, protection et conservation de l'environnement marin, utilisation durable des pesticides, pollution atmosphérique, environnement urbain et utilisation durable des ressources)
- \* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement : Plan d'action en faveur de la diversité biologique dans les domaines de l'agriculture du 27 03 2001
- \* Communication de la Commission du 26 mai 2004. « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques »

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale
- Consolider le commerce, l'artisanat et le BTP

### **2-2-2 Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire**

- **Références communautaires :**

- \* **Communication de la Commission, du 22 décembre 2005, « Un nouveau cadre pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale »**
- \* Communication de la Commission, du 12 décembre 2003, relative au rapport conjoint sur l'inclusion sociale résumant les résultats de l'examen des plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (2003-2005)
- \* Communication de la Commission, du 1er mars 2000, Construire une Europe de l'inclusion

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Développer un secteur employeur
- Favoriser l'insertion par l'activité économique

### **3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**

#### **3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement**

### **3-1-1 Structurer et moderniser l'armature urbaine**

- **Références communautaires :**

\* Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006

\* Communication de la Commission aux Etats membres du 28/04/2000 définissant des orientations pour une initiative commune concernant la réglementation économique et sociale des villes et banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable / URBAN II 2000-2006

\* Communication pour la croissance et l'emploi et la réforme de la politique européenne de cohésion – quatrième rapport d'étape sur la cohésion du 12/06/2006

\* Communication de la Commission aux membres du 28/04/2000 définissant des orientations pour une initiative commune concernant la réglementation économique et sociale des villes et banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable / URBAN II

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

- Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble
- Utiliser le levier du tram-train pour conforter le modèle réunionnais
- Densifier en structurant la ville

### **3-1-2 Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement**

- **Références communautaires :**

\* Rapport de la Commission : lien entre la directive ESIE et les fonds communautaires du 27/10/2006

\* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : Examen de la politique environnementale 2005 du 16/02/2006

\* Communication pour la croissance et l'emploi et la réforme de la politique européenne de cohésion – quatrième rapport d'étape sur la cohésion du 12/06/2006

\* Communication de la Commission « Mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources : une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets » du 21/12/2005

\* Décision de la Commission du 20 février 2006 établissant un questionnaire à utiliser pour rendre compte de la mise en œuvre de la directive 2000/76/CE sur l'incinération des déchets

\* Communication de la Commission : Observations de la Commission sur les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation à mi-parcours du programme «Energie intelligente – Europe » 2003-2006 du 04/07/06

\* Livre vert : Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable du 08/03/2006

\* Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013)- proposition de décision du parlement européen et du conseil, du 6 avril 2005, établissant un programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013)

\* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : mobiliser des moyens publics et privés pour financer un accès mondial à des services énergétiques sûrs, d'un coût abordable et sans incidence sur le climat : le fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables du 06/10/2006

\* Communication de la Commission : Vaincre le changement climatique planétaire du 09/02/2005

- \* Communication de la Commission : Rapport sur les progrès vérifiables dans l'application du protocole de Kyoto du 01/12/2005
- \* Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006
- \* Communication de la Commission du 16/02/2006 : Examen de la politique environnementale 2005 - 6<sup>ème</sup> programme d'action pour l'environnement
- \* Communication de la Commission : Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà – Préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain du 22/05/2006

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 4 points :

- Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités
- Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources
- Anticiper sur les risques
- Valoriser le patrimoine naturel, environnemental et culturel

### **3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique**

#### **3-2-1 Compléter et sécuriser le réseau routier**

#### **3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement**

- **Références communautaires :**

- \* Communication de la Commission relative à la gestion des risques et des crises dans le secteur agricole du 09/03/05
- \* Communication de la Commission : Simplifier et mieux légiférer dans le cadre de la politique agricole commune du 19/10/2005
- \* Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006
- \* Communication de la Commission aux Etats membres du 28/04/2000 définissant des orientations pour une initiative commune concernant la réglementation économique et sociale des villes et banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable / URBAN II 2000-2006
- \* Communication de la Commission : Une nouvelle politique européenne du tourisme : renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe du 17/03/06

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

- Maintenir le potentiel agricole
- Réaliser les implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais
- Construire l'espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'île

#### **3-2-3 Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers**

- **Références communautaires :**

\* Résolution du Conseil relative à une stratégie forestière pour l'Union européenne du 15 décembre 1998

\* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement : Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie forestière de l'Union européenne du 10 mars 2005

\* Communication de la Commission concernant un plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts du 15/06/2006

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Aménager les Hauts ruraux
- Protéger et valoriser les espaces forestiers

### 5.3.4 – Respect du ciblage des dépenses FEDER-FSE sur les rubriques Lisbonne + (earmarking)

Au titre de la déclinaison de la stratégie intégrée, l'analyse du respect du principe de ciblage des dépenses au titre des programmes FEDER convergence et FSE (60% au moins des crédits UE concentrés sur les rubriques prioritaires de la stratégie de Lisbonne) est présentée dans le tableau qui suit. Cette analyse globale met en évidence un effort de concentration significatif à hauteur de 68% dans le cas de la Réunion.

**REPARTITION DES DOTATIONS FEDER ET FSE PAR THEME PRIORITAIRE**

| Domaine | Libellé domaine   | FEDER | FSE | Total FEDER /FSE | %    | Lisbonne + /Earmarking | % Lisbonne + /Earmarking |
|---------|---|-------|-----|------------------|------|------------------------|--------------------------|
| 01      | Activités de RDT dans les centres de recherche  | 16,0  |     | 16,0             | 1,1% | 16,0                   | 1,1%                     |
| 02      | Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence technologique spécifique  | 17,6  |     | 17,6             | 1,2% | 17,6                   | 1,2%                     |
| 03      | Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles etc.) | 9,0   | 0,8 | 9,8              | 0,7% | 9,8                    | 0,7%                     |
| 04      | Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche)  |       |     |                  |      |                        |                          |
| 05      | Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises  | 34,3  |     | 34,3             | 2,4% | 34,3                   | 2,4%                     |
| 06      | Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de   | 7,0   |     | 7,0              | 0,5% | 7,0                    | 0,5%                     |

|    |   |       |  |       |      |       |      |
|----|---|-------|--|-------|------|-------|------|
|    | technologies propres dans les entreprises)  |       |  |       |      |       |      |
| 07 | Investissements dans des entreprises directement liés à la recherche et l'innovation (technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, centres de RDT existants, ...) |       |  |       |      |       |      |
| 08 | Autres investissements dans les entreprises   | 53,4  |  | 53,4  | 3,7% | 53,4  | 3,7% |
| 09 | Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME   | 10,1  |  | 10,1  | 0,7% | 10,1  | 0,7% |
| 10 | Infrastructures téléphoniques (y compris réseaux à large bande)   | 19,0  |  | 19,0  | 1,3% | 19,0  | 1,3% |
| 11 | Technologies de l'information et communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, ...)                                 |       |  |       |      |       |      |
| 12 | Technologies de l'information et communication (TEN-TIC)  |       |  |       |      |       |      |
| 13 | Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, ...)                      | 4,0   |  | 4,0   | 0,3% | 4,0   | 0,3% |
| 14 | Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, ...)  |       |  |       |      |       |      |
| 15 | D'autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME  | 2,3   |  | 2,3   | 0,2% | 2,3   | 0,2% |
| 16 | Rail  | 100,0 |  | 100,0 | 7,0% | 100,0 | 7,0% |
| 17 | Rail (TEN-T)  |       |  |       |      |       |      |
| 18 | Actifs ferroviaires mobiles   |       |  |       |      |       |      |
| 19 | Actifs ferroviaires mobiles (TEN-T)   |       |  |       |      |       |      |
| 20 | Autoroutes  | 112,0 |  | 112,0 | 7,8% | 112,0 | 7,8% |
| 21 | Autoroutes (TEN-T)  |       |  |       |      |       |      |
| 22 | Routes nationales   |       |  |       |      |       |      |
| 23 | Routes régionales / locales   | 12,0  |  | 12,0  | 0,8% |       |      |
| 24 | Pistes cyclables  |       |  |       |      |       |      |
| 25 | Transports urbains  | 4,5   |  | 4,5   | 0,3% |       |      |
| 26 | Transports multi-modaux   |       |  |       |      |       |      |
| 27 | Transports multi-modaux (TEN-T)   |       |  |       |      |       |      |
| 28 | Systèmes de transport intelligents  |       |  |       |      |       |      |
| 29 | Aéroports   | 10,8  |  | 10,8  | 0,8% | 10,8  | 0,8% |
| 30 | Ports   | 43,5  |  | 43,5  | 3,0% | 43,5  | 3,0% |
| 31 | Voies navigables intérieures (régionales et locales)  |       |  |       |      |       |      |
| 32 | Voies navigables intérieures (TEN-T)  |       |  |       |      |       |      |
| 33 | Electricité   |       |  |       |      |       |      |
| 34 | Electricité (TEN-E)   |       |  |       |      |       |      |
| 35 | Gaz naturel   |       |  |       |      |       |      |
| 36 | Gaz naturel (TEN-E)   |       |  |       |      |       |      |
| 37 | Produits pétroliers   |       |  |       |      |       |      |
| 38 | Produits pétroliers (TEN-E)   |       |  |       |      |       |      |
| 39 | Energies renouvelables : énergie éolienne   | 3,0   |  | 3,0   | 0,2% | 3,0   | 0,2% |
| 40 | Energies renouvelables : énergie solaire  | 5,0   |  | 5,0   | 0,4% | 5,0   | 0,4% |
| 41 | Energies renouvelables : énergie de biomasse  | 1,0   |  | 1,0   | 0,1% | 1,0   | 0,1% |
| 42 | Energies renouvelables : énergie hydroélectrique, géothermique, et autre  | 4,0   |  | 4,0   | 0,3% | 4,0   | 0,3% |
| 43 | Efficacité énergétique, co-génération, maîtrise de l'énergie  | 2,0   |  | 2,0   | 0,1% | 2,0   | 0,1% |

|    |  |      |       |       |       |       |       |
|----|--|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 44 | Gestion des déchets ménagers et industriels  | 35,0 |       | 35,0  | 2,5%  |       |       |
| 45 | Eau potable (gestion et distribution)  | 67,0 |       | 67,0  | 4,7%  |       |       |
| 46 | Eaux usées (traitement)  | 65,0 |       | 65,0  | 4,6%  |       |       |
| 47 | Qualité de l'air   |      |       |       |       |       |       |
| 48 | Prévention et contrôle intégrés de la pollution  |      |       |       |       |       |       |
| 49 | Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets   |      |       |       |       |       |       |
| 50 | Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés  |      |       |       |       |       |       |
| 51 | Promotion de la biodiversité et protection de la nature (y compris Natura 2000)  | 5,0  |       | 5,0   | 0,4%  |       |       |
| 52 | Promotion des transports publics urbains propres   |      |       |       |       |       |       |
| 53 | Prévention des risques (y compris élaboration et mise en œuvre de plans et d'actions pour prévenir et gérer les risques naturels et technologiques)  | 16,5 |       | 16,5  | 1,2%  |       |       |
| 54 | Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques  |      |       |       |       |       |       |
| 55 | Promotion des actifs naturels  | 22,0 |       | 22,0  | 1,5%  |       |       |
| 56 | Protection et valorisation du patrimoine naturel   | 20,0 |       | 20,0  | 1,4%  |       |       |
| 57 | Autres aides à l'amélioration des services touristiques  | 13,0 |       | 13,0  | 0,9%  |       |       |
| 58 | Protection et préservation du patrimoine culturel  | 3,0  |       | 3,0   | 0,2%  |       |       |
| 59 | Développement d'infrastructures culturelles  | 13,5 |       | 13,5  | 0,9%  |       |       |
| 60 | Aides à l'amélioration des services culturels  | 2,0  |       | 2,0   | 0,1%  |       |       |
| 61 | Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale   | 38,5 |       | 38,5  | 2,7%  |       |       |
| 62 | Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formation et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation                          |      | 74,9  | 74,9  | 5,2%  | 74,9  | 5,2%  |
| 63 | Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs  |      |       |       |       |       |       |
| 64 | Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences |      | 9,0   | 9,0   | 0,6%  | 9,0   | 0,6%  |
| 65 | Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail  |      | 1,0   | 1,0   | 0,1%  | 1,0   | 0,1%  |
| 66 | Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail   |      | 251,9 | 251,9 | 17,6% | 251,9 | 17,6% |
| 67 | Mesures visant à encourager le vieillissement actif et le prolongement de la vie active  |      |       |       |       |       |       |
| 68 | Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises  |      | 6,5   | 6,5   | 0,5%  | 6,5   | 0,5%  |
| 69 | Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail, et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie                                     |      | 2,1   | 2,1   | 0,1%  | 2,1   | 0,1%  |

|    |  |              |              |                |               |              |              |
|----|--|--------------|--------------|----------------|---------------|--------------|--------------|
|    | privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes   |              |              |                |               |              |              |
| 70 | Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale  |              | 1,4          | 1,4            | 0,1%          | 1,4          | 0,1%         |
| 71 | Parcours d'insertion et de réintégration dans l'emploi pour les personnes défavorisées; lutte contre la discrimination dans l'accès et la progression dans le marché du travail et promotion de la diversité sur le lieu de travail  |              | 49,4         | 49,4           | 3,5%          | 49,4         | 3,5%         |
| 72 | Elaboration, introduction et mise en oeuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance | 1,4          | 7,0          | 8,4            | 0,6%          | 8,4          | 0,6%         |
| 73 | Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité  |              | 106,5        | 106,5          | 7,5%          | 106,5        | 7,5%         |
| 74 | Développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, en particulier au moyen des études postuniversitaires et de la formation des chercheurs, ainsi que des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises  |              | 6,0          | 6,0            | 0,4%          | 6,0          | 0,4%         |
| 75 | Infrastructures pour l'éducation   | 105,8        |              | 105,8          | 7,4%          |              |              |
| 76 | Infrastructures pour la santé  | 15,0         |              | 15,0           | 1,1%          |              |              |
| 77 | Infrastructures pour la petite enfance   |              |              |                |               |              |              |
| 78 | Infrastructures de logement  |              |              |                |               |              |              |
| 79 | Autres infrastructures sociales  | 10,0         |              | 10,0           | 0,7%          |              |              |
| 80 | Promotion de partenariats, de pactes et d'initiatives par la mise en réseau des acteurs concernés  |              |              |                |               |              |              |
| 81 | Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en oeuvre des politiques et programmes  |              |              |                |               |              |              |
| 82 | Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale   | p.m<br>102,6 |              | pm 102,6       | p.m           |              |              |
| 83 | Actions spécifiques visant à compenser les surcoûts liés à la taille du marché   |              |              |                |               |              |              |
| 84 | Soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief   | p.m 0,4      |              | pm 0,4         | p.m           |              |              |
| 85 | Préparation, mise en oeuvre, suivi et contrôle   | 8,2          | 0,4          | 8,7            | 0,6%          |              |              |
|    |  |              |              |                |               |              |              |
|    | <b>Total</b>   | <b>911,4</b> | <b>516,9</b> | <b>1 428,4</b> | <b>100,0%</b> | <b>971,9</b> | <b>68,0%</b> |

## **5.4 – Respect de l'égalité entre hommes femmes et de non-discrimination**

Le principe de non-discrimination est au cœur du système juridique français. L'égalité de tous les citoyens devant la loi est inscrite dans la Constitution. La législation a progressivement réprimé les agissements discriminatoires fondés sur la race, le sexe, la situation de famille, les mœurs, l'appartenance ethnique, la religion, le handicap. La loi du 30 décembre 2004 a fixé le principe général de non-discrimination en raison de l'origine en matière civile et administrative et institué une autorité administrative indépendante pour lutter contre les discriminations : la Halde (Haute autorité de lutte contre la discrimination et pour l'égalité) Une représentation locale de la Halde a été récemment installée à la Réunion.

La Halde peut être saisie directement ou par l'intermédiaire d'un parlementaire ou d'une association. Elle dispose également du droit d'auto-saisine et peut transmettre un dossier à l'autorité disciplinaire. Elle a pour mission d'informer, de diffuser les bonnes pratiques, d'assurer une médiation, d'assister en justice, de faire évoluer le droit.

La législation nationale est donc le premier outil pour lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes.

L'autorité de gestion et ses partenaires compléteront ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puisse toucher tous les publics sans discrimination ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées...).

S'agissant de la prise en compte du principe d'égalité entre les hommes et les femmes les interventions prévues au titre du programme opérationnel FSE seront mises en œuvre conformément aux dispositions réglementaires existantes et adaptées aux problématiques identifiées dans ces domaines.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif sera porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances, de la non discrimination et du développement durable. Ces éléments seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

C'est la raison pour laquelle l'action identifiée dans l'axe 2 consiste à mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE), service de l'État chargé de conduire la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décisions
- Égalité professionnelle
- Égalité en droit et en dignité
- Articulation des temps de vie

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'état, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Notamment sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées en vue :

- D'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études
  - 1- quantitative : brochure les chiffres clé de la parité publiée, à la demande la DRDFE, par l'INSEE Réunion en 2005 et consultable sur son site Internet,
  - 2- qualitative : Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion en cours de réalisation par l'Observatoire du Développement de La Réunion
- D'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs. L'association CHANCEGAL intervient sur ce champ, grâce notamment à un financement FSE et de la DRDFE.

L'étude qualitative menée par l'Observatoire du Développement de La Réunion s'inscrit dans une démarche partenariale globale visant à sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs sur la problématique d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce partenariat s'est manifesté notamment par la mise en place d'un comité de pilotage chargé de suivre l'étude qualitative de Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion.

Au-delà, ce comité initiera un plan stratégique régional pour faire évoluer la place de la femme et de l'homme dans la société réunionnaise.

Cette approche transversale est complémentaire aux initiatives prévues au titre du PO FSE. Elle constitue le cadre stratégique des politiques publiques à venir en faveur d'une meilleure égalité des chances sur le plan professionnel.

## **5.5 – Prise en compte des questions environnementales**

Un des enjeux pour la Réunion est celui d'un modèle de développement qui préserve l'avenir des générations futures, notamment par une gestion économe et rationnelle de l'espace et des ressources. L'offre de formation doit ainsi innover en permanence pour répondre à cet enjeu.

Les interventions qui sont prévues dans le programme opérationnel FSE abordent cette question en appréhendant les compétences nécessaires dans ce domaine.

Les actions qui sont proposées répondent à la nécessité de concevoir, gérer et évaluer les projets d'activités liés au développement durable.

Les formations seront adaptées au contexte local et aux spécificités réunionnaises.

La place donnée à la communication et la pédagogie dans les formations aux métiers de l'éducation à l'environnement, dans les chantiers d'insertion concourront à combiner le développement des compétences avec la préservation de l'environnement.

## **5.6 – Mise en œuvre des dispositions de l'article 5-3 du règlement (CE) n°1081/2006 - Participation des partenaires sociaux**

Les interventions prévues au titre du programme opérationnel intègrent la participation des partenaires sociaux conformément à l'article 53 du règlement 1080/2006 relatif au FSE. Les actions de mise en réseau, de renforcement du dialogue social et de la participation des partenaires sociaux poursuivent cet objectif.

Cette priorité communautaire se déclinera dans trois champs d'intervention principaux :

- en matière de formation professionnelle des adultes : en tant que membres du conseil d'administration de l'AFPAR, les partenaires sociaux sont des acteurs essentiels dans la définition et la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle des adultes.
- en matière de qualification des salariés : Les partenaires sociaux sont également présents au conseil d'administration des OPCA. Ils participent ainsi à la conception et à la mise en œuvre des programmes de formation des salariés.
- en matière de dialogue social : Le rôle des partenaires sociaux durant la période 2007-2013 prendra un relief particulier avec l'inscription dans le programme opérationnel FSE d'une action spécifique nouvelle dans le programme visant à développer le dialogue social.

Le montant indicatif prévu pour ces interventions s'élève à environ 82,3 M€ de FSE sur la période 2007-2013 soit environ 14 % des crédits FSE du programme.

## 6 - Présentation des axes et quantification des objectifs

Pour le FSE comme pour les autres fonds, **la construction d'un modèle réunionnais de compétitivité respectueux des valeurs de solidarité et de durabilité** est la finalité centrale du programme opérationnel qui se décline dans la stratégie régionale en plusieurs orientations stratégiques inscrites au sein des trois axes de la stratégie intégrée plurifonds.

Afin de conserver la logique de l'approche stratégique et dans un souci de lisibilité, la structure par axe prioritaire du programme opérationnel reprend l'architecture de la stratégie intégrée avec deux axes prioritaires qui correspondent aux deux volets de l'axe « compétitivité des hommes » de la stratégie intégrée plurifonds. :

- **Axe prioritaire n°1** - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et favoriser la mobilité éducative et professionnelle.  
Les formations développées au sein de cet axe porteront principalement sur des secteurs économiques stratégiques, sur des modalités d'ingénierie innovantes et sur le développement des mobilités sous tous ces aspects.
  
- **Axe prioritaire n°2** - Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active.  
Compte tenu de la situation de l'emploi à La Réunion et des contraintes démographiques divergentes de celles constatées dans l'Union Européenne, les dispositifs développés au sein de cet axe viseront notamment à favoriser l'insertion sociale pour l'ensemble des publics exclus du marché du travail, à améliorer le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des salariés et à promouvoir l'égalité des chances pour tous.

Ces dispositifs sont regroupés dans deux axes.

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

## **6.1 Axe 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle**

### **1- Rappel des orientations de la stratégie régionale intégrée**

Si la croissance démographique et l'élévation des niveaux de qualification, sont des enjeux majeurs pour le développement de La Réunion il importe dès aujourd'hui de faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle s'adapte aux secteurs porteurs des emplois de demain soit dans les filières stratégiques définies soit en anticipant les grands chantiers. Il s'agit donc de développer une offre de qualification en cohérence avec l'émergence des secteurs économiques concernés tels que celui des services à la personne.

Le développement récent à La Réunion des formations d'enseignement supérieur nécessite un accompagnement soutenu pour accroître les formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs.

Il importe par conséquent d'anticiper les évolutions des ressources humaines et du marché du travail afin d'obéir à une stratégie d'ensemble concourant à améliorer et mieux coordonner les politiques d'emploi et de formation. Le défi de l'adaptation entre offre d'emploi et offre de formation se traduit par des efforts soutenus et réactifs en matière d'ingénierie.

Enfin, la stratégie régionale intégrée a retenu l'augmentation des possibilités d'emploi et de formation à l'extérieur et l'ouverture des possibilités de mobilité éducative et professionnelle comme un défi à relever.

### **2- Objectifs principaux de l'axe 1 et indicateurs liés**

L'émergence de secteurs d'activités novateurs et porteurs pour l'économie de La Réunion oblige à développer une offre de formation innovante déclinée autour des filières de formation, des processus et expérimentation transnationales et enfin autour de la recherche et la formation de haut niveau.

Il convient par conséquent de structurer une ingénierie de formation capable d'anticiper les enjeux à venir et d'harmoniser l'offre de formation avec et la demande d'emploi sur le territoire de l'île et/ou à l'extérieur.

C'est pourquoi il est nécessaire d'accompagner parallèlement les dispositifs de mobilité offrant des possibilités de formation et d'emploi à l'échelle internationale.

Trois objectifs ont été définis au sein de l'axe 1 :

- a) Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants.
- b) Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir
- b) Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale

**Objectif principal 1-a : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants**

Au sein de cet objectif les dispositifs retenus viseront à renforcer et/ou développer une nouvelle offre de formation en faveur des secteurs d'avenir tout en mettant en place une politique de formation-emploi anticipant sur les besoins de main d'œuvre liés aux grands En complémentarité seront soutenus des dispositifs novateurs de formation, intégrant également l'aspect transnational.

Enfin, le soutien aux formations de haut niveau tel que Master et doctorat, sera encouragé, y compris pour favoriser l'emploi des chercheurs.

**Indicateurs liés à l'objectif principal 1-a :**

| <b>Objectif 1-a Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants et soutenir les filières en développement</b> |   | Valeur cible       | Valeur de référence 2000/2006 |
|--|---|--------------------|-------------------------------|
| Réalisation  | Nombre de bénéficiaires :               |                    |                               |
|  | - étudiants                             | 650 sur la période | 620 sur la période            |
|  | - Nombre d'entreprises                  | 25/an              | 20/an                         |
|  | - demandeurs d'emploi                   | 4 200/an           | 3 800/an en moyenne           |
|  | Nombre d'actions mises en œuvre         | 600 sur la période | 450 sur 2000-2006             |
|  | Nombre d'heure stagiaire                | 4 500 000/an       | 3 700 000/an                  |
| Résultat   | Nombre de filières émergentes soutenues | 3                  | 2                             |

**Objectif principal 1-b : Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir**

L'adaptation des ressources humaines au marché du travail s'appuie sur une stratégie d'ensemble alliant la coordination des politiques d'emploi et de formation à l'amélioration de leurs performances. Cette stratégie doit se traduire par un investissement dans une ingénierie de formation permettant d'anticiper les enjeux d'avenir.

Elle doit également permettre de structurer un dispositif permanent et réactif d'analyse, d'expertise et d'évaluation des politiques de formation, d'emploi et d'insertion.

**Indicateurs liés à l'objectif principal 1-b :**

| <b>Objectif 1b Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir</b> |  | Valeur cible       | Valeur de référence |
|---|--|--------------------|---------------------|
| Réalisation   | Nombre de structures aidées  | 12/an              | 12/an               |
| Résultat  | Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...) | 130 sur la période | 115 sur la période  |

**Objectif principal 1-c : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale**

Le potentiel endogène de La Réunion ne suffira sans doute pas à créer l'emploi nécessaire pour faire face à l'augmentation de la population active même si l'emploi dans les différents secteurs de l'économie réunionnaise (primaire, secondaire et tertiaire) est en constante augmentation.

C'est la raison pour laquelle il importe d'ouvrir le spectre des formations et emplois accessibles localement en élargissant les possibilités de mobilité éducative professionnelle et en élargissant également le champ géographique de cette mobilité.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique de fluidification des flux aller-retour et surtout d'ouverture de l'île sur l'extérieur doit concerner à la fois les bénéficiaires, par un accompagnement des candidats à la mobilité, mais également les dispositifs afin d'améliorer les aller-retour entre formation et accès au marché du travail local.

**Indicateurs liés à l'objectif principal 1- c :**

| <b>Objectif 1-c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale</b> |   | <b>Valeur cible</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|--|---|---------------------|----------------------------|
| Réalisation  | Nb d'étudiants  | 7 600/an            | 7 500/an                   |
|  | Nombre de demandeurs d'emploi   | 8000/an             | 7 500/an                   |
| Résultat   | Internationalisation des départs  | 700/an              | 600 en 2006                |
|  | Nombre de partenaires mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité | 100                 | 80                         |

**3 – Déclinaison synthétique des objectifs de l'axe 1**

| <b>Objectifs spécifiques</b>   | <b>Contenu indicatif des mesures liées aux objectifs</b>   | <b>Principaux groupes cible ou bénéficiaires (non exhaustif)</b>                                      | <b>Montants indicatifs en M€ de FSE</b> |
|--|--|---|---|
| <b>Objectif 1-a<br/>Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants</b> | Définition de cursus de formation<br>Formations innovantes<br>Services à la personne<br>Formations sectorielles<br>Transnationalité<br>Bourses de 3ème cycle | Demandeurs d'emploi<br>Bénéficiaires de minima sociaux<br>Entreprises<br>Etudiants<br>Associations... | <b>94,4</b>                             |

|  |  |  |             |
|--|--|--|-------------|
| <b>Objectif 1–b Investir dans l’ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir</b>      | Services publics de l’emploi<br><br>Etudes, évaluations, expertises...                                   | demandeurs d’emploi<br><br>Professionnels<br><br>Salariés... | <b>11,4</b> |
| <b>Objectif 1–c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l’échelle internationale</b> | Accompagnement à la mobilité éducative et professionnelle<br><br>apprentissage des langues étrangères... | Etudiants<br>Demandeurs d’emploi ...                         | <b>73,8</b> |

#### **4 – Informations relatives à la flexibilité**

Compte tenu des difficultés de gestion liées à l’utilisation de la flexibilité, le principe retenu est de ne pas recourir à ce type de pratique dans la gestion des opérations.

Toutefois, si pour certains projets, cette règle était néanmoins retenue, les conditions d’application seraient définies par le Comité de programmation.

#### **5 – Articulation entre les fonds structurels et les fonds sectoriels au niveau régional au sein de l’axe 1**

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local a permis dès la conception des programmes d’établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci dessous ont été faits en cohérence par rapport aux fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales.

Les lignes de complémentarité suivantes entre fonds ont été établies :

Une ligne de partage claire a été définie à ce niveau entre le FSE et les autres fonds :

- FSE/FEDER : le FSE se concentrera notamment sur les allocations de recherche doctorale et post-doctorale alors que le FEDER financera les infrastructures de recherche, les programmes de recherche et les actions visant la diffusion de la culture scientifique et technique
- FSE/FEP : le FSE financera les dispositifs de formation initiale et continue à destination des publics concernés. Le FEP est orienté sur le développement et la structuration de la filière.
- FSE/FEADER : Les formation menées dans le cadre du développement rural ont été maintenues sur le FSE car faisaient partie d’un dispositif global qui a été maintenu en l’état afin de ne pas isoler des actions faisant partie d’un ensemble cohérent. Ne sera prise en compte dans le cadre du FEADER que la formation des actifs agricoles.

#### **6- Assistance technique**

##### **6-1 – Descriptif**

## a) objectifs globaux et spécifiques

Dans un souci de déclinaison d'une approche intégrée, l'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente et intégrée des programmes communautaires de la période 2007 – 2013 et de consolider le partenariat.

Au titre du programme opérationnel FSE, l'assistance technique sera prioritairement consacrée aux moyens en ressources humaines, à la prise en charge des frais de missions des agents de l'Etat, de la Région et du Département pour des missions exclusivement consacrées à la gestion et au suivi des programmes et des fonds européens ainsi qu'à des études, expertises et dépenses d'ingénierie spécifiques au fonds.

En terme d'objectifs plus spécifiques, on peut citer :

- Dans le domaine de la gestion des programmes communautaires :

- Assurer la bonne coordination entre les partenaires, afin de gérer efficacement les programmes communautaires ;
- Conforter l'action des services gestionnaires et de l'Agile ;
- Améliorer la circulation de l'information ;
- Mettre en place et diffuser les bonnes pratiques.

- Dans le domaine de l'évaluation et de l'expertise :

- Assurer une mobilisation optimale et efficiente des moyens financiers
- Anticiper les enjeux sur des domaines sectoriels (aides à la création d'activité,...)
- Renforcer la capacité d'expertise des acteurs

- Dans le domaine de la formation, l'information et la publicité :

- Former les acteurs et les partenaires des institutions, gestionnaires des programmes ;
- Informer les acteurs socio-économiques et les bénéficiaires sur les programmes, leur mise en œuvre et leur déroulement ;
- Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion.

- Dans le domaine de l'évaluation et des contrôles :

- Renforcer les dispositifs d'évaluation et de contrôle afin de répondre aux nouvelles règles communautaires pour la période 2007 – 2013.

~~Afin d'atteindre ces objectifs communs à l'ensemble des programmes et de mutualiser les moyens, toutes les actions de formation, de communication et d'évaluation seront réalisées de manière intégrée et prises en charge au titre des crédits du PO FEDER.~~

~~De ce fait, au titre du programme opérationnel FSE, FEADER et FEP, l'assistance technique sera prioritairement consacrée aux moyens en ressources humaines, à la prise en charge des frais de missions des agents de l'Etat, de la Région et du Département pour des missions exclusivement consacrées à la gestion et au suivi des programmes et des fonds européens ainsi qu'à des études, expertises et dépenses d'ingénierie spécifiques au fonds (ces études, expertises et actions d'ingénierie spécifiques au FSE étant totalement distinctes des actions communes de formation, de communication et d'évaluation conduites, comme précisé supra, au titre du FEDER).~~

Les éléments descriptifs relatifs à l'articulation entre les crédits d'assistance technique FEDER et les crédits d'assistance technique FSE seront précisés dans les règles de gestion locales au niveau des cadres d'intervention.

## **b) descriptif technique**

Au titre du PO FSE, l'assistance technique régionale soutiendra l'ensemble des actions portées localement pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi, du programme, notamment, les :

- Frais de personnels dont les activités sont ~~entièrement~~ consacrées à la mise en œuvre de la programmation ;
- Frais de missions ;
- Frais d'études, d'évaluation, d'expertise et d'ingénierie spécifiques au fonds ;

### **6-2 – Montant indicatif Assistance Technique régionale : 0,418 M€**

Les crédits prévus au titre de l'assistance technique permettent d'assurer le lancement du programme et ils feront l'objet d'une rediscutions à l'occasion de sa révision à mi-parcours sur la base du système de gestion retenu pour 2007-2013. Par ailleurs, le choix d'une gestion intégrée permettra également d'optimiser les ressources affectées à des actions communes (évaluation, communication...).

Les crédits positionnés au titre de l'axe 1 couvrent en fait les actions d'assistance technique concernant l'ensemble du programme opérationnel.

### **6-3 – Programme national d'assistance technique**

Pour mémoire, les crédits positionnés au titre de l'axe convergence du programme national d'assistance technique, permettront de soutenir également des actions d'appui d'envergure nationale qui pourront bénéficier aux acteurs impliqués dans la gestion du programme opérationnel FSE.

## **7 – Informations relatives à la subvention globale**

A ce stade des réflexions, les acteurs locaux ne privilégient pas de recours à une subvention globale, mais les discussions se poursuivent sur la base des systèmes de gestion. Les organismes intermédiaires susceptibles de bénéficier d'une subvention globale seraient : les collectivités territoriales, les PLIE et les OPCA et la Caisse d'Allocations Familiales.

## **8 - Prise en compte des priorités communautaires et nationales au titre de l'axe 1**

### **8-1 Suivi des donnée FSE**

Conformément au règlement CE 1828/2006 du 8 décembre 2006, seront renseignées chaque année les données sur les participants aux opérations du FSE par priorité :

- Nombre de participants par an
- Répartition des participants selon le sexe
- Répartition des participants selon leur statut sur le marché de l'emploi
- Répartition de participants selon l'âge
- Répartition des participants par groupes vulnérables
- Répartition des participants par niveau d'instruction

## **8-2 Prise en compte des orientations stratégiques communautaires et des priorités du CRSN**

Le contenu des interventions prévues au titre des différents objectifs de l'axe 1 correspondent aux orientations stratégiques communautaires et du CRSN comme le démontre l'analyse suivante.

OSC : *Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale*

CRSN : *Prévenir le chômage  
Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations*

### **Objectif 1-a :**

- Formation initiale et professionnelle dans le secteur sanitaire et social
- Dispositifs de formation adaptée aux publics en difficulté
- ...

OSC : *Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité du marché du travail*

CRSN : *Adapter les travailleurs et les entreprises*

### **Objectif 1-a :**

- Formation des demandeurs d'emploi en accompagnement des grands projets
- Formation dans le secteur des services à la personne
- ...

### **Objectif 1-b :**

- Ingénierie de formation
- Plate forme d'orientation
- ...

OSC : *Investir d'avantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences*

CRSN : *Investir dans le capital humain*

### **Objectif 1-a :**

- Amélioration des liens entre universités, centres technologiques et de recherche et les entreprises
- Formation des publics en difficulté par des dispositifs adaptés
- Transnationalité
- ...

**Objectif 1-b :**

- Accompagnement dans le cursus de formation
- ...

**Objectif 1-c :**

- Mobilité éducatives et professionnelles
- Apprentissage des langues étrangères
- ...

**8-3 Tableau synthétique Objectifs-Orientations stratégiques communautaires (montants indicatifs en M€)**

| Orientations stratégiques communautaires   |  |   |   |  |                               |   |
|--|--|---|---|--|-------------------------------|---|
|  |  | 1 - Attirer et retenir un plus grand nombre de personne sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale | 2 - Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité du marché du travail | 3 - Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences | 4 - Capacités administratives | 5 - Contribuer au maintien en bonne santé de la population active |
| Objectif 1-a<br>Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants               |  | 46,6  | 37  | 10,8   |                               |   |
| Objectif 1-b<br>Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir      |  | 1   | 8,5   | 1,5  |                               |   |
| Objectif 1-c<br>Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale |  |   |   | 73,8   |                               |   |
| <b>TOTAL</b>   |  | <b>47,6</b>   | <b>45,5</b>   | <b>86,1</b>  |                               |   |

Le montant relatif à l'assistance technique (0,4 M€) n'est pas reporté dans le tableau

#### **8-4 Tableau synthétique Objectifs-Priorités du CRSN (montants indicatifs en M€)**

|   | Priorités CRSN                                  |                         |  |  |                                     |  |   |
|---|---|-------------------------|--|--|-------------------------------------|--|---|
|   | 1 - Adapter les travailleurs et les entreprises | 2 - Prévenir le chômage | 3 - Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations | 4 - Promouvoir le partenariat et la mise en réseau en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale | 5 - Investir dans le capital humain | 6 - Renforcer les capacités institutionnelles et administratives | 7 - Développer des actions innovantes transnationale ou interrégionale pour l'emploi et l'inclusion sociale |
| Objectif 1-a Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants               | 37  | 36,2                    | 9  |  | 10,8                                |  | 1,4   |
| Objectif 1-b Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir      | 8,5   | 1                       |  |  | 1,5                                 |  |   |
| Objectif 1-c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale |   |                         |  |  | 73,8                                |  |   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>45,5</b>                                     | <b>37,2</b>             | <b>9</b>   |  | <b>86,1</b>                         |  | <b>1,4</b>  |

Le montant relatif à l'assistance technique (0,4 M€) n'est pas reporté dans le tableau

#### **9- Liste indicative des grands projets (FEDER)**

Sans objet pour le programme opérationnel FSE

#### **10 – Tableau de bord des régimes d'aide notifiés**

L'autorité de gestion assure que toute aide d'Etat octroyée en vertu du présent programme opérationnel est conforme aux règles de procédure et de fond en matière d'aides d'Etat d'application au moment où l'aide publique est accordée.

Deux régimes d'aides sont prévus au titre de l'axe 1. Il s'agit des régimes suivants :

- Stage longue durée pour les titulaires d'un bac +4 et +5
- Post-doc pour les titulaires d'un doctorat

#### **11 - Taux d'intervention communautaire**

La participation du FSE au niveau du Programme Opérationnel de La Réunion est calculée en fonction du total des dépenses éligibles, publiques et privées.

Le taux d'intervention communautaire respecte les limites fixées par le règlement CE n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006) portant disposition générales sur les fonds structurels à savoir :

- la participation des fonds pour chaque axe prioritaire ne peut être inférieure à 20% des dépenses publiques éligibles (article 54 du règlement)
- la participation du FSE au niveau du Programme Opérationnel est soumise au plafond de 85% des dépenses éligibles applicable aux Régions ultrapériphériques visées à l'article 299 paragraphe 2 du traité. (Annexe III : plafonds applicables aux taux de cofinancement visés à l'article 53).

## **12 - Ventilation indicative de la contribution communautaire par catégorie pour l'axe 1 :**

- Ventilation indicative par thèmes prioritaires pour l'axe 1

| Code  | Thème prioritaire   | Montant indicatif UE (M€) |  |
|---|---|---------------------------|--|
| <b><i>Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise</i></b> |   |                           |  |
| 01  | Activités de RDT dans les centres de recherche  |                           |  |
| 02  | Infrastructures de RDT ( <i>y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche</i> ) et centres de compétence technologique spécifique   |                           |  |
| 03  | Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques ( <i>parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.</i> ) |                           |  |
| 04  | Aide à la RDT, notamment dans les PME ( <i>y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche</i> )  |                           |  |
| 05  | Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises  |                           |  |
| 06  | Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement ( <i>introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises</i> )   |                           |  |
| 07  | Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation ( <i>technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.</i> )   |                           |  |
| 08  | Autres investissements dans les entreprises   |                           |  |
| 09  | Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME   |                           |  |

### **Société de l'information**

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 10 | <b>Infrastructures téléphoniques (y compris réseaux à large bande)</b>   |  |  |
| 11 | <b>Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)</b>      |  |  |
| 12 | <b>Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)</b>  |  |  |
| 13 | <b>Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.)</b> |  |  |
| 14 | <b>Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)</b>   |  |  |
| 15 | <b>Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME</b>  |  |  |

### **Transports**

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 16 | <b>Rail</b>  |  |  |
| 17 | <b>Rail (RTE-T)</b>                                  |  |  |
| 18 | Actifs ferroviaires mobiles                          |  |  |
| 19 | Actifs ferroviaires mobiles (RTE-T)                  |  |  |
| 20 | <b>Autoroutes</b>                                    |  |  |
| 21 | <b>Autoroutes (RTE-T)</b>                            |  |  |
| 22 | Routes nationales                                    |  |  |
| 23 | Routes régionales/locales                            |  |  |
| 24 | Pistes cyclables                                     |  |  |
| 25 | Transports urbains                                   |  |  |
| 26 | <b>Transports multi-modaux</b>                       |  |  |
| 27 | <b>Transports multi-modaux (RTE-T)</b>               |  |  |
| 28 | <b>Systèmes de transport intelligents</b>            |  |  |
| 29 | <b>Aéroports</b>                                     |  |  |
| 30 | <b>Ports</b>   |  |  |
| 31 | Voies navigables intérieures (régionales et locales) |  |  |
| 32 | <b>Voies navigables intérieures (RTE-T)</b>          |  |  |

### **Énergie**

|    |   |  |  |
|----|---|--|--|
| 33 | Électricité                                     |  |  |
| 34 | <b>Électricité (TEN-E)</b>                      |  |  |
| 35 | Gaz naturel                                     |  |  |
| 36 | <b>Gaz naturel (TEN-E)</b>                      |  |  |
| 37 | Produits pétroliers                             |  |  |
| 38 | <b>Produits pétroliers (TEN-E)</b>              |  |  |
| 39 | <b>Énergies renouvelables: énergie éolienne</b> |  |  |

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 40 | Énergies renouvelables: énergie solaire                                |  |  |
| 41 | Énergies renouvelables: énergie de biomasse                            |  |  |
| 42 | Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre |  |  |
| 43 | Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie            |  |  |

***Environnement et prévention des risques***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 44 | Gestion des déchets ménagers et industriels  |  |  |
| 45 | Eau potable ( <i>gestion et distribution</i> )   |  |  |
| 46 | Eaux usées ( <i>traitement</i> )   |  |  |
| 47 | Qualité de l'air   |  |  |
| 48 | Prévention et contrôle intégrés de la pollution  |  |  |
| 49 | Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets   |  |  |
| 50 | Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés  |  |  |
| 51 | Promotion de la biodiversité et protection de la nature ( <i>y compris Natura 2000</i> )   |  |  |
| 52 | <b>Promotion des transports publics urbains propres</b>  |  |  |
| 53 | Prévention des risques ( <i>y compris élaboration et mise en œuvre de plans et d'actions pour prévenir et gérer les risques naturels et technologiques</i> ) |  |  |
| 54 | Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques  |  |  |

***Tourisme***

|    |   |  |  |
|----|---|--|--|
| 55 | Promotion des actifs naturels                           |  |  |
| 56 | Protection et valorisation du patrimoine naturel        |  |  |
| 57 | Autres aides à l'amélioration des services touristiques |  |  |

***Culture***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 58 | Protection et préservation du patrimoine culturel    |  |  |
| 59 | Développement d'infrastructures culturelles          |  |  |
| 60 | Autres aides à l'amélioration des services culturels |  |  |

***Réhabilitation urbaine / rurale***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 61 | Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale |  |  |
|----|--|--|--|

***Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise***

|    |  |      |      |
|----|--|------|------|
| 62 | Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation |      |      |
| 63 | Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs  |      |      |
| 64 | Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de   | 45,4 | 25,3 |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences |  |  |
|--|---|--|--|

*Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité*

|    |  |      |       |
|----|--|------|-------|
| 65 | Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail  | 1    | 0,6 % |
| 66 | Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail   | 36,2 | 20,2  |
| 67 | Mesures visant à encourager le vieillissement actif et le prolongement de la vie active  |      |       |
| 68 | Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises  |      |       |
| 69 | Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes |      |       |
| 70 | Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale  | 1,4  | 0,8 % |

*Amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées*

|    |  |     |     |
|----|--|-----|-----|
| 71 | Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées: lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail | 8,9 | 5 % |
|----|--|-----|-----|

*Valorisation du capital humain*

|    |   |      |      |
|----|---|------|------|
| 72 | Elaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance | 5,5  | 3 %  |
| 73 | Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité  | 73,8 | 41,1 |
| 74 | Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises  | 6,8  | 3,8  |

*Investissements en infrastructures sociales*

|    |                                  |  |  |
|----|----------------------------------|--|--|
| 75 | Infrastructures pour l'éducation |  |  |
| 76 | Infrastructures pour la santé    |  |  |

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 77 | Infrastructures pour la petite enfance |  |  |
| 78 | Infrastructures de logement            |  |  |
| 79 | Autres infrastructures sociales        |  |  |

***Mobilisation pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 80 | Promotion de partenariats, de pactes et d'initiatives par la mise en réseau des acteurs concernés  |  |  |
|    | <b><i>Renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national, régional et local</i></b>   |  |  |
| 81 | Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et programmes |  |  |

***Réduction des surcoûts qui entravent le développement des régions ultraphériphériques***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 82 | Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale         |  |  |
| 83 | Actions spécifiques visant à compenser les surcoûts liés à la taille du marché                       |  |  |
| 84 | Soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief |  |  |

***Assistance technique***

|    |  |            |              |
|----|--|------------|--------------|
| 85 | Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle      | <b>0,4</b> | <b>0,2 %</b> |
| 86 | Évaluation et études; information et communication |            |              |

- Ventilation indicative par formes de financement pour l'axe 1

Au titre de cet axe 1 « Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et ouverte sur l'extérieur » l'ensemble des financements sera accordé sous forme d'aide non remboursable.

| Code | Forme de financement  | Montant indicatif UE (M€) | Pourcentage |
|------|---|---------------------------|-------------|
| 01   | <b>Aide non remboursable</b>  | <b>179,6</b>              | <b>100%</b> |
| 02   | <i>Aide (prêt, bonification d'intérêt, garantie)</i>                        |                           |             |
| 03   | <i>Capital à risque (prise de participation, fonds de capital à risque)</i> |                           |             |
| 04   | Autre forme de financement  |                           |             |

- Ventilation indicative par dimension territoriale pour l'axe 1

Au titre de cet axe 1 les actions soutenues seront localisées sur l'ensemble du territoire réunionnais, aussi bien dans la zone des hauts que sur le littoral.

| Code | Type de territoire   | Montant UE (M€) | Pourcentage |
|------|--|-----------------|-------------|
|      | Agglomération urbaine  |                 |             |
| 02   | Zone de montagne   |                 |             |
| 03   | Îles   |                 |             |
| 04   | Zone à faible et très faible densité de population   |                 |             |
| 05   | Zones rurales ( <i>autres que zones de montagne, îles ou zones à faible et très faible densité de population</i> ) |                 |             |
| 06   | Anciennes frontières extérieures de l'UE ( <i>après le 30.4.2004</i> )   |                 |             |
| 07   | <b>Région ultrapériphérique</b>  | <b>179,6</b>    | <b>100%</b> |
| 08   | Zone de coopération transfrontalière   |                 |             |
| 09   | Zone de coopération transnationale   |                 |             |
| 10   | Zone de coopération interrégionale   |                 |             |
| 00   | Sans objet   |                 |             |

- Ventilation indicative par activité économique pour l'axe 1

| Co de | Activité économique  | Montant UE (M€) | Poucentage |
|-------|--|-----------------|------------|
| 01    | Agriculture, chasse, sylviculture                              |                 |            |
| 02    | Pêche  |                 |            |
| 03    | Industries alimentaires  |                 |            |
| 04    | Industrie textile et habillement                               |                 |            |
| 05    | Fabrication de matériel de transport                           |                 |            |
| 06    | Industries manufacturières non spécifiées                      |                 |            |
| 07    | Extraction de produits énergétiques                            |                 |            |
| 08    | Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur |                 |            |
| 09    | Captage, traitement et distribution d'eau                      |                 |            |
| 10    | Postes et télécommunications                                   |                 |            |
| 11    | Transports   |                 |            |

|    |  |              |              |
|----|--|--------------|--------------|
| 12 | Construction   |              |              |
| 13 | Commerce   |              |              |
| 14 | Hôtels et restaurants                                      |              |              |
| 15 | Activités financières                                      |              |              |
| 16 | Immobilier, location et services aux entreprises           |              |              |
| 17 | Administration publique                                    |              |              |
| 18 | Éducation  |              |              |
| 19 | Activités pour la santé humaine                            |              |              |
| 20 | Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels |              |              |
| 21 | Activités liées à l'environnement                          |              |              |
| 22 | Autres services non spécifiés                              | <b>179,6</b> | <b>100 %</b> |
| 00 | Sans objet   |              |              |

- Ventilation indicative par localisation pour l'axe 1

| Code | Localisation      | Montant UE (M€) | Pourcentage  |
|------|-------------------|-----------------|--------------|
| FR94 | Ile de la Réunion | <b>179,6</b>    | <b>100 %</b> |

## **6.2 Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active**

### **📁 - Rappel des orientations de la stratégie régionale intégrée**

Les formes d'exclusion à La Réunion sont diverses (formations, emploi, illettrisme...) et doivent être appréhendées dans leur globalité pour permettre aux personnes concernées de s'inscrire dans un parcours de formation, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

L'investissement dans le capital humain concoure à la promotion de la compétitivité des hommes. Cet investissement doit permettre de lutter contre les formes d'exclusion, pour former et qualifier la ressource humaine sur le marché du travail et aussi pour anticiper, gérer les mutations économiques auxquels peuvent être confrontés les salariés.

En lien avec les orientations européennes, la stratégie régionale intégrée fait de la lutte contre l'illettrisme et de la redynamisation sociale des priorités majeures ; tout comme la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances.

De même l'effort entrepris pour maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail reste un objectif prioritaire de la stratégie régionale. En ce sens, seront privilégiées les actions d'accompagnement des mutations économiques, à la fois à destination des salariés mais aussi des demandeurs d'emploi.

Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs à la moyenne métropolitaine. Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées. A ce titre, la formation initiale et continue constitue un défi encore d'actualité afin de permettre aux Réunionnais d'accéder au marché du travail.

### **2 - Objectifs prioritaires de l'axe 2 et indicateurs liés**

Les politiques de lutte contre l'exclusion et de prévention du chômage à La Réunion s'appuient sur des outils visant à améliorer la capacité d'insertion des publics les plus éloignés du marché de l'emploi, à former les jeunes par la voie de l'apprentissage et à renforcer la qualification des demandeurs d'emploi.

L'égalité des hommes et des femmes et l'égalité des chances sont des priorités de l'axe 2. Elles déclineront sous forme d'actions de formation des personnes handicapées, de lutte contre l'illettrisme et de promotion du mainstreaming.

Enfin, l'adaptation des entreprises aux constantes évolutions du marché du travail s'appuiera notamment sur un effort en faveur de la formation et de la qualification des salariés.

Cinq objectifs principaux ont été définis au sein de cet axe :

- a) Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée
- b) Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage

- c) Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification
- d) Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs
- e) Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail

**Objectif principal 2-a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée**

La société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail.

Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste notamment à renforcer les formes d'accompagnement individuels et adaptés afin de permettre aux publics les plus éloignés du marché du travail d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes voir même à créer leur propre activité.

La performance du système éducatif constitue, par ailleurs, un levier pour la prévention de l'exclusion. Ainsi, l'adaptation du système scolaire aux personnes en situation d'exclusion est une réponse concrète aux problématiques d'inclusion sociale.

**Indicateurs liés à l'axe 2-a :**

| Objectif 2-a Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée |  | Valeur cible ou tendance | Valeur de référence |
|---|--|--------------------------|---------------------|
|---|--|--------------------------|---------------------|

|             |   |                        |                        |
|-------------|---|------------------------|------------------------|
| Réalisation | Nombre de bénéficiaires mis en parcours | 110 000 sur la période | 104 000 sur la période |
|             | Nombre de création d'activité           | 4 000 sur la période   | 3 500 sur la période   |
|             | Nombre d'heure/stagiaire                | 1 700 000/an           | 1 500 000/an           |

|          |                         |              |              |
|----------|-------------------------|--------------|--------------|
| Résultat | Taux de sortie positive | 60 % en 2013 | 55 % en 2006 |
|----------|-------------------------|--------------|--------------|

**Objectif principal 2-b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage**

Après une rupture avec le système scolaire, les jeunes doivent pouvoir disposer de passerelles spécifiques pour accéder au marché de l'emploi. C'est pourquoi il importe de soutenir, tant quantitativement que qualitativement, une offre de qualification professionnelle et d'insertion sur le marché du travail par la voie de l'apprentissage.

L'adaptation aux exigences du monde professionnel impliquera de veiller à la fois à l'élévation du niveau de qualification et à permettre un rallongement des parcours de qualification.

### **Indicateurs liés à l'objectif 2-b**

| <b>Objectif 2-b Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage</b> |   | <b>Valeur cible ou tendance</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|---|---|---------------------------------|----------------------------|
| Réalisation   | Nombre de bénéficiaire/an   | 3 500/an                        | 3 500/an                   |
|   | Volume h stagiaires / an  | 1 700 000/an                    | 1 700 000/an               |
| Résultat  | Nb de diplômés / an   | 2 100/an                        | 2 100/an                   |
|   | Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III,II et I) | 3 600                           | 3 500                      |

### **Objectif principal 2-c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification**

Au travers de cette orientation il s'agit de soutenir l'adaptation de l'offre de formation professionnelle des adultes à l'évolution des branches professionnelles tout en prenant en compte les besoins de formation des demandeurs d'emploi.

Le FSE interviendra pour soutenir les filières de pré qualification et de qualification du dispositif FPA en proposant une réponse globale aux candidats à la formation.

A la différence des formations développées au sein de l'axe 1, davantage orientées sur les secteurs en devenir à la Réunion, celles mises en œuvre dans le cadre de l'axe 2 sont liées aux secteurs traditionnels.

### **Indicateurs liés à l'objectif 2-c :**

| <b>Objectif 2-c Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification</b> |                            | <b>Valeur cible</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|---|----------------------------|---------------------|----------------------------|
| Réalisation   | Nombre de bénéficiaires    | 9 200               | 9 000                      |
|   | Nombre d'heures/stagiaires | 1 200 000/an        | 1 100 000/an               |
| Résultat  | Taux de réussite *         | 60%                 | 60%                        |

\* Le taux de réussite mesure le nombre de *le nombre de bénéficiaires ayant fait l'objet d'une évaluation ou ayant subi un examen* par rapport au nombre de bénéficiaires qui se sont présentées aux examens.

**Objectifs principal 2-d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs**

L'illettrisme touche à La Réunion une partie importante de la population à la fois population adulte mais aussi, plus paradoxalement la jeunesse, alors que les taux de scolarisation et de réussite au baccalauréat sont aujourd'hui proches de ceux de la métropole. C'est pourquoi, il convient d'enrayer ce phénomène par des dispositifs adaptés à la structure sociologique des catégories concernées.

Par ailleurs, même si des améliorations pour la scolarisation des jeunes handicapés ont été réalisées, les efforts pour l'insertion de ces personnes doivent être renforcés, notamment par des formations adaptées.

Enfin les initiatives engagées dans le cadre du précédent programme pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent se poursuivre et évoluer par des actions à destination des acteurs et décideurs.

**Indicateurs liés à l'objectif 2-d :**

| <b>Objectif 2-d Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs</b> |  | <b>Valeur cible</b>      | <b>Valeur de référence</b> |
|--|--|--------------------------|----------------------------|
| Réalisation  | Nb de structures bénéficiaires                                     | 10 sur la période        | 6 sur la période           |
|  | Nombre d'heures/stagiaire  | 1 160 000 sur la période | 1 100 000 2000-2006        |
| Résultats  | Diminution du taux d'illettrisme                                   | 13 % en 2013             | 16 % en 2006               |
|  | Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif | 63 %                     | 60 %                       |

**Objectif principal 2-e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail**

L'évolution différenciée des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) à La Réunion rappelle combien il importe d'agir sur les compétences des salariés afin de mieux gérer et anticiper les changements. La formation tout au long de la vie est un impératif pour permettre à la population active en emploi de rester compétitive et de se maintenir sur le marché du travail.

**Indicateurs liés à l'objectif 2-e**

| <b>Objectif 2-e Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail</b> |   | <b>Valeur cible ou tendance</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|---|---|---------------------------------|----------------------------|
| Réalisation   | Nombre de bénéficiaires                           | 2 500/an                        | 2 500/an                   |
|   | Nombre d'initiatives en faveur du dialogue social | 4                               | 0                          |
| Résultat  | Nombre de programme de maintien dans l'emploi     | 7 sur la période                | 5 sur la période           |

### 3 – Contenu synthétique des objectifs de l'axe 2

| Objectifs principaux de l'axe 2  | Contenu indicatif des mesures liées aux objectifs   | Principaux groupes cible ou bénéficiaires (non exhaustif)  | Montant indicatif en M € de FSE |
|--|---|--|---------------------------------|
| <b>Objectif 2-a Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée</b>                           | <p>Accompagnement des jeunes en difficulté</p> <p>Définition des cursus de formation</p> <p>Structures de l'Insertion par l'activité économique</p> <p>Formation et accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux</p> <p>Préparation à la qualification et à l'insertion</p> <p>Accompagnement à création d'entreprise</p> | <p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p>Demandeurs d'emplois</p> <p>Handicapées</p> <p>...</p> | 88,6                            |
| <b>Objectif 2-b Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage</b>                                    | Formation et qualification en alternance  | Demandeurs d'emplois<br>Apprentis  | 60                              |
| <b>Objectif 2-c Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs</b> | <p>Mainstreaming</p> <p>Accompagnement scolaire</p> <p>Lutte contre l'illettrisme</p> <p>Formations des personnes handicapées</p>   | <p>Scolaires</p> <p>Demandeurs d'emploi</p>  | 149,1                           |

|   |  |   |      |
|---|--|---|------|
| <b>Objectif 2-d<br/>Accompagnement des mutations économiques</b>  | Formation des salariés                 | Demandeurs d'emploi<br><br>Salariés ... | 23,7 |
|   | Formation des demandeurs d'emploi      |   |      |
|   | expérimentation, dialogue social       |   |      |
|   | Validation des acquis par l'expérience |   |      |
| <b>Objectif 2-e<br/>Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification</b> | Formation professionnelle des adultes  | Demandeurs d'emplois                    | 15,8 |
| Formation initiale et professionnelles pour les jeunes en rupture de                                      | Jeunes ...                             |   |      |

#### **4 – Informations relatives à la flexibilité**

Compte tenu des difficultés de gestion liées à l'utilisation de la flexibilité, le principe retenu est de ne pas recourir à ce type de pratique dans la gestion des opérations.

Toutefois, si pour certains projets, cette règle était néanmoins retenue, les conditions d'application seraient définies par le Comité de programmation.

#### **5 – Articulation entre les fonds structurels et les fonds sectoriels au niveau régional**

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local a permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci dessous ont été faits en cohérence par rapport aux fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales.

Une ligne de partage claire a été définie à ce niveau entre le FSE et les autres fonds :

- FSE/FEADER : Les formations menées dans le cadre du développement rural ont été maintenues sur le FSE car faisaient partie d'un dispositif global qui a été maintenu en l'état afin de ne pas isoler des actions faisant partie d'un ensemble cohérent. Ne sera prise en compte dans le cadre du FEADER que la formation des actifs agricoles.
- FSE/FEDER : Seront pris en compte dans le cadre du programme FSE, les cycles de formation professionnelles. Les investissements en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle relèveront du FEDER
- FSE/FEP : le FSE financera les dispositifs de formation initiale et continue à destination des publics concernés. Le FEP est orienté sur le développement et la structuration de la filière.

## **6 - Assistance technique**

Les interventions en matière d'assistance technique sont intégrées à l'axe 1 du programme.

Les crédits positionnés au titre de l'axe 1 couvrent en fait les actions d'assistance technique concernant l'ensemble du programme opérationnel.

## **7 – Informations relatives à la subvention globale**

A ce stade des réflexions, les acteurs locaux ne privilégient pas de recours à une subvention globale, mais les discussions se poursuivent sur la base des systèmes de gestion.

Les organismes intermédiaires susceptibles de bénéficier d'une subvention globale seraient : les collectivités territoriales, les PLIE et les OPCA et la Caisse d'Allocation Familiale.

## **8 - Prise en compte des priorités communautaires au sein de l'axe 2**

### **8-1 Suivi des données FSE**

Conformément au règlement CE 1828/2006 du 8 décembre 2006, seront renseignées chaque année les données sur les participants aux opérations du FSE par priorité :

- Nombre de participants par an
- Répartition des participants selon le sexe
- Répartition des participants selon leur statut sur le marché de l'emploi
- Répartition de participants selon l'âge
- Répartition des participants par groupes vulnérables
- Répartition des participants par niveau d'instruction

### **8-2 Prise en compte des orientations communautaires et des priorités du CRSN**

Le contenu des interventions prévues au titre des différents objectifs de l'axe 1 correspondent aux orientations stratégiques communautaires et du CRSN comme le démontre l'analyse suivante.

OSC : *Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale*

CRSN : *Adapter les travailleurs et les entreprises  
Prévenir le chômage*

Ces priorités se déclinent au sein des objectifs à travers notamment :

### **Objectif 2-a**

- Accompagnement des publics en difficulté à la création d'activité ;
- Dispositifs d'accompagnement personnalisés vers l'emploi par la mise en place de parcours ;
- Prestations d'aide à la recherche d'emploi ;
- Soutien à l'insertion par l'activité économique

### **Objectif 2-c**

- Formation vers la qualification en faveur des demandeurs d'emploi
- ...

### **Objectif 2 d :**

- Actions de formation pour la promotion de l'égalité des chances
- ...

OSC : *Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité du marché du travail*

CRSN : *Adapter les travailleurs et les entreprises*

### **Objectif 2-a :**

- Formation des acteurs de l'économie sociale et solidaire
- ...

### **Objectif 2- e :**

- Formation des salariés
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- ...

OSC : *Investir d'avantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences*

CRSN : *Investir dans le capital humain*

### **Objectif 2-a**

- Accompagnement des jeunes en échec scolaire
- ...

### **Objectif 2-b :**

- Développement de l'apprentissage

### **Objectif 2-c :**

- Formation professionnelle des adultes
- Formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi
- ...

**Objectif 2-d :**

- Accompagnement scolaire
- Lutte contre l'illettrisme
- ...

**Objectif 2-e :**

- Formation des publics en difficulté en milieu rural
- ...

**8-3 Tableau synthétique Objectifs-Orientations stratégiques communautaires (montants indicatifs en M€)**

| Orientations stratégiques communautaires  |  |   |   |  |                           |   |
|---|--|---|---|--|---------------------------|---|
|   |  | Attirer et retenir un plus grand nombre de personne sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale | Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité du marché du travail | Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences | Capacités administratives | Contribuer au maintien en bonne santé de la population active |
| Objectif 2-a Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée                           |  | 86  | 0,5   | 2,2  |                           |   |
| Objectif 2-b Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage                                    |  |   |   | 60   |                           |   |
| Objectif 2-c Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification  |  | 41  |   | 108,1  |                           |   |
| Objectif 2-d Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs |  | 6,6   |   | 17   |                           |   |
| Objectif 2-e Accompagner les mutations économiques  |  |   | 14,3  | 1,5  |                           |   |
| <b>TOTAL</b>  |  | <b>133,6</b>  | <b>14,8</b>   | <b>188,8</b>   |                           |   |

**8-4 Tableau synthétique Objectifs-Priorités du CRSN (montants indicatifs en M€)**

|   | Priorités CRSN                                  |                         |  |  |                                     |  |   |
|---|---|-------------------------|--|--|-------------------------------------|--|---|
|   | 1 - Adapter les travailleurs et les entreprises | 2 - Prévenir le chômage | 3 - Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations | 4 - Promouvoir le partenariat et la mise en réseau en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale | 5 - Investir dans le capital humain | 6 - Renforcer les capacités institutionnelles et administratives | 7 - Développer des actions innovantes transnationale ou interrégionale pour l'emploi et l'inclusion sociale |
| Objectif 2-a Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée                           | 0,5   | 10,4                    | 75,5   |  | 2,2                                 |  |   |
| Objectif 2-b Accès au marché de l'emploi par la voie de l'apprentissage                         |   |                         |  |  | 60,1                                |  |   |
| Objectif 2-c Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification  |   | 41                      |  |  | 108,1                               |  |   |
| Objectif 2-d Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs |   | 2,1                     | 4,5  |  | 17                                  |  |   |
| Objectif 2-e Accompagner les mutations économiques  | 14,3  |                         |  |  | 1,5                                 |  |   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>14,8</b>                                     | <b>53,6</b>             | <b>80</b>  |  | <b>188,9</b>                        |  |   |

## **9- Liste indicative des grands projets (FEDER)**

Sans objet pour le programme opérationnel FSE

## **10 – Tableau de bord des régimes d'aide notifiés**

L'autorité de gestion assure que toute aide d'Etat octroyée en vertu du présent programme opérationnel est conforme aux règles de procédure et de fond en matière d'aides d'Etat d'application au moment où l'aide publique est accordée.

Un seul régime d'aide est prévu au titre de l'axe 2. Il s'agit du régime suivant :

- Engagement de Développement De la Formation

## **11 - Taux d'intervention communautaire**

La participation du FSE au niveau du Programme Opérationnel de La Réunion est calculée en fonction du total des dépenses éligibles, publiques et privées.

Le taux d'intervention communautaire respecte les limites fixées par le règlement CE n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006) portant disposition générales sur les fonds structurels à savoir :

- la participation des fonds pour chaque axe prioritaire ne peut être inférieure à 20% des dépenses publiques éligibles (article 54 du règlement)
- la participation du FSE au niveau du Programme Opérationnel est soumise au plafond de 85% des dépenses éligibles applicable aux Régions ultrapériphériques visées à l'article 299 paragraphe 2 du traité. (Annexe III : plafonds applicables aux taux de cofinancement visés à l'article 53).

Une bonification du taux d'intervention de 10% pour les projets exemplaires du point de vue du développement durable sera appliquée dans les conditions fixées dans le document de mise en œuvre du Programme Opérationnel.

## **12 - Ventilation indicative de la contribution communautaire par catégorie par catégorie pour l'axe 2 :**

- Ventilation par thèmes prioritaires pour l'axe 2

| Code  | Thème prioritaire   | Montant indicatif UE (M€) | Pourcentage |
|---|---|---------------------------|-------------|
| <b><i>Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise</i></b> |   |                           |             |
| 01  | Activités de RDT dans les centres de recherche  |                           |             |
| 02  | Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence technologique spécifique  |                           |             |
| 03  | Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques ( <i>parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.</i> ) |                           |             |
| 04  | Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de  |                           |             |

|    |   |  |  |
|----|---|--|--|
|    | <i>recherche)</i>   |  |  |
| 05 | Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises  |  |  |
| 06 | Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement ( <i>introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises</i> ) |  |  |
| 07 | Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation ( <i>technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.</i> )   |  |  |
| 08 | Autres investissements dans les entreprises   |  |  |
| 09 | Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME   |  |  |

#### **Société de l'information**

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 10 | Infrastructures téléphoniques ( <i>y compris réseaux à large bande</i> )   |  |  |
| 11 | Technologies de l'information et de la communication ( <i>accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.</i> )      |  |  |
| 12 | Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)   |  |  |
| 13 | Services et applications pour le citoyen ( <i>santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.</i> ) |  |  |
| 14 | Services et applications pour les PME ( <i>commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.</i> )   |  |  |
| 15 | Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME   |  |  |

#### **Transports**

|    |                                     |  |  |
|----|-------------------------------------|--|--|
| 16 | Rail                                |  |  |
| 17 | Rail (RTE-T)                        |  |  |
| 18 | Actifs ferroviaires mobiles         |  |  |
| 19 | Actifs ferroviaires mobiles (RTE-T) |  |  |
| 20 | Autoroutes                          |  |  |
| 21 | Autoroutes (RTE-T)                  |  |  |
| 22 | Routes nationales                   |  |  |
| 23 | Routes régionales/locales           |  |  |
| 24 | Pistes cyclables                    |  |  |
| 25 | Transports urbains                  |  |  |
| 26 | Transports multi-modaux             |  |  |
| 27 | Transports multi-modaux (RTE-T)     |  |  |
| 28 | Systèmes de transport intelligents  |  |  |

|    |   |  |  |
|----|---|--|--|
| 29 | <b>Aéroports</b>  |  |  |
| 30 | <b>Ports</b>  |  |  |
| 31 | Voies navigables intérieures ( <i>régionales et locales</i> ) |  |  |
| 32 | <b>Voies navigables intérieures (RTE-T)</b>                   |  |  |

### **Énergie**

|    |   |  |  |
|----|---|--|--|
| 33 | Électricité   |  |  |
| 34 | <b>Électricité (TEN-E)</b>  |  |  |
| 35 | Gaz naturel   |  |  |
| 36 | <b>Gaz naturel (TEN-E)</b>  |  |  |
| 37 | Produits pétroliers   |  |  |
| 38 | <b>Produits pétroliers (TEN-E)</b>  |  |  |
| 39 | <b>Énergies renouvelables: énergie éolienne</b>                               |  |  |
| 40 | <b>Énergies renouvelables: énergie solaire</b>                                |  |  |
| 41 | <b>Énergies renouvelables: énergie de biomasse</b>                            |  |  |
| 42 | <b>Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre</b> |  |  |
| 43 | <b>Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie</b>            |  |  |

### **Environnement et prévention des risques**

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 44 | Gestion des déchets ménagers et industriels  |  |  |
| 45 | Eau potable ( <i>gestion et distribution</i> )   |  |  |
| 46 | Eaux usées ( <i>traitement</i> )   |  |  |
| 47 | Qualité de l'air   |  |  |
| 48 | Prévention et contrôle intégrés de la pollution  |  |  |
| 49 | Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets   |  |  |
| 50 | Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés  |  |  |
| 51 | Promotion de la biodiversité et protection de la nature ( <i>y compris Natura 2000</i> )   |  |  |
| 52 | <b>Promotion des transports publics urbains propres</b>  |  |  |
| 53 | Prévention des risques ( <i>y compris élaboration et mise en œuvre de plans et d'actions pour prévenir et gérer les risques naturels et technologiques</i> ) |  |  |
| 54 | Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques  |  |  |

### **Tourisme**

|    |   |  |  |
|----|---|--|--|
| 55 | Promotion des actifs naturels                           |  |  |
| 56 | Protection et valorisation du patrimoine naturel        |  |  |
| 57 | Autres aides à l'amélioration des services touristiques |  |  |

### **Culture**

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 58 | Protection et préservation du patrimoine culturel    |  |  |
| 59 | Développement d'infrastructures culturelles          |  |  |
| 60 | Autres aides à l'amélioration des services culturels |  |  |

***Réhabilitation urbaine / rurale***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 61 | Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale |  |  |
|----|--|--|--|

***Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise***

|    |  |      |       |
|----|--|------|-------|
| 62 | Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation                         | 14,8 | 4,4 % |
| 63 | Conception et diffusion de modes d'organisation du travail innovateurs et plus productifs  |      |       |
| 64 | Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences |      |       |

***Amélioration de l'accès à l'emploi et de la durabilité***

|    |  |      |        |
|----|--|------|--------|
| 65 | Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail  |      |        |
| 66 | Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail   | 44,9 | 13,3 % |
| 67 | Mesures visant à encourager le vieillissement actif et le prolongement de la vie active  |      |        |
| 68 | Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises  | 6,5  | 1,9 %  |
| 69 | Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes | 2,1  | 0,6 %  |
| 70 | Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale  |      |        |

***Amélioration de l'inclusion sociale des personnes défavorisées***

|    |  |    |        |
|----|--|----|--------|
| 71 | Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées: lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail | 80 | 23,7 % |
|----|--|----|--------|

***Valorisation du capital humain***

|    |   |     |       |
|----|---|-----|-------|
| 72 | Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de | 1,5 | 0,4 % |
|----|---|-----|-------|

|    |   |       |        |
|----|---|-------|--------|
|    | <b>l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance</b>  |       |        |
| 73 | <b>Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité</b> | 187,5 | 55,6 % |
| 74 | <b>Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises</b>   |       |        |

***Investissements en infrastructures sociales***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 75 | Infrastructures pour l'éducation       |  |  |
| 76 | Infrastructures pour la santé          |  |  |
| 77 | Infrastructures pour la petite enfance |  |  |
| 78 | Infrastructures de logement            |  |  |
| 79 | Autres infrastructures sociales        |  |  |

***Mobilisation pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale***

|    |   |  |  |
|----|---|--|--|
| 80 | Promotion de partenariats, de pactes et d'initiatives par la mise en réseau des acteurs concernés |  |  |
|----|---|--|--|

***Renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national, régional et local***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 81 | Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et programmes |  |  |
|----|--|--|--|

***Réduction des surcoûts qui entravent le développement des régions ultraphériques***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 82 | Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale         |  |  |
| 83 | Actions spécifiques visant à compenser les surcoûts liés à la taille du marché                       |  |  |
| 84 | Soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief |  |  |

***Assistance technique***

|    |  |  |  |
|----|--|--|--|
| 85 | Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle      |  |  |
| 86 | Évaluation et études; information et communication |  |  |

- Ventilation par formes de financement pour l'axe 2

Au titre de cet axe, l'ensemble des financements sera accordé sous forme de subvention à fonds perdus au maître d'ouvrage.

| Code | Forme de financement  | Montant indicatif UE (M€) | Pourcentage  |
|------|---|---------------------------|--------------|
| 01   | <b>Aide non remboursable</b>  | <b>337,2</b>              | <b>100 %</b> |
| 02   | <i>Aide (prêt, bonification d'intérêt, garantie)</i>                        |                           |              |
| 03   | <i>Capital à risque (prise de participation, fonds de capital à risque)</i> |                           |              |
| 04   | Autre forme de financement  |                           |              |

- Ventilation par dimension territoriale pour l'axe 2

Les actions soutenues seront localisées sur l'ensemble du territoire réunionnais, aussi bien dans la zone des hauts que sur le littoral.

| Code | Type de territoire   | Montant indicatif UE (M€) | Pourcentage  |
|------|--|---------------------------|--------------|
|      | Agglomération urbaine  |                           |              |
| 02   | Zone de montagne   |                           |              |
| 03   | Îles   |                           |              |
| 04   | Zone à faible et très faible densité de population   |                           |              |
| 05   | <i>Zones rurales (autres que zones de montagne, îles ou zones à faible et très faible densité de population)</i> |                           |              |
| 06   | <i>Anciennes frontières extérieures de l'UE (après le 30.4.2004)</i>   |                           |              |
| 07   | Région ultrapériphérique   | <b>337,2</b>              | <b>100 %</b> |
| 08   | Zone de coopération transfrontalière   |                           |              |
| 09   | Zone de coopération transnationale   |                           |              |
| 10   | Zone de coopération interrégionale   |                           |              |
| 00   | Sans objet   |                           |              |

- Ventilation par activité économique pour l'axe 2

| Code | Activité économique                  | Montant indicatif UE (M€) | Poucentage |
|------|--------------------------------------|---------------------------|------------|
| 01   | Agriculture, chasse, sylviculture    |                           |            |
| 02   | Pêche                                |                           |            |
| 03   | Industries alimentaires              |                           |            |
| 04   | Industrie textile et habillement     |                           |            |
| 05   | Fabrication de matériel de transport |                           |            |

|    |  |            |               |
|----|--|------------|---------------|
| 06 | Industries manufacturières non spécifiées                      |            |               |
| 07 | Extraction de produits énergétiques                            |            |               |
| 08 | Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur |            |               |
| 09 | Captage, traitement et distribution d'eau                      |            |               |
| 10 | Postes et télécommunications                                   |            |               |
| 11 | Transports   |            |               |
| 12 | Construction   |            |               |
| 13 | Commerce   |            |               |
| 14 | Hôtels et restaurants  |            |               |
| 15 | Activités financières  |            |               |
| 16 | Immobilier, location et services aux entreprises               |            |               |
| 17 | Administration publique  |            |               |
| 18 | Éducation  | <b>7,2</b> | <b>2,1 %</b>  |
| 19 | Activités pour la santé humaine                                |            |               |
| 20 | Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels     |            |               |
| 21 | Activités liées à l'environnement                              |            |               |
| 22 | Autres services non spécifiés                                  | <b>330</b> | <b>97,9 %</b> |
| 00 | Sans objet   |            |               |

- Ventilation par localisation pour l'axe 2

| <b>Code</b> | <b>Localisation</b> | <b>Montant indicatif UE (M€)</b> | <b>Pourcentage</b> |
|-------------|---------------------|----------------------------------|--------------------|
| FR94        | Ile de la Réunion   | <b>337,2</b>                     | <b>100 %</b>       |

### 6-3 Tableau de synthèse

#### 6-3-1 tableau de synthèse Axes-objectifs-Indicateurs

| <b>Objectif 1-a Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants et soutenir les filières en développement</b> |   | <b>Valeur cible</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|--|---|---------------------|----------------------------|
| Réalisation  | Nombre de bénéficiaire                                  |                     |                            |
|  | - d'étudiants   | 650 sur la période  | 620 sur la période         |
|  | - Nombre d'entreprises                                  | 25/an               | 20/an                      |
|  | - demandeurs d'emploi                                   | 4 200/an            | 3 800/an en moyenne        |
|  | Nombre d'actions mises en œuvre                         | 600 sur la période  | 450 sur 2000-2006          |
|  | Nombre d'heures stagiaires                              | 4 500 000/an        | 3 700 000/an               |
| Résultat   | Nombre de bénéficiaires intégrant le marché de l'emploi | 3                   | 2                          |

Indicateurs en cours de renseignement

| <b>Objectif 1-b Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir</b> |  | <b>Valeur cible</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|---|--|---------------------|----------------------------|
| Réalisation   | Nombre de structures aidées  | 12/an               | 12/an                      |
| Résultat  | Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...) | 130 sur 2007-2013   | 115 sur 2000-2006          |

| <b>Objectif 1-c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale</b> |   | <b>Valeur cible</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|--|---|---------------------|----------------------------|
| Réalisation  | Nombre d'étudiants  | 7 600/an            | 7 500/an                   |
|  | Nombre de demandeurs d'emploi   | 8 000/an            | 7 500/an                   |
| Résultat   | Internationalisation des parcours de mobilité                                     | 700/an*             | 600 en 2006                |
|  | Nombre de partenaires mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité | 100                 | 80                         |

| <b>Objectif 2-a Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée</b> |   | <b>Valeur cible ou tendance</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|--|---|---------------------------------|----------------------------|
| Réalisation  | Nombre de bénéficiaires mis en parcours | 110 000 sur la période          | 104 000 sur la période     |
|  | Nombre de création d'activité           | 4 000 sur la période            | 3 500 sur la période       |
|  | Nombre d'heure/stagiaire                | 1 700 000/an                    | 1 500 000/an               |
| Résultat   | Taux de sortie positive                 | 60 % en 2013                    | 55 % en 2006               |

| <b>Objectif 2-b Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage</b> |   | <b>Valeur cible ou tendance</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|---|---|---------------------------------|----------------------------|
| Réalisation   | Nombre de bénéficiaire/an   | 3 500/an                        | 3 500/an                   |
|   | Volume h stagiaires / an  | 1 700 000/an                    | 1 700 000/an               |
| Résultat  | Nb de diplômés / an   | 2 100/an                        | 2 100/an                   |
|   | Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III,II et I) | 3 600 (sur la période)          | 3 500 (sur la période)     |

| <b>Objectif 2-c Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification</b> |                            | <b>Valeur cible</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|---|----------------------------|---------------------|----------------------------|
| Réalisation   | Nombre de bénéficiaires    | 9 200               | 9 000                      |
|   | Nombre d'heures/stagiaires | 1 200 000/an        | 1 100 000/an               |
| Résultat  | Taux de réussite           | 60%/an              | 60%/an                     |

| <b>Objectif 2-d Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs</b> |  | <b>Valeur cible</b>      | <b>Valeur de référence</b> |
|--|--|--------------------------|----------------------------|
| Réalisation  | Nb de structures bénéficiaires                                     | 10 sur la période        | 6 sur la période           |
|  | Nombre d'heures stagiaire  | 1 160 000 sur la période | 1 100 000 2000-2006        |
| Résultats  | Diminution du taux d'illettrisme                                   | 13% en 2013              | 16 % en 2006               |
|  | Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif | 63 %/an                  | 60 %/an                    |

|   |                                 |                            |
|---|---------------------------------|----------------------------|
| <b>Objectif 2-e Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail</b> | <b>Valeur cible ou tendance</b> | <b>Valeur de référence</b> |
|---|---------------------------------|----------------------------|

|             |   |          |          |
|-------------|---|----------|----------|
| Réalisation | Nombre de bénéficiaires                           | 2 500/an | 2 500/an |
|             | Nombre d'initiatives en faveur du dialogue social | 4        | 0        |

|          |   |                  |                  |
|----------|---|------------------|------------------|
| Résultat | Nombre de programme de maintien dans l'emploi | 7 sur la période | 5 sur la période |
|----------|---|------------------|------------------|

## 7 - Plan de financement indicatif

### 7.1 Contribution annuelle du FSE

|            |            |            |            |            |            |            |             |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| 2007       | 2008       | 2009       | 2010       | 2011       | 2012       | 2013       | TOTAL       |
| 69 527 776 | 70 918 331 | 72 336 698 | 73 783 432 | 75 259 101 | 76 764 283 | 78 299 568 | 516 881 189 |

### 7.2 Plan financier 2007-2013

PLAN DE FINANCEMENT DU P.O INDIQUANT, POUR LA TOTALITÉ DE LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION, LE MONTANT TOTAL DE L'ALLOCATION FINANCIÈRE DE CHAQUE FONDS DANS LE P.O, LA CONTREPARTIE NATIONALE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT PAR AXE PRIORITAIRE

*Axes prioritaires par source de financement (en EUR)*

|  | Financement communautaire | Contrepartie nationale | Ventilation indicative de la contrepartie nationale |                            | Financement total  | Taux de cofinancement | Pour information  |                               |
|--|---------------------------|------------------------|---|----------------------------|--------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------------|
|  |                           |                        | Financement national public                         | Financement national privé |                    |                       | Participation BEI | Autres sources de financement |
| AXE PRIORITAIRE 1<br>Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle | 179 618 189               | <b>76 979 224</b>      | <b>76 979 224</b>                                   |                            | <b>256 597 413</b> | <b>70,00 %</b>        | 0                 | 0                             |
| AXE PRIORITAIRE 2<br>Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active              | 337 271 000               | <b>147 986 714</b>     | <b>144 544 714</b>                                  | <b>3 442 000</b>           | <b>485 257 714</b> | <b>69,50 %</b>        | 0                 | 0                             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>516 889 189</b>        | <b>224 965 938</b>     | <b>221 523 938</b>                                  | <b>3 442 000</b>           | <b>741 855 127</b> | <b>69,68 %</b>        |                   |                               |

## 8 - Dispositions générales de mise en œuvre

Les dispositions détaillées de mise en œuvre du programme seront précisées dans le cadre d'un livre des procédures des programmes européens 2007-2013 qui recherchera, autant que possible, une approche intégrée des différents programmes. 8.1 Les acteurs de la gestion.

Ces dispositions détaillées, qui seront reprises dans la description des systèmes de gestion prévue à l'article 71 du règlement (CE) n° 1083/2006, prendront en compte les dispositions des règlements (CE) n° 2988/95 et n° 2185/96 relatifs à la protection des intérêts financiers de la Communauté, les dispositions du règlement (CE) n° 1828/2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 ainsi que la Circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif général de gestion et de contrôle des programmes européens cofinancés par les fonds structurels européens (FEDER et FSE) et les fonds européens pour le développement rural et pour la pêche (FEADER et FEP),

### 8.1 Les acteurs de la gestion

#### ***L'autorité de gestion et ses partenaires Région et Département***

L'autorité de gestion est le Préfet de La Réunion en sa qualité de Préfet de région. Selon l'article 60 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 Juillet 2006 portant dispositions générales sur le Feder, le Fse et le Fonds de cohésion, le Préfet de La Réunion est chargé de la gestion et de la mise en œuvre du programme opérationnel conformément au principe de bonne gestion financière.

La responsabilité du Préfet en matière de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels européens est précisée par la circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif général de gestion et de contrôle des programmes européens cofinancés par les fonds structurels européens (FEDER et FSE) et les fonds européens pour le développement rural et pour la pêche (FEADER et FEP).

La responsabilité du Préfet en matière de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels européens est précisée par la circulaire du Premier Ministre en cours d'élaboration.

Pour l'exercice de ses missions, l'autorité de gestion s'appuie principalement sur le Comité Local de Suivi (CLS), les services du Département Europe (dont fait partie la cellule Europe Agile), les services instructeurs et la Trésorerie générale. L'autorité de gestion est responsable de la gestion et de la mise en œuvre efficaces, effectives et correctes du programme, et elle est chargée en particulier :

- de veiller à ce que les opérations soient sélectionnées pour le financement conformément aux critères applicables au programme opérationnel et qu'elles soient conformes pendant toute la durée de leur exécution, aux règles communautaires et nationales applicables. *L'autorité de gestion garanti que toutes les règles régissant les marchés publics seront respectées dans la mise en œuvre du présent programme opérationnel.*
- de vérifier la fourniture des produits et services cofinancés et de contrôler que les dépenses déclarées **par les bénéficiaires** pour les opérations ont été effectivement encourues et qu'elles sont conformes aux règles communautaires et nationales;
- de s'assurer qu'il existe un système d'enregistrement et de stockage sous forme informatisée des pièces comptables pour chaque opération au titre du programme opérationnel et que les données relatives une collecte de données appropriée sur la mise en œuvre aux fins de la gestion financière, du suivi, **des vérifications, des audits** et de l'évaluation ;

- de s'assurer que les bénéficiaires et les autres organismes participant à la mise en œuvre des opérations appliquent soit un système de comptabilité séparé, soit une codification comptable adéquate pour toutes les transactions relatives à l'opération, sans préjudice des règles comptables nationales ;
- de s'assurer que les évaluations des programmes opérationnels visées à l'article 48, paragraphe 3, soient effectuées conformément à l'article 47 ;
- d'établir des procédures pour tous les documents relatifs aux dépenses et aux audits requis pour garantir une piste d'audit suffisante soient conservés conformément aux dispositions de l'article 90 ;
- de s'assurer que l'autorité de certification reçoit toutes les informations nécessaires sur les procédures suivies et les vérifications effectuées en rapport avec les dépenses aux fins de la certification ;
- d'orienter les travaux du comité de suivi et de lui transmettre les documents permettant un suivi qualitatif de la mise en œuvre du programme opérationnel au regard de ses objectifs spécifiques ;
- d'établir et, après approbation par le comité de suivi, de présenter à la Commission le rapport annuel et le rapport final d'exécution ;
- de veiller au respect des obligations en matière d'information et de publicité énoncées à l'article 69 ;
- de transmettre à la Commission les éléments permettant d'apprécier les grands projets.

Il importe de souligner qu'à la Réunion, la mise en œuvre du programme s'effectue dans le cadre d'un partenariat étroit avec le Conseil régional et le Conseil Général. Il se manifeste tout particulièrement à travers la coprésidence du Comité National de Suivi (Comité de Suivi), du Comité Local de Suivi (Comité de programmation) et de son secrétariat l'AGILE.

L'autorité de gestion assure également le suivi des irrégularités et initie le recouvrement des sommes indûment payées, recouvrement dont la mise en œuvre est réalisée par la Trésorerie Générale de la Réunion.

### ***Le Comité Local de Suivi (Comité de programmation)***

Afin d'assurer un suivi régulier des programmes et de décider de l'octroi des concours, un Comité Local de Suivi, co-présidé par les représentants de l'Etat, du Conseil Régional du Conseil Général se réunit à fréquence mensuelle et associe les services gestionnaires et instructeurs, ainsi que le représentant du Trésorier Payeur Général. **Il constitue l'instance de mise en œuvre opérationnelle du programme.**

Le Comité propose en accord avec l'autorité de gestion toutes adaptations nécessaires à la bonne exécution du programme. Il traite des mesures relatives à l'assistance technique, de la communication, de l'informatisation, l'élaboration des critères de sélection des projets. Il examine les rapports de suivi et d'évaluation et traite du rapport annuel d'exécution et de tous les documents soumis au Comité National de Suivi. Les règles de fonctionnement du CLS seront précisées par un règlement soumis au Comité de Suivi.

## **La cellule Europe : “AGILE ” Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne**

Dès 1987, la Réunion a appréhendé la programmation pluriannuelle européenne dans une approche intégrée au travers de l'O.I.D (Opération Intégrée de Développement). Elle a auguré la mise en œuvre des programmes opérationnels de la période 1989/1993 avec une approche stratégique globale et partenariale dans une région. Dans ce cadre, la nécessité de mettre en place des outils de gestion et de suivi adéquats s'est donc rapidement manifestée.

Une volonté très forte de partenariat dans la mise en œuvre des programmes communautaires a conduit, l'Etat, la Région, le Département, à créer une cellule originale de gestion et de suivi dès 1991 en mettant en commun leurs moyens humains et matériels. Le système AGILE a été complété par l'élaboration de mode de gestion dont sont issues des notions comme les services instructeurs uniques. Il a prouvé au travers des programmes précédents sa pertinence et son efficacité. Cette stratégie d'un suivi coordonné a permis, déjà à cette période, d'instaurer une gestion sécurisée des données informatiques par le logiciel PLEIADE, développé à l'initial par la Commission, d'établir la transparence des circuits et les critères de sélection des projets au travers du livre des procédures des interventions communautaires dès 1994.

Plusieurs notions mises en œuvre à la Réunion, notamment la “Cellule Europe ” ont été utilisées comme expérience. Leur principe a été repris au niveau national et figure dans les prescriptions de la circulaire du premier Ministre dans le cadre du renforcement des procédures de gestion et de suivi des programmes communautaires en mai 1998.

Pour la période 2000-2006, les missions de l'AGILE ont été confortées eu égard, d'une part aux nouvelles obligations de gestion et de suivi du règlement portant dispositions générales sur les fonds structurels du 21 juin 1999 et d'autre part à la nécessité d'approfondir le partenariat au niveau des acteurs publics, contractuellement impliqués dans les programmations pluriannuelles en tant que facteur d'efficacité au regard des nouvelles exigences posées par le respect des échéanciers financiers.

Cette nouvelle période de programmation 2007-2013 confirmera le rôle de l'Agile décrit ci dessous

### **1) L'AGILE, L'EXPRESSION DU PARTENARIAT**

Dans la mise en œuvre des programmes, la cellule traduit l'approche partenariale de l'Etat, de la Région et du Département. Elle assure donc :

- la coordination entre les partenaires et entre les différents services gestionnaires,
- un appui technique aux décisions partenariales du Comité Local de Suivi,
- la préparation des outils nécessaires à l'exécution du programme (guide de gestion, critères de sélection des projets),
- l'animation et l'assistance technique des différents intervenants de la programmation communautaire.

### **2) UN ROLE CENTRAL DANS LE MONITORAGE DU PROGRAMME**

La structure AGILE est par essence un outil d'aide aux instances décisionnelles dans la gestion et le suivi de la programmation communautaire. D'une manière générale, elle assure le secrétariat du Comité National de Suivi et du Comité local de Suivi et de tout autre Comité concerné par la gestion, le suivi, l'évaluation des programmes. Plus particulièrement, elle intervient dans l'organisation, la préparation des documents nécessaires à ces comités, rédige les relevés de décisions et les procès-verbaux.

Elle prépare les éléments relatifs à l'avancement du programme et des rapports en Comité National de Suivi ainsi que les rapports annuels d'exécution.

L'AGILE analyse les retards des mesures et des projets, et propose son appui en matière de contrôle de suivi, d'alerte ainsi que toutes les adaptations nécessaires au programme aux instances décisionnelles.

Elle apporte également son concours dans l'examen de la conformité des dossiers et de la confirmation de leur éligibilité dans le cadre de la programmation en particulier au stade de l'examen par le Comité Local de Suivi.

Elle intervient dans le monitoring informatique des programmes notamment par :

- la mise en adéquation des procédures informatiques et des circuits de gestion,
- la participation dans la définition des droits d'accès au logiciel de gestion
- la formation au logiciel de gestion,
- la validation des dossiers agréés en Comité Local de Suivi.
- l'organisation, le cas échéant, de la transition entre les programmes en matière de gestion informatique en lien avec les différents acteurs concernés.

Compte tenu des impératifs réglementaires en matière d'évaluation, elle assure la coordination et anime le système de collecte des indicateurs.

Enfin, elle conduit des actions d'animation, d'information, de formation et d'appui sur la mise en œuvre du programme. La communication des interventions communautaires est réalisée au travers d'un plan global de communication qui s'appuiera notamment sur la gestion d'un site INTERNET, qui contribuera au surplus à l'amélioration de la transparence et à la diffusion de pratiques de bonne gestion et d'exemples de réalisations soutenues par les fonds structurels.

En ce qui concerne les impératifs de gestion en matière de déclaration de dépenses et de contrôle la Cellule apporte son appui à l'autorité de gestion en accélérant la remontée des certifications, en apportant sa contribution à la préparation des appels de fonds et l'assistance dans la préparation des contrôles. Elle veillera au suivi et au respect des conclusions des différents contrôles. Elle participe également au contrôle de suivi compte tenu des missions qu'elle assume notamment dans l'examen des dossiers en Comité Local de Suivi et par l'élaboration et le suivi du programme (dossiers dormants, délais de conventionnement...).

### 3) FONCTIONNEMENT

La cellule est composée de personnels nommés de manière conjointe par les trois institutions Etat-Région-Département. Elle reçoit ses instructions du Comité Local de Suivi pour les tâches qui lui sont attribuées et les met œuvre sous l'autorité fonctionnelle de l'autorité de gestion et plus précisément du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture. Sa direction est assurée par une personne nommée par accord partie du Préfet, du Président de la Région, et de la Présidente du Département de la Réunion.

#### ***Le service instructeur (DTEFP...)***

Conformément à la circulaire du Circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif général de gestion et de contrôle des programmes européens cofinancés par les fonds structurels européens (FEDER et FSE) et les fonds européen pour le développement rural et pour la pêche (FEADER et FEP), le service instructeur a pour mission l'instruction, le suivi et le contrôle des opérations.

La désignation des services instructeurs se fera sur la base de la nomenclature de gestion définie par le CLS.

Le système de gestion et de contrôle sera formalisé au sein du " Livre des procédures pour la mise en œuvre et l'exécution des programmes communautaires ". Il permet de préciser les rôles de chaque intervenant dans la mise en œuvre et la gestion du programme, de définir des critères transparents de sélection des projets et les cadres d'intervention et de préciser les dispositions de gestion (pistes d'audit, outils, procédures ...) qui seront retenues pour les dossiers cofinancés dans le cadre du PO FSE.

### ***L'autorité de certification***

L'autorité de certification est le Préfet de La Réunion. Selon l'article 61 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 Juillet 2006 portant dispositions générales sur le Feder, le Fse et le Fonds de cohésion, le Préfet de La Réunion est chargé en particulier :

- d'établir et de transmettre à la Commission les états certifiés des dépenses et les demandes de paiement ;
- de certifier que :
  - l'état de dépenses est exact, procède de systèmes de comptabilité fiables et est fondé sur des pièces justificatives susceptibles d'être vérifiées ;
  - les dépenses déclarées sont conformes aux règles communautaires et nationales applicables et ont été encourues en rapport avec les opérations sélectionnées pour le financement conformément aux critères applicables au programme et aux règles communautaires et nationales applicables ;
- d'assurer, aux fins de la certification, qu'elle a reçu des informations appropriées de la part de l'autorité de gestion sur les procédures suivies et les vérifications effectuées en rapport avec les dépenses figurant dans les états de dépenses ;
- de prendre en considération, aux fins de la certification, les résultats de l'ensemble des audits et contrôles effectués par l'autorité d'audit ou sous la responsabilité de celle-ci ;
- de tenir une comptabilité informatisée des dépenses présentées à la Commission ;
- de tenir une comptabilité des montants à recouvrer et des montants retirés à la suite de l'annulation de tout ou partie de la contribution à une opération. Les montants recouverts sont reversés au budget général de l'Union européenne, avant la clôture du programme opérationnel, par imputation sur l'état de dépenses suivant.

Pour l'exercice de ses missions, l'autorité de certification s'appuie sur une unité certification plurifonds placée au sein du SGAR, unité qui est fonctionnellement indépendante des unités chargées des missions liées à l'autorité de gestion.

Afin de satisfaire aux exigences règlementaires communautaires en matière de séparation des fonctions (articles 58-b et 59-4 du règlement CE n°1083/2006) et aux recommandations de la CICC en ce qui concerne la séparation formelle des tâches liées à la fonction d'autorité de paiement, la séparation physique et fonctionnelle de l'unité certification a été mise en œuvre dès 2003. De ce fait, il n'y a donc pas de délégation des fonctions relevant de l'autorité de certification.

La conformité de cette organisation ayant pu être vérifiée par plusieurs missions d'audit de 2003 à 2006 (CICC, Commission, Cour des Comptes européenne), elle sera reconduite sur la période 2007-2013 afin de capitaliser l'expérience acquise au titre de 2000-2006.

### ***L'autorité d'audit***

Au titre du PO FSE, c'est la CICC qui assurera les fonctions d'autorité d'audit prévues à l'article 62 du règlement (CE) n° 1083/2006. A ce titre, elle assurera un lien fonctionnel avec l'équipe du Service Régional de Contrôle de la DTEFP selon des modalités pratiques qui seront définies dans le livre des procédures 2007-2013 et reprises dans la description des systèmes de gestion prévue à l'article 71 du règlement (CE) n° 1083/2006.

Conformément au règlement CE 1083/2006 du 11 juillet 2006, la CICC sera chargée d'établir un rapport et de donner un avis sur la conformité des descriptions de l'organisation et des procédures de l'autorité de gestion et de certification ainsi que des organismes intermédiaires.

## **8.2 Les instances de suivi du programme**

### **Le Comité National de Suivi (Comité de Suivi)**

#### Création

En accord avec l'autorité de gestion après consultation des partenaires, le Comité de Suivi est créé par l'Etat membre. Le Comité de Suivi est constitué dans un délai maximal de trois mois après la décision approuvant le programme. Ce Comité sera commun à l'ensemble des programmes intervenant à la Réunion afin d'assurer la coordination et l'articulation des interventions.

Le Comité de Suivi établit son règlement intérieur comprenant les modalités de son organisation.

#### Composition

Le Comité de Suivi est co-présidé par le Préfet de région, le Président du Conseil Régional et la Présidente du Conseil Général.

Les membres de plein droit comprennent :

- Le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et la Présidente du Conseil Général
- Deux représentants de l'association des Maires de la Réunion (un représentant au titre des Communes et un représentant au titre des EPCI)
- Le Président du Comité Economique et Social Régional
- Le Président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion
- Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Réunion
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Réunion
- Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Réunion

Les membres consultatifs associés, ne participant pas aux décisions du Comité, sont :

- Les représentants de la Commission Européenne ;
- Les représentants des administrations centrales ;
- Les parlementaires européens ;

L'association de partenaires dans le domaine de l'environnement aura lieu tout au long du programme. Cette association sera garantie par la participation au Comité de Suivi du Conseil de la Culture de l'Education et l'Environnement (CCEE).

L'association des partenaires sociaux sera également assurée avec la participation au Comité du Conseil Economique et Social régional.

L'association de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité sera faite systématiquement à chaque Comité

De même le Trésorier Payeur Général est également associé à l'ensemble des travaux du Comité.

#### Rôle

Conformément à l'article 65 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 Juillet 2006, le comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du programme opérationnel, conformément aux dispositions suivantes :

- il examine et approuve, dans les six mois suivant l'approbation du programme opérationnel, les critères de sélection des opérations financées et approuve toute révision de ces critères en fonction des nécessités de la programmation ;
- il évalue périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques du programme opérationnel sur la base des documents soumis par l'autorité de gestion ;

- il examine les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour chaque axe prioritaire, ainsi que les évaluations visées à l'article 48, paragraphe 3 ;
- il examine et approuve le rapport annuel et le rapport final d'exécution visés à l'article 67 ;
- il est informé du rapport annuel de contrôle ou de la partie du rapport relative au programme opérationnel concerné et des éventuelles observations pertinentes de la Commission à la suite de l'examen de ce rapport ou concernant cette partie du rapport ;
- il peut proposer à l'autorité de gestion toute révision ou tout examen du programme opérationnel de nature à permettre d'atteindre les objectifs des Fonds définis à l'article 3 ou à améliorer sa gestion, y compris sa gestion financière ;
- il examine et approuve toute proposition visant à modifier le contenu de la décision de la Commission relative à la contribution des Fonds.

La co-présidence constate les décisions prises par les membres de plein droit selon la règle du consensus, après avoir pris l'avis de l'ensemble des membres du Comité de Suivi. Le Comité de Suivi se réunit en règle générale deux fois par an et plus souvent si nécessaire, à l'initiative de ses co-présidents.

Il est assisté par un secrétariat, l'AGILE à la Réunion, responsable de l'organisation des réunions du comité de suivi, des ordres du jour, des rapports, des relevés de décisions et de toutes documentations nécessaires au comité de suivi.

### **8.3 Le système d'évaluation**

L'évaluation permet de juger de l'efficacité et de l'efficience d'une action en comparant les besoins auxquels cette action se proposait de répondre et les objectifs qu'elle souhaitait atteindre aux résultats et impacts obtenus. Elle doit permettre de réorienter, quand besoin est, la politique menée afin de rendre l'action publique plus efficace.

Pour ce faire, le système d'évaluation se basera sur des indicateurs permettant :

- de dresser un tableau de la situation économique, sociale et environnementale à tous moments de la programmation (indicateurs de contexte) ;
- de dresser un tableau de la situation au regard des champs d'action spécifiques du FSE (indicateurs De résultat) ;
- de dénombrer les opérations entreprises avec les moyens utilisés (indicateurs de réalisation) ;
- de quantifier les résultats obtenus grâce aux moyens mis en œuvre au regard des objectifs attendus (indicateurs de résultats).

Les indicateurs retenus sont ceux fixés par le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Commission européenne. Ils sont complétés par des indicateurs spécifiques au programme Local. Ces indicateurs spécifiques permettent de suivre la réalisation des priorités purement locales de la programmation.

L'évaluation du programme sera articulée autour de trois temps forts :

- l'évaluation *ex ante* qui permet d'apprécier la stratégie mise en œuvre au regard des objectifs poursuivis et de préciser les impacts que l'on peut en attendre. Cette évaluation a été entreprise de mai 2006 à février 2007 ;
- l'évaluation à mi-parcours qui aura pour objectif de dresser un bilan d'étape du programme à mi-parcours de sa réalisation, soit avant fin décembre 2010. Cette

- évaluation permettra, si besoin est, d'infléchir l'action menée et de la recentrer pour gagner en efficacité et en efficience et ceci en parallèle des autres fonds FEDER, FEADER et FEP afin de vérifier si la stratégie intégrée définie au départ reste cohérente ;
- l'évaluation *ex-post* qui permettra de disposer d'une analyse de l'ensemble de la programmation 2007-2013 après son achèvement soit avant fin 2015.

En outre un processus d'évaluation au fil de l'eau est mis en œuvre. Il repose sur :

- une analyse annuelle des indicateurs de moyens et de réalisation qui figureront dans le rapport d'exécution ;
- des études diligentées sur des actions spécifiques.

Les indicateurs sont définis en fonction des objectifs stratégiques dont ils sont chargés de mesurer l'atteinte.

Leur quantification repose sur des informations disponibles et pérennes issues des bases de données permanentes des différents systèmes de gestion des partenaires locaux (Etat, Région, Département).

Les sources d'information sont réfléchies pour l'essentiel au niveau même des dossiers de demande, de suivi et de bilan. Ainsi, le porteur de projet doit les renseigner en fournissant des objectifs, ainsi que des valeurs de références. Le porteur de projet devra renseigner également les données sur les participants, telles que prévues à l'annexe XXIII du règlement 1828/2006 du 8 Décembre 2006.

Par ailleurs, quelques indicateurs (exemple illettrisme) seront renseignés sur la base d'études spécifiques.

Ces indicateurs seront suivis périodiquement au moment des Comités Nationaux de Suivi, à l'occasion des évaluations sectorielles et de l'évaluation à mi parcours.

Ainsi, l'évaluation visera l'analyse quantitative et qualitative des réalisations, des résultats et des impacts de l'intervention. Elle appréciera également les processus et les mécanismes de mise en œuvre et rendra compte de la manière dont les objectifs ont été atteints.

## **8.4 Le système de contrôle**

L'article 58 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 Juillet 2006 décrit les principes généraux des systèmes de gestion et de contrôle.

Au niveau local, les différents niveaux de contrôle (contrôle de service fait, contrôle qualité et contrôle des opérations) seront maintenus et adaptés en fonction des préconisations de la circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif général de gestion et de contrôle des programmes européens cofinancés par les fonds structurels européens (FEDER et FSE) et les fonds européens pour le développement rural et pour la pêche (FEADER et FEP).

S'agissant du contrôle des opérations, afin de satisfaire aux recommandations de la CICC en ce qui concerne la séparation formelle des tâches de gestion et de contrôle en 2003, a été mise en place au SGAR une unité contrôle plurifonds (FEDER, FEADER, FEP); le contrôle des opérations FSE restant assuré par le Service Régional de Contrôle de la DTEFP.

Le rôle du Service Régional de Contrôle est confirmé pour le PO FSE 2007-2013.

## **8.5 Circuits financiers de mise à disposition des crédits communautaires et échanges de données informatisées**

### **8.5.1 Circuits financiers**

A- Les crédits communautaires versés par la Commission européenne pour les subventions sur fonds structurels attribuées par l'État sont comptabilisés sur un compte de tiers dédié au sein de la comptabilité générale de l'État, le compte de tiers 464-1 « fonds européens ». En parallèle, les crédits sont suivis sur le programme technique 0037 dédiés à l'objectif Convergence pour le FSE et gérés par le biais de l'outil informatique « Nouvelles Dépenses Locales » (NDL).

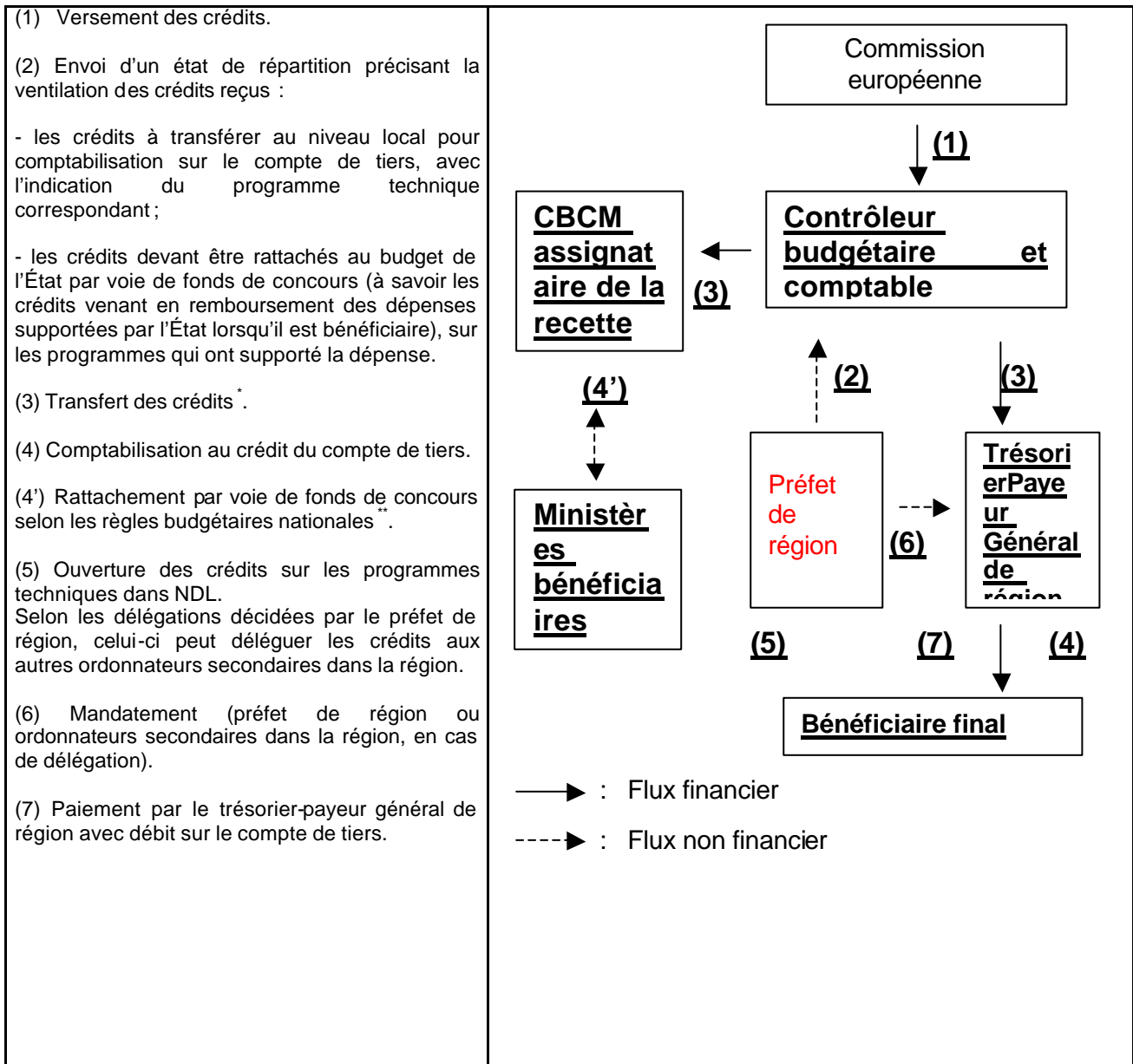
Le préfet de région est l'ordonnateur secondaire des fonds structurels comptabilisés au plan local sur le compte de tiers 464-1. Conformément au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le préfet de région, ou un ordonnateur secondaire dans la région en cas de délégation du préfet de région, donne l'ordre de payer les subventions communautaires. Le trésorier-payeur général de région est comptable assignataire de l'ensemble des dépenses des ordonnateurs secondaires de la région qui sont imputées sur les programmes techniques dédiés aux fonds structurels.

Le versement de la subvention communautaire au bénéficiaire est soumis au contrôle de la dépense par le trésorier-payeur général de région dans le cadre des règles de la comptabilité publique nationale.

B- Les crédits communautaires versés par la Commission européenne pour le cofinancement d'opérations ou d'actions sous maîtrise d'ouvrage de l'État ou pour les dépenses directes que l'État effectue pour l'assistance technique sont rattachés par voie de fonds de concours sur les programmes concernés du budget de l'État.

C- Les recouvrements d'indus sont comptabilisés sur le compte de tiers et donnent lieu à réouverture des crédits sur programme technique dans NDL.

Le schéma global de mise à disposition des crédits à l'autorité de gestion, depuis le versement de la Commission européenne, est décrit ci-après :



Par ailleurs, l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires est la Trésorerie Générale de la Réunion.

\* Pour les crédits devant être rattachés au budget de l'État, il n'y a pas de transfert lorsque le CBCM près le MINEFI est lui-même CBCM assignataire de la recette de fonds de concours.

\*\* Les fonds de concours sont gérés par le Comptable centralisateur des comptes de l'État. Les titres sont assignés soit sur le CBCM près le ministère concerné (MIAT, ...) soit sur le CBCM près le MINEFI.

## **8.5.2 Suivi informatisé du programme opérationnel et transmission électronique de données à la Commission**

Le présent programme opérationnel sera suivi sur l'application PRESAGE, outil unique de gestion des programmes européens déployé sur l'ensemble des régions françaises.

Cette application, connectée en réseau à l'ensemble des acteurs (Autorité de gestion, autorité de certification, services instructeurs, collectivités régionales et locales) permettra de suivre et de gérer, au sein d'une base de données commune mise à jour en temps réel, l'ensemble des projets depuis le dépôt de la demande de subvention en suivant les différentes étapes de la vie du dossier.

### **TRANSMISSION ELECTRONIQUE DE DONNEES A LA COMMISSION**

Pour la génération 2007-2013 de programmes communautaires, les règlements imposent la transmission électronique de l'ensemble des documents vers les services de la Commission.

Pour ce faire, la Commission a mis en place un site web dénommé SFC 2007 qui permet une introduction des données réglementaires soit au travers d'une interface de saisie manuelle, soit par le biais d'une technologie appelée "web services" qui permet une interconnexion d'applications aux technologies web.

PRESAGE comprendra à terme les fonctionnalités nécessaires à la transmission automatisée des éléments requis par les règlements (appels de fonds, rapports annuel d'exécution etc...).

La première version du logiciel (PRESAGE 2007) repose sur l'architecture technique des versions 2000 - 2006 de PRESAGE initiée en 2000 et est donc incompatible avec les technologies web.

Dès la mise en place de cette première version, une solution technique, vraisemblablement basée sur un serveur web intermédiaire, sera étudiée pour une mise en œuvre prévisionnelle d'ici fin 2007.

Dans l'attente de la mise en œuvre de cette solution, qui sera réalisée au plus vite, les obligations réglementaires seront remplies par les autorités de gestion et de certification via l'interface de saisie manuelle de SFC 2007.

## **8.6 Information – Communication - Publicité**

### **8.6.1 Dispositions générales**

Le règlement d'application prévoit la mise en place de mesures d'information et de publicité sur les actions du FEDER.

Ces dispositions étant sensiblement les mêmes sur le FEDER, FSE, FEP et FEADER, l'autorité de gestion et ses partenaires ont fait le choix de ne mettre en place qu'un seul plan d'action et de communication pour l'ensemble des fonds afin de rationaliser les moyens et de maintenir une cohérence d'actions, ce plan d'action et de Communication sera financé par le FEDER.

Le Comité Local de Suivi s'appuiera sur la Cellule Europe et les services gestionnaires pour l'élaboration du plan d'action annuel. Les travaux seront restitués dans le rapport annuel d'exécution.

Outre les supports et outils traditionnels utilisés, les nouvelles technologies de l'information seront privilégiées en s'appuyant sur le site Internet existant **[www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org)**.

### **8.6.2 Le plan d'action et de Communication Plurifonds**

#### ***Contexte réglementaire***

**Pour le FEDER et le FSE** : le règlement définissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional prévoit dans ses articles 2 à 10 toutes les dispositions relatives à l'information et la Communication. Le plan d'action et de Communication doit être validé dans les 4 mois suivant la validation du dernier programme opérationnel.

**Pour le FEADER** : le règlement portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) vise les obligation en matière d'information et de publicité dans les articles 57 et 58 avec des complément dans l'annexe VI de ce règlement. Concernant le FEADER, le plan d'action et de Communication doit être présenté dans le cadre du Programme Opérationnel.

**Pour le FEP** : le règlement relatif au Fonds Européen pour la Pêche définit les obligations en matière d'information et publicité dans son article 48

### **Objectifs et publics cibles**

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux seront poursuivis en continuité par rapport à la période 2000-2006, selon les types de publics visés :

|          | Objectifs   | Public cible  |
|----------|---|---|
| <b>a</b> | Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres                     | Bénéficiaires potentiels et finals<br>Services chargés de la gestion<br>Partenaires |
| <b>b</b> | Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion | Services chargés de la gestion<br>Partenaires                                       |
| <b>c</b> | Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci.        | Grand public  |

### **Contenu et stratégie des actions de communication et d'information**

Le contenu et la stratégie sont déclinés par catégorie d'objectifs, sachant que ces objectifs ne sont pas « étanches » entre eux : par exemple, une information dans la presse sur des réalisations cofinancées par les fonds structurels et l'Etat Membre touchera le grand public tout en permettant d'informer les bénéficiaires potentiels. A ce titre, les trois colonnes de droite décrivent le rattachement aux objectifs.

- a = Renforcement des actions d'information envers les bénéficiaires
- b = Sensibilisation, information et formation aux nouvelles orientations des partenaires
- b = Information grand public

|  | a | b | c |
|--|---|---|---|
| <b>Publication du contenu des interventions, diffusion des documents et mise à disposition des demandeurs :</b>  |   |   |   |
| Diffusion des programmes opérationnels   | X | X |   |
| Plaquette sur chaque programme : stratégie, principaux axes, modalités de mise en œuvre, utilisant les messages souhaités dans le cadre des règlements, adaptés au contexte propre de l'île de La Réunion en indiquant la participation financière des Fonds concernés | X | X | X |
| Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relative aux obligations du demandeur en matière de respect des règles relatives aux actions de Communication et de publicité   | X |   |   |
| Mise en ligne des principaux documents grâce aux nouvelles technologies notamment les cadres d'intervention décrivant pour chaque type d'intervention les conditions d'éligibilité, les procédures à suivre, les critères de sélection.                                | X | X | X |

| <b>Mise en place d'une communication appropriée sur le développement des interventions pendant toute la période de programmation :</b>   |   |   |   |
|--|---|---|---|
| Publication de la liste des bénéficiaires, du nom des opérations et du montant du financement public alloué aux opérations   | X | X | X |
| Dans le cas d'investissements en infrastructures dont le coût total dépasse 500 000 euros : mise en place d'une plaque explicative permanente par les bénéficiaires dans les 6 mois suivant la fin des travaux et mise en place d'un panneau d'affichage pendant les travaux   | x |   | X |
| Dans le cas d'investissements dans les exploitations agricoles financés par le FEADER, dont le coût total dépasse 50 000 euros : mise en place d'une plaque explicative permanente par les bénéficiaires   | x |   | X |
| Installation d'une plaque explicative dans les bureaux des Groupes d'Action Locale   | x |   | X |
| Formation et emploi : information des bénéficiaires de leur participation à une mesure financée par l'Union Européenne, actions de sensibilisation au rôle joué par l'Union Européenne en relation avec les actions dans le domaine de la formation professionnelle, de l'emploi et du développement des ressources humaines   | X |   |   |
| Notification aux bénéficiaires indiquant le cofinancement, éventuellement le montant et la part du concours communautaire  | X |   |   |
| Dans les domaines du développement des ressources humaines, de la formation professionnelle et de l'emploi, de l'investissement dans les entreprises et dans le développement rural, affiches mentionnant la contribution de l'Union Européenne auprès des organismes mettant en œuvre ou bénéficiant d'actions financées par les fonds structurels (ANPE, chambre d'agriculture, centres de formation professionnelle, ...) | X |   | x |
| Mise en place d'une grande action de communication une fois par an et notamment lors du lancement des programmes. Le CNS sera l'occasion privilégiée pour ce type de manifestation.  |   |   | X |
| Affichage du drapeau européen pendant une semaine à compte du 9 mai devant les locaux de chaque autorité de gestion  |   |   | X |
| Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action, de son efficacité, l'exemplarité à mi-parcours et participation a des opérations de valorisation au niveau national et communautaire  | X |   | X |

| <b>Mise en œuvre d'actions d'information concernant la gestion, le suivi et l'évaluation des fonds structurels</b> |   |   |   |
|--|---|---|---|
| Elaboration d'un guide de procédures   | X | X |   |
| Séances d'information et de formation des services et des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels  |   | X |   |
| Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen du Comité de Suivi                 | X | X | X |
| Mise en ligne des principaux documents et des principales décisions grâce aux nouvelles technologies               | X | X |   |

Cette liste est indicative, le plan définitif pouvant comporter au besoin des actions supplémentaires et une hiérarchisation en terme de priorités d'actions afin de répondre aux préoccupations des différents partenaires du programme.

Un soin particulier sera apporté à la diffusion de documents sous une forme électronique (site web, CD ROM).

### **Budget indicatif**

Le budget indicatif est de l'ordre de 0,66 millions d'euros de dépenses publiques pour la période, inclus dans le budget de la mesure Assistance Technique cofinancée par le FEDER.

|                  | Coût total éligible | Dépense Publique | Union Européenne FEDER | %   | Public National |
|------------------|---------------------|------------------|------------------------|-----|-----------------|
| Millions d'Euros | 0,666               | 0,666            | 0,400                  | 60% | 0,266           |

### **Services administratifs ou organismes responsables de la mise en œuvre du plan d'actions**

La publicité sur place incombe à l'autorité de gestion chargée de la mise en œuvre de l'intervention, le Préfet dans le cas des programmes opérationnels régionaux. Elle s'effectue en coopération avec la Commission qui est informée des mesures prises à ces fins dans le rapport annuel d'exécution, après examen et approbation par le Comité de Suivi.

Dans le cadre du partenariat, le Préfet s'appuiera sur le Comité Local de Suivi pour la déclinaison et la mise en œuvre annuelle du plan d'actions. A ce titre, un comité de pilotage (associant entre autres les services de communication de l'Etat, de la Région et du Département) sera constitué avec un rôle de propositions au CLS. Son secrétariat sera assuré par l'AGILE.

### **Critères d'évaluation utilisés pour l'évaluation des actions menées**

Nombre d'actions menées, dont utilisant les nouvelles technologies.

Quantité de documents produits et plan de diffusion.

Volume de public touché par l'action de communication et typologie (bénéficiaires, partenaires et services, grand public).

## **9 – Résultats de l'évaluation ex-ante**

Comme précisé au point 1-5, la démarche d'évaluation ex-ante a concerné l'ensemble des programmes opérationnels dans le cadre d'une approche intégrée. Conformément aux dispositions de l'article 37-1-c du règlement CE n° 1083/2006, les principaux résultats de l'évaluation ex-ante sont présentés ci-après afin de permettre d'analyser les priorités retenues au titre du présent programme opérationnel.

| Les champs de l'évaluation Ex-Ante  | Les 5 volets de l'évaluation Ex-Ante   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• la prise en compte de l'<b>expérience acquise</b> au cours des précédentes périodes de programmation</li> <li>• la qualité du <b>diagnostic stratégique</b></li> <li>• la pertinence et la cohérence des <b>programmes</b></li> <li>• les <b>effets attendus</b> et leur quantification</li> <li>• les <b>dispositions de mise en œuvre</b></li> </ul> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un examen de la prise en compte des recommandations des évaluations antérieures par les gestionnaires des programmes.</li> <li>2. Une appréciation de la qualité du diagnostic et de la pertinence des choix stratégiques effectués</li> <li>3. Une appréciation de la pertinence et de la cohérence des programmes par l'analyse de la correspondance des objectifs avec les enjeux et les risques identifiés par le diagnostic, au niveau régional, national et communautaire</li> <li>4. Un examen des effets attendus à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un accompagnement des partenaires du programme dans la définition des indicateurs quantitatifs et qualitatifs au bon niveau d'intervention;</li> <li>- un examen de la pertinence, du réalisme, de la fiabilité des indicateurs proposés</li> </ul> </li> <li>5. Un examen des dispositions de mise en œuvre, notamment en termes de cohérence des modalités prévues pour le monitoring du programme, ainsi que pour l'évaluation.</li> </ol> |

### ***Une démarche interactive et itérative, adaptée à la méthode locale engagée***

La "méthode réunionnaise" de partenariat exploitée lors de l'élaboration des précédents Documents de Programmation a été réaffirmée dans le cadre de la préparation des programmes 2007-2013.

Elle s'appuie sur la mobilisation des acteurs publics et la volonté affirmée de mettre en œuvre, à partir d'une stratégie commune et transversale, les actions qui contribuent au développement de l'île dans le respect des prérogatives de chacun des acteurs.

Dans ce contexte, le cabinet-conseil chargé de l'évaluation ex-ante s'est attaché à apporter l'assistance interactive et itérative attendue par une intervention d'accompagnement local des acteurs, de mai 2006 à février 2007, au fur et à mesure de la production des documents structurant progressivement les PO, lesquels ont été finalisés à la mi-décembre 2006.

Leur assistance s'est traduite par la production de notes d'étape et conseils oraux d'appréciation et de préconisation successifs. Ils sont ci-après résumés pour ce qu'ils conservent de pertinent compte tenu de l'évolution des documents-projets sur lesquels ils portaient, et qui ont depuis partiellement intégré les remarques et suggestions faites.

#### **A - Prise en compte des recommandations des évaluations antérieures**

→ La démarche de préparation des programmes opérationnels européens 2007-2013 a exploité l'ensemble des documents évaluatifs, prospectifs et politiques :

- Evaluations à mi-parcours et finale, s'attachant notamment à l'analyse des contributions du DOCUP à des enjeux communautaires transversaux et prenant en compte les recommandations en termes de gouvernance en maintenant et développant le partenariat État/Région/Département malgré des programmes distincts
- Rapport OCDE 2004
- Bilans des mesures : lecture des réalisations du DOCUP actuel
- Projet d'état des lieux – diagnostic

- Réflexions prospectives et stratégiques menées par les acteurs dans le cadre de leurs analyses et projections de politiques et d'actions publiques : PRDF, PR2D, PDCS, actualisation SAR, contribution de la Réunion au CRSN, SDADD, PASER, cahiers de l'agriculture...)

Les éléments d'évaluation, de mise en perspective et de recommandations émis lors de ces analyses précédentes ont été progressivement exploités au cours de la démarche d'élaboration des PO 2007-2013 de façon satisfaisante.

Du premier projet à sa version finale, le diagnostic a été progressivement enrichi par l'exploitation plus systématique et structurée des analyses effectuées dans ces différentes contributions (exemple : données de références, et appréciation des politiques et de l'impact des mesures mises en œuvre en termes de mobilité, emplois par secteurs, TIC, qualifications, déplacements,...).

## **B - Les étapes d'assistance interactive**

### **Etape d'assistance interactive de mai 2006**

Les analyses et appréciations ont porté sur une première formalisation d'éléments-projets de diagnostic et ont contribué à son évolution conformément à la dynamique itérative souhaitée.

Des propositions de complément ont été formulées s'agissant :

- des problématiques comportementales : 'socio-pratiques' professionnelles, sociales, sanitaires, que les logiques d'intervention publiques devraient particulièrement s'attacher à renforcer ou orienter
- des besoins et pratiques en termes d'accompagnement des activités et des acteurs : exemple : les bilans par mesure ont pointé les limites du financement de structures et le besoin de passer de réponses de type soutien aux structures à des réponses démarche d'optimisation de la mobilisation des ressources d'aide aux porteurs projets.

### **Etape d'assistance interactive de juin-juillet 2006**

Les appréciations et recommandations de l'évaluateur ont porté sur les travaux et documents d'analyse socio-économique et environnementale conduisant à la formalisation du diagnostic, dans la version datée du 30 mai 2006.

Les travaux d'analyse documentaire et de suggestion en réunion de travail ont porté sur :

- des points d'amélioration de la lisibilité (titres, mise en gras, encadrés de données)
- l'approfondissement de certains des thèmes correspondant à des Orientations Stratégiques Communautaires ou à des priorités CRSN et notamment les potentiels réunionnais en matière d'innovation et de recherche, d'exploitation des TIC, de formation initiale et continue (capacité d'accueil et d'ingénierie)
- le besoin complémentaire et l'actualisation de certaines données de contexte pour étayer les descriptions de l'existant
- la pertinence des domaines de regroupement des atouts-faiblesses-opportunités-menaces (avec par exemple une réserve émise pour la thématique « patrimoine culturel », supprimée dans la version finale)
- la formulation des problématiques entre celles qui définissent des besoins et celles qui préfigurent des objectifs.

### **Etape d'assistance interactive de septembre 2006**

Les travaux ont porté sur les documents de projection et d'orientation conduisant à la formalisation du projet de stratégie intégrée, dans la version datée du 10 août 2006.

Les appréciations et recommandations ont traité de :

- la cohérence du projet de stratégie avec :
  - o le diagnostic territorial
  - o les orientations communautaires de la politique de cohésion et celles intégrées aux règlements établis par fonds
  - o les priorités définies dans le CRSN - PSN et PNR
  - o les autres formalisations stratégiques locales récentes

- la qualité de l'écriture stratégique proprement dite (appréciation des formulations et argumentations)

## **Etape d'assistance interactive d'octobre-novembre 2006**

Eléments de l'assistance itérative et interactive préalable à la définition des axes structurant chacun des programmes opérationnels, et mise en place de tableaux qui retracent une seconde phase d'étude approfondie de la cohérence de contenu interne de la stratégie.

Elle a été effectuée en s'appuyant sur l'analyse des propositions associées à chacune des orientations stratégiques définies, pour identifier des améliorations potentielles ainsi que des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact. Les pilotes et rapporteurs des 14 groupes thématiques activés pour la phase de bilan ont été rencontrés pour être associés à cette phase

### **C - Evaluation de l'analyse socio-économique et des premières options stratégiques**

L'analyse socio-économique produite donne une vision actualisée et précise de la situation de La Réunion.

Elle est articulée autour de trois défis humain, économique et territorial, correspondant d'ailleurs aux trois axes d'analyse requis dans une approche de développement durable. Pour chacun d'eux, l'analyse s'est attachée à distinguer les problématiques et les besoins relevant de phénomènes structurels d'une part, de nouvelles tendances ou enjeux d'autre part.

Le tableau de synthèse AFOM a été revu et simplifié avec 6 domaines présentant une sélection des éléments constitutifs des enjeux majeurs.

#### ***Complétude du diagnostic et de l'analyse SWOT (AFOM)***

Le diagnostic territorial permet de disposer d'une analyse approfondie de la situation de l'île de la Réunion en 2006. Il comporte trois volets offrant 3 niveaux de lecture complémentaires :

- une note de synthèse introductive décrivant les problématiques transversales à partir des constats sur les mutations, les phénomènes de croissance et les défis de l'île
- un état des lieux avec trois profils :
  - sociétal, qui souligne les enjeux démographiques et de cohésion sociale (la différenciation hommes/femmes étant assez régulièrement effectuée)
  - économique, qui présente les facteurs et les limites de la croissance économique
  - environnemental, établi selon une analyse sectorisée et un formalisme correspondant au cadre de restitution prévu
- une revue synthétique des « atouts-faiblesses-opportunités-menaces », proposant une classification des éléments de diagnostic selon des domaines spécifiques.

L'analyse du marché du travail (état et évolution du chômage, de l'emploi global et par secteur) est intégrée avec des éléments dans la note de synthèse, le profil sociétal et le profil environnemental.

Sur le volet sociétal, le diagnostic n'identifie pas formellement d'enjeu lié aux socio-pratiques, *i.e.* aux comportements professionnels, sociaux, sanitaires, environnementaux,... que l'intervention publique pourraient s'attacher à renforcer ou orienter par des actions de sensibilisation auprès de la population ou de soutien aux acteurs économiques et institutionnels.

Cela s'explique notamment, selon nos interlocuteurs, par le faible nombre relatif des études sociologiques locales, récentes et disponibles, au regard de celles traitant des problématiques économiques ou environnementales.

Concernant l'appréciation du profil environnemental, l'analyse a porté sur le traitement de chacun des domaines environnementaux, la transversalité potentielle et la hiérarchie des problématiques environnementales pour dégager les enjeux prioritaires correspondants.

Dans le tableau AFOM (SWOT), les domaines de regroupement des atouts-faiblesses-opportunités-menaces présentent une pertinence satisfaisante et recourent pour la plupart des champs d'orientation stratégique communautaire ou de priorités CRSN ou PSN.

### ***Identification et projection des problématiques et enjeux transversaux***

En complément de l'analyse SWOT, à titre de contribution à l'enrichissement de la réflexion, l'étude du diagnostic produit et des autres documents d'analyse récents de la situation locale, associée à notre propre connaissance de la Réunion, a permis de décrire 6 macro-problématiques transversales exploitant les éléments et enjeux mis à jour.

Le tableau qui suit, avec les limites de l'exercice de synthèse intermédiaire, dans lequel elles ont été traduites en pré-orientations, montre leur pertinence et leur complétude au regard des 3 axes structurant retenus dans une logique «hommes-activités-territoire », ainsi qu'avec les 4 fonds européens, dans l'optique d'une stratégie pluri-fonds.

| Macro-problématiques         | Compatibilité avec une optique de structuration :  |   |  | Pertinence pluri-fonds |     |        |     |
|------------------------------|--|---|--|------------------------|-----|--------|-----|
|                              | Hommes et Femmes   | Activités Economie  | Territoire   | FEDER                  | FSE | FEADER | FEP |
| <b>Foncier</b>               | Evolution maîtrisée du « vivre ensemble » urbain ou rural                                      | Besoins de nouveaux logements et d'espaces d'activité économique  | Affectation pertinente et rigoureuse de l'espace entre les aires urbaines, rurales et naturelles                                     | x                      |     | x      | x   |
| <b>Marchés solvables</b>     | Soutien aux initiatives entrepreneuriales et de RDT  | Emergence et développement de niches économiques (produits, clientèles)   | Aménagement de zones éco spécialisées (micro-clusters)<br>Infrastructures pour la diversification (IAA,, pêche, tourisme, recherche) | x                      |     | x      | x   |
| <b>Qualifications</b>        | Réduction des sorties précoces et illettrisme. Optimisation régionale des cursus traditionnels | Pôle d'ingénierie de formation - Soutien à l'apprentissage et à la professionnalisation Excellence - exploitation TIC | Implantations de proximité et attractivité régionale de Réunion comme «territoire de formation» dans sa zone                         | x                      | x   | x      | x   |
| <b>Environnement naturel</b> | Développement des compétences et des comportements de valorisation-protection                  | Valorisation durable des opportunités et atouts du patrimoine écologique  | Densification urbaine<br>Sanctuarisation positive<br>Modernisation-extension des infrastructures de gestion eau-déchets              | x                      | x   | x      | x   |
| <b>Energies</b>              | Sensibilisation et aide aux éco-usages   | Import-substitut° ER Soutien à l'éco-construction et à l'éco-consommation   | Sécurisation et intégration envir. des équipements de production-distribution  | x                      |     | x      |     |
| <b>Mobilités</b>             | Aide au partage des moyens de transport<br>Aide au départ choisi                               | Chantiers structurants les déplacements internes<br>Dispositifs de transports collectifs                              | Infrastructures de développement des déplacements doux et d'échange international Réunion «espace de coopération internationale»     | x                      | x   |        |     |

### ***Adhésion des divers partenaires au diagnostic effectué***

Les entretiens réalisés auprès des pilotes des groupes de réflexion « diagnostic », ainsi qu'avec les représentants des institutions parties prenantes nous permettent de conclure à une bonne acceptation de la démarche et du résultat du diagnostic conduit.

### ***Définition de bases de référence et pertinence des données de contexte***

Les profils sociétaux, économiques et environnementaux présentent des données et statistiques en appui des points d'état des lieux abordés, qui apportent une partie des bases de références ou indicateurs de contexte utiles dans la définition des indicateurs.

## **D - Evaluation de la stratégie : bien-fondé et cohérence interne et externe**

### ***Structuration générale***

L'orientation de la formulation de la stratégie autour de la notion de compétitivité, qui se justifie comme une ambition durable, a été exploitée avec précaution en argumentation, pour démontrer en quoi elle correspond à des enjeux de performance prenant particulièrement en compte les spécificités réunionnaises, les priorités d'actions à la fois sur les tendances lourdes du territoire et sur les tendances émergentes.

L'ambition de compétitivité intègre ainsi de façon dynamique le traitement « en convergence » des besoins de rattrapage structurels de la Réunion et les enjeux d'ouverture et de confrontation aux marchés et acteurs des zones environnantes.

L'argumentation introductive de la stratégie régionale intégrée, en adossant l'ambition de compétitivité durable à la volonté de performance, souligne la cohérence entre le souci de cohésion et l'objectif d'amélioration des capacités, des qualités et des qualifications des acteurs et des facteurs de développement réunionnais.

### ***Qualité de l'argumentaire***

Le programme opérationnel présente de façon satisfaisante les éléments de cohérence de la stratégie réunionnaise établie par le partenariat Etat-Région-Département.

Les lignes de partage inter-fonds retenues, discutés avec les responsables et chargés de mission de l'AGILE, instance de coordination, mais aussi incidemment avec les pilotes et rapporteurs des groupes thématiques, nous apparaissent pertinentes et cohérentes avec les cadres d'intervention de chacun des fonds.

Outre l'exploitation des tableaux d'analyse croisée produits parallèlement par l'évaluation, les argumentaires développés, en précisant le contenu des axes et sous-axes de la stratégie, permettent de ne pas s'en tenir qu'à la présentation d'orientations trop génériques et d'établir les points de correspondance avec les lignes directrices intégrées 2005-2008 de la Stratégie de Lisbonne révisée, ainsi que documents de communication de la Commission.

Les propositions effectuées dans le cadre des notes d'étape s'agissant de l'amélioration des formulations stratégiques ont fait l'objet d'un traitement par les rédacteurs et d'une présentation en comité local de suivi qui a retenu certaines des modifications sémantiques proposées.

### ***Appréciation de la cohérence externe de la stratégie...***

Pour chacune des orientations, l'étude de contenu et l'information complémentaire recueillie auprès de nos interlocuteurs à l'AGILE ont permis de définir un niveau de prise en compte (directe - 2, indirecte - 1 ou neutre - 0) de chacune des orientations et priorités communautaires et nationales.

Pour le volet environnemental (cf. rapport d'évaluation environnementale), l'analyse a permis d'évaluer une premier niveau éco-sensibilité des orientations stratégiques PO 2007-2013 de La Réunion au regard de critères de vigilance établis à partir des enjeux environnementaux définis pour l'île.

Dans un second temps, pour approfondir cette première appréciation et ne pas s'en tenir qu'au niveau générique des orientations stratégiques, l'étude a porté sur l'analyse des incidences environnementales des propositions formalisées par les groupes thématiques.

### **... avec les orientations de la politique de cohésion de l'Union Européenne et du CRSN de la France**

L'analyse effectuée à partir de l'étude comparative sur documents et en entretiens avec les rédacteurs des paragraphes concernés de la stratégie intégrée de la Réunion permet de conclure à une prise en considération satisfaisante des cadres de référence communautaire, tant au niveau des orientations générales que de leur déclinaison dans les règlements par fonds.

Ainsi, les orientations de la stratégie intégrée de la Réunion contribuent à la mise en œuvre de la stratégie communautaire.

Il en va de même avec les orientations rappelées dans les règlements de chacun des fonds et avec les priorités établies au plan national dans le cadre du CRSN.

## **E - Evaluation des objectifs quantifiés et les impacts estimés du PO FSE**

Au chapitre 6, le PO FSE présente de façon claire la déclinaison de la stratégie en axes et objectifs structurants.

Les 2 axes retenus traduisent naturellement plus directement le premier volet de la stratégie régionale intégrée : Compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain.

Ils le déclinent en distinguant respectivement «les tournants » (axe 1: innovation, anticipation, ouverture) et le traitement des retards (axe 2: insertion professionnelle, égalité des chances, adaptation des compétences, élévation des niveaux de qualification)

Chacun des objectifs est argumenté de façon satisfaisante en mentionnant les actions majeures prévues pour l'atteindre, avec un tableau récapitulatif par thématique des groupes-cibles ou bénéficiaires et des montants indicatifs relevant des crédits européens concernés.

Dans le cadre de la construction des POE selon une démarche intégrée, la répartition des prises en charge entre les FSE et les autres fonds FEDER, FEADER et FEP fait l'objet d'une explication satisfaisante.

La prise en compte des priorités communautaires (égalité des chances et non discrimination, emploi, environnement, innovation), de même que l'application des règles portant sur les taux d'intervention communautaire, sont correctement explicités pour chaque axe.

Les indicateurs identifiés par objectif apparaissent globalement pertinents et conformes au cadre recommandé. Les tableaux d'indicateur doivent pouvoir être complétés pour :

- préciser l'année ou la période des valeurs de référence (en principe 2006 ou 2000-2006) et compléter les valeurs de références manquantes (travail en cours auprès des services idoines)
- définir, autant que faire se peut, des valeurs cibles, au-delà des tendances (croissance, maintien, réduction) actuellement mentionnées.

## **F - Evaluation du système de mise en œuvre et recommandations complémentaires**

Sous réserve de la validation des éléments du projet de circulaire du Premier Ministre, la présentation des adaptations du dispositif de pilotage local des POE et du système de gestion associé est apparaît satisfaisante au cabinet chargé de l'évaluation ex-ante.

Les rôles respectifs des acteurs de gestion et le fonctionnement des instances de suivi du programme sont détaillés et intègrent les points d'évolution identifiés lors des évaluations réalisées au cours de la programmation 2000-2006.

Nous avons noté l'importance donnée à la définition d'une démarche de communication active et coordonnée pluri-fonds pour le lancement et la gestion des programmes opérationnels établis.

S'agissant notamment du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation), de la préparation de ses séances et des suites données à ses décisions, il pourrait être utile de proposer à ses membres de travailler sur l'actualisation des principes et modalités de mise en œuvre de la gestion intégrée et partenariale des POE, qui a fait la spécificité et le succès des programmations précédentes à La Réunion.

Une telle réflexion et la formalisation d'un document complémentaire serait profitable pour la maîtrise des travaux à venir :

- de rédaction à venir des cadres d'intervention,
- d'actualisation du guide des procédures,
- d'adaptation des outils et dispositifs de gestion informatisée.

Au titre du développement des usages pertinents et performants des TIC, nous soutenons la volonté, exprimée par certains décideurs et gestionnaires des POE, d'une mise en place d'une gestion informatique encore plus intégrée.

Par l'ampleur de sa programmation et le sérieux de ses pratiques de gestion associées, La Réunion est bien placée pour être région d'expérimentation et de **développement de la saisie et du suivi en ligne (par accès direct internet) des demandes de subvention par les porteurs de projet** et de leur traitement par les gestionnaires.

S'il est probable qu'une telle avancée mettra quelques années à monter en puissance (ce qui suppose de maintenir en parallèle les dispositifs « papiers » en cours), elle n'en constitue pas moins une incitation favorable au développement de l'usage des TIC par l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de poursuivre la dynamique partenariale renforcée par l'animation de 14 groupes thématiques en phase de bilan et de formalisation des propositions, nous recommandons d'activer à nouveau ces groupes de concertation après 2 années de mise en œuvre des POE, soit en 2009.

Pour assurer un suivi environnemental en continu, dans la mise en œuvre des programmes opérationnels, nous préconisons la prise en compte dans les cadres d'intervention des orientations-propositions identifiées comme éco-sensibles, d'un « quizz » de vigilance environnemental, exploitant les 8 questions évaluatives permettant de structurer un suivi *in itinere*.

## 10 – Evaluation stratégique environnementale

Etant donné la nature du Fonds social européen qui se concentre sur les opérations relatives au développement de ressources humaines, ce programme opérationnel ne se place pas dans un cadre d'opérations susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'environnement, tels que les projets d'infrastructure, particulièrement énumérés aux annexes I et II de la directive 85/337/CEE modifiée. Si des projets d'infrastructure étaient envisagés par la suite, particulièrement en utilisant la clause de flexibilité de l'article 34.2 du règlement (CE) No1083/2006, la nécessité de disposer d'une évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement serait revisitée. En conséquence, l'autorité de gestion, en accord avec les administrations nationales, considère qu'il n'a pas de nécessité de disposer d'une évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement de ce programme opérationnel en vertu de la directive 2001/42/CE. Cela est sans préjudice de toute exigence d'examen qui est jugée nécessaire selon les législations nationales ou d'autres mesures visant à mettre en œuvre la directive 2001/42/CE.